

**Université Nancy II**  
**UFR de Sciences du Langage**

**DÉTACHEMENT**  
**ET CONSTRUCTION DE LA RÉFÉRENCE**

*Aspects de la syntaxe détachée en français,  
et autres questions de grammaire  
pour l'analyse des textes*

**DOCUMENT DE SYNTHÈSE**  
**pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches**

**présenté par Franck NEVEU**

**sous la direction**  
**de M. le Professeur Bernard COMBETTES**

**année 2001**

## INTRODUCTION GENERALE

### De l'enseignement et de la recherche

#### *Deux aspects du travail universitaire*

Bien qu'un mémoire d'habilitation ait pour vocation de constituer une synthèse des activités de recherche et des publications auxquelles les travaux qu'il évoque ont donné lieu, et qu'il soit l'occasion d'une rétrospection critique susceptible de déboucher sur de nouvelles perspectives théoriques et méthodologiques, il apparaît difficile, dans certains cas, de désolidariser les deux aspects constitutifs de la fonction d'enseignant-chercheur. L'enseignement supérieur, c'est là sa spécificité, se doit d'être ouvert sur la recherche, c'est-à-dire qu'il doit non seulement contribuer à sa vulgarisation mais aussi à son développement, pour permettre l'intégration à la formation universitaire de connaissances et de problématiques en permanence actualisées. C'est pourquoi, particulièrement dans le domaine qui est le nôtre, entreprendre la synthèse de cette activité demande, semble-t-il, d'une manière ou d'une autre, de prendre en compte ce double aspect du travail universitaire, en faisant apparaître, lorsqu'il est pertinent de le faire, les corrélations entre la recherche linguistique et les problèmes soulevés par son application - par exemple, dans le cadre de l'enseignement de la langue française et des processus rédactionnels, ou bien dans celui de l'initiation aux sciences du langage -, voire en évoquant comment le souci de l'avenir institutionnel d'une discipline comme la linguistique française peut devenir une composante des activités d'enseignement et de recherche.

La chronologie des travaux recensés dans la bibliographie personnelle, qui s'étend sur dix ans (1991-2001)<sup>1</sup>, traduit d'ailleurs ici clairement la difficile dissociation de ces activités. Car si elle porte témoignage de la cohérence d'une recherche, ou plus modestement de son unité, elle décrit aussi bien sûr un parcours, tout à la fois intellectuel et professionnel. Les thèmes et les méthodes de recherche que nous avons adoptés sont en effet, pour certains aspects de ce dossier, autant le fruit d'une réflexion théorique que celui de l'expérience fournie par la transmission et la mise en oeuvre de savoirs linguistiques, requises par

---

<sup>1</sup>. Voir *infra*, pp. 159-163.

l'enseignement. De la plus ancienne référence bibliographique recensée<sup>2</sup> aux articles à paraître au cours de l'année 2001-2002 on peut percevoir la permanence d'une réflexion sur le texte et sur la langue. Cette réflexion a pris des formes diverses, adaptées aux différentes scénographies professionnelles et sociologiques qui jalonnent l'itinéraire d'un professeur de lettres passé, comme beaucoup, du collège au lycée et l'université, mais elle ne s'est jamais départie de cette volonté de promouvoir, avec des finalités distinctes selon les situations, une approche contextuelle de la langue, sur laquelle nous allons revenir dans la présentation des parties constitutives de ce mémoire.

*La paradigmatization des connaissances  
comme étape du processus scientifique*

Notons au préalable que par cette évocation de la dimension empirique de l'activité d'enseignant-chercheur il ne s'agit aucunement pour nous de souligner la singularité d'une conception ou d'une pratique, mais plutôt de rendre explicite, en l'appuyant sur une expérience qu'il n'y a pas lieu de taire, un aspect majeur de la recherche en sciences du langage, voire de la recherche en sciences humaines. Le thème de la contribution du pédagogique au théorique, selon lequel la mise en paradigmes des connaissances forme une étape du processus scientifique, est en effet des plus récurrents dans le discours épistémologique. L'idée commune et chimérique, qui court encore dans la "cité savante", d'une improbable réciprocité entre la science et son enseignement et d'une illusoire rétroaction de l'un sur l'autre engendre, on le sait, un discours d'autorité nécessairement voué à l'échec par ce cloisonnement même de la parole et des savoirs; mais elle suppose aussi, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, une science achevée, c'est-à-dire sédimentée et donc inopérante. Or, l'amour d'une Chimère étant le plus fidèle des amours, comme Bachelard lui-même le souligne dans son archéologie des doxas préscientifiques<sup>3</sup>, il faut sans doute plus que le charme des convictions rationalistes pour en atténuer l'ardeur. On se contentera toutefois sur ce point de rappeler que dans le domaine des sciences du langage la perspective historique, dans ses développements les plus récents, a permis de montrer avec clarté non seulement que la didactique des langues véhicule des options théoriques, mais que les théorisations du langage ont partie liée avec la thématique de l'acquisition, et avec celles de l'enseignement et de l'apprentissage linguistiques.

Ainsi, pour ce qui est de l'acquisition, examinant l'archive linguistique francophone à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Jean-Louis Chiss et Christian Puech (1999 : 178) mettent en lumière, par exemple, le fait qu'en dépit de la reconfiguration des partages disciplinaires qui nous est contemporaine, grâce au développement des sciences cognitives, l'alternative processus/structure

---

2. [7] 1991. Les références bibliographiques personnelles sur lesquelles porte ce document de synthèse seront désormais introduites sous cette forme, conformément à la présentation qui en est faite aux pages 159 à 163. Comme nous l'avons précisé dans l'avertissement, il n'a pas semblé utile de reprendre dans notre recueil d'articles les textes qui figurent dans les ouvrages collectifs dont nous avons assuré la direction, et qui sont présentés au jury en volumes. Les références [1] à [7] et [17], [18], [21], [22], [24], [25], [27] renvoient donc à ces volumes, toutes les autres au recueil d'articles.

3. *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 10<sup>e</sup> édition, 1977, p. 48.

cloisonne encore largement le champ de la psychologie, terrain de l'analyse des processus de compréhension et de production, et celui de la linguistique, terrain de l'étude des structures de langue transmises. Or, cette dichotomie, l'histoire de la linguistique en révèle le caractère d'artefact. Relisant les travaux de Delacroix (1926), mais aussi de Whitney (1875), Henry (1896), Sechehaye (1908, 1926), et Bally (1921, 1930, 1932), J.-L. Chiss et C. Puech résument la problématique de la manière suivante :

Ce qui est ainsi posé, c'est bien le problème d'une représentation de la langue qui soit adéquate aux processus d'acquisition. Cette représentation doit d'abord se conformer à deux caractéristiques empiriques fondamentales, qu'il faut se représenter ensemble : la langue préexiste aux sujets qui l'acquièrent; cette extériorité se transforme pourtant, par l'apprentissage, en une *forme interne* au sujet. (Chiss & Puech, 1999 : 184)

Ce paradoxe apparent s'exprime par exemple chez Sechehaye (1926), pour qui le problème de l'acquisition linguistique ne saurait relever de l'exclusive législation du psychologue dans la mesure où, selon lui, le prégrammatical n'est pas du prélangagier mais du grammatical "en procès"<sup>4</sup>. Le grammairien est ainsi fondé à s'en saisir. Quels sont ici les termes de ce paradoxe apparent ? D'une part, le territoire du grammairien est celui de la description des structures de la langue, et non celui des circonstances de l'apparition de la parole. D'autre part, les normes grammaticales naissent dans le discours du sujet, ce qui exige pour en faire l'étude exacte de saisir la parole à l'état naissant. On sait que l'intérêt de Sechehaye pour la syntaxe première l'a conduit à l'étude approfondie de la phrase monorhème. D'étroites corrélations entre le processus d'acquisition et la structure phrastique apparaissent ainsi dans cette réflexion linguistique.

En ce qui concerne les thématiques de l'enseignement et de l'apprentissage linguistiques, les travaux d'histoire de la linguistique française sont aujourd'hui nombreux qui attestent de la solidarité étroite entre l'entreprise d'élaboration des grammaires - et plus largement d'élaboration du discours grammatical - et l'activité d'enseignement de la langue<sup>5</sup>. Ce qu'ils mettent au jour, c'est qu'il s'agit moins d'importer du théorique pour étayer de concepts un édifice pédagogique que d'éprouver la validité et la pertinence de ces concepts. Car en dehors de sa finalité de transmission de savoirs la vocation de la didactique linguistique est non seulement de proposer une critique du dispositif institutionnel de la grammaire (ses catégories, ses niveaux d'analyse, leurs préconstruits cognitifs, voire idéologiques), mais aussi de proposer un système d'évaluation du dispositif conceptuel des théories linguistiques, dont cette didactique constitue le nécessaire prolongement empirique, orienté tout à la fois vers la déconstruction des efficiences imaginaires et des logiques aporétiques, vers une reconfiguration des représentations de la langue, et vers un remembrement des méthodes d'analyse de son fonctionnement. Perceptible dès les travaux de Bally et Brunot, cette orientation épistémologique de la didactique

---

<sup>4</sup>. Chiss & Puech (1999 : 189).

<sup>5</sup>. Voir, entre autres, Chervel (1977), Chiss & Puech (1987, 1999), Delesalle & Chevalier (1986), Chevalier (1994), Coste (1994), Savatovsky (1995), ainsi que Dominicy (1985) et Swiggers (1997).

de la langue n'a cessé de se développer, au point de conférer à la linguistique française une spécificité disciplinaire qui reste aujourd'hui problématique, partagée qu'elle est entre les domaines "linguistique" et "grammatical", "linguistique" et "littéraire", "scientifique" et "didactique", entre le théorique et le descriptif.

*Le problème de la spécification linguistique  
du français à l'Université*

On a récemment rappelé et analysé le refus de la spécification linguistique du français dans l'enseignement supérieur en France, refus que manifeste la quasi absence de la discipline "français" à l'Université, par distinction, par exemple, avec l'existence disciplinaire de l'anglais dans les systèmes universitaires anglophones<sup>6</sup>. Cette situation, qui est aussi dans une large mesure celle de l'enseignement secondaire, peut recevoir plusieurs explications au nombre desquelles il convient peut-être de compter la difficulté pour la culture linguistique française à s'émanciper du "co-linguisme avec le latin"<sup>7</sup>. Quoi qu'il en soit, le français comme langue maternelle est par nature la langue "naturelle" que l'École et *a fortiori* l'Université n'ont pas à prendre en charge (ou si peu). Le professeur de langue française maternelle est ainsi toujours, en France, un professeur de *Lettres*, comme en témoigne la dénomination des concours de recrutement de l'Éducation nationale dans ce domaine. Conformément à l'idéologie du génie de la langue, nécessairement inaccessible à l'école républicaine, on minore donc dans l'enseignement ce qui précisément devrait s'y trouver valorisé<sup>8</sup>. Mais, pour comprendre cette situation, on ne saurait négliger le fait que la spécification linguistique du français est également pensée comme une forme de spécialisation excessive contrevenant à l'idéal toujours ardent des humanités classiques, encore récemment, et avec virulence, revendiqué et mis en opposition avec les sciences humaines, coupables d'avoir gravement contribué à l'émiettement du savoir, et suspectées de ne rien entendre à "l'étrangeté radicale du sujet humain concret"<sup>9</sup>. Il n'est finalement pas de meilleur obstacle à la

---

<sup>6</sup>. Voir Chiss (2000 : 68), ainsi que Meschonnic (1997).

<sup>7</sup>. Chiss (2000 : 68).

<sup>8</sup>. Et il faut encore, en 2000, soulever des montagnes pour mettre en place à l'oral du CAPES de lettres modernes une modeste question de langue française !

<sup>9</sup>. Marc Fumaroli (2001 : 291), "Les humanités ou la critique des spécialités", texte de la 320<sup>e</sup> conférence de l'*Université de tous les savoirs*, donnée le 15 novembre 2000 : "Ni le structuralisme, fondé sur une linguistique qui a révélé assez vite ses limites scientifiques, ni l'histoire des mentalités impersonnelles, aujourd'hui désarçonnée et divisée contre elle-même, ni l'anthropologie, elle aussi émietée en spécialités qui n'osent plus se livrer à de vastes généralisations, pour ne rien dire des sciences sociales, aucune n'a été épargnée par le soupçon qui ronge aujourd'hui le concept même de "science" [...]"

Cette charge n'est pas restée sans réponse. Voir François Rastier (2000), "Débats et points de vue", listes électroniques *Sémantique des textes* et *LaLiF*, décembre 2000 : "En France, la séparation entre les lettres et les sciences a été et demeure plus sévère qu'ailleurs. [...] Le scientisme jacobin et le spiritualisme de la vulgate romantique s'accordent ainsi à créer deux "cultures opposées", là où il n'y en a jamais eu qu'une. Transposée dans le domaine propre des lettres, cette fausse querelle remet indéfiniment en scène un conflit moliéresque entre les honnêtes gens et les pédants, ou pire encore, les spécialistes. [...] Le bon ton académique s'offusque de l'érudition, s'effare de la technicité, surtout quand elles osent s'acoquiner avec l'enthousiasme intellectuel. De nos jours encore, au sein des disciplines littéraires, la séparation entre linguistique et littérature semble insurmontable à certains,

spécification linguistique du français dans l'enseignement que cette idéologie de la langue qui tient le discours du sens commun où s'exprime surtout l'éternelle défense de la langue française, particulièrement quand il s'agit de réformer l'orthographe ou de mesurer la "valeur de communication" toujours décroissante du français dans le monde<sup>10</sup>. Pas de plus efficaces contempteurs de la science du langage que ceux qui dénoncent le "démon de la théorie" et la mort de la littérature. Pas de plus efficaces contempteurs de la linguistique française que ceux qui se font les avocats du français.

Comme en font foi les études regroupées dans ce dossier, c'est à une telle ascendance disciplinaire - la linguistique française, dont l'archive révèle le lien étroit unissant la didactique de la langue et la théorisation linguistique centrée sur le sujet parlant -, qu'au moyen de cette trop longue parenthèse nous souhaitons marquer notre attachement, aussi difficile à tenir que puisse être parfois aujourd'hui la position institutionnelle qu'elle requiert.

### *Linguistique et didactique*

Un esprit curieux du langage et de ses disciplines entré dans l'enseignement vers le milieu des années quatre-vingt ne pouvait sans doute que croiser sur son chemin les travaux des didacticiens du français, ou plus précisément les travaux des linguistes intervenant, occasionnellement ou non, dans le champ de la didactique<sup>11</sup>. Cette rencontre, un projet de recherche en cours d'élaboration sur une question de syntaxe située à la frontière des niveaux phrastique et textuel<sup>12</sup>, ainsi qu'un engagement déterminé dans la fonction de professeur de littérature et de langue françaises en collège et en lycée nous ont conduit à réfléchir sur le problème de la manuélistisation des savoirs littéraires et linguistiques. Un des fruits de cette réflexion a été la direction et la rédaction, en collaboration, de deux ouvrages de langue et d'expression françaises pour les lycées<sup>13</sup>. Mais cet intérêt pour les applications de notions linguistiques et de méthodes d'analyse liées aux opérations de mise en texte ne s'est pas limité à l'exercice de l'enseignement secondaire. Il s'est également manifesté à un autre niveau : (i) d'une part dans le

---

comme si la littérature n'était pas un art du langage. [...] L'étude des langues et celle des littératures se complètent à l'évidence. [...] le projet même d'une histoire comparée des littératures se forme dans l'Allemagne romantique en étroite liaison avec la linguistique historique et comparée : Friedrich Schlegel comme Wilhelm von Humboldt en témoignent, on ne peut évidemment faire l'histoire des langues sans faire l'histoire des textes qui les concrétisent, les établissent, voire les créent".

<sup>10</sup>. Voir, entre autres, Antoine Compagnon (1999 : 2000a, 2000b) : "Pourquoi le français devient une langue comme les autres", *Le Débat*, n° 104; "Après la littérature", *Le Débat*, n° 110; "Où va le français ?", *Le Débat*, n° 112.

<sup>11</sup>. Nous pensons entre autres aux travaux de Jean-Michel Adam, Jean-Paul Bronckart, Patrick Charaudeau, Michel Charolles, Jean-Louis Chiss, Bernard Combettes, Jacques David, Michel Fayol, Jacques Filliolet, Claudine Garcia-Debanc, Francis Jacques, Danielle Leeman, Dominique Maingueneau, Sophie Moirand, André Petitjean, Christian Puech, Marie-José Reichler-Béguelin, Eddy Roulet, Bernard Schneuwly, Denis Slakta. A cet égard, on précisera que les revues *Études de linguistique appliquée*, *Le Français aujourd'hui*, *Le Français dans le monde*, *Langue française et Pratiques* ont joué alors pour nous un rôle de premier plan, tout comme le colloque de Cerisy-la-Salle "Didactique et pédagogie du français", organisé par *Pratiques* en juillet 1989.

<sup>12</sup>. Voir [1] 1998b, et [9] 1994.

<sup>13</sup>. Voir [7] 1991, [8] 1992.

cadre de l'initiation des étudiants de DEUG et de licence à la linguistique<sup>14</sup>; d'autre part dans celui de la formation des enseignants, des futurs enseignants (agrégatifs) et des étudiants de maîtrise/DEA à l'analyse syntaxique et sémantique en contexte et à la recherche<sup>15</sup>. On ne s'étonnera donc pas qu'une partie non négligeable de ce dossier soit constituée de publications qui entrent dans le champ d'une linguistique appliquée à l'enseignement de la langue française.

### *Domaines et thèmes de recherche*

Outre ces travaux, qui en constituent comme nous l'avons dit le prolongement empirique, autrement dit réflexif et critique mais aussi institutionnel, nos activités de recherche s'exercent principalement dans les domaines de la syntaxe et de la sémantique du français moderne, ainsi que, par corollaire, dans ceux de l'histoire des notions grammaticales, de l'histoire de la langue, et de la sémantique des textes. Domaines dans lesquels l'apposition, le détachement, la coréférence, l'adjectivité, la prédication seconde, la macrosyntaxe, l'idiolecte, forment des objets d'étude privilégiés, appréhendés au moyen d'analyses de corpus constitués de textes littéraires, scientifiques, philosophiques, journalistiques, en langue française. Ces activités de recherche, qui ont pour source principale une thèse de Doctorat soutenue en juin 1993, à l'Université Paris IV, sur les constructions appositives détachées dans certains textes (auto)biographiques de J.-P. Sartre<sup>16</sup>, ont fait l'objet de quelques communications et conférences, en France et à l'étranger, qui ont été l'occasion pour nous, à chaque intervention, d'un approfondissement de la réflexion méthodologique, d'une optimisation de l'ancrage conceptuel, et d'un élargissement de l'investigation<sup>17</sup>. Celles qui ont porté sur l'apposition et sur le détachement ont

<sup>14</sup>. Cela à partir d'une expérience de l'enseignement supérieur en premier et deuxième cycles qui a commencé en 1991, à l'Université Paris IV, avec la fonction de Chargé de cours, et qui s'est poursuivie à l'Université de Nantes, à partir de 1994, puis à l'Université Paris VII, à partir de 1997, avec la fonction de Maître de Conférences de linguistique française. Voir [2] 2000e.

<sup>15</sup>. Cette formation s'est appuyée, entre autres, sur une expérience de l'enseignement de la linguistique française pour les agrégatifs, menée sans discontinuité de 1994 à 2001, à l'Université de Nantes, à l'ENS de Fontenay/Saint-Cloud (de 1996 à 1999), et à l'Université Paris VII, où nous organisons depuis 1998 un colloque annuel de langue française pour l'agrégation, destiné à renforcer la visibilité et le poids de l'enseignement linguistique dans les UFR de Lettres, et à attirer vers la recherche en sciences du langage des étudiants manifestement intéressés par l'histoire de la langue, l'histoire de la grammaire, la description du lexique et de la syntaxe, et par la sémantique des textes. Outre les communications faites dans le cadre des colloques d'agrégation que nous avons organisés à Paris VII, et qui ont fait l'objet d'une publication recensée dans ce dossier, on mentionnera une communication à la journée d'étude sur Claude Simon, le 4 mars 1998 (Université Paris VII) : "Aspects de la transgression des normes linguistiques dans *La Route des Flandres*" (non publiée), et une communication à la journée d'étude sur Jean de Léry, le 6 novembre 1999 (Université Paris VII) : "Les ouvertures phrastiques et la construction de la référence dans *Histoire d'un voyage en terre de Brésil*" (publiée et recensée dans ce dossier). Voir [3] 1998d, [4] 1999a, [6] 2000f, [10] 1995a, [11] 1995b, [13] 1997a, [15] 1998a, [16] 1998c, [17] 1998e, [18] 1998f, [21] 1999b, [22] 1999c, [23] 1999d, [27] 2000g.

<sup>16</sup>. Voir [1] 1998b, qui est une version remaniée et allégée de cette recherche. Une présentation détaillée de la thèse est proposée dans [9] 1994.

<sup>17</sup>. Le 20 Mars 1996, séminaire d'Olivier Soutet (Université Paris IV) : "Apposition et dynamique communicationnelle". Le 8 juin 1996, Colloque International de Linguistique Française *Prédication, assertion, information* (Université d'Uppsala, Suède) : "Les appositions frontales et la structure informationnelle de l'énoncé". Le 23 juin 1996, colloque du Groupe d'Études Sartriennes (Université Paris I) : "Syntaxe et pensée - Structure de la phrase sartrienne dans le discours biographique". Le 21

été à l'origine d'un numéro de la revue *Langue française*, consacré aux *Nouvelles recherches sur l'apposition*, que nous avons coordonné, et auquel Claire Blanche-Benveniste, Sandrine Caddéo, Bernard Combettes, Mats Forsgren, Danielle Leeman, Michèle Noailly et Lélia Picabia ont apporté leur collaboration<sup>18</sup>. On précisera à cet égard que si, au-delà même de ce numéro, la contribution de l'ensemble de ces spécialistes de syntaxe française à la réflexion sur la problématique appositive a été, dans sa diversité méthodologique, déterminante pour notre propre recherche, les travaux de Bernard Combettes sur les constructions détachées et ceux de Michèle Noailly sur l'adjectivité, comme on le verra par la suite, ont joué un rôle crucial dans notre approche des faits linguistiques visés par ces notions, ce que leur position scientifique éminente sur ces questions suffit d'ailleurs à expliquer<sup>19</sup>.

### *Recherche personnelle, recherche institutionnelle*

Mais la recherche personnelle et la recherche institutionnelle sont deux domaines qu'il est parfois difficile de faire coïncider. Et si le statut d'enseignant-chercheur semble définir une double compétence pour établir les critères de recrutement universitaire en France, la réalité observable sur le terrain ne reflète pas toujours ce principe de parité entre enseignement et recherche. Du moins

---

novembre 1996, séminaire de Michèle Noailly (Université de Brest) : "Prédication seconde, zones actanciennes et niveau macrosémantique". Le 22 juillet 1997, XVI<sup>e</sup> Congrès International des Linguistes (Palais des Congrès, Paris) : "Prédication seconde, zones actanciennes et structures macrosémantiques - Le cas des appositions asymétriques". Le 15 Mai 1998, journée d'étude sur *Le non-style* (Université Paris VII) : "Sartre et la question du style". 23-29 Juillet 1998, communication écrite au XXII<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et Philologie romanes (Université Libre de Bruxelles) : "Les détachements gauches asymétriques, entre microsyntaxe et macrosyntaxe". Le 14 décembre 1998, séminaire de morphosyntaxe du français contemporain de Mary-Annick Morel (Université Paris III) : "L'apposition : concepts, niveaux, domaines". Le 18 décembre 1998, séminaire d'Alain Berrendonner *La mise en discours des constructions syntaxiques* (Université de Fribourg, Suisse) : "Le système appositif et la continuité référentielle". Le 5 juin 1999, colloque *Formes de l'ajout dans l'écrit - Langue et texte* (RES-SYLED, Université Paris III) : "L'ajout et la problématique appositive - Détachement, espace phrastique, contextualité". Le 22 octobre 1999, séminaire du Groupe d'Étude en Histoire de la Langue Française (ENS Ulm) : "L'apposition : approche historique et théorique de la notion". Le 15 janvier 2000, colloque international *Approches linguistiques de la poésie* (Université Libre de Bruxelles) : "Conflits d'incidences et portées indistinctes - Problèmes de syntaxe et de référence dans le texte poétique". Le 4 février 2000, journée scientifique *Les phrases dans les textes* (Centre Interdisciplinaire de Recherche en Linguistique et Psychologie Cognitive, Université de Reims) : "Place, position, information : quelques problèmes de macrosyntaxe en français contemporain". Le 22 septembre 2000, colloque international *Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ?* (Université Paris III) : "Du prédicat second à la clause - Sur le rang syntaxique de quelques types de détachements". Le 10 octobre 2000, forum *Faire une grammaire/faire de la grammaire* (Centre International d'Études Pédagogiques, Paris) : "Des marges de la phrase aux marges de la grammaire - Sur la grammatisation de "l'annexe syntaxique" en français". Le 19 octobre 2000, séminaire *Diachronie du français* de Christiane Marchello-Nizia (Institut Universitaire de France, Paris) : "Aspects des constructions détachées en français moderne". Le 29 juin 2001, colloque international *L'adjectif en français et à travers les langues* (CNRS : Centre de Recherches Inter-Langues sur la Signification en Contexte, et Université de Caen) : "Support et référenciateur de l'adjectif dans le système appositif - Sur l'interprétation des prédicats détachés" (séance plénière). Certaines de ces communications et conférences ont été publiées ou sont à paraître, et sont recensées dans ce dossier. Voir [14] 1997b, [19] 1998g, [20], 1998h, [24] 2000b, [25] 2000c, [28] 2000h, [29] 2001a, [30] 2001b, [31] sous presse a, [32] sous presse b, [33] sous presse c, [34] à paraître. La référence [35], en préparation, est recensée, mais ne figure pas dans le recueil d'articles.

<sup>18</sup>. *Langue française*, n° 125, février 2000. Voir [5] 2000a.

<sup>19</sup>. Voir, entre autres, Combettes (1998b), Noailly (1990, 1999).



dans la mesure où l'accueil scientifique dans une équipe structurée, au programme de recherche clairement défini et minimalement compatible avec le "dossier" retenu, ne s'inscrit pas nécessairement dans le même cadre spatio-temporel que l'accueil "pédagogique". C'est pourquoi certaines collaborations ne peuvent être que de courte durée. Pour ne pas renouveler à Paris VII une expérience bien connue, il nous a semblé nécessaire, comme seul représentant de la linguistique française dans une UFR de Lettres en tant que titulaire<sup>20</sup>, d'envisager la création d'une structure d'enseignement et de recherche susceptible de favoriser le rayonnement de cette discipline, dans un département, *Sciences des Textes et Documents*, dont l'histoire tout à fait spécifique, est faite entre autres, depuis trente ans, de partenariats obligés et de tensions régulières avec l'UFR de Linguistique (ex-DRL). Étant donné cette situation, et eu égard à nos centres d'intérêt, nous avons travaillé, avec la précieuse collaboration scientifique de François Rastier, à rendre possible à Paris VII, en harmonie la "science des textes", l'essor d'une linguistique textuelle, pensée comme une fructueuse interface entre les sciences du langage et les études littéraires. Ce qu'ont concrétisé la création d'un cours de licence et d'un séminaire de maîtrise/DEA en sémantique des textes<sup>21</sup>, ainsi que l'organisation, en collaboration avec F. Rastier, du colloque *Corpus littéraires. Recueil et numérisation, analyse assistée, didactique*, qui s'est tenu à Paris VII les 20 et 21 octobre 2000.

*Les problèmes syntaxiques et sémantiques  
du détachement en français comme axe principal de la recherche*

Par ailleurs, notre intérêt pour la linguistique de corpus, et l'évidente nécessité d'une approche diachronique des faits de syntaxe détachée, qui font principalement l'objet de notre travail linguistique, nous ont conduit à accepter de collaborer, dès le mois de juin de l'année 2000, aux travaux du GDR alors en cours de constitution *Diachronie du français et évolution des langues*, dirigé par Christiane Marchello-Nizia, et aujourd'hui composante essentielle de l'UMR 8503 *Analyses de Corpus Linguistiques, Usages et Traitements* (ENS Lettres et Sciences Humaines-Lyon). Notre contribution récente au GDR s'est pour l'instant limitée à une conférence faite à la Maison des Universités (IUF), le 19 octobre 2000 (voir *supra*, note 17). Souhaitant toutefois résolument avancer dans cette recherche, nous avons élaboré un projet scientifique susceptible de favoriser des relations de travail plus étroites avec le laboratoire de l'ENS, projet qu'un accueil en délégation sur un poste de chercheur au CNRS, pour l'année 2001-2002, nous permettra de réaliser. L'objectif est de fournir une contribution à l'étude du détachement en français, en privilégiant les expressions référentielles, afin de procéder à une analyse comparée (formelle et fonctionnelle) de ce que la tradition grammaticale range sous les rubriques de vocatifs/apostrophes, de dislocations et d'appositions. Le travail sur des corpus numérisés, d'une façon générale, permettra de répondre au besoin crucial de données empiriques sur la linguistique du détachement, et, plus particulièrement,

<sup>20</sup>. À l'époque de notre recrutement, en 1997. L'effectif a depuis quadruplé.

<sup>21</sup>. Pour la mise en place de ces enseignements, nous nous sommes appuyé sur l'expérience de la création d'un séminaire de maîtrise FLE ("Théories et pratiques du texte"), qui nous avait été confié à l'Université de Nantes au cours de l'année 1996-1997.

il permettra de traiter la question en diachronie, en rendant possible l'étude de l'évolution de ces constructions à partir de l'époque classique jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire pendant toute la période de formation et de développement du français moderne, prolongeant ainsi les travaux sur le détachement en ancien et moyen français. Au-delà de la description du fonctionnement des constructions détachées, l'intérêt de cette recherche est de donner une consistance factuelle à la réflexion contemporaine sur les niveaux d'analyse syntaxique, et plus précisément sur les deux ordres de combinatoire, fréquemment articulés dans le cadre de la problématique phrastique : microsyntaxe et macrosyntaxe.

Telles sont actuellement les grandes orientations de notre travail.

### **Organisation du mémoire**

Les trois parties qui structurent ce document de synthèse sont dans l'ensemble respectueuses de la chronologie des travaux et des publications, même si la nécessité de procéder à des regroupements thématiques conduit à contrevenir parfois à la stricte successivité. Quoi qu'il en soit, et c'est là l'essentiel, l'ordonnancement des différentes perspectives témoigne d'un déplacement du point de vue qui marque à chaque fois une étape dans la réflexion linguistique en ce qu'il rend compte d'une préoccupation nouvelle coïncidant avec une expérience ou un ensemble d'expériences, mais un déplacement qui n'est bien sûr nullement irréversible et qui suit davantage le mouvement de la spirale que celui du vecteur.

#### *Premier parcours*

La perspective théorique et méthodologique adoptée dans la première partie (*LE TEXTE COMME OBSERVATOIRE ET INSTITUTION DE LA LANGUE*) s'inscrit dans le sillage des études (principalement celles représentées dans les travaux de François Rastier) portant sur la problématique rhétorique/herméneutique, où le texte est pensé comme l'unité linguistique fondamentale, conditionnant l'accès aux unités de rang inférieur, et elle-même déterminée par l'unité supérieure qu'est le corpus (objet construit, et non pas donné)<sup>22</sup>. Dans cette perspective, suivant le principe herméneutique selon lequel le niveau global de l'énoncé détermine le niveau local, le contexte, défini comme une zone de localité (un passage) dans un texte, ne saurait avoir une fonction d'attestation (validation) ou de modification (déformation) du type par l'occurrence, car les types sont nécessairement reconstitués à partir des occurrences<sup>23</sup>, c'est-à-dire à partir de la matérialité du discours. Il ne s'agit donc pas dans ce cadre d'étude de décrire la langue sur la base d'un rapport explicatif entre des faits linguistiques et leur idéalisation. À tout le moins peut-on légitimement envisager d'entreprendre, à partir d'une telle dialectique, l'épistémologie critique d'une science du langage fondée sur le parallélisme logico-grammatical, et sur l'ontologie statique qu'il suppose. Le contexte a en fait une fonction d'institution des unités de langue,

<sup>22</sup>. Voir, entre autres, Rastier (1989), (1991), (1994), (1996a), (1996b), (1996c), (1996d), (1998).

<sup>23</sup>. Voir Rastier (1998 : 101).

celles-ci étant identifiées formellement et sémantiquement par des parcours interprétatifs effectués à l'intérieur d'un texte<sup>24</sup>. Si bien que l'actualisation - donc la réalité - des unités linguistiques ne peut être saisie en dehors du processus interprétatif, et qu'un segment de langage verbal ne peut être pertinemment décrit et catégorisé, fût-ce au motif d'une objectivation scientifique, par le recours à des stratégies d'analyse prenant comme postulat la nécessité d'une décontextualisation de la langue.

Cette partie expose des travaux qui, pour un certain nombre d'entre eux, comme cela vient d'être évoqué, relèvent, mais selon deux orientations distinctes, d'une linguistique appliquée à l'enseignement du français.

(i) D'une part, une orientation déterminée par la question de l'observation et de la mise en oeuvre de processus rédactionnels dans le cadre des activités de lecture et d'écriture définies par les exercices écrits et oraux du baccalauréat, tels qu'ils se présentaient au début des années quatre-vingt-dix (*1. Vers la maîtrise de la production et de l'interprétation des textes : un exemple de manuélistisation des processus rédactionnels pour les classes de lycée*). Il s'agit principalement d'une réflexion sur la manière dont les faits de langue interviennent dans la production et l'interprétation des textes, et sur l'exploitation qui peut être faite de ces données dans les classes de lycée. On rend compte ici, brièvement, de deux ouvrages qui appréhendent le texte comme observatoire et mise en oeuvre de la langue, en privilégiant tantôt les informations fournies par la langue sur le texte, tantôt celles fournies par le texte sur la langue. La démarche adoptée dans ces manuels consiste, au moyen de descriptions entrant dans le champ de la syntaxe, de la morphologie flexionnelle et dérivationnelle, et de la sémantique lexicale, à faire reproduire ou analyser certains éléments de composition en fonction d'un objectif rédactionnel précis.

(ii) D'autre part, un ensemble d'applications visant l'initiation des enseignants, des futurs enseignants (agrégatifs) et des étudiants de maîtrise/DEA à la recherche en syntaxe et en sémantique du français, ensemble où s'exerce une réflexion sur la problématique linguistique de la textualité et sur les conditions d'une description contextuelle de la langue (*2. Pour une description contextuelle de la langue*). Dans cette perspective, sont privilégiées les questions relatives à la référence, aux niveaux d'analyse linguistique, et à la structure informationnelle de l'énoncé. Ces travaux sont aussi l'occasion d'une réflexion épistémologique appliquée à l'élaboration des savoirs sur la langue, c'est-à-dire à la formation des catégories pratiques et formelles de la grammaire. Conformément au cadre théorique précédemment évoqué, on y expose la relativité ontologique des notions linguistiques utilisées dans le cadre de la catégorisation des unités de la langue, notions nécessairement déterminées par un poste d'observation. Saisir le fait dans le continuum textuel où il a été isolé, c'est, même au prix d'une indécidabilité provisoire de l'analyse, se donner une chance de décrire un fragment de réalité, et par là même rendre possible une reconfiguration des niveaux d'analyse de la langue. Ignorer cette relativité ontologique, c'est en

---

<sup>24</sup>. *Ibid.*

rester au niveau des idéalités linguistiques, qui ne peuvent s'épanouir que dans la description d'une langue imaginaire.

En marge de ces travaux, cette partie développe également des analyses consacrées à la problématique typologique telle qu'elle a été abordée en linguistique textuelle, entre autres, chez Jean-Michel Adam, et François Rastier (3. *Typologie textuelle et description syntaxique*). Plus particulièrement, on expose ici un mode d'exploitation des superstructures textuelles (ou types macrosémantiques) et de leur organisation séquentielle et propositionnelle, dont les normes et régularités, en dépit de l'hétérogénéité des orientations communicationnelles qui peut se manifester dans un texte, permettent d'identifier, de décrire, et d'expliquer le fonctionnement de certaines structures syntaxiques. Ces analyses ont été exploitées principalement dans le cadre d'une recherche portant sur la syntaxe et la sémantique des constructions appositives en français, où les types macrosémantiques ont servi à l'étiquetage des constructions dans le corpus et à leur étude quantitative.

Enfin, entre dans le champ d'application de la problématique du texte pris comme observatoire et institution de la langue la question de la structure linguistique du texte littéraire, et plus spécifiquement la question du style (4. *Singularités linguistiques du discours et contraintes génériques : la notion d'idiolecte et son rendement dans les sciences du langage*). L'entrée dans la notion de style ne peut être aussi aisée du point de vue linguistique que du point de vue littéraire. Les réticences de la linguistique à se saisir de l'objet style - dont la problématique semble pourtant intéresser directement les sciences du langage - s'explique par le très tardif engouement de ces mêmes sciences pour le problème épistémologique du contexte, et pour la question du statut de l'interprétation dans l'analyse. Il y a là une véritable difficulté, car les déterminations linguistiques qui affectent une séquence textuelle susceptible de faire l'objet d'une description stylistique, ou d'une évaluation partielle formulée en termes d'effets stylistiques, pèsent en fait sur toute forme de production énonciative. Et tout particulièrement les déterminations du composant idiolectal du discours, c'est-à-dire les déterminations individuelles produites par le régime singulier d'un énonciateur mis au contact d'une situation. L'idiolecte, dont on fait le point nodal du style, doit être pourtant tenu plus largement pour un composant nécessaire de la parole. L'intérêt pour les sciences du langage d'une réflexion sur l'idiolecte (littéraire ou non, autrement dit quel que soit son degré de systématicité) est de mettre en débat, comme l'a montré François Rastier (1994 : 9, note 3), le statut épistémologique de la linguistique formelle - dominante -, qui ne saurait par nature rendre compte du singulier puisqu'elle a pour vocation de se constituer en science, autrement dit, pour la vulgate, de rendre compte de l'universel. Seule une linguistique descriptive, opérant sur corpus, peut entreprendre une étude des singularités linguistiques du discours. La problématique idiolectale, corrélée à celle du style, est traitée ici par l'examen d'un ensemble d'études portant sur les rapports, qui s'observent particulièrement au plan de la structure phrastique, entre des faits d'individuation discursive et des contraintes génériques.

## *Deuxième parcours*

La deuxième partie (*DES MARGES DE LA PHRASE AUX MARGES DE LA GRAMMAIRE - SUR LA GRAMMATISATION DE QUELQUES NOTIONS RELATIVES AU DETACHEMENT EN LINGUISTIQUE FRANÇAISE*) adopte une perspective qui est celle de l'épistémologie historique appliquée aux principales catégories fonctionnelles sollicitées en linguistique française pour rendre compte des faits de syntaxe détachée. Partant de ce qui est couramment décrit comme situé aux marges de la phrase, c'est-à-dire placé dans une zone de localité tenue pour périphérique à la structure argumentale de l'énoncé, on s'interroge sur le traitement explicatif de ces faits dans la grammaire et sur leur marginalisation linguistique, qui est durable en dépit du regain d'intérêt dont jouit la question du détachement depuis une vingtaine d'années.

Pour ce faire, on convoque la notion de grammatisation, qui est généralement sollicitée dans les sciences du langage pour désigner deux types de faits différents : (i) l'apprentissage de la grammaire scolaire, c'est-à-dire une formation grammaticale commune à tous les citoyens, membres d'une communauté linguistique (on grammatise un individu ou un groupe d'individus), acception développée par Renée Balibar (1985), sur le modèle d'*alphabétisation*; (ii) le processus par lequel on décrit une langue au moyen d'un outillage métalinguistique, que fournissent les grammaires et les dictionnaires, et qui est subordonné à un dispositif conceptuel préalable (on grammatise une langue), acception développée par les historiens des sciences du langage<sup>25</sup>. L'acception ici retenue se situe dans le prolongement de cette dernière valeur. Elle est limitée au cas où une notion, au terme d'un parcours historique qui en a stabilisé le sens par l'identification régulière d'un fait ou d'un ensemble de faits qu'elle a rendu possible, se trouve intégrée à un dispositif métalinguistique qui tend à se reproduire, quelle que puisse être l'approche théorique que lui réservent les ouvrages qui en attestent l'existence (on grammatise une notion). Ce processus de grammatisation, qui est réversible (dégrammatisation), est un processus historique dont l'extension chronologique peut varier considérablement selon le degré de développement technologique dans lequel il s'inscrit. On explore ainsi à propos des faits de syntaxe détachée l'argument de la "tradition grammaticale", utilisé comme procédé d'évitement d'une approche historique des notions dans les grammaires (procédé générateur de multiples apories et d'opacités de l'analyse linguistique), tout en soulignant les limites explicatives de l'épistémologie historique.

À partir de quelques-uns des travaux que nous avons publiés sur les constructions détachées en français moderne, on examine tout d'abord en détail le passage de la notion de "détachement" à celle d' "annexe" dans le discours linguistique, ce qui ouvre le champ à une réflexion sur l'intégration syntaxique et sur les représentations de la phrase dans la perspective logico-grammaticale (*L' "annexe syntaxique" : un indicateur de la réflexion sur les niveaux d'analyse linguistique*). On développe ainsi l'approche historique de trois types de

---

<sup>25</sup>. Voir, entre autres, Auroux (1994).

constructions (appositives, vocatives, disloquées), qui ont fait l'objet d'une très durable indistinction syntaxique, et qui ont illustré, et illustrent encore aujourd'hui, la relativité historique et théorique des espaces disciplinaires respectifs de la grammaire et de la rhétorique.

Enfin, la section propose, pour conclure ce parcours critique du traitement conceptuel et descriptif du détachement dans l'histoire de la grammaire, une mise au point typologique des faits de syntaxe détachée relativement à la problématique actancielle (2. *La problématique actancielle du détachement : perspective typologique*). On fait ainsi retour, en la développant et en l'amendant, sur l'esquisse d'une typologie des principales formes de détachements - que nous avons proposée dans quelques travaux récents -, en examinant successivement les détachements par redoublement actanciel (vocatifs et dislocations dont le référent est instancié dans la prédication principale), par caractérisation actancielle (le système appositif), et par expansion de relation prédicative (vocatifs et dislocations dont le référent n'est pas instancié dans la prédication principale, et autres constructions associées au système appositif).

### *Troisième parcours*

La troisième partie (*PLACE, POSITION, INFORMATION - LE SYSTEME APPOSITIF ET LA QUESTION DES FORMATS SYNTAXIQUES*) propose une description sémantique du système appositif, corrélée à la question de la démarcation graphique de la phrase et à celle des formats (micro/macro)syntaxiques des segments linguistiques.

On expose tout d'abord le problème de la disqualification du critère graphique dans l'étude de la phrase, qui constitue une manifestation du rejet de l'écrit dans la description de la langue, et on développe une réflexion sur les conditions de l'éviction de ce critère ainsi que sur les enseignements épistémologiques que l'on peut retirer de la contradiction linguistique révélée par cette éviction (1. *La notion de phrase graphique dans le discours linguistique : entre maniérisme idiolectal et format d'expression socialement normé*). Car si la phrase conçue comme un synthétiseur grammatical appelle à statuer sur la non-pertinence du critère graphique, la phrase conçue comme un synthétiseur tout à la fois grammatical et informationnel exige de tenir pour crucial dans l'explication linguistique le paramètre de la spatialisation du discours dans lequel s'inscrit manifestement ce critère. Ce qu'illustre, entre autres, le placement frontal des constructions détachées. Que serait une frontalité que ne viendrait déterminer une frontière graphique, quels qu'en soient les modes de réalisation ? La place des constituants dans l'énoncé ne fait que marquer une ordination purement séquentielle liée à la linéarité du discours. Elle n'a pas vocation à intervenir au niveau des marquages d'ouverture et de clôture. La ponctuation intervient à ce niveau, pour transformer une place en position informationnelle.

C'est ce que décrit la section suivante, en examinant le comportement référentiel du système appositif (2. *Sémantique des caractérisants détachés : de la place à la position informationnelle*). On revient tout d'abord sur le critère de la

coréférence dans la formation de la notion, et sur le mode de contrôle référentiel tout à fait spécifique du système appositif. Puis on expose la problématique du type de connexité (morphosyntaxique ou sémanticopragmatique) entre les constituants du système. L'examen détaillé de la place des termes descripteurs détachés dans l'énoncé permet de statuer sur le rôle informationnel de cette place, qui est celui d'indice iconique du domaine d'interprétation du contrôleur référentiel de la construction. Cet examen est en outre l'occasion de noter que, contrairement à leur approche logico-grammaticale, l'approche herméneutique des formats syntaxiques, qui ne place pas dans une situation de stricte opposition structurale les combinatoires micro et macrosyntaxique, manifeste un meilleur rendement explicatif.

### **“Détachement et construction de la référence”**

Comme le donne à comprendre le titre principal de ce mémoire, la question du détachement, qui occupe une position centrale dans notre travail tant au plan descriptif qu'au plan conceptuel, est ici mise en étroite relation avec la problématique référentielle. Eu égard à la diversité des problèmes linguistiques abordés, et au recours fréquent à des perspectives qui privilégient les questions d'actance, de place, de position, de format syntaxique et d'information, il y aurait lieu d'interroger la pertinence d'une telle orientation, si les faits de syntaxe détachée sur lesquels portent nos analyses n'appelaient en permanence un examen du critère coréférentiel, qui étaye la plupart des typologies qui en sont proposées. Ce qui est en jeu dans l'examen de ce critère c'est la part du syntaxique dans la détermination du fonctionnement référentiel d'un segment linguistique. Comme nous l'avons montré dans plusieurs travaux, il se trouve que dans de nombreux cas de détachements ce fonctionnement est manifestement en défaut bien que le segment concerné réunisse les conditions lexicales de l'acte de désignation. S'ouvre ainsi un vaste champ de problématiques portant non seulement sur la nature exacte des relations entre des segments que nous avons décrits comme appariés, mais aussi, au-delà, sur la nature exacte de ce qui constitue la “référence” dans une suite linguistique, et sur le mode selon lequel cette référence s'organise dans la masse verbale complexe du texte.

Parmi les multiples perspectives définitoires suscitées par la référence, la plus couramment exploitée en linguistique, à la suite des travaux des logiciens et des philosophes, est celle qui consiste à décrire la notion comme la relation entre un segment linguistique à vocation désignative et un objet dans le monde visé par ce segment. Cette relation mots/monde, très diversement traitée, pose on le sait d'innombrables problèmes d'application en sciences du langage - liés aux notions de sens, d'existence, et d'objectivité -, dans le détail desquels il n'est bien sûr pas question d'entrer ici<sup>26</sup>. On se contentera de préciser que la référence, et c'est la condition *sine qua non* de sa pertinence descriptive et explicative, est nécessairement *située*. Entendons par là qu'il ne saurait être question de penser le rapport du linguistique au non-linguistique, dans le cas précis de la procédure

---

<sup>26</sup>. Voir tout particulièrement sur ce point l'exposé de Georges Kleiber (1997).

d'identification d'un référent, autrement qu'en contexte, et en fonction des données singulières d'une situation d'énonciation et de compréhension. Par "construction de la référence" nous visons le processus de référenciation, c'est-à-dire l'acte de mise en forme linguistique des référents, le choix qui est fait de leur dénomination, et l'interprétation qu'elle suscite.



**Première partie**

***LE TEXTE COMME OBSERVATOIRE  
ET INSTITUTION DE LA LANGUE***

### **Introduction - *Points de vue sur l'observatoire***

La notion d'observatoire trace une ligne de partage toujours actuelle entre deux conceptions scientifiques de la linguistique nettement antagonistes, mais que bien des aspects de la discipline et de son objet concourent pourtant à rendre aujourd'hui conciliables<sup>27</sup>.

(i) D'une part, une conception théorique, qui s'appuie sur le caractère abstrait de la langue et du langage, et qui adopte dans l'ensemble une démarche démonstrative, c'est-à-dire déductive, formulant des hypothèses globales qui permettent de dégager rationnellement des conséquences. Cette conception a pour réquisit essentiel l'axiomatisation de la linguistique, que caractérise la formalisation de son objet par le recours à un métalangage logico-mathématique<sup>28</sup>. Un des corollaires de la formalisation est la minimalité, qui consiste à limiter l'analyse à un nombre aussi restreint que possible d'observables. On retrouve ici un aspect majeur du paradigme générativiste, réactualisé par les grammaires d'unification<sup>29</sup>, où la grammaire, définie comme un algorithme (automate) permettant de générer et de décrire l'infinité des phrases d'une langue à partir d'un nombre fini de règles, est fondée sur l'introspection (jugement d'acceptabilité, d'ambiguïté, de paraphrase d'un locuteur natif sur une phrase), autrement dit sur l'absence d'observatoire de langue. C'est, dans le domaine scientifique, selon Jean-Claude Milner<sup>30</sup>,

---

<sup>27</sup>. Voir, par exemple, les études épistémologiques respectives de R. Robins (1975) et de S. Bouquet (1997), qui, à une vingtaine d'années de distance, permettent de mesurer la permanence de cet antagonisme.

<sup>28</sup>. La mathématisation de l'objet de la linguistique est illustrée, entre autres, dans le programme génératif, dont Jean-Claude Milner (1989 : 113) a rappelé les trois propositions fondamentales : “[...] (I) les propriétés du langage sont formalisables; (II) elles sont formalisables parce qu'elles sont intrinsèquement formelles; (III) les propriétés formelles du langage sont un sous-ensemble limité des formalismes logico-mathématiques”.

<sup>29</sup>. Voir Abeillé (1998).

<sup>30</sup>. Milner (1989 : 137-148).

l'originalité de la science du langage que d'être tout à la fois une science empirique, c'est-à-dire expérimentale, construisant des observations susceptibles de donner lieu à des procédures de réfutation, et dépourvue de tout outillage expérimental, donc de tout observatoire. Étant une construction théorique, l'observatoire (ou, dans cette perspective paradoxale, ce qui passe pour tel) ne saurait exister indépendamment de la théorie. Les exemples de langue ne sont ainsi jamais des données brutes car ils incorporent nécessairement une grammaire minimale<sup>31</sup>.

(ii) D'autre part, une conception descriptive, aujourd'hui représentée par l'essor considérable des linguistiques de corpus, qui adopte une démarche inductive procédant par analyses de données factuelles et par généralisations, mais qui ne saurait réduire pour autant la linguistique à une simple recension de faits. Car l'existence objective de la langue comme ensemble de données factuelles constituant son observatoire n'a bien sûr nullement pour corollaire l'absence de propositions théoriques. Ces données factuelles résultent de l'application non consciente par le sujet parlant de règles non théoriques (l'usage et ses normes, formant le savoir épilinguistique) qui sont susceptibles de catégorisation, donc de théorisation *a posteriori*.

Il n'y a pas de linguistique possible (entendons par là convaincante et durable) sans une théorie de l'abstraction et de la catégorisation, qui ait à s'interroger, entre autres, sur les dérives essentialistes de certaines formations conceptuelles, tout particulièrement dans le cas des démarches *context-free*, qui posent l'absence d'observatoire comme une condition et un résultat de l'analyse linguistique, et qui font par là même du type à la fois un *terminus a quo* et un *terminus ad quem* de l'explication. Il n'y a pas de science du langage possible, ni d'ailleurs de science possible, sans observatoire. Reste à définir la nature des observables, lesquels, comme l'a proposé Antoine Culioli<sup>32</sup>, peuvent être appréhendés comme des données empiriques construites, c'est-à-dire comme des faits susceptibles d'être ramenés à une représentation métalinguistique. C'est à cette condition que l'observatoire peut être décrit non pas seulement comme établissement ou attestation mais comme institution de la langue, selon un processus de catégorisation d'une donnée factuelle, c'est-à-dire selon un processus de passage, pour la donnée en question, du statut d'item actualisé à celui d'occurrence indexée (activant un type).

Faire des textes le domaine d'application de cette notion d'observatoire ce n'est pas seulement opter pour une linguistique de corpus, c'est, comme nous

---

<sup>31</sup>. “[...] dire que la science linguistique est une science expérimentale sans outillage, c'est dire que c'est une science expérimentale *sans observatoire*. [...] toute grammaire est un embryon de théorie linguistique. On voit la conséquence : l'instance qui devrait jouer le rôle d'observatoire ne peut être rendue entièrement indépendante de la théorie linguistique elle-même” (Milner, 1989 : 139).

Une critique de cette position est proposée par Sylvain Auroux (1998 : 215) : “Nous sommes parfaitement capables d'identifier de multiples observatoires de langue : l'écriture, les textes, les autres langues, les corpus d'exemples, les dictionnaires, etc. La plupart des observatoires sont des construits théoriques; la linguistique ne diffère en rien des sciences physiques sur ce point. L'origine des théories linguistiques ne se confond pas avec l'origine du langage; là où il y a langage, il n'y a pas nécessairement théorie linguistique”.

<sup>32</sup>. Voir notamment Culioli (1968, 1973, 1982, 1990, 1995).

l'avons évoqué dans la partie introductive de ce mémoire<sup>33</sup>, inscrire l'empiricité de la linguistique du côté de la tradition rhétorique/herméneutique, ce dont témoignent de manière fort différente les quatre étapes constitutives de ce premier parcours.

### **1. Vers la maîtrise de la production et de l'interprétation des textes : un exemple de manuélisation des processus rédactionnels pour les classes de lycée**

La première étape est le reflet de notre expérience de l'enseignement secondaire, et de la nécessité qui s'est imposée à nous, comme à beaucoup, d'avoir à trouver des solutions adaptées aux problèmes posés par la diversité culturelle et linguistique d'élèves fréquemment en grande difficulté scolaire, voire, pour certains d'entre eux, dans une situation de déréliction sociale qu'on a peine à imaginer<sup>34</sup>. Cette nécessité d'avoir à créer des outils de travail adéquats à la réalité humaine des classes s'inscrit sans doute dans la fonction même de l'enseignant, qui doit toujours concilier les exigences d'un programme dicté par l'Institution et l'attention portée à l'individu, au groupe, à son histoire, à l'archive individuelle et collective qui confère à l'identité un passé en même temps qu'elle prescrit son avenir, bref l'attention portée au *contexte*, dirions-nous, pour que la prescription soit la moins sévère possible, et même au-delà, pour qu'elle puisse répondre à une attente.

Mais si c'est effectivement là la fonction telle que nous l'avons vécue en collège, l'expérience des lycées fut très différente puisque notre passage y a coïncidé avec la période d'afflux massif d'élèves fort peu préparés à l'entrée dans un tout nouveau cycle d'études, et dans un système que l'Institution n'avait d'ailleurs nullement cherché à adapter à cette intégration. Intégration qu'elle appelait pourtant de ses vœux, et qu'elle avait déjà quelques années auparavant mise en place pour les collèges<sup>35</sup>. La différence entre ces deux cycles, du point

---

<sup>33</sup>. Voir *supra*, pp. 9-12.

<sup>34</sup>. Ces sept années d'enseignement secondaire nous ont conduit successivement au lycée technique Jean Perrin, à Saint-Ouen l'Aumône (Val d'Oise), au collège Ferdinand Buisson, à Louviers (Eure), au collège Gabriel Havez, à Creil (Oise), et au lycée André Malraux, à Gaillon (Eure). Les deux années passées à Creil nous ont donné de vivre sur le terrain les problèmes associés au port du foulard islamique, qu'une médiatisation outrancière a rapidement transformés en question sociale à portée nationale, le contexte préélectoral ayant servi de caisse de résonance. En réaction à ce qui nous apparaissait comme une déformation grossière, dissimulant une réalité sociale et scolaire infiniment plus complexe, nous avons constitué un collectif de professeurs de lettres, et mis sur pied une expérience consistant à demander à nos élèves, dans le cadre de courts exercices rédactionnels pratiqués en classe pendant toute l'année scolaire, de s'exprimer sur des sujets de société très divers, sélectionnés par l'ensemble des participants. Ces textes, qui n'ont subi aucune modification lexicale, syntaxique, orthographique, ni bien sûr aucune censure idéologique, ont été publiés grâce à Guillaume Malaurie, journaliste à *L'Express* (Malaurie, 1992). Ils constituent un corpus des plus intéressants pour qui souhaite prendre connaissance des problèmes linguistiques et cognitifs des élèves de collège, et corollairement de la tâche exacte qui incombe au professeur de lettres.

<sup>35</sup>. Comment ne pas songer au premier cycle universitaire, à l'évocation de cette situation d'inadaptation réciproque de la population scolaire et de l'Institution, et plus précisément à cette difficulté des universités à accueillir ces étudiants dans un enseignement supérieur configuré à une époque

de vue de l'enseignant, résidait pour l'essentiel dans le fait qu'il voyait se manifester dans le travail de l'élève des difficultés langagières inattendues, complexes, que sa formation ne lui permettait pas de régler, et qui dans bien des cas semblaient incompatibles avec le niveau d'exigence disciplinaire des programmes, qui n'avait pas notablement varié depuis plusieurs années. Une illustration de cette problématique était précisément donnée par la question des manuels. Car si pour les collèges existait une assez grande diversité d'ouvrages d'expression française, parfois de très grande qualité<sup>36</sup>, alliant dans certains cas avec bonheur l'étude de la langue et celle des textes littéraires, rien de semblable ne s'offrait aux professeurs de lycée, qui avaient principalement à leur disposition des manuels de littérature, souvent d'un haut niveau, mais en fait destinés davantage aux élèves des classes préparatoires qu'à ceux du second cycle. Quant à l'étude systématisée de la langue et des processus rédactionnels, qui venait à peine d'être mise au programme des classes de seconde, elle était quasi inexistante dans l'édition scolaire à ce niveau<sup>37</sup>. C'est dans ce contexte que les deux ouvrages rapidement présentés dans cette section<sup>38</sup> ont été élaborés.

### 1.1. Retour sur une expérience éditoriale de transposition didactique

On précisera d'emblée que ces publications ne prétendent nullement s'inscrire dans une perspective de recherche didactique, pas plus qu'elles ne prétendent résulter de recherches personnelles de ce type entreprises en amont dans un cadre universitaire. Notre travail, indéniablement, suivait une logique de vulgarisation de certaines analyses entrant globalement dans le champ des linguistiques du texte, analyses dont la connaissance, qui à l'époque faisait encore défaut à la plupart des enseignants de lycée, nous semblait cruciale pour la formation des élèves aux activités rédactionnelles que leur imposaient les exercices du baccalauréat. La visée était donc essentiellement pratique. Animé par la volonté de contribuer, ne fût-ce que modestement, à une modification de la scolarisation des savoirs linguistiques, encore très largement tributaire du modèle de la grammaire phrastique, généralement inopérant sur les questions que nous avons à traiter, nous avons tenté, non pas de proposer des applications didactiques susceptibles d'interroger la validité des notions traitées - car un manuel scolaire pour les classes de seconde et de première ne saurait constituer un terrain d'expérimentation de cet ordre -, mais plutôt de mettre en forme un ensemble de transpositions didactiques<sup>39</sup> afin de répondre aux questions nouvelles posées par

---

différente et pour répondre à des besoins également différents ? Imparablement, dans ce domaine comme dans tant d'autres, les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets.

<sup>36</sup>. Nous pensons entre autres à la collection *De la phrase au texte* de B. Combettes, J. Fresson et R. Tomassone (1977-1980).

<sup>37</sup>. Si officiellement l'étude de la langue au lycée a fait son entrée dans les programmes en 1981, elle n'a été systématisée dans les *Instructions Officielles* qu'en 1987 pour les classes de seconde, et en 1988 pour les classes de première. En dehors du *Code du français courant* et des *Procédés annexes d'expression* de H. Bonnard (1981), surtout utilisés dans l'enseignement supérieur, les professeurs de lycée disposaient principalement de deux manuels : *Le français au lycée - Manuel des études françaises* d'A. Pagès et J. Pagès-Lindon (1981), et *Pratique du français* de C. Eterstein et A. Lesot (1986), l'un orienté vers la préparation littéraire aux exercices du baccalauréat, l'autre vers le rappel des connaissances grammaticales enseignées au collège.

<sup>38</sup>. Voir [7] 1991 et [8] 1992.

<sup>39</sup>. Au sens qu'Yves Chevallard (1984) a donné à ce terme.

l'exercice du métier. Ce qu'autorisait la dynamique de la recherche dans le domaine de la linguistique appliquée à l'enseignement du français. Il s'agissait en fait moins pour nous d'innover au plan notionnel, que de proposer une méthode d'ensemble praticable, sans vaine complaisance conceptuelle, en convoquant des savoirs linguistiques d'origine très diverse, représentatifs des différents niveaux d'analyse de la langue, pour les regrouper autour d'une problématique rédactionnelle nettement spécifiée associant les activités de lecture et d'écriture, c'est-à-dire l'observation, l'analyse, et la production de textes.

Pour réaliser le projet *Vers la maîtrise du texte* il fallait pouvoir bénéficier d'une assez grande latitude éditoriale. Ce fut largement le cas, pour l'ensemble des options méthodologiques, l'organisation des chapitres, les titres, le choix des textes. Ce qui rétrospectivement paraît tout à fait exceptionnel. Souhaitant évaluer la viabilité d'un nouveau type de manuel, l'éditeur n'avait pas d'ambitions commerciales, du moins à court terme. Il laissait, sans trop intervenir, se construire ce qui pouvait être un prototype. Quant à l'objectif des auteurs, il n'était bien sûr pas seulement de mettre à la disposition des élèves et de leurs professeurs des ouvrages utiles. Il était surtout d'indiquer une direction, de montrer que d'autres choix étaient possibles en matière d'édition scolaire que ceux de l'anthologie littéraire et du manuel d'activités grammaticales, qu'une autre pensée du texte, que celle qui sépare arbitrairement la langue et la littérature pour mieux les opposer et réduire l'une au profit de l'autre, devait être requise à l'école, et que cette idée, grâce aux sciences du langage et à la réflexion didactique, pouvait prendre corps et sortir enfin de la pétition de principe.

## 1.2. L'objet texte et son hétérogénéité langagière

L'École, qui fait du texte la composante essentielle de l'outillage éducatif, est sans doute de toutes les institutions de la société celle qui propage le mieux l'idée de sa trivialité. Qu'il soit conçu comme le modeste véhicule de l'information scientifique, technique, historique, linguistique, comme le substrat matériel de spéculations conceptuelles, ou qu'il fasse l'objet de dévotions esthétiques, le texte s'y manifeste comme une entité langagière d'autant plus praticable qu'elle reste structurellement et notionnellement indéfinie. Cette serene existence "préthorique", le texte la partage certes avec tous les objets langagiers qui ne peuvent être ramenés à une représentation métalinguistique nettement spécifiée, mais son accessibilité semble infiniment supérieure. Le texte est ce sur quoi porte la consigne de l'exercice lors du contrôle de connaissances, la courte section d'une oeuvre soumise au commentaire, l'oeuvre intégrale, saisie dans son unité. Généralement identifié par son support, il est la feuille, la page du livre, le livre lui-même, et reste, finalement, toujours identifiable. L'École fait lire et écrire des textes, mais en les rapportant nécessairement à une visée d'enseignement, et donc à un "contenu", à une intériorité qui les instrumentalise. Car il y a toujours une visée à cette pratique scolaire du texte. On lit un texte pour connaître une oeuvre. On rédige un texte pour commenter un jugement. Quant aux imperfections du texte de l'élève, elles ne sont jamais imputables à une textualité défailante, mais à tel verbe inadéquat, à telle connexité mal établie

et ambiguë, ou parce que l'argumentation paraît faiblement convaincante et l'exemplification indigente. Toujours disponible et rarement mis en défaut, le texte est à l'École l'hyperonyme rassurant de la chose écrite. Et l'absence de réflexivité qui caractérise son usage semble garantir sa pérennité.

Introduire la pensée du texte comme objet de langage dans le continuum fluant de cette culture textuelle, pour en problématiser l'étude et le sortir du sens commun et de la trivialité, c'est ce à quoi pouvaient et devaient contribuer, selon nous, les manuels scolaires, et d'ailleurs ce à quoi travaillaient depuis quelques années certains ouvrages pour le collège.

Mais une fois posé le fait que la pratique textuelle constitue un niveau fondamental de l'activité langagière, et que dans l'usage linguistique le texte marque un palier de complexité supérieur<sup>40</sup>, il reste à mettre en place un protocole définitionnel et descriptif, sur quoi un consensus scientifique, voire didactique, raisonnablement ne saurait être encore aujourd'hui attendu, sauf *a minima*, en plaçant la notion au seul niveau de la relativité épilinguistique, qui se fonde sur des faits de catégorisation empirique et de reconnaissance spontanée des unités du discours<sup>41</sup>.

Or, c'est précisément l'idée d'une compétence reconnue chez les sujets parlants à évaluer le degré d'acceptabilité textuelle d'une suite linguistique et donc à distinguer entre texte et non-texte qui est à l'origine du projet d'élaboration d'une grammaire textuelle, dont le développement dans le champ de la didactique du français a été très important<sup>42</sup>. Plusieurs présentations

---

<sup>40</sup>. Nous empruntons l'expression à F. Rastier (1994 : 171).

<sup>41</sup>. Comme le rappelle fort opportunément Denis Apothéloz (1995 : 9), en préambule de son étude sur l'anaphore dans la dynamique textuelle : "Qu'est-ce qu'un texte ? Posée ainsi, cette question peut paraître provocante. Voire assez vaine, en raison de son caractère excessivement général. Une question plus précise et probablement plus pertinente consisterait à se demander, par exemple, ce qui différencie un enchaînement de phrases dans lequel tout le monde s'accorde à voir un texte, d'un enchaînement de phrases dans lequel tout le monde s'accorde à ne voir qu'un enchaînement de phrases. Quelle que soit la réponse, on notera que cette formulation présuppose que nous avons tous, en tant que sujets parlants, une certaine capacité à reconnaître un texte d'un non-texte, et que cette capacité est constitutive de notre compétence langagière, plus généralement peut-être de notre compétence à entrer en communication".

Mais bien sûr la généralité, qui est définitoire de la théorie, est un impératif épistémologique, et, à ce titre, elle est requise en sciences du langage. Le texte et la textualité sont ainsi des abstractions nécessaires (mais non suffisantes) à la délimitation de ce niveau linguistique et à la description de ses constituants. Pour articuler l'un à l'autre, on peut proposer, comme le fait F. Rastier, de réserver la textualité à ce qui, précisément, rend le texte irréductible à un simple enchaînement de phrases (1994 : 171), et définir un texte comme "une suite linguistique empirique attestée, produite dans une pratique sociale déterminée, et fixée sur un support quelconque" (*Ibid.* : 168). Ce qui n'obère pas la pertinence explicative des analyses entreprises en corpus. C'est même là, nous semble-t-il, une excellente hypothèse de travail.

<sup>42</sup>. L'évocation du postulat de la compétence - dont la pertinence, selon nous, est remise en cause par certaines situations d'apprentissage linguistique, qu'il s'agisse de production ou de compréhension - est l'occasion de rappeler l'inspiration générativiste des premiers travaux de grammaire textuelle - entre autres Van Dijk (1972, 1973), Kummer (1972), Petöfi & Reiser (1973) -, puisqu'il s'agit au départ d'appliquer au texte les principes d'analyse linguistique développés par Chomsky dans *Syntactic structures* (1957). Les jugements d'acceptabilité textuelle sont fondés sur l'intuition d'une cohérence (perspective déjà développée par Harris, en 1952, dans *Discourse analysis*), donc fondés sur un standard, qui permet de postuler l'existence de règles de bonne formation intériorisées chez le sujet parlant, que la grammaire de texte se donne pour programme de décrire. Dans cette optique, le

historiques de la grammaire de texte et de l'analyse du discours<sup>43</sup> ont, en effet, très justement fait ressortir la relation d'implication entre l'entreprise d'établissement d'une *grammaire* textuelle et la notion d'*acceptabilité*, qui suppose de tenir pour un réquisit essentiel de l'analyse l'existence de normes de composition (ou de cohérence)<sup>44</sup>.

Même si elle a été traitée très diversement par la recherche, que celle-ci se soit exercée ou non dans le cadre d'une telle grammaire, la problématique des normes de composition (par ailleurs cruciale pour l'enseignement) a occupé une place centrale en linguistique textuelle jusqu'aux années quatre-vingt, et a accredité l'idée d'une détermination essentiellement linguistique de la textualité, qui s'est révélée inopérante<sup>45</sup>. Relativement au développement de la grammaire de texte, la normativité a vraisemblablement constitué un obstacle dirimant, renforcé par l'impact des travaux sur la pertinence<sup>46</sup>, qui ont permis de prendre la mesure du caractère extrêmement restrictif de ces approches étroitement linguistiques du texte. Un consensus négatif s'est finalement établi sur le fait qu'il ne saurait exister de règles de bonne formation dans ce domaine. Les "normes" d'un schéma de texte, si tant est que l'on puisse à ce niveau désigner ainsi un ensemble de régularités attestées par l'usage, semblent devoir être rapportées, non à sa textualité au sens structurel du terme, dont elles seraient définitoires, mais plutôt, comme Van Dijk lui-même l'a fait apparaître<sup>47</sup>, à un genre de discours dans lequel le texte en question s'inscrit et qu'il actualise. Et si dans cette perspective on recourt, comme Van Dijk, aux notions de macrostructure ou de macrorègle, ce ne peut être qu'en ouvrant l'analyse des

---

texte est pensé comme une sorte de macrophrase, correspondant à un niveau supérieur d'organisation linguistique, mais présentant des analogies, dans les faits de connexion structurale et sémantique, avec la phrase, et, conséquemment, susceptible de se prêter à un même type de modélisation. Devenu rapidement obsolète dans son principe théorique, ce formalisme a évolué vers un modèle d'analyse calculatoire de la cohérence textuelle, qui s'est principalement développé dans les recherches en Intelligence Artificielle, où le texte, assimilé à un programme informatique, est décrit comme une suite d'instructions, et la compréhension qu'il requiert et suscite à l'application de ces instructions. F. Rastier, replaçant le modèle procédural dans le paradigme du texte, a montré les apories et les impasses de cette approche (1994 : 167-168).

<sup>43</sup>. Nous pensons plus particulièrement aux travaux de Michel Charolles et de Bernard Combettes (entre autres, Charolles, 1988, 1989; Charolles & Combettes, 1999).

<sup>44</sup>. M. Charolles (1989 : 10) : "[...] on notera que le "fait" d'inacceptabilité est essentiel au projet grammatical (qu'il porte sur le texte ou sur la phrase). Il est bien clair en effet que l'idée de grammaire n'a de sens que si tous les assemblages de sons d'une langue ne sont pas également acceptables aux yeux des locuteurs de cette langue. [...] Les faits d'inégale acceptabilité sont donc ce qui légitime en dernière instance le projet grammatical [...]".

<sup>45</sup>. Dans leur analyse de la cohésion en anglais - qui a fait l'objet de nombreuses présentations critiques (entre autres, Lundquist, 1980; Charolles, 1988; Rastier, 1994; Apothéloz, 1995; Coirier & alii, 1996; Charolles & Combettes, 1999) - Halliday et Hasan (1976) bornent la notion de texture, censée définir une propriété constitutive du texte pris comme unité de langage en usage, d'une part aux faits d'ancrage situationnel (ou registre), d'autre part aux faits de cohésion établis par les relations sémantiques entre des expressions du même texte pouvant être placées dans des phrases différentes (cohésion locale, de nature présuppositionnelle, qui illustre en particulier la relation endophrasique). Comme la structure, qui définit la propriété formelle des phrases, la texture délimite finalement un ordre de données de nature strictement linguistique. Dans cette approche, note justement Denis Apothéloz, le texte est pensé comme un objet inerte.

<sup>46</sup>. Grice (1979), Sperber & Wilson (1989). Voir entre autres Charolles (1978, 1983, 1995).

<sup>47</sup>. Van Dijk & Kintsch (1983), Van Dijk (1985).



opérations de production et de compréhension textuelles à une approche cognitive.

À l'époque où ont été conçus les deux volumes de *Vers la maîtrise du texte*, de 1989 à 1991, il n'est pas excessif de dire que l'application et la transposition didactiques des notions et des analyses issues de certains travaux réalisés dans le cadre de la linguistique du texte et de l'analyse du discours restaient encore tributaires du modèle de représentation strictement linguistique de la textualité qui avait prévalu jusqu'au début des années quatre-vingt. Ainsi, par exemple, dans de nombreux articles destinés à la formation des enseignants, la préférence était généralement donnée à l'étude de la cohésion plutôt qu'à celle de la cohérence, aux marques linguistiques de structuration textuelle plutôt qu'aux facteurs environnementaux de l'organisation des textes et aux aspects pragmatiques de leur fonctionnement - qui n'étaient qu'évoqués<sup>48</sup>. Mais en amont, la recherche avait bien sûr largement ouvert le champ de la textualité, et favorisé la connaissance de son hétérogénéité langagière. Pour les questions qui, à des titres divers, devaient retenir notre attention personnelle, en témoignaient tout particulièrement : les études de Michel Charolles et de Claudine Garcia-Debanc sur l'approche linguistique et psychologique des processus rédactionnels<sup>49</sup>, de Marie-José Reichler-Béguelin sur la contribution des mécanismes endophoriques à la construction et à la représentation du savoir partagé<sup>50</sup>, de Michel Fayol sur l'approche psycholinguistique de la ponctuation<sup>51</sup>, de Bernard Schneuwly sur le traitement des organisateurs dans un modèle psycholinguistique de la production langagière<sup>52</sup>; ou encore, pour la typologie des textes et pour le problème de leur classification, les analyses et synthèses de Jean-Michel Adam, de Jean-Louis Chiss, de Bernard Combettes, de Roberte Tomassone, de Jeanine Benoît et Michel Fayol, de Claudine Garcia-Debanc, d'André Petitjean<sup>53</sup>, ouvrant la réflexion aux perspectives linguistique, psychologique et sociologique.

L'objet texte, de par les processus requis pour sa production, sa compréhension et son interprétation, apparaissait ainsi déjà comme un extraordinaire complexe de déterminations, dans lesquelles entraient des paramètres liés tout à la fois au système linguistique et aux caractéristiques sémiotiques de la communication écrite, à la représentation d'un univers de référence, aux visées communicationnelles de l'item textuel et à la maîtrise du contexte énonciatif requise par leur mise en texte. Plus précisément, et selon les orientations méthodologiques développées entre autres par les psycholinguistes,

---

<sup>48</sup>. Voir par exemple Baudry (1989) ou David (1989). Ce constat ne doit pas être interprété comme une critique négative. Car l'orientation de ces études se justifiait pleinement au plan didactique. Nous l'avons d'ailleurs personnellement éprouvé. Et les deux ouvrages que nous présentons dans cette section témoignent aussi à leur niveau de la nécessité de cette orientation.

<sup>49</sup>. Charolles (1986), Garcia-Debanc (1986).

<sup>50</sup>. Reichler-Béguelin (1988), et aussi Reichler-Béguelin & *alii* (1988), pour une application plus générale de ces notions à la didactique de l'expression écrite.

<sup>51</sup>. Fayol (1989).

<sup>52</sup>. Schneuwly & *alii* (1989).

<sup>53</sup>. Adam (1987, 1989, 1990), Chiss (1987a, b), Combettes (1987, 1988), Combettes & Tomassone (1988), Benoît & Fayol (1989), Garcia-Debanc (1989), Petitjean (1989).

étaient fréquemment évoquées dans les études portant sur les activités rédactionnelles les principales opérations langagières intervenant dans la production textuelle : la contextualisation - c'est-à-dire la configuration générale du texte en fonction des croyances, des savoirs, des intentions de communication et des représentations que l'énonciateur a du co-énonciateur et de lui-même relativement au co-énonciateur représenté; la planification - c'est-à-dire d'une part l'objectif de communication déterminé par le genre textuel et par ce qui doit être précisément effectué dans ce cadre générique, et d'autre part l'activation et l'organisation des connaissances/informations pertinentes, ainsi que l'évaluation de leur mise en forme relativement à l'objectif de communication; la textualisation - c'est-à-dire l'appropriété graphique, morphologique, syntaxique, sémantique et pragmatique du texte, et particulièrement le contrôle des faits de modalisation et de modulation (la prise en charge du contenu par l'énonciateur, et les ajouts typographiques associés du type soulignement, guillemets, signes ponctuels de l'affectivité, etc.), des faits de cohésion (le traitement des périodes, des chaînes, des portées, des séquences), et des faits de segmentation (les frontières graphiques intra- et interphrastiques).

Tel était, très superficiellement évoqué, non pas l'état général du savoir sur le texte, mais, comme pour la plupart des enseignants que cette question intéressait, l'état approximatif des connaissances que nous avons à notre disposition, et qui rendait d'autant plus difficile à comprendre la discrétion des manuels de lycée sur ces problèmes. Cette hétérogénéité et cette complexité de l'objet texte débordant bien sûr de toutes parts le cadre du possible, du nécessaire et du souhaitable dans le domaine de l'étude de la textualité au lycée, la manuélisation des savoirs sur le texte était une entreprise particulièrement ardue. Sa difficulté était d'ailleurs accrue par l'impératif d'une étroite corrélation des leçons et des travaux dirigés à la rhétorique des exercices du baccalauréat, accrue aussi du fait de la sur-représentation des textes littéraires, dont le travail de lecture, de commentaire et d'interprétation nous était également imposé par l'Institution. Nous avons essayé d'affronter ces obstacles en suivant une double orientation : (i) d'une part une description des textes à dominante linguistique, qui pour le corpus littéraire présentait l'avantage - sans conduire à une représentation textuelle inerte - de fonder l'analyse sur du factuel, de l'observable, afin d'éviter le discours dévotionnel et la connivence culturelle qu'il suppose, scolairement et intellectuellement impraticable, perspective qui était de nature à faciliter grandement les activités rédactionnelles; (ii) d'autre part une description textuelle de la langue, qui permettait, sans redites, de reprendre la plupart des notions grammaticales enseignées en collège, en examinant leur application dans la matérialité du discours, en interrogeant leur intérêt et leurs limites, et surtout en les associant directement aux activités de lecture et d'écriture.

### **1.3. Le rôle de la typologie des textes dans l'apprentissage avancé des activités de lecture et d'écriture**

Dans le travail de transposition didactique des recherches sur le texte qui a caractérisé cette période, la réflexion typologique a joué un rôle fondamental, et notre entreprise de manuélisation des savoirs textuels a fait tout naturellement

écho à cette réflexion. D'autant plus "naturellement" que l'introduction de l'activité de classement des textes dans les ouvrages de collège était bien avancée, et que les *Instructions Officielles* pour l'enseignement du français en seconde et première préconisait une référence constante aux types de textes dans le cadre des activités de lecture et d'écriture. Rétrospectivement, si l'on cherche à définir le rôle qui était dévolu à la typologie des textes au lycée, c'est l'idée d'une alternative formelle à l'étude des genres littéraires qui vient à l'esprit. Il faut entendre par là, non pas bien sûr une volonté de substitution méthodologique d'un niveau de réalisation langagière à un autre, très différent, mais un relais du plan générique assuré au niveau microtextuel par les types, dont l'étude était orientée vers l'exploitation de données d'ordre principalement linguistique. Ce qui n'allait pas toujours sans réductionnisme ni simplisme outrancier de la représentation du texte littéraire, particulièrement lorsque les dimensions esthétique, historique et idéologique des oeuvres étaient négligées. Le travail d'analyse de textes courts (une vingtaine de lignes) demandé aux élèves pour certains exercices de l'épreuve de français du baccalauréat a favorisé le recours aux typologies dans l'enseignement.

Comme l'observe André Petitjean au début de son panorama des typologies textuelles<sup>54</sup>, les références à la classification se sont multipliées vers la fin des années quatre-vingt (types de textes, types de discours, types d'écrits, types de messages, types de livres...), produisant un certain désordre terminologique et méthodologique, qui rendait d'autant plus précieuse, dans une perspective didactique, une réflexion typologique claire et rigoureuse. Deux caractéristiques qui permettent de comprendre pourquoi les propositions théoriques et descriptives de Jean-Michel Adam dans ce domaine ont été si souvent mises à contribution.

L'approche générique et séquentielle du texte développée par Jean-Michel Adam<sup>55</sup> à partir des travaux de Bakhtine<sup>56</sup> repose sur l'idée que la structuration du plan global de l'énoncé obéit à des contraintes organisationnelles aussi fortes que celles qui régissent le niveau syntaxique. Dans cette perspective, les normes et régularités macrosémantiques peuvent faire l'objet d'un travail descriptif. Deux concepts sont nécessaires à l'examen du réseau hiérarchisé d'une unité textuelle : l'orientation configurationnelle et la structuration séquentielle. Le premier fait apparaître le texte comme une totalité signifiante dont l'interprétabilité dépend de la capacité du lecteur à passer du caractère épisodique du texte (la succession des propositions et des ensembles de propositions) à son caractère configuré (son existence comme totalité)<sup>57</sup>. Au cours et/ou au terme de sa lecture, le lecteur est en général amené à réinterpréter globalement le texte. Totalité signifiante, c'est-à-dire totalité cohésive et cohérente qui se doit d'être perçue comme telle, il vise un but, explicite ou non, car il est élaboré en fonction d'une orientation argumentative qui se résume à une intention spécifique : agir sur les croyances, les savoirs, les comportements, etc.

<sup>54</sup>. Petitjean (1989 : 86).

<sup>55</sup>. Voir Adam (1987, 1989, 1990, 1992).

<sup>56</sup>. Voir entre autres Bakhtine (1979).

<sup>57</sup>. Voir Adam (1989 : 202-203, 206-208).

Lire et comprendre un texte, c'est donc chercher à identifier cette intention. Le concept de structuration séquentielle, quant à lui, prend appui sur la notion de séquence, présentée comme une unité constituante du texte, formée de macropropositions, elles-mêmes formées de propositions et de (micro)propositions. Autrement dit, chaque élément, à partir de la proposition, est une composante d'une unité supérieure, le terme de cette hiérarchie étant le texte, repérable à son orientation configurationnelle<sup>58</sup>.

Cependant, le texte est une structure séquentielle fondamentalement hétérogène. Celle-ci peut présenter par exemple une alternance de séquences de types différents s'organisant en structure par insertion (une séquence insérée apparaît entre deux séquences insérantes<sup>59</sup>), mais peut apparaître également un type de relation par dominante<sup>60</sup>. C'est encore cette notion de dominante textuelle qui permet, à l'intérieur d'une séquence quasi homogène, où des propositions de divers types coexistent, de faire apparaître la relation hiérarchique entre les composantes. La prise en compte de cette hétérogénéité est ainsi la condition *sine qua non* de toute analyse textuelle.

Nous avons largement tiré parti des propositions de Jean-Michel Adam, en pondérant leur application, dans certains cas, par le recours à des études plus spécifiquement orientées vers tel ou tel type textuel, ou bien par le recours à des analyses visant à redéfinir la problématique des relations langue/texte<sup>61</sup>, en particulier lorsqu'une indexation trop systématique de faits morphosyntaxiques, syntaxiques ou lexicaux dans le cadre de telle ou telle intention communicationnelle semblait pouvoir résulter de cette théorie des séquences textuelles, opacifiant par là même les représentations linguistiques que nous souhaitions développer chez les élèves, et accroissant du même coup leurs difficultés rédactionnelles.

Les exercices du baccalauréat qui, selon nous, appelaient plus particulièrement une référence à l'approche typologique des textes étaient le résumé et la courte discussion à partir d'une question soulevée par le texte à contracter, le commentaire composé et la lecture méthodique. Dans chacun des deux ouvrages, une place inaugurale a été ménagée à la typologie<sup>62</sup>, c'est assez dire qu'elle couvrait pour nous la majeure partie des problèmes textuels qui pouvaient se rencontrer dans l'approche séquentielle des textes, qui, grâce aux notions de proposition et de macroproposition, permettait dans un empan verbal de faible amplitude de faire aisément saillir des observables. Le travail de recherche et d'application proposé aux élèves conduisait par exemple à repérer la configuration de la matière informationnelle, à sélectionner ses principaux constituants en fonction de l'orientation argumentative du passage, à mettre en

<sup>58</sup>. Voir Adam (1990 : 85 et *sqq.*).

<sup>59</sup>. C'est le cas, entre autres, de la description romanesque qui, selon J.-M. Adam, peut être décrite ainsi : [séq. narrative [séq. descriptive] séq. narrative], Adam (1990 : 118).

<sup>60</sup>. Dans le cas, par exemple, d'une description sous forme de recette, la formule sera: [séq. dominante [séq. dominée]], *ibid.*

<sup>61</sup>. Nous pensons entre autres aux travaux de Bernard Combettes (Combettes, 1987, 1992b; Combettes & Tomassone, 1988). Voir également : Petitjean (1987); Adam, Petitjean & Revaz (1989).

<sup>62</sup>. [7] 1991 : 26; [8] 1992 : 10-11.

relation, sans exclusive, un ensemble de faits de langue avec cette orientation, à déterminer les composantes lexicales et syntaxiques du discours axiologique, à décrypter les attendus explicites et implicites d'une consigne, à comprendre et commenter la complexité et la richesse langagières des idiolectes littéraires<sup>63</sup>.

On peut dire que dans l'apprentissage avancé des activités de lecture et d'écriture la typologie des textes a permis de renouveler notablement la culture textuelle, et d'obvier sans doute aussi à ce qui semblait être pour les élèves, devant l'écrit, une immanquable fuite du sens.

#### 1.4. Corréler l'analyse et la mise en oeuvre des processus rédactionnels aux contraintes institutionnelles des exercices du baccalauréat

##### 1.4.1. L'organisation des manuels et ses implications

Cette corrélation des activités d'observation, d'analyse et de mise en oeuvre rédactionnelle des faits textuels avec la rhétorique des exercices du baccalauréat ne pouvait pas se faire sans artifices dans la présentation et l'explication. Mais ce sont là des limites à l'efficacité didactique qu'impose le genre très strictement normé du manuel scolaire. Limites dont nous avons parfaitement conscience, et dont nous avons tenu compte dès l'étape de structuration générale des deux ouvrages.

Deux options organisationnelles étaient également envisageables. (i) D'une part, donner la priorité aux activités de lecture et d'écriture, en les présentant sans lien direct avec les épreuves de l'examen, sauf *in fine* au moyen de quelques exemples d'application approfondis. L'avantage d'une telle disposition résidait dans une plus grande latitude de traitement de la question textuelle, dans l'expression d'une plus grande vérité linguistique. Elle offrait aussi de meilleures chances d'optimiser la description et l'explication des faits, en suscitant chez l'élève une plus grande clairvoyance, voire un plus grand intérêt, puisque cette approche du texte ne subissait pas de véritable restriction institutionnelle. Les inconvénients étaient liés aux risques de dévaluer encore davantage les exercices du baccalauréat - très contestés chez les enseignants -, en faisant la démonstration par l'exemple, par leur rejet aux marges de la réflexion textuelle, de leur artificialité, et du faible rendement de leur maîtrise. En outre, le risque était également de développer la problématique, et de sortir par là même du niveau d'exigence disciplinaire requis pour l'enseignement du français au lycée. (ii) D'autre part, donner la priorité à la préparation aux exercices de l'examen, en adaptant les savoirs textuels à leur rhétorique. L'avantage en était une approche que nous dirions *sans intermittance* de la question textuelle, sans cloisonnement entre un domaine de connaissances et les pratiques scolaires. À quoi sert un protocole descriptif et explicatif par nature extensible aux plus diverses situations de traitement des textes, si, ponctuellement, son application est mise en défaut par une exemplification indigente, ou par une exemplification dont la faible valeur argumentative est mise au compte de situations présentées comme atypiques ?

<sup>63</sup>. Voir en particulier, pour les activités d'observation et d'analyse : [7] 1991 : 25-56, 73-104, 121-200; [8] 1992 : 9-36, 65-92, 149-218, 233-246; et, pour les activités rédactionnelles : [7] 1991 : 57-71, 105-119, 201-231; [8] 1992 : 37-50, 107-147, 219-231.

Son application continue témoigne en revanche de la permanence de sa validité. Elle renforce sa pertinence. L'avantage tenait également à la possibilité qui s'offrait de modifier les pratiques d'enseignement, étant entendu que ce sont les enseignants qui sélectionnent les manuels, et que dans les classes c'est le pragmatisme qui prévaut (les élèves doivent arriver à l'examen préparés, l'année est courte, les programmes sont chargés). Les inconvénients étaient liés aux risques de valider une rhétorique contestable, en lui donnant une apparence de fondement linguistique, donc de mettre exclusivement au service d'activités scolaires discutables un savoir qui par ailleurs trouvait à s'exercer dans des pratiques textuelles plus intéressantes et plus utiles (mieux connectées à l'enseignement supérieur, mieux connectées à la vie professionnelle, et, plus généralement, à la vie culturelle et sociale). C'est toutefois cette seconde option que nous avons retenue<sup>64</sup>, considérant qu'allier pertinence et performance c'était joindre l'intérêt intellectuel à l'utilité sociale, et que le rayonnement des savoirs enseignés ne saurait être attendu de leur inefficience scolaire.

Dans le massif des questions à traiter, quelques points ont été privilégiés, que nous évoquerons brièvement.

#### 1.4.2. Les supports de l'information linguistique

Tout d'abord, et de manière introductive, nous avons souhaité ménager une place à l'étude des supports éditoriaux de l'information littéraire et linguistique, en insistant sur l'existence d'une culture des langages, qui n'est pas étrangère à la culture historique, artistique, philosophique, et qui permet d'ouvrir une perspective nouvelle sur la langue maternelle, sur ses descriptions, sur son historicité, sur la diversité de ses points de contact avec le monde social.

L'examen des supports de l'information linguistique<sup>65</sup>, corrélé à une présentation des trois principaux paliers de l'analyse de la langue et du discours (le mot, la phrase, le texte), a permis le développement d'un travail de découverte raisonnée de la diversité des métalangues. Ainsi, tout en développant des informations susceptibles d'aider au travail de recherche bibliographique, par la description des types de dictionnaires, de grammaires, ou de manuels de rhétorique et de stylistique, nous avons pu préparer le terrain à une réflexion métalinguistique - indispensable à la maîtrise des textes -, sans pour autant obturer cette réflexion en l'ancrant à une quelconque normativité de la parole grammairienne, dont le formalisme rébarbatif a, comme on sait, un effet de profonde, et parfois rédhibitoire, inhibition à l'égard de toute forme de réflexivité langagière.

#### 1.4.3. Le traitement de la conception et de l'organisation des textes

En outre, un effort didactique a été également consenti aux faits relatifs au travail de conception et d'organisation des textes, que nous avons traités tout à la fois dans le cadre des activités de lecture et dans celui des activités d'écriture. Ce qu'illustre un grand nombre de travaux dirigés portant sur l'étude des

<sup>64</sup>. Comme en atteste le thème de chacune des parties des deux ouvrages.

<sup>65</sup>. [7] 1991 : 9-40.

consignes<sup>66</sup>, les modes d'activation des connaissances, de production des idées argumentatives<sup>67</sup>, d'ordonnement du discours épistémique, de configuration du discours littéraire<sup>68</sup>.

#### 1.4.4. Le décloisonnement des activités linguistiques : ce que la langue dit du texte, ce que le texte dit de la langue

C'est sans doute la présentation et l'application décloisonnées des savoirs sur la langue qui ont fait l'objet de la mise en place la plus délicate et la plus efficace dans cette approche essentiellement linguistique du sens textuel, en dépit du relatif arbitraire qui a nécessairement présidé à certains regroupements notionnels<sup>69</sup>. Par décloisonnement, il faut entendre non pas la convocation d'une matière profuse et uniforme, dénuée de toute référence aux niveaux d'analyse du discours et aux catégorisations qu'ils supposent, mais la réunion et la combinaison, dans les leçons et dans les travaux dirigés, de questions de morphologie, de syntaxe, de lexicologie et de sémantique discursive et textuelle mises en perspective autour d'un objectif rédactionnel toujours nettement spécifié.

La méthode que nous avons adoptée pour élaborer cette didactisation de l'interface langue/texte consistait à orienter la réflexion de l'élève successivement dans deux directions distinctes et complémentaires, ce que sa formation et les rappels notionnels mis à sa disposition dans les ouvrages rendaient tout à fait possible.

Un premier parcours permettait de prendre acte de ce que la langue dit du texte, c'est-à-dire du mode général de contribution de la matière linguistique à l'élaboration du sens textuel et à la construction de l'interprétation. À ce stade, la réflexion sur la langue prenait appui, pour l'essentiel, sur les savoirs épilinguistiques, sur les représentations intuitives des catégories du discours, afin de ne pas inhiber l'initiative interprétative en complexifiant la lecture et les mécanismes de compréhension par une activité métalinguistique dissuasive. Dans chacun des deux ouvrages, et selon des critères variant en fonction de la somme des prérequis supposés en classe de seconde et en classe de première, ce parcours était guidé par la partie *observation* (seconde) et par la partie *recherche* (première) des travaux dirigés.

Un second parcours permettait en retour, de prendre acte de ce que le texte dit de la langue, autrement dit, à partir du corpus construit par le texte, pouvait s'engager une approche raisonnée du système linguistique reposant sur une préalable appropriation, ou détermination personnelle, du sens textuel. L'interprétation pouvait ainsi se mettre au service d'une véritable réflexion

<sup>66</sup>. [7] 1991 : 76-79; [8] 1992 : 65-92.

<sup>67</sup>. [7] 1991 : 89-104, 201-216, 233-248; [8] 1992 : 93-120, 163-176.

<sup>68</sup>. [7] 1991 : 105-119, 217-231, 249-263; [8] 1992 : 135-147, 219-231.

<sup>69</sup>. L'arbitraire en question consistant moins, dans les faits, à sélectionner, par exemple, telle notion de syntaxe dans le cadre de telle activité de lecture et d'écriture qu'à ne pas lui conférer la même importance pour telle autre activité où son évocation peut être tout aussi légitimement attendue. On a pu contourner cet obstacle en procédant à de nombreux renvois dans les leçons comme dans les travaux dirigés. Ce que le sommaire des ouvrages ne fait pas apparaître.

métalinguistique, entreprise *a posteriori*, de manière inductive, sans sortir de l'observatoire du texte, et permettre de revisiter certains termes usuels de la métalangue grammaticale, d'en évaluer les limites et les performances, de mesurer la distance entre le factuel et le notionnel à des fins de représentation plus précise, plus lucide et plus vraie de la langue et de sa description. Ce parcours était guidé par la partie *manipulation* (seconde) et par les premières questions de la partie *application* (première) des travaux dirigés.

Au terme de ce travail de réflexivité, qu'elles contribuaient bien sûr à raffermir, prenaient place les activités rédactionnelles, proposées soit dans les travaux dirigés, soit dans les exercices, confirmant le fort rendement d'une réflexion linguistique située, dont l'intérêt, à ce niveau, résidait principalement dans la conscience du fait textuel.

Il n'y aurait probablement pas d'autre moyen de conclure sur cette modeste entreprise de manuélisation des savoirs linguistiques mis au service de la maîtrise des textes que d'en évaluer la pertinence pédagogique. On ne s'attardera pas sur ce point, si ce n'est pour préciser qu'elle fut dans l'ensemble reconnue par ceux de nos collègues qui ont accepté les cadres que nous proposons. Et si la réforme scolaire, depuis quelques années, a fait tomber ces ouvrages dans l'obsolescence, la réflexion qui en a permis la réalisation ne nous semble pas avoir perdu de son actualité. Plus personnellement, ce travail a été pour nous l'occasion, bien avant l'aboutissement d'une recherche qui a orienté nos activités vers l'enseignement supérieur, de définir quelques options épistémologiques que certaines de nos publications ultérieures ont développées. À cet égard, il aura été déterminant.

## **2. Pour une description contextuelle de la langue**

La deuxième étape de ce parcours portant sur les textes comme observatoires de langue reflète également une expérience de l'enseignement linguistique, complémentaire de celle qui vient d'être évoquée, placée dans son prolongement professionnel et institutionnel, mais située en aval et non plus en amont de notre travail doctoral, et, à cet égard, nécessairement orientée vers des problématiques syntaxiques et sémantiques que l'étude des constructions appositives nous avait conduit à aborder.

Pour illustrer de manière synthétique cet aspect de nos activités, nous avons sélectionné trois problématiques : (i) le traitement de la structure informationnelle de l'énoncé dans le cadre de la description syntaxique; (ii) la question connexe de la référence et de l'interprétation, mise en relation avec le fonctionnement des désignateurs nominaux et pronominaux indistincts; (iii) le problème de la segmentation du discours posé par la notion de phrase. Problématiques dont cette section ne cherche bien sûr pas à faire le tour - nous aurons d'ailleurs à y revenir, principalement dans l'étude des singularités



linguistiques du discours et au cours de la troisième partie -, mais qui, telles qu'elles sont évoquées ici, permettent de rendre compte du travail de didactique linguistique qui a été le nôtre dans l'enseignement supérieur.

Comme cela a été dit dans l'introduction générale, cet ensemble d'applications de notions linguistiques et de méthodes d'analyse de la langue s'inscrit pour l'essentiel dans une initiation des agrégatifs et des étudiants de maîtrise/DEA à la recherche en syntaxe et en sémantique du français. Si l'intérêt d'un renforcement et d'une meilleure visibilité des études linguistiques dans la préparation aux concours d'enseignement n'est pas à démontrer, force est de constater que bien peu d'initiatives ont vu le jour dans ce domaine. Faiblement impliquée dans le cadre institutionnel des concours, qui ne lui ménage qu'une place tout à fait négligeable, la science du langage, de manière compréhensible, tend à délaissier cet aspect de la formation des enseignants, qui, étant donné l'organisation des études supérieures en lettres et sciences humaines, joue pourtant, en bien ou en mal, un rôle crucial dans la formation universitaire en France, et donc aussi dans le développement des disciplines, assurant leur avenir, ou bien renforçant leur marginalité, selon les cas. C'est pourquoi nous avons mis en place, à l'Université Paris VII, une rencontre annuelle de linguistique française, thématique, destinée certes aux agrégatifs et aux universitaires intervenant dans cet enseignement, portant par conséquent sur le programme littéraire du concours, mais nullement restreinte dans ses objectifs par une quelconque vocation préparatoire - à nos yeux sans intérêt, puisque les cours y suffisent -, ouverte au contraire à des contributions entrant dans le champ de la syntaxe, de la sémantique, de la poétique, de l'histoire de la langue ou de l'histoire de la grammaire, et susceptible de susciter le goût de la recherche en sciences du langage au moyen d'interrogations sur la problématique linguistique de la textualité, et sur les conditions d'une description contextuelle de la langue<sup>70</sup>. Certaines des études présentées dans cette section trouvent leur origine dans cette entreprise<sup>71</sup>.

## 2.1. La problématique du contexte

Mais préalablement à l'examen de ces travaux quelques précisions méthodologiques s'imposent, eu égard à l'étendue du spectre des applications de la notion de contexte dans l'analyse.

### 2.1.1. Le contexte dans les traditions logico-grammaticale et rhétorico-herméneutique

Dans la réflexion épistémologique engagée par F. Rastier sur le statut de l'interprétation dans les sciences du langage, la notion de contexte permet de mettre en opposition deux problématiques, qui définissent, par leur traitement spécifique du langage, deux champs disciplinaires distincts. (i) La problématique du signe, de tradition logique et grammaticale, qui rapporte le langage aux lois

<sup>70</sup>. En 1998, ces journées d'étude avaient pour thème *Faits de langue et sens des textes*, en 1999, *Phrases : syntaxe, rythme, cohésion du texte*, en 2000, *Des noms : nomination, désignation, interprétations*. Voir [3] 1998d, [4] 1999a, [6] 2000f.

<sup>71</sup>. C'est aussi le cas de certaines études présentées dans la quatrième section. Voir *infra*.

de la pensée, et la performance à la compétence, qui conçoit le sens comme le résultat d'un processus de décontextualisation, et fait du signe un artefact descriptif isolé dans une relation de représentation statique et achronique à des choses ou à des états de choses (un type)<sup>72</sup>. Dans cette perspective, le contexte a une action de modification ou de déformation du type :

Dans le paradigme logico-grammatical, la production et l'interprétation sont figurées par l'image du calcul, et les structures pro-fondes sont toujours logico-formelles : le problème du contexte se formule donc comme celui du rapport des occurrences au type, et somme toute des manifestations linguistiques à leurs idéalizations. D'où une attitude ambivalente : le "bon contexte" désambiguïse et permet de rapporter l'occurrence au type adéquat, rétablissant ainsi la transparence postulée d'un sens littéral. En revanche, le "mauvais" contexte est conçu comme une déformation de l'occurrence, relativement au type. Il est donc non seulement inessentiel - puisque c'est le type qui, par définition, est essentiel - mais son action est comprise comme une perturbation. (Rastier, 1998 : 100)

(ii) La problématique du texte, de tradition rhétorique ou herméneutique, centrée sur la transmission (les textes sont saisis dans leur production et leur interprétation), qui traite la performance en elle-même et pour elle-même et ne formule pas d'hypothèses sur la nature de la pensée, qui conçoit le sens non comme une relation mais comme un parcours, donc comme le résultat d'un processus de contextualisation maximale, et le texte comme un objet empirique, produit d'une pratique sociale<sup>73</sup>. Dans cette perspective, où le contexte est défini comme une zone de localité, comme un passage du texte, la problématique contextuelle n'est pas formulée en termes de rapports type/occurrences, mais plutôt en termes de rapports occurrences-sources/reprise<sup>74</sup> :

La problématique rhétorique/herméneutique échappe à l'isonomie du calcul et conteste notamment le principe de compositionnalité. Elle insiste sur les variations qualitatives : le point singulier, le détail, le tournant, le *kairos*, peuvent assurer une relation non unifiance entre le tout et les parties (contrairement à ce que permet une perspective ensembliste). Elle n'est pas objectiviste, ou du moins ne conçoit l'objectivation que comme une sommation (au besoin conflictuelle) de points de vue. Pour ce qui concerne le contexte, elle admet plutôt le paradigme de la (re)connaissance de formes que celui du calcul. [...] Au rapport du type à l'occurrence se trouve substitué celui des "processus descendants" aux "processus montants". Le contexte supporte et suscite un faisceau d'anticipations et de rétroactions, aussi bien inhibitrices qu'activatrices. (Rastier, 1998 : 100)

Le rôle du contexte n'est plus dès lors de déformation du type, mais d'institution des unités.

### 2.1.2. Contexte et institution des unités de langue

---

<sup>72</sup>. Voir Rastier (1996d : 42).

<sup>73</sup>. Voir Rastier (1996d : 12-13).

<sup>74</sup>. Voir Rastier (1998 : 104).

De cette approche de la fonction du contexte comme fonction d'institution des unités de langue découle nécessairement la relativisation des catégories usuelles du discours grammatical. Car en partant du fait que l'actualisation des unités ne saurait être saisie en dehors du processus interprétatif, donc en posant l'idée que l'interprétation est nécessairement requise dans l'analyse, on s'interdit le recours à des stratégies de description linguistique fondées sur l'autonomisation des signes, c'est-à-dire sur des artefacts. Il en résulte une indétermination des unités et donc aussi des limites de la langue, qui n'est pas seulement relative aux variations théoriques dans l'activité de catégorisation, mais qui est également relative aux variations contextuelles du fonctionnement des segments linguistiques, en raison de la diversité et de la complexité des interactions sémantiques, à l'oeuvre dans un texte, entre les différents constituants du discours.

Les répercussions de cette approche sur les représentations de la langue sont loin d'être négligeables. Et cela souligne la nécessité d'une formation universitaire à l'étude épistémologique des savoirs sur la langue. Le problème didactique posé par cette perspective résidant moins dans le passage d'un savoir épilinguistique à un savoir métalinguistique, c'est-à-dire dans l'abandon des catégories pratiques (de sens commun) au profit des catégories savantes (conceptualisées), que dans le remembrement de la réflexion métalinguistique elle-même, qui doit, en élargissant le champ des observables, s'ouvrir à la complexité des systèmes sémiotiques, et rendre possible une approche polylectale de la langue qui accueille, dans ses principes descriptifs et explicatifs, la variation linguistique, sans restrictions normatives, autrement dit qui accueille tout ce qu'empiriquement la matérialité du discours atteste de la langue.

## 2.2. Structure informationnelle de l'énoncé et description syntaxique

Notre travail de didactisation des notions linguistiques à destination des agrégatifs s'est par exemple illustré dans le cadre de l'analyse informationnelle des structures syntaxiques, et plus précisément dans une étude consacrée au fonctionnement informationnel des constructions appositives, à partir d'un corpus constitué des deux premières parties des *Misérables*<sup>75</sup>.

L'objectif de cet article était de présenter succinctement la notion de dynamique communicationnelle, telle qu'elle est développée dans les travaux de J. Firbas et de F. Danes sur la perspective fonctionnelle de la phrase, ainsi que dans ceux de B. Combettes<sup>76</sup>, de proposer quelques précisions définitives sur les notions de thème et de rhème, et de montrer le parti que l'on peut tirer en grammaire d'une analyse informationnelle des constituants de l'énoncé, particulièrement dans le cas des faits de détachement, en recourant à une approche scalaire suffisamment précise.

---

<sup>75</sup>. [10] 1995a. Une étude plus étendue et plus approfondie de cette question se trouve également dans [1] 1998b : 169-199, et dans [19] 1998g.

<sup>76</sup>. Voir entre autres Firbas (1964), Danes (1974), Combettes (1983, 1988, 1991b, 1992a), Combettes & Tomassone (1988).

Toutefois, au-delà de cet objectif, le propos était de battre en brèche quelques “équipollences” illusoire entre les niveaux d’analyse syntaxique et fonctionnel, dès longtemps dénoncées, entre autres par Jean-Marie Zemb<sup>77</sup>, mais qui trouvaient tout de même à s’employer dans l’explication grammaticale (et de plus en plus, dans l’enseignement universitaire) à propos de certaines constructions souvent présentées comme “non standard” (les dislocations), ou à propos de ce que la normativité grammaticale traite comme une “variante libre” des structures prédicatives liées associée à une forme de maniérisme idiolectal (les appositions). L’étude se développait de manière à démontrer que les analyses informationnelles couramment appliquées aux appositions voient leur pertinence réduite du fait d’une trop grande allégeance à une perspective strictement phrastique. La problématique était la suivante. Le segment détaché peut-il jouer un rôle au niveau thématique ? Dans quelle mesure peut-il contribuer efficacement à la cohésion de l’énoncé et à la continuité textuelle ? L’apposition peut-elle constituer un rhème propre et faire “avancer” la communication ? Étaient successivement examinés trois types de détachements appositifs, permettant aisément dans ce corpus de faire apparaître la grande variation informationnelle des constructions selon leur position : le détachement du pôle d’ouverture, le détachement du pôle de clôture, le détachement non polaire.

### 2.2.1. L’équipollence illusoire entre prédicat et rhème secondaires

Parmi les nombreuses analyses qui postulent, par nécessité méthodologique, l’autonomie informationnelle du segment détaché à l’égard de son support se situent celles qui développent la thèse d’une valeur essentiellement rhématique de l’apposition (rhème secondaire). Thèse reprise dans certains travaux de linguistique textuelle appliquée à l’enseignement<sup>78</sup>. Cette approche fonctionnelle, qui est celle de l’école de Prague, cherche à définir un niveau d’analyse linguistique attaché à l’examen de la distribution de l’information dans la phrase, les unités thématiques et rhématiques recouvrant des degrés d’information distincts, faibles pour les premières, plus importants pour les secondes<sup>79</sup>. Le problème méthodologique posé par cette perspective est, comme on l’a dit, qu’elle situe le plus souvent son investigation dans le cadre étroit de la phrase (en dépit des typologies d’enchaînements transphrastiques entre thèmes et rhèmes qu’elle a contribué à élaborer) alors que les notions de thème et de rhème ne peuvent être opératoires que si elles sont définies par rapport à un cotexte (antécédent) et à un contexte<sup>80</sup>. On a démontré depuis longtemps que la thémati-

<sup>77</sup>. Voir Zemb (1978). Également, sur cette question comme sur la distinction thème/topic, Cadiot & Fradin (1988), Ancombre & Zaccaria (1990), Combettes (1991a et b, 1998a), Galmiche (1992), Martin (1992 : 226-247), Le Goffic (1993 : 14-15), Moeschler & Reboul (1994 : 456-459), Riegel & alii (1994 : 604-610), Berthoud (1996 : 3-27).

<sup>78</sup>. Voir, par exemple, Dupont & alii (1994 : 24) : “Sur le plan de la répartition de l’information, les structures appositive, nominale et épithète détachée ont une valeur prédicative secondaire. Cette valeur de rhème secondaire apparaît nettement dans le cas de la construction épithète détachée : l’adjectif n’est pas rattachable au contexte linguistique.”

<sup>79</sup>. Voir Combettes (1991b).

<sup>80</sup>. Ce problème a été rappelé par Anne-Claude Berthoud (1996 : 4 et *sqq.*). Il ne se manifeste évidemment pas au plan théorique, comme le précise B. Combettes (1991a : 168) : “Dire [...] que la nature thématique ou rhématique d’un syntagme joue un rôle important dans l’organisation des

sation n'est en général qu'un effet de sens en perspective<sup>81</sup>. De fait, le niveau informationnel, qui vise à rendre compte d'une dynamique communicationnelle, paraît incompatible avec une linguistique phrastique de stricte obédience, les tentatives de réduction de ce plan d'analyse au plan syntaxique (tel degré d'informativité pour telle fonction syntaxique) n'aboutissant, comme on l'a évoqué plus haut, qu'à de "fallacieuses équipollences", pour reprendre le mot de J.-M. Zemb.

Les implications de cette perspective qui consiste à voir dans l'apposition un rhème secondaire (invariance informationnelle, indifférence de la place, du matériel lexical et du volume des constituants, indifférence du cotexte et du contexte) ne sont donc guère recevables. Il est en outre aisé de constater que cette valeur rhématique est obtenue à partir d'une transposition de la notion de prédicat secondaire du plan syntacticosémantique vers un plan d'analyse beaucoup plus large. Si l'on cherche à dire que, sur le modèle du fonctionnement prédicatif, le rhème est un apport de signification à une base, alors les notions de prédicat et de rhème se recourent et nous pouvons faire l'économie du rhème. Si l'on cherche à dire que le rhème est un apport de données nouvelles, alors nous franchissons le seuil qui sépare le niveau syntacticosémantique et le niveau informationnel. En ce cas prédicat et rhème renvoient à des perspectives différentes.

Mais si l'apposition est rhème secondaire, ce ne peut être qu'en raison d'une dynamique communicationnelle spécifique, qui ne peut s'observer que dans un flot informationnel, lequel n'est à l'évidence pas réductible à la phrase.

De telles contradictions témoignent indéniablement de la profonde instabilité conceptuelle du couple thème/rhème, et de la nécessité d'une perspective transphrastique cohérente, rigoureusement adaptée à la construction appositive et au mécanisme incidenciel spécifique sur lequel elle repose. Nous reviendrons sur ce dernier point dans les deuxième et troisième parties.

### 2.2.2. L'apport des analyses informationnelles au traitement des faits de syntaxe détachée

L'intérêt majeur des analyses informationnelles pour l'étude du détachement est bien sûr d'apporter un éclairage sur la diversité et la complexité des dépendances contextuelles de ces constructions<sup>82</sup>. À cet égard, ces analyses suscitent une interrogation épistémologique de bon aloi sur les modes d'interaction des constituants du discours, et sur l'orientation des déterminations

---

éléments sur la ligne de la phrase, considérer que le groupe sujet a une forte tendance à se trouver thème de l'énoncé, c'est apporter un type d'explication qui paraît pertinent, mais c'est aussi se cantonner dans les limites de la phrase, c'est, apparemment, ignorer que la "perspective fonctionnelle", si elle s'exerce à l'intérieur de la phrase, voit ses unités définies par des facteurs extra-phrastiques; échelle du dynamisme communicatif, position des éléments dans la phrase suivant les degrés de cette échelle, sont des phénomènes phrastiques; la délimitation de cette échelle, la valeur de tel ou tel groupe comme thème ou comme rhème, ne peuvent être décidées que par rapport à un contexte (qu'il s'agisse d'ailleurs d'un contexte linguistique ou d'un contexte non linguistique)".

<sup>81</sup>. Voir, entre autres, de Cornulier (1979).

<sup>82</sup>. Voir *infra*, les deuxième et troisième parties.

formelles et sémantiques d'un segment linguistique. Puisqu'en l'occurrence, c'est au plan global du texte que se joue la configuration essentielle du segment détaché - à savoir sa position dans l'énoncé, de quoi tout dépend dans le sens, mais aussi dans la forme (nature de la tête, sélection des expansions, etc.) -, il apparaît clairement que les facteurs déterminants du fonctionnement de ce segment ne sauraient être accessibles au seul niveau phrastique, et donc que l'analyse syntaxique standard, qui traite des contraintes locales de type rectionnel, ne peut que rester muette sur ces faits, sauf à modifier son paradigme et à élargir son champ d'application à celui d'une syntaxe étendue (macrosyntaxe), ouverte au domaine des relations sémanticopragmatiques<sup>83</sup>.

L'application de la perspective fonctionnelle et informationnelle à l'étude des structures syntaxiques, par le biais des notions de thématisation/topicalisation, a fait l'objet d'innombrables travaux, qui pour certains d'entre eux, ont permis de renouveler notablement la description syntaxique, en faisant apparaître différents modes de motivation pragmatique en syntaxe. Nous pensons principalement aux travaux de J. Haiman (1978, 1985) sur le principe d'ordonnement iconique des constituants de la phrase, au modèle stratifié de l'énoncé dans la grammaire fonctionnelle de S. Dik (1978, 1989), à la grammaire fonctionnelle systémique de M.A.K. Halliday (1985), aux analyses portant sur la gradualité informationnelle des groupes chez E. Prince (1981) ou W. Chafe (1987), au modèle "Rôle et Référence" de W. Foley et R. van Valin (1984), à l'approche fonctionnelle et typologique de la syntaxe chez T. Givón (1983, 1984, 1990, 1992), ou encore à la théorie du topic chez K. Lambrecht (1994). Dans le domaine des faits qui peuvent être associés au détachement, l'étude de ce dernier sur la relation entre constructions topiques et vocatives (1996, 1998) a révélé par exemple des similarités formelles mais aussi fonctionnelles, dans le codage phrastique de l'information, qui autorisent à parler d'interaction directe entre structure formelle et structure informationnelle dans la grammaire.

Mais, plus particulièrement, les travaux de B. Combettes<sup>84</sup> sur le détachement ont permis de mesurer toute l'importance de cette question de la répartition de l'information : en montrant, par exemple, l'aptitude des constructions détachées non nominales à l'expression de la connaissance partagée, par un mode d'activation référentielle assez semblable à celui des constructions nominales; en révélant leur fonctionnement discursif particulier, lié au fait que, placées en zone thématique ou rhématique, ces constructions ne sont pas susceptibles de constituer le noyau informatif de l'énoncé; en décrivant leur rôle dans la cohérence textuelle relativement à l'opposition des plans (la prédication seconde exprimée par la construction détachée forme une vision de second plan, qui apparente sur ce point son fonctionnement à celui des subordonnées); ou encore, en montrant la capacité de ces constructions à maintenir localement un thème, par progression constante ou linéaire.

---

<sup>83</sup>. Sur ce point, voir entre autres [30] 2001b, et [32] sous presse b.

<sup>84</sup>. Voir entre autres Combettes (1983, 1988, 1991a, 1992a et b, 1993, 1995, 1996, 1998a et b, 2000), Combettes & Tomassone (1988).

Développant sur les appositions une analyse quelque peu différente, nous avons, quant à nous, cherché à montrer dans plusieurs études<sup>85</sup> que, dans une perspective informationnelle, c'est en général tout le groupe (segment apposé/segment support) qui est activé, c'est-à-dire la relation appositive, et non le seul élément détaché, dépourvu d'autonomie. Ce qui conduit donc à penser que le fonctionnement informationnel de ce dernier est globalement celui de son support : un fonctionnement thématique si le support est thème, un fonctionnement rhématique si le support est rhème.

### 2.2.3. Que faire de l'opposition thème/rhème en grammaire ?

Reste que si l'importance de la problématique informationnelle dans la description syntaxique est indéniable, les conditions de son étude, lorsqu'elle est abordée dans le cadre conceptuel de l'opposition thème/rhème, demeurent très aléatoires, en raison de l'imprécision des critères de segmentation des constituants (thème/rhème, thème propre/secondaire, rhème propre/secondaire)<sup>86</sup>. Cette situation est d'ailleurs illustrée par le traitement de la question thématique dans le discours grammatical<sup>87</sup>. Que faire de l'opposition thème/rhème en grammaire ? Comme en témoignent bien des ouvrages, après avoir fait l'objet d'un engouement certain dans les années quatre-vingt, coïncidant avec le développement considérable de la recherche sur cette question, la didactisation de la notion de thème semble avoir marqué une pause, pour laisser la place à une approche cognitive du problème, développant des références à des études sur les notions de continuité de topique ou d'échelle d'accessibilité référentielle. Entre grammatisation achevée et dégrammatisation, la situation de l'opposition thème/rhème en grammaire reste finalement indécise.

### 2.3. Référence et interprétation

Un deuxième aspect de notre travail de didactique linguistique destiné à la formation des agrégatifs est illustré par la présentation de la problématique de la référence et de l'interprétation, développée dans deux études prenant pour corpus *Fin de partie* de Samuel Beckett<sup>88</sup>, problématique que nous avons mise en

<sup>85</sup>. Principalement dans [1] 1998b : 169-199, et [19] 1998g.

<sup>86</sup>. Ce qui ne remet pas en cause l'intérêt sémantique de la typologie des progressions thématiques, en particulier telle qu'elle a été présentée par B. Combettes dans de nombreux travaux (entre autres, Combettes, 1983). Nous avons d'ailleurs exploité cette typologie dans le cadre d'une étude sémantique d'un texte littéraire pour rendre compte de quelques aspects de la technique descriptive à l'oeuvre dans le discours romanesque: [11] 1995b. Nous y reviendrons dans la dernière section de cette partie.

<sup>87</sup>. [2] 2000e : 113-114.

À cet égard, le développement réservé à l'opposition thème/rhème à douze ans de distance dans Reichler-Béguelin & *alii* (1988 : 136-145; 2000 : 56) est significatif, puisque l'on passe d'une section, dont le volume est celui d'un chapitre, à un modeste paragraphe.

Voir également Le Goffic (1993 : 15) : "Au total, la structuration thématique est donc bien distincte de la structuration logico-grammaticale ou fonctionnelle (même si les recouvrements sont fréquents dans la phrase simple). Souvent difficile à appréhender, elle intéresse essentiellement certains aspects de l'interprétation, au plan sémantique, et surtout au niveau du texte. À ce compte, elle pourrait apparaître marginale pour la grammaire".

<sup>88</sup>. [16] 1998c et [18] 1998f. La première de ces deux études porte exclusivement sur *ça*, sa formation et ses emplois.

relation avec le fonctionnement des désignateurs nominaux et pronominaux indistincts.

### 2.3.1. Le problème de l'extralinguistique

L'intérêt didactique de ces études résidait selon nous, comme le rappelle le sous-titre utilisé pour le second article, dans l'approche générique de la problématique référentielle et contextuelle. Étudier le fonctionnement des désignateurs dans le texte dramatique permet en effet non seulement d'interroger la pertinence de certaines descriptions et classifications de la grammaire traditionnelle, de caractériser le cas échéant un idiolecte littéraire<sup>89</sup>, mais cela permet aussi d'introduire au problème de l'extralinguistique, dont le traitement simpliste dans le cadre du commentaire des textes à l'Université n'autorise en général aucune réflexion métalinguistique et ne peut donc susciter qu'une conception profondément erronée des réalités de la langue. Un des principaux objectifs était ainsi, modestement, de rappeler que la relation entre le langage et le *réel* n'est pas des plus simples, et que parler du (ou d'un) langage littéraire c'est tout de même parler du langage, et donc se retrouver inéluctablement, par cette activité même, dans la situation, clairement perçue ou non, d'avoir à résoudre quelques équations relatives à ce conflit conceptuel.

Partant de la nécessaire présomption d'existence de la chose référée<sup>90</sup>, nous avons ainsi introduit en préambule la distinction entre l'option objectiviste (qui conçoit les référents comme des entités du monde réel, donc douées d'autonomie à l'égard du langage, ce qui ne va pas sans faire quelques difficultés pour ce qui concerne les entités imaginaires, puisque, prise *stricto sensu*, cette perspective conduit à considérer qu'il n'y a pas référence lorsqu'il s'agit d'êtres de fiction) et l'option constructiviste (qui ouvre la référence à la notion de mondes possibles, mais qui décrit par là même le monde réel comme une modélisation ou une conceptualisation, c'est-à-dire comme une construction mentale, les classes d'objets et leurs propriétés étant en fait celles que la conscience délimite).

Tout en rappelant, avec G. Kleiber, qu'entre ces deux radicalités philosophiques la notion de stabilité intersubjective fraye un chemin praticable (le sens dit "objectif" est en fait un sens intersubjectif, autrement dit une conceptualisation partagée), nous avons surtout cherché à faire ressortir deux idées. (i) D'une part, l'objectivisme, vers quoi toute approche naïve du langage ramène invariablement, conduit à réduire les langues à des nomenclatures, en vertu d'une partition pour le moins simpliste entre le monde et ses constituants d'un côté, et de l'autre le langage verbal qui s'épuise à les désigner. (ii) D'autre part, une conception autarcique du système linguistique dans son rapport au réel (telle que la développe l'objectivisme), qui aboutit à rejeter vers l'"extralinguistique" des phénomènes langagiers complexes, est difficilement compatible avec l'analyse des discours et de la textualité. En outre, si le constructivisme peut sembler un point de vue philosophique contestable, la notion de référence interne qu'il véhicule - selon laquelle le discours produit ses

<sup>89</sup>. Nous reviendrons sur la notion d'idiolecte dans la dernière section de cette partie.

<sup>90</sup>. Voir Kleiber (1997).



propres référents, qui ne sont pas des objets du monde mais des représentations mentales - est une notion d'une grande rentabilité pour la description du texte littéraire<sup>91</sup>. Au reste, du seul point de vue linguistique, point de vue qui est ici le nôtre, et celui sur lequel exclusivement nous souhaitons placer la réflexion des étudiants, ce qui importe est la mise en forme linguistique des référents, leur mode de donation, pour reprendre le mot de Frege (1971), c'est-à-dire le processus de référenciation et ses corrélats interprétatifs.

### 2.3.2. De la quantité au comptable et du massif à l'indistinct

Nous avons tout d'abord étudié certaines constructions présuppositionnelles, qui sont associées à la catégorie nominale, et qui expriment, le plus souvent dans l'ordre de la quantification, l'idée d'une partition, d'un prélèvement, d'une extraction, soit d'une unité (sens fractionnel), soit d'un ensemble d'unités (sens collectif). Formellement, il s'agit de tours répondant au schéma des syntagmes binominaux  $N_1+de+N_2$ , mais présentant une incomplétude syntaxique par défection de  $N_2$ , soit qu'il y ait dislocation du tour dans tout ou partie de la réplique, mais l'entier se trouve en ce cas aisé à reconstituer (ex. "Les grains s'ajoutent aux grains, un à un, et un jour, soudain, c'est un *tas*, un petit *tas*, l'impossible *tas*."), soit qu'il y ait ellipse au moyen d'une construction absolue, sans autre possibilité de reconstitution de l'entier que par inférence (ex. "- Tu te crois un *morceau*, hein ? - Mille."). On sait que le syntagme prépositionnel ( $de+N$ ), qui entre dans la formation de ces tours, est par nature récursif, c'est-à-dire que chaque groupe en  $de+N$  peut devenir la matrice d'un autre groupe en  $de+N$ , pour former une séquence d'inclusions successives. Cette récursivité a pour conséquence de produire des tours qui peuvent présenter, en dépit de leur complétude syntaxique ( $N_1+de+N_2$ ), un inachèvement sémantique,  $N_2$  appelant parfois, selon sa structure sémantique, une détermination que l'énoncé ne donne pas, mais présuppose. C'est par exemple le cas du groupe reconstitué *tas de* [*grains* ? [*grains* de quoi ?]], ou encore, pour sortir du strict cadre de la quantification, celui du titre de la pièce *Fin de* [*partie* ?]. Ce qui est de nature à montrer que l'approche syntaxique de ces tours n'est finalement que d'un faible rapport au regard de leur approche sémantique.

L'expression d'un flou conceptuel est donc liée au contenu sémantique vague des vocables *grains*, *tas*, *morceau*, et *partie*. Cette faible saturation sémantique, qui restreint considérablement l'autonomie de ces noms, au point de borner leur emploi à celui de constituants de formes nominales composées, peut être pourtant facilement contournée par la sélection d'une expansion déterminative adéquate. Pour ne pas remettre en cause la pertinence des énoncés, l'interprétabilité doit être maintenue. Dans le texte de *Fin de partie*, elle est conférée, à des degrés variables, par le contexte, contexte étendu ou restreint, qui peut laisser flotter plus ou moins la référence en fonction du niveau d'implication du sens.

Le mot *chose* nous a permis en outre de pénétrer plus profondément dans la problématique référentielle de ce texte. L'intérêt du mot réside en effet dans sa

<sup>91</sup>. Sur la question de la référence interne, voir entre autres Attal (1994), Berrendonner (1994).

quasi vacuité sémantique et dans sa grande adaptabilité contextuelle, qui en font ici un très efficace désignateur auxiliaire de la deixis indistincte construite par *ça*. Une des curiosités de *chose*, analysée en détail par Georges Kleiber<sup>92</sup>, est le comportement sémanticoréférentiel singulier qui est le sien dans le cadre de l'opposition comptable/massif. Il réagit positivement à l'application des critères distributionnels des noms comptables, puisqu'il ne peut recevoir que les déterminants compatibles avec cette catégorie de noms. Mais, par rapport à la question de la divisibilité, qui sert de critère à la distinction de ces deux catégories sémantiques, *chose* se comporte comme un nom massif. Ainsi, le sous-ensemble d'une chose reste une chose, tout comme l'addition de deux choses fait une somme qui est elle-même une chose. Cette référence cumulative lui interdit donc de figurer pleinement parmi les noms comptables, dont il possède pourtant les propriétés grammaticales. C'est pourquoi on voit en lui un nom comptable *postiche*, ou encore un *interpréteur générique*. L'extension de son contenu lexical est telle, en effet, que *chose* ne peut borner son emploi à la désignation d'un type unique de référent. En tant qu'il est un nom, il met en oeuvre un mécanisme désignatif qui présuppose une existence référentielle. Mais il n'a aucune aptitude à décrire ce référent, c'est-à-dire à le classifier, ce qui le fait échouer dans la procédure de dénomination, qui repose sur la détermination ou, si l'on veut, sur la délimitation qualitative. On doit ainsi convenir que *chose*, eu égard à l'impossibilité de définir son aire d'application, manifeste une très faible saturation sémantique. Cette dénomination lacunaire, qui autorise à faire de *chose* un nom au statut sémantique particulier, c'est précisément ce qui le rapproche de *ça*, autre désignateur omniréférentiel.

Cette problématique a été l'occasion de revenir sur la distinction entre référence virtuelle et référence actuelle développée par J.-C. Milner<sup>93</sup>. On a pu ainsi observer que la saturation sémantique, qui est conférée à un terme par sa référence virtuelle, et qui, dans la perspective de J.-C. Milner, est à la base de son autonomie référentielle, ne peut être tenue pour une condition suffisante de l'identification des référents. Car si c'était le cas, on pourrait considérer que plus/moins un terme référentiel est saturé sémantiquement, plus/moins il est susceptible d'être saturé référentiellement. Or, *je* et *tu*, par exemple, ou un démonstratif déictique, en dépit de leur faible saturation sémantique, peuvent aisément identifier un référent. Ramenée aux cas de *chose* et de *ça*, cette discontinuité relative entre saturation sémantique et saturation référentielle conduit à

<sup>92</sup>. Voir Kleiber (1994 : 12-28).

<sup>93</sup>. Voir Milner (1978 : 26-27, 32-33, et *passim*). Rappelons que dans cette perspective un référent est attribué à un terme référentiel sur la base du sens lexical du terme en question (référence virtuelle), mais ce n'est que lorsque le terme est engagé dans un énoncé, donc proféré par un énonciateur, qu'on peut lui attribuer un référent (référence actuelle). Or, certains termes référentiels sont réputés très faiblement pourvus de référence virtuelle (c'est le cas des pronoms personnels et des démonstratifs). Cette défektivité sémantique a pour effet de les rendre inaptes *par eux-mêmes* à désigner un référent. Leur fonctionnement référentiel requiert donc un support. Support verbal, dans le cas de la référence endophorique : une expression référentiellement autonome, placée en amont (renvoi anaphorique) ou en aval (renvoi cataphorique), délègue provisoirement au pronom sa référence virtuelle pour lui permettre d'acquérir une référence actuelle. Support non verbal, dans le cas de la référence exophorique : on accède au référent, situé dans l'environnement physique, au moyen de l'ostension, avec les démonstratifs, ou, partiellement, par les instructions spécifiques attachées au terme déictique, avec les pronoms personnels.

distinguer absence de dénomination (ou dénomination lacunaire, ou postiche) et indistinction référentielle, car désigner n'est pas dénommer. On peut donc, à la suite de G. Kleiber, entendre l'indistinction comme une situation de discours telle qu'un signe linguistique à vocation référentielle échoue dans la procédure de classification du référent, sans que l'on puisse considérer pour autant qu'il ait vacuité référentielle. Il y a bien référence, mais l'originalité de la procédure réside dans le fait qu'elle s'exerce sur un référent non délimité. L'opposition vacuité/indistinction est d'ailleurs à ce point active qu'elle permet de distinguer les emplois sujets de *il* et ceux de *ça* devant les prédicats impersonnels<sup>94</sup>.

À partir de cette mise en place méthodologique, nous avons étudié les différents emplois du mot *chose* dans le texte, et plus particulièrement (i) les cas où il a pour fonction de reprendre ou d'annoncer un contenu propositionnel, (ii) les cas où la dénomination lacunaire de nature euphémique semble le principe explicatif le plus pertinent pour rendre compte des répliques formées sur une rupture de l'énoncé, sur un ratage locutoire (ex. "De *ce...* de *cette...* chose"), (iii) les cas de flou référentiel, où le nom, en emploi ontologique non restreint<sup>95</sup>, flanqué d'un quantificateur universel, désigne les constituants animés ou inanimés de la réalité (ex. "Un monde où tout serait silencieux et immobile et *chaque chose* à sa place dernière, sous la dernière poussière"), (iv) et les cas d'indétermination maximale, où l'emploi pronominal du mot sert à indexer une singularité indistincte, à la limite de l'inanité actancielle, puisqu'il se trouve en quasi redondance avec les morphèmes flexionnels de personne constitutifs de la désinence du verbe, ou bien avec le sémantisme verbal, principalement lorsque le pronom en question est en position de régime (ex. "- *Quelque chose* suit son cours"; "- On n'est pas en train de... de... signifier *quelque chose* ?").

Enfin, l'étude de ce que nous avons appelé "l'équation démonstrative" de *ça* a permis de rappeler tout d'abord qu'il n'y a pas de cloisonnement entre les emplois anaphoriques et cataphoriques, ni même entre les emplois endophoriques et exophoriques, car tout désignateur à dominante apparemment ostensive peut être engagé simultanément dans un processus de ligature d'énoncés, tout comme un désignateur à dominante apparemment cohésive peut manifester dans le même emploi une valeur d'ostension. Un tel continuum s'explique par le fait que l'exophore est un mode de référence générique dont l'endophore n'est qu'une réalisation particulière<sup>96</sup>. Ce que l'exemple suivant, entre autres, a illustré :

<sup>94</sup>. Voir *infra*, p. 47. Sur cette question, voir, entre autres, Maillard (1994), et Corblin (1995). Un rappel de la problématique est proposé dans [16] 1998c.

<sup>95</sup>. Voir Kleiber (1994 : 23).

<sup>96</sup>. Sur cette question, voir entre autres Cadiot (1988), Danon-Boileau (1992), Corblin (1995 : 17 et *sqq.*). Dans les deux structures la référence est impliquée, mais selon des dispositions différentes. Il n'y a donc pas rivalité, car il s'agit toujours d'indexer un contenu de représentation, que l'on gagnerait à appeler *référent de discours*, qu'il soit situé (*in praesentia*), ou mentionné, voire imaginaire. Cela conduit d'ailleurs à relativiser la notion d'*extralinguistique* ou de *monde*, particulièrement dans le cas du texte littéraire, puisque dans ce cadre il apparaît clairement que le référent n'a aucune autonomie à l'égard du texte qui le met en place, dépendant qu'il est, nécessairement, des repères linguistiques qui servent à son institution et à son identification.

Hamm (*tâtonnant*). - Où ? Où est-il ? *Clov remet le chien debout et le maintient.*

Clov. - Là. *Il prend la main de Hamm et la guide vers la tête du chien.*

Hamm (*la main sur la tête du chien*). - Il me regarde ?

Clov. - Oui.

Hamm (*fier*). - Comme s'il me demandait d'aller promener.

Clov. - Si l'on veut.

Hamm (*de même*). - Ou comme s'il me demandait un os. (*Il retire sa main.*)

Laisse-le comme ça, en train de m'implorer.

Si le plus souvent la structure anaphorique ne pose pas dans ce texte de vrai problème d'interprétation, la référence étant en quelque sorte stabilisée par le dispositif de reprise, il n'en va pas de même dans les cas où *ça* figure en position d'annonce (cataphore). Cette séquence révèle en effet que la présence de *ça* n'apparaît sémantiquement possible que parce que le contexte en a préalablement saturé la référence. Si bien que ce qui pourrait être hâtivement décrit comme le point d'ancrage référentiel exclusif du morphème dans le contexte d'aval (*en train de m'implorer*) est en fait une réintroduction du référent de discours, lequel est mis en valeur par sa rhématisation, qui lui confère une apparente charge informationnelle.

Le fonctionnement référentiel est ici toutefois des plus complexes. D'une part, *comme ça* caractérise la posture imaginaire du chien, ce qu'indique la série des trois énoncés proférés par Hamm : *Comme s'il me demandait d'aller promener*, *Ou comme s'il me demandait un os* (antéposés à *ça*) et *en train de m'implorer* (postposé à *ça*). Ce qui indexe le recouvrement possible de la reprise et de l'annonce, même si la dislocation contribue à orienter plutôt l'interprétation vers la cataphore. D'autre part, *comme ça*, c'est-à-dire "là où il est", "dans la position où tu l'as mis", localise la place du chien dans l'espace de la scène imaginaire, localisation qui n'est vraiment exposée que dans les didascalies. Le pronom est donc chargé d'une valeur ostensive avant que son contenu ne soit reformulé de manière fantasmatique par Hamm, selon un apparent dispositif cataphorique (*Laisse-le comme ça, en train de m'implorer*).

L'interprétation de *ça* est par conséquent susceptible de varier considérablement en fonction de la place qui sera réservée aux didascalies à la lecture. Si les indications scéniques sont négligées l'ambiguïté référentielle de *ça* n'apparaîtra pas, et seule l'interprétation endophrorique sera retenue. Ce qui amène à considérer que, dans un cas comme celui-ci, la concurrence entre les deux modes de références se résoudra sans doute au profit de l'endophrorique à la lecture du texte, car lire c'est lier, et au profit de l'exophrorique à la représentation, où la parole manifeste son origine corporelle et figure ainsi plus aisément l'écécité, érodant du même coup les reliefs de la cohésion du discours. Cette séquence montre bien dans une telle contextualité toute la dilution référentielle de *ça*, placé en position syntaxique d'annonce. Il semble inapte à inaugurer (comme pointeur) une chaîne de référence parce qu'il conserve toujours un fonctionnement déictique, qui réapparaît et interfère avec l'endophrorique au moindre blocage du mécanisme de renvoi, et la postposition du référent en est un.

D'autres exemples ont fait ressortir le fait que *ça* est assez indifférent au statut catégoriel de l'élément qu'il reprend. Il n'offre le plus souvent, comme l'a montré Pierre Cadiot (1988), qu'un accès d'ordre prédicatif (autrement dit indirect) à la référence, ce qui signifie qu'il n'a pas d'antécédent clairement circonscrit. Ainsi, dans : "Clov. - Et ce pipi ? Hamm. - *Ça se fait*", l'emploi de *ça* ne peut être réduit à une reprise familière du référent. Contrairement aux apparences, le démonstratif ne renvoie pas directement à un antécédent nominal comme le ferait *il* (construction possible ici : *il se fait*), qui isolerait l'objet de discours en le dissociant de l'expérience humaine singulière dans laquelle physiologiquement l'objet en question s'inscrit. *Ça* ne pointe pas sur le référent mais sur ce qu'en fait l'énonciateur. Il anaphorise donc de manière résomptive un objet complexe, de nature processuelle, qui est la mise en relation d'un argument et d'un prédicat. Phénomène que l'on observe dans les slogans du type *Le chocolat ça réchauffe la vie* (vs *il réchauffe la vie*), où l'opposition *ça/il* recouvre une opposition générique/spécifique. Cette caractéristique, extensible à la plupart des emplois endophoriques de *ça*, permet de comprendre pourquoi, par opposition avec le pronom personnel, ce morphème renvoie à des objets de discours qui ne sont pas cognitivement fixés, c'est-à-dire véritablement autonomes à l'égard de ce que dit l'énonciateur. Ce paramètre énonciatif qui préside à son emploi en fait un véritable contrôleur pragmatique (Cadiot, 1988). Cette interprétabilité large et peu contrainte de *ça* explique donc la valeur référentielle indistincte qui est généralement la sienne lorsqu'il est en emploi exophorique.

Dans ces études nous nous sommes surtout intéressé aux cas où *ça* apparaît en position préverbale : en emploi impersonnel absolu (ex. "*Ça suffit*"), en emploi pronominal de sens passif (ex. "*Puisque ça se joue comme ça*"), et en emploi avec des verbes construits intransitivement pouvant sélectionner des sujets de nature très hétérogène, et permettant la commutation de *ça* avec *on*, *quelque chose*, mais aussi avec une proforme nominale d'extension référentielle variable ("*Ça avance*", "*Ça ne va pas vite*", "*Ça redevient gai*"). Cette perspective a permis d'aborder, à partir des propositions de Michel Maillard (1994), la distinction grammaticale entre *il* dit "impersonnel" - en fait impersonnalisé par le verbe, simple morphème explétif, sujet postiche, sorte de proclitique préfixé au verbe - et *ça*, qui manifeste à la fois une identité syntaxique et une aptitude référentielle.

Mais ce qui devait ici surtout retenir l'attention, c'est la fonction textuelle de *ça*, en emploi exophorique dans ces occurrences, fonction qui repose sur une mise à disposition de la référence à l'égard du coénonciateur, entendu au sens le plus large qui soit (participant au dialogue théâtral, spectateur, lecteur). Celui-ci est en quelque sorte convié à laisser fusionner, non pas son regard, car il n'y a pas de geste d'ostension, mais quelque chose comme une tension cognitive ou des représentations conceptuelles avec celles de l'énonciateur. On a là un type de réalisation de ce que Laurent Danon-Boileau<sup>97</sup> a appelé la deixis *consensuelle*, c'est-à-dire une deixis fondée sur une présomption de partage entre les deux

---

<sup>97</sup>. Danon-Boileau (1992).

instances fondamentales de l'énonciation. Il s'agit donc de contenus de pensée censément mis en commun, manifestant une interaction cognitive fondée sur l'implicite. Cela permet de mieux comprendre la simple possibilité d'un tel mode de référence, pourtant inapte à pointer sur un référent classifié. En l'absence d'objet de discours isolable sur quoi pourrait s'exercer l'acte de référence, c'est l'entier de la sphère énonciative, dans l'ordre actanciel (énonciateur et coénonciateur) et dans l'ordre spatiotemporel, qui se trouve alors indexé. Ainsi, faute d'informations dans le dialogue ou dans les didascalies, qui seraient de nature à mettre sur la voie d'une interprétation ostensive, donc spécifiante, du démonstratif, *ça*, construit avec de tels prédicats, laisse ouverte la catégorisation du réel auquel il s'applique<sup>98</sup>. Et c'est en ce sens que l'on peut parler d'*expansion métonymique* de la référence. Car il y a transfert référentiel c'est-à-dire déplacement tropique, de la partie (telle ou telle donnée de la situation, potentiellement désignable au moyen de *ça*, mais inhibée dans de telles constructions prédicatives) vers le tout (la situation dans sa globalité, extensible à l'infini). Ainsi, dans "Ça avance", "Ça ne va pas vite", "Ça redevient gai", etc., c'est cette globalité situationnelle qui, par défaut, est visée par ces prédicats actionnels, et non pas des microcontextes, affectés par un déroulement spécifique du procès et impliquant les personnages ponctuellement.

Ce mécanisme référentiel peut être d'un coût interprétatif plus ou moins élevé, selon le degré de prévisibilité du phénomène - par la connaissance que l'on a ou non de l'oeuvre -, mais aussi selon que le décodage se fait à la lecture ou à la représentation, car le jeu développe des effets de présentification auxquels le public se trouve associé par sa participation quasi testimoniale à l'événement dramatique.

Le caractère difficilement situable de la référence du démonstratif *ça* est donc semble-t-il encore accru dans le cas du texte dramatique, puisque dans ce cadre dialogal, il est dans la nature même de la textualité de susciter la projection interprétative du lecteur dans une scène énonciative imaginaire, que vient seule saturer la parole (scripturale) des personnages. Relativement à cette question, le texte dramatique apparaît comme un mode de contextualité complexe engendrant des parcours interprétatifs qui lui sont spécifiques.

#### 2.4. La phrase et le problème de la segmentation du discours

Le dernier point que nous avons souhaité aborder pour illustrer cette description contextuelle de la langue dans une perspective didactique a été traité dans un article consacré au problème des niveaux syntaxiques dans *La Route des Flandres*, de Claude Simon, et dans une étude portant sur les vocatifs et les formats syntaxiques dans *Stèles*, de Victor Segalen<sup>99</sup>.

En outre la question de la phrase et de la segmentation du discours a fait l'objet d'un volume collectif dont l'objectif était, à partir des oeuvres mises au programme du concours (du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle), prioritairement à une

<sup>98</sup>. Point de vue développé par F. Corblin (1995 : 104).

<sup>99</sup>. Voir [15] 1998a et [22] 1999c.

approche des déterminations historique, générique, et idiolectale des textes, d'examiner la consistance des principaux concepts que la tradition grammaticale associe à la notion de phrase, à savoir l'intégration, la dépendance, la prédication et la référence.

Paradoxalement, la problématique phrastique, qui fixe les frontières méthodologiques du savoir grammatical dans la formation universitaire, est négligée et fort méconnue. Bornant l'horizon de la réflexion syntaxique, puisqu'elle en est l'unité supérieure, la phrase est généralement utilisée comme une sorte de répartition commode, très intuitivement constitué, qui permet de négocier la description grammaticale de micro-segments discursifs à partir d'observations fréquemment entreprises sur des prédictions non contextualisées et autonomes. Seuil méthodologique, point de rupture dans l'analyse du langage, selon Benveniste<sup>100</sup>, frontière impénétrable entre la "langue" et le "discours", la *phrase*, ainsi pensée, exerce à cette dialectique du dedans (la "langue") et du dehors (le "discours"), qui fonde dans une large mesure l'organisation des épreuves de "langue" et de "style" des examens et concours. Or, cette coupure et ce cloisonnement entre l'approche locale et l'approche globale du langage ont été reconsidérés, entre autres, par les recherches en macrosyntaxe, influencées par les grammaires d'inspiration cognitive, qui plaident pour un continuum dans l'analyse des niveaux linguistiques<sup>101</sup>. De fait, si l'on renonce à disjoindre la syntaxe du domaine sémanticopragmatique, il devient possible de penser la *phrase* non plus comme une limite mais comme un fragment de texte, autrement dit comme une zone de passage dans un parcours interprétatif qui "reçoit de son contexte proche et lointain des déterminations inoubliables" (F. Rastier). C'est dans cette perspective consistant à faire porter un autre regard linguistique sur la phrase et sur la segmentation du discours que les études ici présentées ont été conçues.

#### 2.4.1. Une syntaxe sans phrase ?

Relativement à cette problématique, l'intérêt du corpus simonien apparaît avec évidence, puisque tout lecteur peut aisément faire le constat que la phrase n'est pas validée dans cette oeuvre comme totalité structurale, ni donc comme unité d'analyse linguistique opératoire. Il apparaît au contraire que ce que la grammaire traditionnelle tente de décrire au moyen de la notion de phrase résulte en fait d'une approche floue des véritables articulations fonctionnelles. Cette forme de disqualification méthodologique de la phrase s'explique bien sûr par

---

<sup>100</sup>. "Du fait que la phrase ne constitue pas une classe d'unités distinctives, qui seraient membres virtuels d'unités supérieures, comme le sont les phonèmes ou les morphèmes, elle se distingue foncièrement des autres entités linguistiques. Le fondement de cette différence est que la phrase contient des signes, mais elle n'est pas elle-même un signe", (Benveniste, 1966 : 129).

<sup>101</sup>. Voir entre autres les analyses de M. Charolles et B. Combettes (1999 : 107-108) : "[...] les relations de constituance que l'on observe à l'intérieur de la phrase ne sont pas d'une autre nature que celles que l'on va restituer lorsque l'on va interpréter une séquence correspondante formée de plusieurs phrases indépendantes. La phrase n'est qu'une structure relationnelle préformatée. Les connexions structurales apparaissant entre les groupes qui la composent codent des relations qui ne sont pas d'une nature différente de celles qui interviennent au-delà. Le lecteur qui découvre un texte ne fait pas radicalement autre chose en traitant des phrases et des séquences de phrases. D'un bout à l'autre, il assemble des représentations".

l'ordonnement naturel du discours, qui surdétermine, aux plans formel et sémantique, le niveau local au niveau global. Mais ici, plus particulièrement, elle s'explique par un usage singulier de la ponctuation, qui révèle une stratégie de dilatation syntaxique, et d'accumulation discursive et événementielle, ainsi que par la centralité ménagée dans de nombreuses séquences à la transposition de la langue parlée, configuration langagière dans laquelle l'énoncé échappe largement à la norme phrastique.

L'objectif de cet article était donc de fournir des outils conceptuels permettant de faciliter le travail de segmentation et d'analyse syntaxique dans ce texte, eu égard au fait que l'abandon de la notion de phrase dans la description nécessite de recourir à une métalangue différente de celle ordinairement requise en grammaire dans ce cadre institutionnel. Pour ce faire, nous avons procédé à une présentation des deux ordres de combinatoire syntaxique (microsyntaxe/macrosyntaxe), tels qu'ils sont décrits, entre autres et de manière d'ailleurs différente, dans les travaux de Claire Blanche-Benveniste et d'Alain Berrendonner.

Dans les travaux du G.A.R.S. sur le français parlé, on oppose deux types de syntaxes, présentant deux formes hétérogènes de dépendances. (i) La syntaxe catégorielle, fondée sur l'organisation des catégories grammaticales (verbe, nom, adjectif, etc.) et de leur rection, où s'observe une dépendance entre des éléments morphosyntaxiquement contraints. C'est le domaine des constructions. (ii) La macrosyntaxe, qui fait apparaître des relations de juxtaposition et d'interdépendance entre les constituants, relations qui ne sont pas déterminées par les catégories grammaticales, et qui se manifestent par des phénomènes prosodiques particuliers. C'est le domaine de l'énoncé<sup>102</sup>.

Inspirée des travaux du G.A.R.S., mais non restreinte à la langue parlée, la distinction microsyntaxe/macrosyntaxe dans les travaux d'A. Berrendonner recouvre partiellement ces deux types de syntaxes<sup>103</sup>.

Le niveau microsyntaxique décrit l'articulation des morphèmes et des syntagmes, c'est-à-dire des unités qui sont des segments de chaîne de rang inférieur ou égal à la proposition. Ces segments sont réputés entretenir : (i) des relations de concaténation, reposant sur des contraintes marquées par l'enchaînement ordonné des unités linguistiques signifiantes dans l'énoncé (problématique de la linéarité : tel type de constituant précède ou suit

---

<sup>102</sup>. Voir principalement Blanche-Benveniste & *alii* (1984, 1990), Blanche-Benveniste (1997), Deulofeu (1991). Dans cette perspective, la notion de macrosyntaxe désigne les relations grammaticales non réductibles à la phrase, qui correspondent surtout aux faits de syntaxe détachée, lesquels abondent en langue parlée. Par analogie avec la structure du mot, on s'appuie entre autres sur trois notions fondamentales : le noyau, élément de l'énoncé présentant une autonomie intonative et sémantique, le préfixe, élément antéposé au noyau et lui servant de support d'information, le suffixe, élément postposé au noyau, ajout tardif portant l'accent de fin d'énoncé : ex. *un mot de plus* (préfixe), *on se battait* (noyau), *avec le type* (suffixe).

<sup>103</sup>. Voir Berrendonner (1990), Berrendonner & Reichler-Béguelin (1989, 1995, 1997).



obligatoirement tel autre type de constituant); (ii) des relations de rection, marquées par le phénomène d'implication d'occurrences, du type accord, liage, etc. (tel type de constituant implique la présence de tel autre type de constituant). À ce niveau, aucune raison cognitive particulière ne semble motiver les relations entre les segments de chaîne. Elles résultent globalement de contraintes d'ordre distributionnel. L'unité la plus large de la microsyntaxe, dans la terminologie d'A. Berrendonner, est la *clause*, qui sert à accomplir un acte énonciatif, et qui correspond à un rôle langagier élémentaire (énonciation atomique). Il peut s'agir d'actes énonciatifs prenant par exemple une forme syntagmatique : *en dépit de sa promesse* (acte de concession), ou une forme propositionnelle : *il n'est pas venu* (acte de constat). Est considérée comme clause toute unité syntagmatique ou propositionnelle dont les constituants présentent les rapports d'intégration précités (concaténation, rection), et qui ne se trouve pas incluse dans un ensemble rectionnel plus important<sup>104</sup>.

La clause constitue donc un seuil entre microsyntaxe et macrosyntaxe. Car au-delà de la clause, la combinatoire change de nature. Les unités pertinentes sont "des états successifs de l'information partagée"<sup>105</sup>. Le niveau macrosyntaxique décrit donc l'organisation des grandes unités discursives. Les relations qui s'établissent entre les unités sont ici de nature sémantique et pragmatique : (i) relations de présupposition, car toute clause implique la présence dans la mémoire discursive d'informations préalables; (ii) relations de production, car à partir d'une clause peut être inféré un nouveau savoir partagé<sup>106</sup>. Les ensembles formés par ces unités, décrits par A. Berrendonner comme de mini-programmes discursifs, sont appelés *périodes*. L'enchaînement des périodes définit quant à lui un niveau d'organisation de nature textuelle.

Dans ces deux approches, l'abandon de la notion de phrase résulte d'un même constat : la phrase n'a pas de statut théorique, tout au plus un statut pratique, et son application descriptive exerce, dans le discours, une segmentation arbitraire. Étant donné la nature du texte simonien, l'amplitude descriptive de la notion de clause et du cadre théorique qui l'exploite, et la nécessité explicative de recourir à des critères adéquats au corpus, nous avons été amené à nous référer davantage au modèle proposé par A. Berrendonner pour illustrer ce mode de segmentation. Nous rappelons les grandes lignes de cette illustration.

Pour cette séquence, nous avons formulé l'hypothèse de segmentation suivante<sup>107</sup> :

<sup>104</sup>. Une clause "n'a pas de distribution, mais tout au plus des conditions d'appropriété", (Berrendonner & Reichler-Béguelin, 1989 : 114).

<sup>105</sup>. Berrendonner & Reichler-Béguelin (1995 : 29-30).

<sup>106</sup> "Chacune des clauses qui se succèdent dans un discours présuppose un état préalable des informations partagées, et opère parmi celles-ci diverses transformations. À l'oral, le même rôle peut être joué par des comportements non langagiers et des productions sémiotiques para-verbales (gestes, percepts...)", *ibid.*, p. 30.

<sup>107</sup>. { } = début/fin de séquence textuelle, [ ] = début/fin de période (chaque période est numérotée), / = limite entre deux clauses à l'intérieur d'une période. Il s'agit du contenu intégral de la réplique d'un personnage rapportée par le narrateur en discours direct.

{ [ Ces putains de Frisés, / s'ils s'aperçoivent qu'on fait notre tambouille ici, / ça va encore chier... 1 ] [ Et demain, / au départ, / il faudra tâcher de se mettre en tête 2 ] [ et de faire vinaigre / quand on arrivera à la baraque aux outils, 3 ] [ parce que les premiers / ils s'arrangent pour prendre toutes les pelles 4 ] [ et quand toi tu t'amènes / il reste plus que les pioches 5 ] [ et alors t'en as pour la journée / à te casser les bras 6 ] [ tandis qu'avec une pelle / t'es drôlement peinarde 7 ] [ parce que t'as juste qu'à faire semblant de te remuer / sans même avoir besoin de rien prendre avec 8 ] [ parce que tout ce qu'il faut / c'est que tu bouges 9 ] [ alors si tu es chaque fois obligé de soulever une de ces pioches / au lieu de... 10 ] }

Il a bien sûr été nécessaire de poser d'emblée la variabilité de tout mode de segmentation du discours reposant sur des critères sémantiques et pragmatiques, comme c'est le cas ici, puisque les constituants peuvent faire l'objet d'analyses interprétatives différentes. Ce qui a fourni l'occasion de préciser qu'il ne s'agit pas là d'une défaillance de la description linguistique, mais au contraire de son adéquation au mode de fonctionnement naturel du langage, qui inscrit rarement l'univocité à son programme.

Pour ce qui concerne la structure macrosyntaxique de cette séquence, nous l'avons analysée en dix périodes. Ce qui a été l'occasion de mesurer le décalage entre ce type d'analyse et l'approche traditionnelle, qui est contrainte de recenser ici deux unités phrastiques : une phrase correspondant à 1, une phrase correspondant à 2-10. La frontière entre 1 et 2, soulignée par la majuscule sur *Et*, n'apparaissant à cette segmentation qu'une frontière de période parmi d'autres.

Concernant les outils de connexion, ici nombreux, que les grammaires décrivent généralement comme des opérateurs internes à la phrase, la segmentation proposée a permis de montrer qu'ils sont tous en emploi externe à la clause, enchaînant chacune de celles qu'ils introduisent, toujours placée en début de période, sur un état de la mémoire discursive (fonction pragmatique) : *et*, en 2, 3, 5, 6; *parce que*, en 4, 8, 9; *tandis que*, en 7; *alors*, en 10, et en position de renforcement de connexion en 6. À cet égard, l'analyse de 3, qui pouvait poser problème, appelait un commentaire. La dépendance du syntagme *de faire vinaigre* à l'égard du verbe *tâcher* n'empêche nullement son autonomie au niveau macrosyntaxique. Ce que confirme la prosodie, qui rend compte ici du caractère différé, à la manière d'une hyperbate, de la clause *et de faire vinaigre*, laquelle en outre n'entretient de relation sémantique qu'avec la clause suivante (*faire vinaigre* ne peut s'appliquer qu'à la situation d'arrivée - se dépêcher pour avoir une pelle -, et non à la situation de départ - le texte ne dit pas qu'il faut *faire vinaigre* pour se mettre en tête).

D'autres constructions, propres à la langue parlée, étaient en outre susceptibles de poser des problèmes de segmentation.

Tout d'abord la présence d'une tournure pseudo-clivée<sup>108</sup> en 9 (*tout ce qu'il faut c'est que tu bouges*), qui présente un redoublement assertif dont le premier

<sup>108</sup>. Une étude de ces constructions est proposée par C. Blanche-Benveniste dans (1997 : 98-100).

segment (*tout ce qu'il faut*) manifeste un suspens informationnel que vient combler le second segment (*c'est que tu bouges*), dans un mouvement de spécification dilatoire qui suit un schéma périodique nettement binaire (deux énonciations atomiques, donc deux clauses).

D'autre part, les différents modes de réalisation de la dislocation. (i) La dislocation à droite, en 6 (*t'en as pour la journée à te casser les bras*), dans laquelle la reprise du clitique *en* se fait par un syntagme prépositionnel (*à te casser les bras*). Le fonctionnement macrosyntaxique de cette tournure est proche en apparence de celui de la construction précédente (même structure périodique binaire), mais il signale ici deux clauses de moindre hétéronomie informationnelle. Ce que vient confirmer une prosodie de détachement plus marquée (deux structures intonatives disjointes, avec effet d'hyperbate). (ii) La dislocation à gauche, plus délicate, en 1, 4 et 5, qui appelle à justifier la différence de traitement proposée pour 1, 4, d'une part (dislocation sur deux clauses), et pour 5, d'autre part (dislocation intraclausale). Dans les trois cas, on a affaire à une structure à redoublement actanciel, présentant dans le premier segment un SN (*ces putains de Frisés*, en 1, *les premiers*, en 4) ou un pronom tonique (*toi*, en 5), et dans le second segment une structure propositionnelle constituée d'un clitique de troisième ou sixième rang en poste sujet. Mais le fonctionnement prosodique est différent : en 1 et en 4, le premier segment véhicule un intonème nettement progrédient qui s'oppose à l'intonème infléchi du second segment, phénomène qui ne s'observe pas en 5, où la structure prosodique semble avoir subi une sensible érosion du fait de la synthématisation de la dislocation *toi tu*, sans doute en raison du faible volume syllabique de chacun des deux constituants. Il fallait également noter la spécificité de la dislocation en 1, qui présente dans son premier segment un nom de qualité à forte valeur prédicative, ce qui renforce l'autonomie sémantique et pragmatique de ce segment, assignant par là même au segment propositionnel qui fait suite un domaine d'interprétation (fonction pragmatique qui est souvent celle des circonstants thématiques, phénomène illustré par les deux premières clauses de 2). En 4 et 5, en revanche, le premier segment sert surtout à marquer un contraste référentiel (*les premiers*, par opposition à *toi*, c'est-à-dire les autres, ceux qui arrivent plus tard).

Il apparaît clairement que le travail de segmentation au niveau macrosyntaxique ne peut prétendre à la même précision qu'aux niveaux morphosyntaxique ou phonologique, puisque certains critères y sont en concurrence. Plus facile à exploiter dans le cadre général d'une théorie de la macrosyntaxe que dans le travail de segmentation d'un texte, la notion de clause, comme le note justement D. Apothéloz (1995 : 183) :

[...] est extrêmement difficile à rendre opératoire. Ceci tient notamment au fait que de nombreuses séquences textuelles admettent de façon concurrente deux grammaires, l'une décrivant la séquence comme un assemblage de deux clauses, l'autre la décrivant comme une seule clause [...].

L'intérêt didactique de la notion, et de cet exemple de segmentation, réside surtout, comme nous l'avons dit, dans la démonstration qui est faite de la

facticité du moule phrastique et de la nécessité de proposer une alternative descriptive à un mode de segmentation reposant essentiellement sur des critères de démarcation graphique<sup>109</sup>. Mais il réside aussi dans une mise en valeur des formes hétérogènes de dépendances syntaxiques qui sont à l'oeuvre dans le discours.

#### 2.4.2. Le vocatif et l'analyse macrosyntaxique

C'est également dans le cadre de l'analyse macrosyntaxique que nous avons cherché à traiter certains des problèmes linguistiques du vocatif, qui a peu retenu l'attention de la description syntaxique<sup>110</sup>, en raison de la place indéfinie qu'il occupe dans le système fonctionnel, et du domaine mal défini qui est le sien, entre grammaire et rhétorique. L'objectif était de proposer aux étudiants une réflexion sur les unités d'analyse qui sont susceptibles de rendre compte au plus juste de son fonctionnement.

Ainsi était-il nécessaire de rappeler tout d'abord que, dans les actuelles grammaires du français, dont les sources d'inspiration linguistique sont évidemment fort diverses, le vocatif occupe une place variable selon son degré présumé de corrélation à l'énonciation et à la structure phrastique.

Il peut être présenté comme étant exclusivement subordonné à la contextualité discursive, et donc irréductiblement étranger à la prévisibilité des phénomènes de langue, régi qu'il est par les fonctions conative et phatique du langage, sorte de geste vocal<sup>111</sup>, prégrammatical, au seuil du paraverbal, en position quasi primale dans l'acquisition du langage, et du même coup associé tout à la fois à la communication du petit enfant et à celle des oiseaux parleurs<sup>112</sup>. À celle des poètes également, Jakobson, on le sait, n'omet pas d'associer le vocatif à une fonction "incantatoire", à dériver du message conatif. On le trouve aussi présenté, avec l'interjection, comme un type de phrase, mais marginal, à finalité interpellative, en position flottante dans l'énoncé, graphiquement autonome ou bien associé à un développement prédicatif dont il est généralement disjoint. Approche fortement inspirée de Bally<sup>113</sup>, qui fait du vocatif un "adjuvant de la communication", primitivement phrastique, dans un rapport avec l'énoncé qui lui est adjoint assez voisin de celui du titre avec le texte. Approche également inspirée de Guillaume<sup>114</sup>, qui fait des impératifs nominaux que sont les vocatifs

---

<sup>109</sup>. Nous reviendrons en détail sur la notion de phrase graphique dans la première section de la troisième partie, voir *infra*.

<sup>110</sup>. Pour une approche diversifiée de la question : Bally (1932), Tesnière (1959) Schegloff (1968), Downing (1969), Zwicky (1974), Milner (1978), Ruwet (1982), Fradin (1990), Lambrecht (1998).

<sup>111</sup>. Voir Sechehaye (1926 : 10, 26-27).

<sup>112</sup>. "L'effort en vue d'établir et de maintenir la communication est typique du langage des oiseaux parleurs; ainsi la fonction phatique du langage est la seule qu'ils aient en commun avec les êtres humains. C'est aussi la première fonction verbale à être acquise par les enfants; chez ceux-ci, la tendance à communiquer précède la capacité d'émettre ou de recevoir des messages porteurs d'informations", Jakobson (1963 : 217). La référence implicite aux *Essais de linguistique générale* est une constante des descriptions du vocatif dans les grammaires.

<sup>113</sup>. Bally (1932 : § 59, 86, 477).

<sup>114</sup>. Guillaume (1938-1939 : 58-59).

un cas de parole relevant de l'expressivité, ainsi que de Pottier<sup>115</sup>, qui en fait une des modalités d'énonciation liées à la catégorie de la personne. D'autres perspectives enfin lui reconnaissent un rôle syntaxique de complément accessoire très lâche, voire lui ménagent une place à part entière dans les fonctions détachées du substantif.

La question se pose donc du type de syntaxe requis pour décrire précisément le fonctionnement des vocatifs, puisque, comme c'est le cas pour la plupart des constructions détachées, on note à l'égard de cette structure un phénomène de parallaxe linguistique<sup>116</sup>.

Vu du plan local de l'énoncé, le vocatif ne fait apparaître aucune des marques de dépendance rectionnelle généralement observées dans les cas d'«intégration syntaxique». En particulier, les faits relatifs à l'accord et au liage, qui attestent d'une hiérarchie formelle des constituants, n'y ont aucune actualité. La coréférence qui s'établit, dans les cas d'instanciation, entre le vocatif et un argument de la prédication principale (ex. "*Ami, ami, j'ai couché ton corps dans un cercueil au beau vernis rouge qui m'a coûté beaucoup d'argent*", *Stèles*) ne pouvant pas être tenue pour un fait de dépendance rectionnelle. Constituant flottant dans l'énoncé, dont la mobilité ne semble pouvoir être restreinte par aucun type de configuration phrastique, le vocatif, en raison de sa nature déictique, manifeste une prééminence énonciative qui le fait analyser comme un segment discursif "hors phrase", et donc, pour la plupart des grammairiens, qui bornent le domaine syntaxique à l'horizon phrastique, comme un phénomène linguistique "hors syntaxe". S'il est, de fait, difficilement intégrable à un format syntaxique défini par la complétude et l'autonomie d'une structure prédicative de type (P -> SN + SV), il y a lieu toutefois de s'interroger, à l'écrit, sur la pertinence de sa démarcation graphique, généralement intégrante, puisque dans la plupart des cas, il figure dans l'énoncé comme un constituant d'un ensemble syntaxique, alors même qu'il est pensé comme un isolat. Quelle peut donc être alors la valeur de la notion de segment discursif "hors phrase" ? Elle n'est pas descriptive, puisque les réalisations écrites du vocatif la mettent à mal dans presque tous les cas, et qu'à l'oral, la "phrase", débarrassée de sa norme graphique, échappe aussi, fréquemment, à la norme propositionnelle sur laquelle elle est censée reposer. Elle n'est guère plus explicative puisqu'elle ne fournit aucune information sur la nature exacte du segment concerné. L'occasion était donc donnée, là encore, de souligner les apories d'une syntaxe unidimensionnelle qui se trouve dans l'obligation théorique de procéder à l'éviction de faits de langage qu'elle est méthodologiquement inapte à commenter.

Vu du plan global de l'énoncé, le problème de l'intégration syntaxique du vocatif ne se pose plus dans les mêmes termes, puisque les procédures de

---

<sup>115</sup>. Pottier (1992 : 205).

<sup>116</sup>. Nous reviendrons sur ce point en troisième partie. Nous avons également abordé le fonctionnement référentiel de ce type de segment détaché, notamment dans le cadre de ce que nous avons appelé l'"allocution scripturaire", pour décrire l'emploi des vocatifs à l'écrit, et spécifiquement dans le texte poétique. Nous retrouverons la question du vocatif au cours de la deuxième partie; nous nous contentons ici d'une présentation des grands axes de cette étude.

segmentation changent nécessairement de nature. L'identité clausale du vocatif est semble-t-il confirmée par le fait qu'en tant qu'acte de langage caractérisé par la fonction d'appel, il manifeste une pleine autonomie énonciative. Mais - et en cela il se distingue des insultes et autres procédés interjectifs et se rapproche des dislocations -, au plan informationnel, le vocatif exige toujours une expansion prédicative, qui porte sur son référent actanciel tout en justifiant l'acte d'appel (minimalement cette expansion est une autre clause, avec laquelle il constitue une période binaire). Sa dépendance réside précisément dans cette relation *nécessaire* au contexte verbal. Le plus souvent, le vocatif active un référent cognitivement disponible<sup>117</sup>, ou présumé tel, et ouvre dans l'énoncé un espace sémantique qui va servir de cadre d'interprétation à un nouveau développement discursif d'étendue fort variable.

À cet égard l'oeuvre de Segalen a permis de noter que le vocatif peut reproduire à l'échelle du texte le mode de dépendance qui est le sien au niveau local, lorsque le titre, confirmé en cela par des marques grammaticales adéquates, se prête à une interprétation vocative. Ce que nous avons examiné dans le poème suivant :

#### SOEUR ÉQUIVOQUE

De quel nom te désigner, de quelle tendresse ? Soeur cadette non choisie,  
sage complice d'ignorances,  
Te dirai-je mon amante ? Non point, tu ne le permettrais pas. Ma parente ?  
Ce lien pouvait exister entre nous. Mon aimée ? Toi ni moi ne savions  
aimer encore.

\*

Soeur équivoque, et de quel sang inconnu ! - Maintenant, sois satisfaite : ni  
soeur ni amie ni maîtresse ni aimée, chère indécise d'autrefois,  
Te voici désormais fixée, dénommée, par coutume et rite et sort (ayant  
perdu le nom de ta jeunesse),  
Sois satisfaite : te voici mariée. Tu es emplie de joie permise,  
Tu es femme.

La lecture vocative du titre est facilitée ici par le fait que la majuscule du mot qui lui fait immédiatement suite au est une majuscule de début de vers et non pas nécessairement de début de phrase. Rien à la jonction du titre et du texte ne vient

<sup>117</sup>. Concernant l'aptitude des vocatifs à la désignation et à la qualification, il est d'usage de tenir pour pertinente la place du segment dans l'énoncé (voir Le Goffic, 1993 : 374). On peut, très généralement, considérer, comme le propose entre autres Lambrecht (1998), qu'il résulte de la position gauche ou droite du vocatif par rapport à son développement prédicatif une valeur d'annonce (dominante conative) ou de maintien (dominante phatique) de la relation référentielle avec le contrôleur du segment - valeurs d'ailleurs corroborées par la prosodie (accentuation de hauteur à gauche, et basse activation référentielle; absence d'accentuation de hauteur à droite, et forte activation référentielle). On note ainsi une gradualité informationnelle croissante, de la position gauche à la position droite, qui permet de comprendre la fréquence des expansions du vocatif dans ce dernier cas, où son fonctionnement est réputé manifester une capacité qualificative qui n'est pas observée, ou qui l'est moins, en position gauche. Bref, en position droite, le scénario présuppositionnel d'identification du référent étant plus avancé (l'instance allocutive est censée être déjà intégrée au contexte verbal, elle présente donc un degré de saillance plus élevé), l'appel prend une moindre valeur de pointage référentiel pour servir plutôt la progression de l'information, ce qui correspond d'ailleurs très précisément à sa situation rhématique.

donc faire obstacle à la connexité sémantique des deux parties constitutives de l'énoncé vocatif. Ce qui fait une notable différence de fonctionnement avec l'exclamation inaugurant la seconde partie du poème (*Soeur équivoque, et de quel sang inconnu !*), qui ne saurait être syntaxiquement rattachée à l'impératif *sois*. Il s'agit bien plutôt d'une reformulation exclamative de l'allocution inaugurale.

De même que c'est le texte qui confère à un titre sa valeur de pantonyme, on observe qu'à l'écrit c'est l'expansion prédicative, et son regroupement avec le segment extraposé dans un même ensemble graphique qui permet d'assigner à ce segment, sans ambiguïté syntaxique, et lorsque les conditions énonciatives sont réunies, sa pleine valeur vocative. Une même relation de dépendance présuppositionnelle à l'égard du contexte affecte le titre et l'appel. Dépendance que peut seule faire apparaître une approche macrosyntaxique de la question, qui présente l'avantage de souligner la fonction hautement cohésive du vocatif dans la structure périodique où il prend place.

L'intérêt de l'étude était donc, entre autres, de faire apparaître que le vocatif ne saurait être soustrait à la structure syntaxique de l'énoncé que par commodité méthodologique. On mesure en effet la faible pertinence linguistique d'une analyse "asyntaxique" de ces constructions, décrites en général comme des "apostrophes". Analyse que justifie essentiellement une volonté naïve de les maintenir (pour s'approprier vainement un objet que l'on croit constitutif) dans un domaine "réthorico-stylistique", dont le cloisonnement du champ n'est bien sûr pas moins artificiel que celui de la syntaxe des prédictions décontextualisées, qui fait subir au vocatif, à "l'excessive" mobilité, un déplacement forcément centrifuge.

On doit tenir la parallaxe linguistique des faits de discours comme un phénomène empirique crucial, mais méthodologiquement subordonné à un *continuum* descriptif. Entendons par là que ce phénomène ne saurait être perçu, ni donc la notion qui l'identifie recevable, dans le cadre d'une analyse cloisonnant les domaines syntaxique, sémantique et pragmatique. Car il implique de bouleverser l'ordre convenu de l'explication linguistique, selon lequel il revient à la syntaxe d'interroger les catégories fonctionnelles, c'est-à-dire de les déterminer, et non à ces catégories de délimiter les frontières du domaine syntaxique.

Tel était le sens dans lequel cette étude souhaitait orienter la réflexion grammaticale des étudiants.

S'il fallait dresser un bilan de cette expérience de didactique linguistique à destination des étudiants qui s'orientent vers l'enseignement de la langue et de la littérature françaises, nous serions sans doute partagé entre, d'une part, la satisfaction d'avoir effectivement exercé - dans certains cas, *in extremis* - une influence sur les représentations de la langue de ceux qui vont avoir à l'enseigner, de les avoir aidés à élargir ou, à tout le moins, à modifier le champ

des observables, d'avoir introduit, même modestement, la réflexion épistémologique dans le cadre scolaire de l'étude grammaticale, et, d'autre part, le constat, d'ailleurs prévisible, d'un trop faible bénéfice universitaire de ce type d'engagement pour la discipline linguistique, ce qui s'explique, comme nous l'avons dit, par la place faite à la science du langage dans cette formation. Au demeurant, il y a toutes raisons de croire que de conférer une plus grande visibilité à cet enseignement et à son substrat conceptuel est de nature à faire évoluer positivement cette situation.

### 3. Typologie textuelle et description syntaxique

L'intérêt que nous avons porté à la typologie textuelle ne s'est pas seulement manifesté dans l'activité de manuélisation des savoirs linguistiques mis au service de la maîtrise des textes. Nous avons également mis à contribution la réflexion typologique des linguistiques textuelles - en exploitant dans l'ensemble les mêmes propositions théoriques - dans le cadre du travail de recherche que nous avons consacré à l'étude syntaxique et sémantique des constructions appositives, conduite dans un corpus constitué de textes biographiques et autobiographiques de Jean-Paul Sartre<sup>118</sup>. Cette section rend compte d'un aspect de cette recherche, qui s'inscrit bien sûr de plein droit dans une partie portant sur le texte comme observatoire de langue.

#### 3.1. L'étiquetage de l'information sémantique

Il s'agit de l'entreprise d'étiquetage des occurrences, qui, dans une perspective quantitative, était destinée à faire apparaître l'incidence de l'environnement textuel sur la structure des appositions, à partir du constat formulé par les études les plus récentes sur le sujet d'une étroite dépendance de la configuration formelle des constructions à l'égard des données lexicosémantiques, elles-mêmes surdéterminées par les stratégies discursives adoptées par l'énonciateur. Le travail de recherche consistait donc à établir des rapports significatifs entre des structures syntaxiques, des types sémantiques de prédicats et des objectifs communicationnels.

##### 3.1.1. Une description sémantique unifiant les paliers du mot, de la phrase et du texte

Partant d'une classification syntaxique appuyée sur une analyse présentant le phénomène appositif comme un système dynamique complexe, véritable unité fonctionnelle et sémantique qui articule un constituant support et un constituant apport<sup>119</sup>, nous avons tenté de mettre en place une typologie qui permette d'intégrer à la description la gradualité et la variabilité de l'information sémantique.

---

<sup>118</sup>. Voir [1] 1998b : 63-168. Le corpus est constitué des textes suivants : *Baudelaire* (1946/1947), "Le séquestré de Venise", in *Situations, IV* (1957/1964), "Paul Nizan", in *Situations, IV* (1960/1964), *Les Mots* (1963/1964), abrégés ainsi dans l'étude B, LSV, PN, LM.

<sup>119</sup>. *Ibid.* (64-71).



Pour ce faire, nous avons adopté la perspective d'une sémantique unifiée, telle que la définit F. Rastier, qui consiste à conjoindre la description du lexique, de la syntaxe profonde et des structures textuelles - descriptions traditionnellement entreprises dans des espaces disciplinaires distincts -, en faisant correspondre à chacun des principaux paliers de l'analyse linguistique (le mot, la phrase, le texte) un niveau de la description sémantique (microsémantique, mésosémantique, macrosémantique<sup>120</sup>). L'objectif était d'articuler dans un même système d'analyse des paramètres différents : la sémantique de la lexie constituant la tête du segment appositif, la sémantique de la relation appositive entre le support et l'apport, et la sémantique de l'orientation communicationnelle adoptée par l'énonciateur dans ce type de prédication seconde, orientation qui, pour être identifiée, requiert une exploration linguistique qui ne saurait être bornée au cadre phrastique.

### 3.1.2. Typologie microsémantique et mésosémantique

Relativement à cette perspective triadique une première résistance du corpus était bien sûr susceptible de venir du fait que, dans le domaine appositif, le niveau sémantique de la lexie et celui des relations entre le contenu du segment détaché et le reste de la proposition ne sont pas dissociables, ce qui confirme la pertinence d'une approche unifiée des constructions. Car en cherchant à définir la valeur sémantique d'un prédicat on prend inévitablement appui sur son noyau lexical, même si celui-ci, en dehors de toute réalisation discursive, ne peut être tenu pour une source d'information suffisante. Dans ce cadre, ces deux niveaux n'offrent donc qu'une très relative autonomie. C'est pourquoi ils devaient être réunis et présentés dans une même description typologique.

Après une discussion de la classification sémantique des prédicats appositifs proposée par Mats Forsgren à partir des analyses de Martin Riegel sur la relation attributive<sup>121</sup>, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle trois types de prédicats appositifs sont susceptibles d'organiser ce niveau. (i) Des prédicats identifiants, dénominatifs ou non (de forme déterminant défini + nom commun, ou nom propre) :

- (1) Luc, *ton cousin*, vient de téléphoner.
- (2) Un célèbre pianiste, *Staffan Scheja*, va donner un concert...
- (3) Mon professeur de français, *Jacques Dupont*, a été promu officier de la Légion d'Honneur.

(ii) Des prédicats typants (de forme déterminant indéfini + nom commun, ou déterminant zéro + nom commun) :

- (4) M. Gordon, *un avocat*, vient de téléphoner.

<sup>120</sup>. Voir Rastier (1994 : 25-27). "La sémantique *unifiée* résulte d'un remembrement complexe. Il intéresse d'abord les disciplines qui rivalisent aujourd'hui pour décrire le sens linguistique, en premier lieu la sémantique vériconditionnelle et la pragmatique. La division du travail entre ces deux disciplines ne permet pas leur coopération, mais se limite en fait à une délégation de pouvoirs (chacune déléguant à l'autre les questions qu'elle ne peut résoudre). Au demeurant, la tripartition syntaxe/sémantique/pragmatique imposée par le positivisme logique nous apparaît comme l'obstacle épistémologique principal pour la linguistique contemporaine." (*Ibid.* : 26)

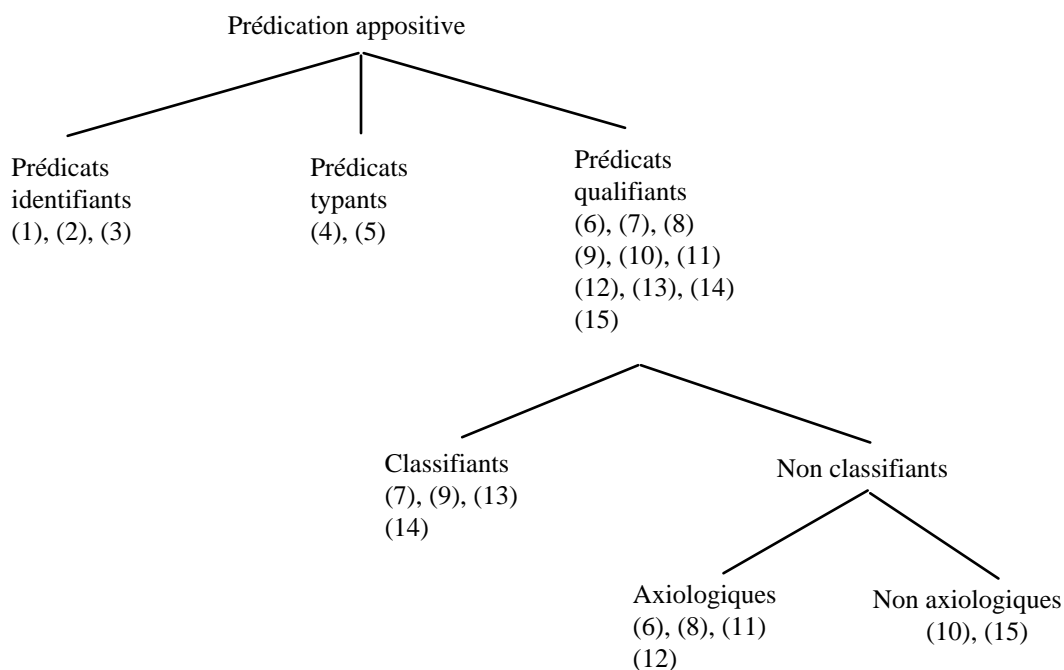
<sup>121</sup>. [1] 1998b : 73-77. Voir Forsgren (1981, 1988, 1991, 1993, 1995), Riegel (1985).

(5) M. Gordon, *président du Directoire*, reçoit le jeudi.

(iii) Des prédicats qualifiants, qui s'organisent en prédicats classifiants et non classifiants, cette dernière catégorie étant composée de prédicats de jugement (évaluatifs) de type axiologique ou non axiologique (de forme déterminant défini + nom commun, déterminant zéro + nom commun, syntagme adjectival, syntagme participial, syntagme prépositionnel) :

- (6) Gordon, *cet imbécile*, n'a pas su tirer parti de la situation.  
 (7) Gordon, *les mains dans les poches*, se rend au Royal Palace.  
 (8) Gordon, *sonore citerne*, parle en détachant les syllabes.  
 (9) Le bureau de Gordon, *rouge et bleu*, n'est pas facile à décorer.  
 (10) La tête de Gordon, *ovoïde*, n'est pas facile à coiffer.  
 (11) Nelly, *charmeuse*, avait su attendrir Gordon.  
 (12) Hélas, Gordon, *beau mais bête*, l'avait très vite lassée.  
 (13) *Arrivé au Royal Palace*, Gordon ne trouva pas Nelly.  
 (14) Car celle-ci, *déjeunant avec Fix*, ne pouvait s'y trouver.  
 (15) Gordon, *en colère*, médita une vengeance imparable.

En résumé :



Mais l'objectif de cette exemplification, reposant sur des séquences prédicatives non contextualisées, était aussi de faire ressortir ce qu'une telle typologie peut avoir d'insuffisant et finalement d'illusoire. Structure d'accueil d'une matière lexicale, l'apposition se définit sémantiquement par la valeur de son contenu mis au contact d'un environnement, contenu qui se prête bien sûr à toute forme d'expansion. On peut ainsi faire passer (7) de l'effet de classifiante (*les mains dans les poches*) à l'effet de non-classifiante (*les mains dans ce qui lui restait de poches*), (10) de l'effet de non-classifiante non axiologique (*ovoïde*) à celui de non-classifiante axiologique (*stupidement ovoïde*), etc. Quel classement proposer dans ce cas ? De même, les prédicats identifiants, typants et qualifiants

peuvent-ils être fort difficiles à discerner dans certaines configurations. Manifestement, ces catégories ne peuvent être opératoires que si elles sont décrites comme des traits descriptifs de types sémantiques plus larges.

### 3.1.3. Normes et régularités macrosémantiques - Comment décrire les orientations communicationnelles du discours ?

La réflexion typologique conduite en linguistique textuelle permet de dégager ces types larges, et tout particulièrement la description séquentielle du texte développée par J.-M. Adam, dont nous avons déjà exposé les grands axes<sup>122</sup>. Cette description présentait l'intérêt, relativement à notre entreprise d'étiquetage de l'information sémantique, d'autoriser un traitement de l'hétérogénéité textuelle grâce à un système d'analyse reposant sur une représentation compositionnelle du texte fortement hiérarchisée<sup>123</sup> et ouvert, comme nous l'avons vu, à l'alternance de séquences de types différents, structurellement organisées par insertion ou par dominante.

À des fins de précision linguistique, nous avons situé le travail descriptif des comportements macrosémantiques des appositions à l'échelle de contextes verbaux périphériques de type minimal, c'est-à-dire limités à l'enchaînement de deux ou trois phrases graphiques en moyenne, pour n'avoir à être confronté le plus souvent qu'à une hétérogénéité propositionnelle (plusieurs propositions ou phrases textuellement distinctes constituant une séquence dont il faut déterminer la dominante). Cela nous a amené à adapter à notre recherche les notions de séquence et de proposition. Ainsi, le terme de *séquence* a été employé pour désigner une unité textuelle de l'ordre de la macroproposition, et non, comme le fait J.-M. Adam, pour désigner un enchaînement de macropropositions, perspective qui excédait de très loin le cadre de cette enquête. Quant au terme de *proposition*, on sait qu'il marque en linguistique du texte une unité affectée d'une forte dépendance à l'égard du contexte verbal, la proposition étant dans cette perspective un élément constituant d'une unité de rang supérieur, la macroproposition. Étant donné l'objectif de recherche, nous avons été amené à relativiser cette dépendance, et à considérer que la proposition peut constituer une unité suffisamment autonome pour indexer, dans certains cas, une dominante textuelle, et, ainsi, donner lieu à une étude séparée.

Pour identifier la proposition ou la séquence, il convenait de partir du segment détaché et d'examiner sa périphérie jusqu'à ce qu'apparaisse une unité textuelle (proposition ou séquence) correspondant à un type macrosémantique. Le passage du plan phrastique au plan transphrastique n'était donc pas systématique, et, dans de nombreux cas, les occurrences ont en fait présenté une dimension transpropositionnelle. Ce cadre microcontextuel avait bien sûr pour implication le fait que la description de l'unité pouvait être différente si le champ d'investigation était étendu. L'unité s'intégrant à un ensemble plus important,

<sup>122</sup>. Voir *supra*, pp. 28-29.

<sup>123</sup>. Voir Adam (1990 : 85) : "Définir le texte comme une structure séquentielle permet d'aborder l'hétérogénéité compositionnelle en termes hiérarchiques assez généraux. La séquence est une unité constituante du texte que je définis comme constituée de paquets de propositions, les macropropositions, à leur tour constituées de n (micro)propositions".

son rôle structural était amené à recevoir une interprétation différente. Il a donc fallu poser comme préalable à l'analyse le fait que cette implication n'était pas susceptible de nuire à la précision de l'enquête.

Pour chaque occurrence de construction appositive, l'étiquetage sémantique indiquait la structure, homogène ou hétérogène, et mentionnait la nature de l'élément décrit, proposition ou séquence. Dans le cas d'une structure hétérogène, il faisait apparaître la relation régissant les unités, par insertion ou par dominante. Des structures propositionnelles et séquentielles de base recensées par J.-M. Adam, et appliquées à notre corpus dans le cadre de l'indexation des types macrosémantiques, n'ont été exploitées que les structures narrative, informative, argumentative, descriptive et explicative<sup>124</sup>.

Ce qui fait la caractéristique majeure du type narratif, c'est l'énoncé d'un déroulement chronologique. Selon J.-M. Adam, six composantes entrent dans sa constitution : (i) au moins un acteur anthropomorphe (individuel ou collectif), (ii) des prédicats indiquant qui est ou ce que fait l'acteur pendant le procès, (iii) une succession temporelle minimale, (iv) une transformation des prédicats au cours du procès, (v) une logique singulière où ce qui vient après apparaît comme ayant été causé par ce qui a été mentionné précédemment, (vi) une fin qui est la finalité du récit et qui se présente sous forme de morale (évaluation explicite ou implicite)<sup>125</sup>. Mais si ces composantes sont assez aisées à repérer sur l'ensemble d'un récit, elles ne permettent pas toujours d'identifier une unité textuelle de l'ordre de la proposition ou de l'enchaînement de propositions. La question des marques linguistiques se pose bien sûr à ce niveau. Indéniablement, c'est l'opposition premier plan/second plan, analysée par Weinrich<sup>126</sup>, qui permet de cerner avec le plus de précision ce type textuel, en particulier grâce à la distinction que l'on peut établir avec le type descriptif. Dans le domaine appositif, au niveau du segment détaché (mais c'est la construction appositive complète qui, au contact de l'environnement, contribue à l'identification), ce sont des prédicats qualifiants classifiants ou même typants qui ont fourni dans notre analyse la matière du type narratif. Plus particulièrement les syntagmes participiaux, mais aussi des syntagmes adjectivaux et des syntagmes nominaux

<sup>124</sup>. Dans Adam (1987, 1990, 1992), sont recensées et présentées les séquences narrative, injonctive-instructionnelle, descriptive, argumentative, explicative/expositive/informative, dialogale-conversationnelle. Les séquences de base de J.-M. Adam recourent à peu près les types de textes énumérés par E. Werlich (1975).

La proposition ou la séquence dans laquelle est intégrée la construction appositive est soulignée. L'élément souligné fournit une information sémantique non pas sur le seul segment détaché mais sur le système appositif complet (support/apport). Exemple de codages de structures homogènes : [séq. argumentative], [propo. narrative], etc. Exemple de codages de structures hétérogènes par insertion : [séq. narrative [séq. descriptive] séq. narrative], [séq. explicative [propo. informative] séq. explicative], etc. Exemple de codages de structures hétérogènes par dominante : [propo. descriptive [séq. explicative]], [séq. explicative [propo. argumentative]], etc. Certaines structures hétérogènes plus complexes signalaient encore d'autres types de relations. Relation par dominante et insertion : ex. [séq. descriptive [propo. explicative [propo. argumentative] propo. explicative]], [propo. explicative [séq. descriptive] propo. explicative [propo. argumentative]], etc. Relation par emboîtement, chaque unité dominée pouvant devenir l'unité dominante de celle qui la suit : ex. [séq. explicative [séq. descriptive [séq. argumentative]]], etc.

<sup>125</sup>. Voir Adam (1985).

<sup>126</sup>. Weinrich (1973).

de forme déterminant zéro + nom commun, c'est-à-dire ceux qui morphologiquement ou par les expansions qu'ils permettent ont une aptitude particulière à l'énoncé du déroulement chronologique, par exemple (13), (16) :

- (16) Depuis dix-huit ans qu'il durait, ce confusionnisme, il était devenu notre statut social et nous avons fini par l'accepter. De 1920 à 1930, surtout, *lycéens puis étudiants*, nous fûmes indiscernables. PN [séq. explicative [propo. narrative] séq. explicative]

Le type informatif a longtemps été associé au type explicatif pour offrir un cadre textuel à l'analyse et à la synthèse de certaines représentations conceptuelles. Mais si l'intention de communication est assez proche dans les deux cas, elle est toutefois différente, car la volonté d'élucidation, qui est marquée par la poursuite d'un trajet interprétatif destiné à rendre intelligibles des données, n'apparaît pas forcément dans l'information. Si l'informatif (faire savoir) est à la base de l'explicatif (faire comprendre), il ne peut pour autant se confondre avec lui. Aux niveaux propositionnel et séquentiel, les seuls marqueurs informatifs existants sont ceux que fournit, sans plus de distinction, le sémantisme de l'appareil lexical de la proposition ou de la séquence. Autrement dit, en l'absence de toute marque morphosyntaxique spécifique, la dépendance à l'égard du contexte est très grande. Dans le domaine appositif, les trois types de prédicats décrits en 3.1.2. ont été sollicités (identifiants, typants et qualifiants classifiants), mais ce sont surtout les prédicats identifiants et typants qui ont été analysés comme constituants microsémantiques de l'informatif, par exemple (1), (2), (3), (4), (5). En corpus, (17) :

- (17) [...] il fallait protéger contre un danger inconnu une petite fille blonde qui ressemblait à Vévé, *morte un an plus tôt*. LM [séq. explicative [propo. informative]]

L'objet du type argumentatif est de démontrer ou de réfuter une thèse. Dans son développement complet, la super-structure argumentative, fait apparaître, selon O. Ducrot, une base constituée de prémisses (explicites ou non) censées incontestables, suivie d'une démonstration tendant à prouver que l'on ne peut admettre ces prémisses sans admettre telle ou telle conclusion, cette conclusion étant soit la thèse à démontrer soit la négation de certains arguments d'une thèse partiellement acceptable<sup>127</sup>. Mais aux niveaux propositionnel et séquentiel, le repérage du type argumentatif ne saurait être réalisé grâce aux chaînes d'arguments caractéristiques de la super-structure. Le contexte verbal immédiat joue ici un rôle déterminant. Le prédicat thétiq ue énoncé dans le but de modifier les croyances peut prendre des formes variées et s'exprimer sur le mode judiciaire (accusation/défense, juste/injuste), épictique (éloge/blâme, beau/laid), délibératif (conseil/dissuasion, utile/ inutile) et critique (démonstration/réfutation, accord/désaccord, vrai/faux)<sup>128</sup>. Ce prédicat thétiq ue vient d'ailleurs souvent renforcer une démarche explicative, ce qui nous a permis de noter, pour ce qui concerne le corpus sartrien, une autonomie relativement faible de l'argumentatif, puisque dans les configurations textuelles hétérogènes

<sup>127</sup>. Voir Ducrot (1980).

<sup>128</sup>. Voir Adam (1987 : 68-69).

par dominante, ce type apparaît davantage dans les structures dominées que dans les structures dominantes. Les niveaux propositionnel et séquentiel de type argumentatif présentent donc un jugement thétique à valeur conclusive, exprimé dans notre corpus au moyen d'une sentence péremptoire. Nous avons en outre fréquemment relevé des exemples de séquences explicatives où le système appositif énonce un jugement thétique rapporté, la voix d'un autre énonciateur (énonciateur primaire) que l'énonciateur principal (énonciateur secondaire) se faisant entendre :

- (18) Et c'est ce qui explique en partie l'amour de Baudelaire pour l'artifice. Les fards, les parures, les vêtements, les lumières manifestent à ses yeux la véritable grandeur de l'homme : *son pouvoir de créer*. B [séq. explicative [propo. argumentative]]

Dans le domaine appositif, ce sont des prédicats fonctionnant, sur l'ensemble de la construction, comme des qualifiants axiologiques nettement thétiques, qui ont, pour l'essentiel, fourni la matière du type argumentatif : (6), (8), (11), (12), (18).

Ce qui a été dit de l'opposition premier plan/second plan à propos du type narratif vaut également pour le type descriptif. Il faut préciser en outre que la rhétorique classique, comme le rappelle Adam<sup>129</sup>, a soumis la description à une classification et à une codification strictes. Elle recense sept catégories : la topographie, la chronographie, la prosopographie (description physique), l'éthopée (description morale), le portrait (description physique et morale), le parallèle et le tableau. Pour Fontanier, la description "consiste à exposer un objet aux yeux, et à le faire connaître par le détail de toutes les circonstances les plus intéressantes"<sup>130</sup>. De cette conception du genre descriptif, qui prévaut encore aujourd'hui dans le domaine pédagogique, il ressort une distinction, devenue traditionnelle, entre le narratif - exprimant une action (faire) - et le descriptif - exprimant un état (être). De plus, et c'est ce qu'indique fort bien la définition de Fontanier, la description se situe du côté des objets et convoque prioritairement les classes du nom et de l'adjectif pour les exposer, tandis que la classe du verbe est réservée surtout à l'expression de l'action, propre au narratif. Comme le signale F. Revaz<sup>131</sup>, cette distinction théorique semble bien naïve et ne résiste pas longtemps à l'examen des textes. Des prédicats qualificatifs peuvent fort bien s'intégrer à un récit sous la forme de micropropositions descriptives, entraînant une narrativisation de la description, de même que des prédicats actionnels (ou fonctionnels) peuvent apparaître dans la description, laquelle peut alors être analysée comme une description d'action. La notion de description d'action permet de rendre compte d'une indéniable réalité textuelle. On peut distinguer en prenant en compte les travaux de Philippe Hamon<sup>132</sup>, ainsi que ceux de J.-M. Adam et d'A. Petitjean, trois grands types de descriptions, en fonction des termes introducteurs qui en réalisent l'insertion dans le récit : les descriptions de type voir/entendre/sentir, prises en charge par un acteur témoin; les descriptions de

<sup>129</sup>. Adam, Petitjean, Revaz (1989 : 75-76).

<sup>130</sup>. Fontanier (1968 : 420).

<sup>131</sup>. Adam, Petitjean, Revaz (1989 : 152).

<sup>132</sup>. Hamon (1993).

type faire, présentant un acteur agissant sur l'objet à décrire; et les descriptions de type dire, prise en charge par un acteur doté d'un certain savoir sur l'objet à décrire, qu'il transmet par la parole à un interlocuteur ayant une connaissance moindre de cet objet. Dans le domaine appositif, le type descriptif est réalisé au plan local par des prédicats qualifiants classifiants et non classifiants (non axiologiques) : (7), (9), (10), (15). En corpus (19) :

- (19) On reversa sur nos têtes les mérites de ces martyrs, on nous décora vifs à titre posthume. Morts d'honneur, en somme: tout le monde chuchotait que nous étions des Justes; *souriants, légers, funèbres*, nous prenions cette vacuité noble pour une plénitude et cachions notre promotion sans pareille sous la simplicité de nos manières. PN [séq. narrative [séq. explicative [propo. descriptive] séq. explicative]]

Pour J.-M. Adam, la super-structure explicative se présente ainsi : (i) problème (ou question), (ii) solution/résolution (ou réponse), (iii) conclusion/évaluation. Ce qui l'amène à décrire de la façon suivante la structure élémentaire de la séquence explicative : pourquoi ? (ou comment ?) + *parce que* + évaluation. Mais au niveau de la proposition et de l'enchaînement de propositions, cette présentation est inadaptée. Elle ne semble s'appuyer que sur des unités textuelles homogènes où les marqueurs explicatifs d'ordre lexical (*ainsi, c'est pourquoi, c'est-à-dire*, etc.) abondent. En contexte hétérogène, si les marqueurs se font rares aux niveaux propositionnel et séquentiel, seul le sémantisme de l'appareil lexical de la proposition ou de la séquence en question autorise la reconnaissance du type. Cette dépendance contextuelle entraîne une indéniable difficulté d'identification, particulièrement dans les oppositions explicatif/argumentatif et explicatif/descriptif en dépit d'intentions de communication très différentes. L'argumentation vise la persuasion, et, pour ce faire, elle met en oeuvre des stratégies destinées à modifier les croyances et les représentations conceptuelles. L'explication, quant à elle, s'exerce au niveau cognitif. Il ne s'agit pas de transformer des convictions mais de faciliter la compréhension d'un savoir. Il y a donc bien au départ de l'explicatif, explicite ou non, l'existence d'une question ou d'un problème que la proposition ou la séquence tente d'élucider. Mais peut-on vraiment faire comprendre sans chercher à prouver, expliquer sans argumenter ? Il faut bien reconnaître que la limite entre faire comprendre, faire croire et même décrire est difficile à maintenir. En fait, l'explicatif, et principalement notre corpus où il s'est révélé pléthorique, est très nettement interprétatif (il s'agit de donner un sens à). Comme l'a fait apparaître A. Petitjean<sup>133</sup>, la conduite explicative suit à la fois un trajet interprétatif qui consiste à rendre intelligible une énigme initiale, et "une démarche justificatrice sous la forme de preuves factuelles étayant la résolution du mystère". Par opposition à l'argumentatif, l'explicatif présuppose l'absence de toute portée thématique de la proposition. On peut tenir ce type pour spécifique du discours phénoménologique sartrien tel qu'il est pratiqué dans le récit de vie où l'empathie, à la fois conjecturale et spéculative, vise à la compréhension de l'autre selon une procédure interactionnelle. Dans le domaine appositif, le type

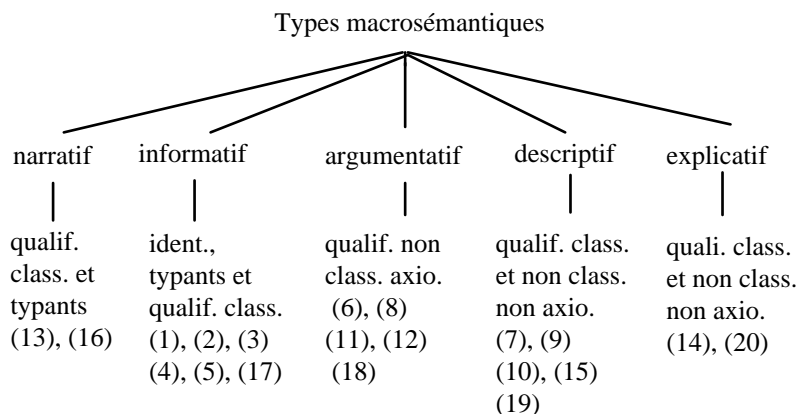
---

<sup>133</sup>. Petitjean (1987 : 85).

explicatif a pour support des prédicats qualifiants classifiants et non classifiants (non axiologiques) : (14), (20).

(20) Baudelaire : *l'homme qui se sent un gouffre*. B [propos. explicative]

En résumé :



### 3.2. Apport de la typologie textuelle à l'analyse syntaxique : bilan critique d'une étude quantitative

L'étiquetage sémantique des constructions appositives du corpus et son exploitation pour une contribution à l'étude linguistique du détachement en français moderne n'ont représenté qu'un des nombreux aspects de cette recherche. Aspect toutefois crucial, puisqu'il permettait d'engager (mais seulement d'engager) la réflexion sur les justifications textuelles d'un tel mode de détachement, sans tomber pour autant dans les facilités d'une stylistique intuitionniste, dénuée de portée explicative sur les faits étudiés. Si le corpus choisi, en raison de son homogénéité, pouvait aisément se prêter à une approche précipitée, et orientée, de la production du sens dans le système appositif, ce n'est bien sûr pas à cet effet que nous l'avons constitué.

Pour avoir une chance de déterminer les justifications textuelles de l'emploi des appositions, eu égard à la difficulté de leur étude sémantique, il nous fallait travailler sur un corpus restreint et unitaire : un auteur, un cadre générique (le récit de vie), des textes courts. Cette restriction permettait de ne pas laisser proliférer les occurrences, dont l'examen aurait été rendu très approximatif, voire impossible dans certains domaines, en raison du choix méthodologique qui était le nôtre de ne pas envisager un traitement automatisé du corpus.

L'objectif linguistique de l'enquête était en effet d'éprouver les critères syntaxiques et sémantiques couramment retenus dans la grammaire de l'apposition, d'en déterminer de nouveaux, grâce, en particulier, à une redéfinition des frontières fonctionnelles de la notion et à une étude comparée des principaux types de détachement, grâce à la prise en compte de la dynamique communicationnelle et de la problématique du placement des constructions dans l'énoncé, et grâce à une exploration contextuelle des occurrences, reposant entre autres, comme on vient de le voir, sur l'usage d'une typologie des séquences textuelles. Un terrain notionnel très instable, des paramètres nombreux et



complexes, demandaient par conséquent une certaine prudence dans l'analyse, et conduisaient à tenir pour prématurée une annotation automatique du corpus. Un traitement manuel d'une collection numériquement limitée de données, mais dont la couverture restait tout à fait appréciable<sup>134</sup>, devait donc permettre, dans une première étape, d'évaluer la pertinence d'un système d'indexation de ces constructions. C'est à ce stade de réflexion méthodologique, préalable à un traitement informatique des segments détachés en français moderne, que nous avons situé notre recherche.

Pour chacune des trois configurations formelles retenues - (i) constructions substantives déterminées, (ii) constructions substantives non déterminées, (iii) constructions adjectives -, le recours aux types macrosémantiques est intervenu dans l'analyse de la structure du support (classe et fonction du constituant support) et dans l'analyse de la structure de l'apport (structure minimale/expansée, structure simple/complexe; détachement frontal, non polaire, ou caudal). Nous avons pu ainsi observer, selon les constructions, et sur un grand nombre de données qui n'ont pas toujours été jugées significatives, certaines régularités intéressantes.

Dans le cas des constructions déterminées, l'attention portée à l'environnement textuel a fait apparaître une grande homogénéité dans la répartition des formes. Les types descriptif et argumentatif, les mieux représentés dans cette configuration, auxquels peuvent être tendanciellement associés d'une part les supports pronominaux, d'autre part les supports noms communs, sont d'une importance quantitative très proche. On a pu noter également une relation privilégiée entre des types de détachements et certains contextes. Très polyvalent, le détachement non polaire présente des équivalences dans la distribution des types macrosémantiques. Le descriptif y est dominant, mais les autres configurations font apparaître un très net équilibre. À l'évidence, cette position, parce qu'elle accueille d'une façon égale les types macrosémantiques, est une position non marquée. Le détachement caudal, quant à lui, nettement marqué, constitue une position de prédilection pour l'argumentatif. Mais plus que la position du détachement, il semble que ce soit le volume du groupe détaché qui fournisse ici une indication fiable sur le fonctionnement sémantique de la construction, les structures courtes favorisant l'expression d'une valeur thématique, et les structures plus développées celle des valeurs associées au type descriptif.

Dans le cas des constructions non déterminées et adjectives, on a pu observer d'étroites similarités de formes et d'emplois, en dépit d'une fréquence très différente, puisque la catégorie adjectivale est à elle seule représentée par plus de la moitié des occurrences du corpus. L'étude quantitative a montré par exemple que les classes et les fonctions de supports, les détachements, les types macrosémantiques, sont représentés non par des catégories numériquement équilibrées mais au contraire par des tendances très marquées (support pronominal sujet, détachement frontal, types descriptif et explicatif), au point que ces

---

<sup>134</sup>. 1050 occurrences ont été traitées dans ce corpus.

dernières forment une sorte de modèle des constructions non déterminées et adjectives.

À cet égard, on précisera que ce mode d'investigation, malgré son empirisme sans doute excessif, et malgré l'inévitable approximation d'un traitement non automatisé du corpus, a permis de dégager des réalités linguistiques pertinentes. Reste que les catégories macrosémantiques exploitées ici pour l'examen contextuel des constructions sont apparues fréquemment trop floues pour être véritablement opératoires. Suffirait à en témoigner la représentation du type descriptif, très souvent superposé à l'explicatif, et indexé par près de cinquante-cinq pour cent des occurrences, qui suggère à tout le moins une redéfinition de la catégorie, et la création de sous-types susceptibles de saisir plus précisément les stratégies discursives. Par ailleurs, il est apparu que sur les différents paramètres dans lesquels la typologie macrosémantique pouvait avoir quelque valeur explicative, seuls ceux relatifs à la place du détachement dans la phrase graphique et ceux relatifs à l'étendue et à la structure du segment détaché pouvaient être véritablement tenus pour pertinents, la nature du support et sa fonction syntaxique n'étant le plus souvent associées que de manière fort aléatoire à tel ou tel type macrosémantique.

Rétrospectivement, il convient donc de reconnaître que la typologie à laquelle nous avons eu recours était mal dimensionnée au problème linguistique que nous avons à traiter. Ce qui d'ailleurs tient moins à la spécificité de cette typologie qu'au cadre textuel trop large sur lequel celle-ci (comme bien d'autres) s'appuie. L'excès de généralité linguistique des typologies fondées sur des critères situationnels ou fonctionnels, corrélés ensuite à certains traits déterminés *in situ*, s'explique par leur dimension générique. On le sait, un même type indexé dans des typologies différentes peut dans un même corpus rassembler des textes différents et produire par là même des regroupements de traits linguistiques également différents. La généralité est dans ce cas le produit d'une conceptualisation préalable des types, qu'il est ensuite empiriquement difficile de matérialiser en corpus. À l'inverse, les typologies élaborées inductivement à partir de corrélations de traits linguistiques saisis dans des corpus numérisés et étiquetés, dont les textes reçoivent un traitement statistique, peuvent manifester un excès d'empirisme et un défaut de généralité<sup>135</sup>. Car les oppositions et les regroupements des ensembles de traits qui fondent dans ce cas la typologie peuvent ne valoir que pour les textes sélectionnés et pour les traits retenus. L'information linguistique qui peut être extraite d'un corpus grâce à la mise en oeuvre d'une telle méthode typologique souffre nécessairement d'une trop grande relativité.

Au demeurant, il semble aujourd'hui légitime de s'interroger sur le rendement d'une approche typologique des textes pour conduire en corpus une étude linguistique de segments syntaxiques. Manifestement, c'est ce que l'étude du détachement met en lumière, le paramétrage des rapports entre le global et le

---

<sup>135</sup>. C'est, par exemple, la démarche de D. Biber (1988), qui examine dans des corpus de textes étiquetés les cooccurrences de traits linguistiques jugés pertinents, et qui applique la statistique multidimensionnelle pour le repérage des oppositions et des regroupement des traits.

local, et plus précisément entre le textuel et le macrosyntaxique reste à élaborer. Et il est sûr que, dans cette entreprise, le système appositif pourra servir de test redoutable à la validité des standards sémantiques qui seront mis en oeuvre à cette fin.

#### **4. Singularités linguistiques du discours et normes génériques : la notion d'idiolecte et son rendement dans les sciences du langage**

La dernière étape de ce parcours consacré au texte comme observatoire de langue s'interroge sur l'interaction des normes génériques et des traits idiolectaux du discours (sur le fonctionnement des désignateurs au théâtre, voir *supra*, en 2.3.). Elle rend compte, après un examen de la notion d'idiolecte, d'un ensemble d'études qui, à partir d'un corpus constitué d'oeuvres littéraires, ont porté sur des questions relatives aux ouvertures phrastiques et à l'évocation.

##### **4.1. L'idiolecte : fiction ou réalité linguistique ?**

L'existence même de la notion d'idiolecte, son faible développement en sciences du langage, et la permanence de la problématique soulevée par ce qui se trouve ainsi désigné, révèlent de manière significative la difficulté de la linguistique à se saisir du singulier, dont le traitement se trouve par là même trop souvent relégué aux marges de la discipline<sup>136</sup>. Voire en dehors. Car cette forme de négation théorique du singulier, qui a couru dans certains modèles explicatifs, la philosophie en a promptement dénoncé les apories, occupant du même coup, avec un bonheur inégal, un terrain laissé vacant par une discipline formelle en quête de légitimité scientifique<sup>137</sup>. Ainsi, à l'idée du caractère non objectivable et non formalisable du singulier dans le langage, la philosophie a-t-elle pu répondre, comme Giorgio Agamben (1989), avec quelque raison :

<sup>136</sup>. Le traitement de la singularité linguistique en sciences du langage et la relativité des partages disciplinaires qu'elle révèle sont abordés d'un point de vue historique dans Chiss & Puech (1999 : 145-176).

<sup>137</sup>. À cet égard, on rappellera deux exemples bien connus de la position de Sartre sur l'activité linguistique et ses attendus épistémologiques. Tout d'abord, dans l'article sur Brice Parain, de 1944 (Sartre, 1947 : 178) : "Le linguiste, à l'ordinaire, agit comme un homme sûr de ses idées et se préoccupe seulement de savoir si le langage, vieille institution traditionnelle, les rend avec précision. C'est ainsi qu'on étudiera le "parallélisme" du logique et du grammatical, comme si la logique était donnée, d'une part, au ciel intelligible et la grammaire, d'autre part, sur la terre; c'est ainsi qu'on cherchera un équivalent français pour le mot allemand de "Stimmung", ce qui suppose que l'idée correspondante existe pour le Français comme pour l'Allemand et que la question de son expression se pose seule. Mais le langage ainsi considéré est anonyme : les mots sont jetés sur la table, tués et cuits, comme des poissons morts. En bref, le linguiste étudie le langage quand personne ne le parle". D'autre part, dans un entretien sur l'anthropologie, daté de 1966 (Sartre, 1972 : 90) : "Le modèle linguistique lui-même est inintelligible si vous ne le renvoyez pas à l'homme parlant. Inintelligible à moins que nous ne le saisissions à travers un rapport historique de communication. Mais il faut parler. La véritable intelligibilité de la linguistique nous renvoie nécessairement à la *praxis*. Le modèle linguistique est le modèle de structure le plus clair mais il renvoie nécessairement à autre chose, à la totalisation qu'est la parole. Je fais la langue et elle me fait. Il y a un moment d'indépendance qui est proprement linguistique mais ce moment doit être considéré comme provisoire, comme un schème abstrait, une stase. En tant qu'il n'est pas dépassé par la communication le langage est du pratico-inerte. Nous y retrouvons une image inversée de l'homme, l'inerte qui est dedans, mais c'est une fausse synthèse. Le modèle tient mais dans l'inerte. Tout modèle structuraliste est un modèle inerte. L'homme se perd dans le langage parce qu'il s'y jette lui-même. Nous sommes en linguistique au niveau de la synthèse inerte".

La singularité que le langage doit signifier n'est pas quelque chose d'ineffable, mais de superlativement dicible : elle est la *chose* du langage.

Il semble que les développements des disciplines du langage n'aient pas fini de confirmer la pertinence de cette intuition.

#### 4.1.1. L'idiolecte et l'approche polylectale de la langue

Dans les différents domaines où elle a été employée, dialectologie, sociolinguistique, linguistique énonciative, sémantique des textes, en dépit de la diversité des approches dont elle était l'objet, la notion d'idiolecte a toujours manifesté une certaine stabilité définitionnelle, qui ne l'a d'ailleurs nullement prémunie contre le flou. Certes, comme le souligne William Labov, son introduction par Bernard Bloch à la fin des années quarante s'est faite sur des bases qui la rendaient difficilement opératoire<sup>138</sup>. Mais la redéfinition proposée par Charles F. Hockett<sup>139</sup>, selon laquelle la notion d'idiolecte sert à désigner l'ensemble des habitudes qui caractérisent le parler d'un individu appartenant à une collectivité linguistique donnée, s'est finalement assez bien maintenue dans la métalangue<sup>140</sup>. Et les critiques virulentes qui l'ont visée, concernaient moins son insuffisance descriptive que la perspective linguistique qu'elle traduisait<sup>141</sup>.

<sup>138</sup>. Voir Labov (1976 : 268) : “À la recherche d'un objet homogène conforme aux besoins et aux hypothèses du modèle saussurien, les linguistes n'ont cessé de rétrécir leur champ. C'est ainsi que Bloch (1948) introduisit le terme “idiolecte” pour désigner le discours d'une personne qui parle d'une seule chose à une même personne pendant un temps limité. Bien que ce terme ait été largement adopté, on peut douter que quiconque ait trouvé dans l' “idiolecte” l'homogénéité que Bloch en attendait. De toute façon, il convient de remarquer que l'existence même d'un tel concept, désignant l'objet propre de la description linguistique, représente une défaite de la notion saussurienne de *langue*, objet d'un accord social uniforme”.

<sup>139</sup>. Voir Hockett (1952). Définition entérinée par Harris (1954), puis développée à nouveau par Hockett (1958).

<sup>140</sup>. Avec toutefois quelques variations dans la terminologie. Voir par exemple : Pottier & *alii* (1973 : art. “Idiolecte”) : “comportement linguistique particulier d'un locuteur unique, au sein d'une communauté linguistique”; Dubois & *alii* (1973 : art. “Idiolecte”) : “ensemble des usages d'une langue propre à un individu donné, à un moment déterminé”; Mounin & *alii* (1974 : art. “Idiolecte”) : “langage d'une seule personne, lorsqu'il est l'objet d'étude, tant comme base de description limitée d'un parler [...] que comme étude des caractères linguistiques propres à cette seule personne”; Kerbrat-Orecchioni (1980 : 227) : “compétence linguistique d'un sujet individuel, et plus spécifiquement : ensemble des traits idiosyncrasiques qui la caractérisent”; Arrivé & *alii* (1986 : art. “Idiolecte”) : “ensemble des particularités de l'usage linguistique d'un individu”; Ducrot & Schaeffer (1995 : 117) : “façon de parler propre à un individu, considérée en ce qu'elle a d'irréductible à l'influence des groupes auxquels il appartient”, etc.

<sup>141</sup>. On pensera, entre autres, à R. Jakobson (1963 : 32-33) : “C'est comme d'habitude avec un grand intérêt que j'ai lu l'article sur l'*idiolecte*, distribué par mon vieil ami Hockett. Cet article ramène l'idiolecte aux habitudes caractérisant le parler d'un individu particulier à un moment donné, et en exclut tout ce qui, dans les habitudes linguistiques de cet individu, se réfère à la compréhension du discours des autres. Or, si tous les propos que je tiens à Cambridge étaient observés et enregistrés sur une longue période, on ne m'entendrait jamais prononcer le mot “idiolecte”. Et cependant maintenant, comme je m'adresse à vous, je l'emploie, parce que je m'adapte au langage de mes adversaires potentiels, Hockett par exemple. Et j'emploie beaucoup d'autres mots encore de la même manière. En parlant à un nouvel interlocuteur, chacun essaye toujours, délibérément ou involontairement, de se découvrir un vocabulaire commun : soit pour plaire, soit simplement pour se faire comprendre, soit enfin pour se débarrasser de lui, on emploie les termes du destinataire. La propriété privée, dans le domaine du langage, ça n'existe pas : tout est socialisé. L'échange verbal, comme toute forme de relation humaine, requiert au moins deux interlocuteurs; l'idiolecte n'est donc, en fin de compte, qu'une fiction, quelque peu perverse”.

Elle n'a donc guère eu à subir de corrections ou de rectifications. Marquant pour certains un contresens sur la nature même du langage verbal, elle a surtout souffert d'une discrétion théorique qui n'a bien sûr pas favorisé son évolution.

Qu'il soit pensé comme l'ensemble des variantes "libres", c'est-à-dire déterminées de manière aléatoire par les caprices locutoires de l'énonciateur, et à ce titre tenu pour étranger au système de la langue, sans doute par excès de matérialité diffuse, ou qu'il soit pensé, en corrélation avec le dialecte, comme l'objet de la description linguistique, l'idiolecte, dans son existence notionnelle, inscrit la variation au coeur même de l'étude du langage.

C'est sans doute cette approche polylectale<sup>142</sup> de la langue, que la notion d'idiolecte présuppose nécessairement, qui a maintenu toute l'actualité de sa problématique en sémantique des textes, bien qu'elle ait eu pour concurrent dans ce domaine l'encombrant concept de style.

#### 4.1.2. Idiolecte et style

Dans l'analyse des textes littéraires, la superposition des notions d'idiolecte et de style a été en effet fréquemment soulignée. Superposition traitée de diverses manières selon les axes d'étude, qui toutefois s'est réglée, le plus souvent, au bénéfice de la notion de style, non en raison de son surcroît d'aptitudes descriptives et explicatives, mais plutôt en raison d'un spectre plus large d'applications, d'un sémantisme moins logocentré, et d'une axiologie implicite d'apparence plus appropriée à la nature des corpus considérés. Cette mise en perspective contrastive des notions d'idiolecte et de style a permis de rappeler que la question des singularités linguistiques, quelle que soit la nature des observables textuels, demeure pendante, et que la notion de style ne saurait suffire à son étude.

Ainsi, par exemple, Michael Riffaterre (1971 : 102-103) mettait-il en parallèle les deux notions, pour faire apparaître toute la vacuité du concept de "langue d'auteur" :

Le concept de langue d'auteur ne fait que reculer les problèmes que pose l'interprétation du style comme déviation. En pratique, la langue d'auteur ne saurait remplacer la norme comme pôle d'opposition au style, parce qu'elle-même apparaît impossible à définir autrement que comme style. Cette impossibilité n'est pas accidentelle - elle n'est due ni à une inconséquence de méthode ni à une terminologie approximative; elle tient à ce que la "langue d'auteur" est une entité inutile. Entité inutile à l'analyse du style, et qui présuppose une division arbitraire de la *parole* saussurienne. Loin de chercher à le définir par opposition à l'idiolecte, il faut considérer le style *comme l'ensemble de l'idiolecte*.

Roland Barthes distinguait quant à lui plus nettement entre les deux notions, développant tout d'abord, à la fin des années soixante, une conception dérivationnelle et sociale du style, dans laquelle l'idiolecte n'était au bout du

---

<sup>142</sup>. Voir sur ce point Berrendonner & alii (1983).

compte qu'une base de matérialité linguistique nécessaire, permettant l'ancrage des observations en corpus :

De ces trois remarques précaires, et comme improvisées, je voudrais simplement tirer une hypothèse de travail : considérer les traits stylistiques comme des *transformations*, dérivées soit de formules collectives (d'origine irrepérable, tantôt littéraire, tantôt pré-littéraire), soit, par jeu métaphorique, de formes idiolectales; dans les deux cas, ce qui devrait dominer le travail stylistique, c'est la recherche de modèles, de *patterns* : structures phrastiques, clichés syntagmatiques, départs et clausules de phrases; et ce qui devrait l'animer, c'est la conviction que le style est essentiellement un procédé citationnel, un corps de traces, une mémoire (presque au sens cybernétique du terme), un héritage fondé en culture et non en expressivité. (Barthes, 1984 : 149-150)

Mais les séminaires consacrés à l'idiolecte, au milieu des années soixante-dix, dont il ne reste d'autres traces écrites que les présentations de l'annuaire de l'École des Hautes Études, révèlent un intérêt grandissant pour cette entrée dans la singularité linguistique<sup>143</sup>, qui n'a toutefois pas suscité, dans cette oeuvre, de développement théorique et descriptif notable.

Plus récemment, la notion d'idiolecte s'est trouvée réactualisée et reformulée en sémantique des textes par F. Rastier, qui la présente, avec le dialecte et le sociolecte, comme un des trois degrés de systémativité linguistique de la textualité, degrés relatifs et non susceptibles de réalisation autonome dans le cadre d'une discipline spécifique :

[...] chaque usage de la langue est immanquablement marqué par les dispositions particulières du prétendu "émetteur" : sans présumer qu'elles fassent système, on peut appeler *idiolecte* l'ensemble des régularités personnelles ou "normes individuelles" dont elles témoignent. Si l'on convient de nommer *styles* les formations idiolectales, les styles littéraires ne comptent que pour une part des styles linguistiques. Ils restent plus systématisés, mais rien ne permet, sauf préjugé esthétique souvent légitime, d'écarter les autres formations idiolectales. (Rastier, 2001 : 178-179)

L'idiolecte apparaît ici comme la notion clé d'une redéfinition linguistique du style.

---

<sup>143</sup>. Voir Barthes (1994 : 55) : "Reprenant la notion d'*idiolecte*, ou discours propre à un auteur, esquissée lors d'un séminaire précédent, on a repéré et commenté les différents types de relevés auxquels un texte peut donner lieu : 1) le relevé des occurrences de termes dépend de la linguistique statistique; 2) l'*index (index rerum)* établit la carte des lieux de l'oeuvre où les sujets (thèmes, notions, concepts) sont traités ou allégués; 3) le *glossaire*, de conception à la fois plus ample et plus sélective, moins pragmatique, retient les vocables forts, chargés de valeur, et les décrit dans leur histoire à travers l'oeuvre, leur consistance culturelle et leur résonance inter-textuelle; 4) les *réseaux* de termes sont constitués par des connexions, ou logiques, ou thématiques, ou psychanalytiques; ils restent à l'état pluriel, car construire un réseau des réseaux reviendrait à fermer l'oeuvre sur un sens et à lui donner un destin. - Au cours d'analyses particulières, on a insisté sur la nature axiomatique de tout lexique d'écrivain, qui est en fait un dictionnaire de valeurs, et sur la portée théorique du "glossaire", qui constitue peut-être le seul instrument critique capable de respecter le pluriel du texte".

#### 4.1.3. Sur la “langue singulière”

Nous avons tenté de rendre compte d’un aspect de cette problématique dans une étude consacrée au traitement de la question du style dans l’œuvre de Sartre<sup>144</sup>.

La poétique jakobsonienne et plus généralement le structuralisme linguistique l’ont suffisamment montré, sur le plan de la langue, l’objet style ne cesse d’échapper au contrôle de l’analyste. Par la diversité foisonnante et hétéroclite de ses critères. Au premier rang desquels, comme l’a rappelé Robert Martin (1994 : 9-13), figure l’écart, fiction linguistique lorsqu’on l’oppose à la configuration normée d’une prétendue langue incolore (qui n’est qu’une réalisation langagière illusoire, proprement indescriptible car inexistante), mais concept opératoire, quoique de portée relative, et libre de tout ancrage littéraire, lorsqu’il se construit en opposition au phénomène de régularité contextuelle, que les bases de données permettent de repérer aisément dans l’ordre lexical et syntaxique. Parmi les critères visant à légitimer le style au niveau de la langue s’impose celui de la sélection, qui n’est que la version subjective et potentiellement chargée de valeur de la notion linguistique de *paraphrase*. C’est-à-dire tout bonnement une des propriétés fondamentales du langage naturel, lequel n’a de réalité qu’à travers les réalisations discursives conduites par un énonciateur singulier. La sélection-paraphrase, c’est le critère majeur de la stylistique des procédés, des techniques, des effets. Mais c’est surtout, du point de vue de l’énonciateur, la recherche d’une appropriation du discours au contexte, donc un objectif communicationnel qui se laisse assez bien décrire par la notion pragmatique de *pertinence*. Si bien que toute forme de signification énonciative, en ce qu’elle fait nécessairement apparaître une sélection linguistique, et, partant, en ce qu’elle est susceptible d’être traitée comme la paraphrase d’un invariant sémantique, fait jouer une variation ou un ensemble de variations formelles, communicationnelles, connotatives, que l’on peut toujours qualifier de *stylistiques*, mais qui en réalité sont le fruit de déterminations historiques, sociales et individuelles, pour reprendre les principaux critères des trois degrés de systématisme sémantique développés par F. Rastier, et évoqués plus haut. Historiques, car tout énoncé reflète un état de la langue, c’est-à-dire un état de son système fonctionnel (dialecte). Sociales, car tout énoncé est proféré dans un cadre discursif régi par des pratiques sociales assez strictement normées au niveau des genres textuels et du lexique (sociolecte). Individuelles, car l’usage de la langue est nécessairement affecté par le régime singulier de l’énonciateur mis au contact d’une situation (idiolecte).

Dès lors, le seul mode d’indexation du style semble celui de la *valeur*, qui repose sur l’illusion du Beau, c’est-à-dire sur l’intuition d’une réussite verbale. Laquelle peut être définie comme visant un objet qui réunit les conditions *optimales* d’appropriation du discours au contexte. Autrement dit assomption et aboutissement d’un projet textuel à finalité esthétique<sup>145</sup>. Mais là encore un problème

<sup>144</sup>. Voir [34] à paraître. Texte d’une conférence faite à la journée d’étude sur le “non-style”, en mai 1998, à l’Université Paris VII.

<sup>145</sup>. *Valeur* que l’on ne doit pas seulement entendre au sens que lui a donné G. Genette (1997), mais également au sens plus large d’une pensée du langage, tel que l’a exposé Jacques-Philippe Saint

demeure, car cette axiologie impose plus facilement son évidence au niveau macrostructural (celui du texte, ou de la séquence textuelle) qu'au niveau microstructural (celui de l'énoncé syntagmatique, prédicatif, voire phrastique), niveau où elle ne cesse de poser la question de sa légitimité. Il faudrait, pour accepter plus facilement cette axiologie au niveau microstructural du discours parvenir, comme le suggère F. Rastier (2001 : 182), à recenser des types de morphologies sémantiques suscitant des *esthésies*, c'est-à-dire des visions du monde. Un tel projet n'a de chance d'aboutir que dans le cadre d'une sémantique interprétative, qui non seulement articulerait dialectiquement les deux instances fondamentales du discours, énonciation et coénonciation, mais qui reposerait surtout sur une approche formelle et objective du contexte. Nous sommes encore très éloignés de cela, malgré le développement des analyses sémantiques conduites en corpus.

On rejoint par là la tendance critique qui, refusant à juste titre de déconnecter le style du niveau microstructural - c'est-à-dire refusant d'isoler un mode de description linguistique d'un niveau d'analyse fondamental de la production verbale - voit dans ce qui est ainsi dénommé une réalité immanente au discours, sans doute virtuellement porteuse de "littérarités" selon les cadres contextuels. C'est le point de vue de Gérard Genette, qui se refuse à dissocier style et discours<sup>146</sup>. C'est le point de vue de Jean-Marie Schaeffer (1997 : 20), qui voit dans la sélection linguistique le fondement même du discours. Tout texte et tout discours possèdent par conséquent une dimension stylistique. Et que la littérature, comme l'a suggéré Gilles Deleuze (1993 : 16), mette à l'oeuvre une décomposition, une destruction de la langue, qu'elle introduise une nouvelle langue dans la langue, ou qu'elle développe "une grammaire du déséquilibre", cela ne change en rien la nature du problème linguistique posé par la notion de style. La littérature ne vit que par la langue, ce qui induit légitimement qu'on se saisisse de la langue pour accéder au littéraire. Toute la notion de style est là, dans cette intuition du caractère palpable des signes verbaux de l'*esthésie*. Mais lorsque tout aussi légitimement on croit pouvoir toucher ou décrire ce relief, il ne manifeste plus que sa virtualité et échappe. Cette troisième dimension du style n'est qu'un effet, qu'une projection interprétative sur la langue, chargée d'axiologie.

---

Gérand (1995 : 24-25) : "Le fait de style résulte donc de la mise en oeuvre - dans l'écriture - d'une certaine problématique du langage, variable selon les époques et les individus : il ne se réduit pas au produit de divers procédés "stylistiques" qui impliqueraient - eux - une vision mécaniste de l'écriture et une visée entièrement consciente des objectifs de l'artiste. Pour le stylisticien, le fait de style saisi dans sa plus grande dimension, est conjointement et simultanément un produit de la conscience sémiologique du créateur et un interprétant de la conformation spécifique de cette conscience, de son propre point de vue d'observateur. [...] La description des catégories de la langue mises en oeuvre dans le texte, même organisée en faisceaux d'indices, ne fournira jamais qu'une incertaine grammaire, car les règles légitimatrices du langage de l'oeuvre n'auront pas été identifiées; de même, l'indexation des procédés d'énonciation, le listage des écarts, le cumul des oppositions ne concourront jamais qu'à édifier l'illusion d'un discours dont les actants, la situation et les référents demeureront toujours virtuels, et inauthentifiés tant que le principe fondateur de l'écriture n'aura pas été élucidé. Il restera toujours à effectuer le saut qualitatif du *constaté* à l'*expliqué*, aux préalables critiques duquel se mesure la validité de la lecture".

<sup>146</sup>. Voir Genette (1991 : 135) : "Il n'y a donc pas le discours plus le style, il n'y a pas plus de discours sans style que de style sans discours : le style est l'aspect du discours, quel qu'il soit, et l'absence d'aspect est une notion manifestement vide de sens".



On peut tenir l'oeuvre de Sartre pour une magistrale illustration de cette problématique. Mais traiter la question du style chez Sartre, c'est pénétrer dans un tissu d'opacités conceptuelles et de déclarations contradictoires. Le problème est en fait approché plus que saisi. La pensée sartrienne du style est une pensée de l'essai, au sens où il n'y a dans l'oeuvre aucune forme de clôture de la réflexion sur ce point. En fait il se dégage de l'oeuvre critique et philosophique deux approches du style assez nettement distinctes : l'une descriptive, l'autre théorique, c'est-à-dire un style *praxis* et un style *concept*. La source ou le point de contact de ces deux approches étant à chercher dans la théorie du langage, restée, curieusement assez diffuse dans cette polygraphie<sup>147</sup>. C'est le style *concept* que nous évoquerons rapidement ici.

Sartre n'expose explicitement la situation du style dans le langage que dans un texte, *Plaidoyer pour les intellectuels*, dont on retiendra cette formule qui n'a guère trouvé preneurs jusqu'à présent parmi les stylisticiens :

Le style, c'est la langue tout entière, prenant sur elle-même, par la médiation de l'écrivain, le point de vue de la singularité ! (Sartre, 1972 : 449)

À y regarder d'un peu près, la raison pourrait bien en être que cette approche du style, moins saussurienne qu'il n'y paraît, est fondamentalement restrictive. Elle exemplifie la dialectique sartrienne de l'universel singulier<sup>148</sup>. Le style c'est le passage d'une universalité de langue à une singularité de parole. Un passage, c'est-à-dire une transition, autrement dit un lieu intenable, où le style ne peut être singularisé en parole sans être universalisé en langue, mais où, nécessairement actualisé pour figurer dans l'observable, il ne peut être de pure virtualité. La logique de cette dialectique conduit donc à considérer le style non comme singularité, ce qu'est la parole chez Saussure, qui d'ailleurs la confond volontiers avec le sujet lui-même, mais comme singularisation. Il marque un point de contact entre l'universalité et la singularité. De ce fait il fuit dans le moment où l'on croit le saisir, car il est tout à la fois dans le sujet et en dehors de lui. En cela, cette approche diverge radicalement de la perspective saussurienne, qui repose entre autres sur la séparabilité de la langue et de la parole, et sur la nature essentiellement matérielle de ces deux systèmes. En outre, chez Saussure, la langue est pure passivité, tandis que chez Sartre elle gouverne le sujet, elle s'impose à lui et le rappelle toujours à son altérité. Parlant la langue commune, le sujet est du même coup parlé par elle, et la présence de l'autre dans son discours vient opacifier son rapport au monde :

À peine ai-je dit : Bonjour, comment allez-vous ? je ne sais déjà plus si j'use du langage ou si le langage use de moi. (1972 : 447)

Thématique rémanente dans l'oeuvre de Sartre. Singularisation, le style ici n'est pas un objet mais un processus, non pas un résultat mais un rapport, essentiellement motivé par une intention, celle de s'exhiber, une manière, dit Sartre, de "présenter l'être-dans-le-monde". Par cette existence processuelle, il échappe forcément à la théorie linguistique et à la formalisation. Et ce qu'on

<sup>147</sup>. Et d'ailleurs jugée sévèrement par certains linguistes. Voir Meschonnic (1979 : 163).

<sup>148</sup>. Le style comme universel singulier a été étudié par Jean-François Louette (1996).

croit tenir du style, ce ne sont jamais que des reliefs d'un bien commun, celui du prêt-à-parler. N'étant que du langage assorti d'une conscience de langage, le style apparaît ainsi comme le reflet atomisé d'une réalité linguistique qui le transcende :

Aucun élément du langage ne peut être suscité sans que tout le langage soit présent dans sa richesse et dans ses limites. (1972 : 447)

Ainsi, dans des propositions impeccables de clarté et de rétention, Sartre pose sereinement que le style, étrange praxis langagière, ce n'est finalement que ça, un pli de la langue, non pas tant une saillie de l'écrivain médiateur, qu'une aspérité *nécessaire* de la singularité irréductible qui occupe le sujet et le définit<sup>149</sup>. Tout le reste est littérature.

Se prémunir contre les illusions de l'individuel dans le langage pourrait être ainsi considéré comme une priorité dans l'analyse des textes. Tel est l'enseignement inattendu de cette courte parenthèse sartrienne.

Les études que nous présentons succinctement ci-dessous ont précisément cherché, sur des textes très divers, à déterminer, derrière l'apparente idiosyncrasie qui semble les caractériser, les traces linguistiques des normes génériques qui les régissent.

## 4.2. Sur les ouvertures phrastiques

### 4.2.1. Une zone anthropique de l'énoncé : du biographique au phénoménologique, ou les métamorphoses du sujet

Revenons à Sartre, pour un temps, et à un aspect de la structure phrastique dans le discours biographique<sup>150</sup>, qui illustrent le style *praxis* évoqué plus haut.

Partant du constat, établi préalablement dans le cadre d'une étude descriptive et quantitative, de la sur-représentation des constructions appositives en ouverture de phrases, que nous avons analysée comme une pratique idiolectale systématisée, nous avons cherché à examiner dans quelle mesure ce phénomène pouvait être abordé comme le trait syntaxique d'une formation discursive complexe.

Des travaux menés en analyse du discours ont entrepris de définir, au sein de l'hétérogénéité discursive, des ensembles caractérisés par un rôle fondateur, c'est-à-dire à la fois de source et d'autorité, prétendant surplomber d'autres zones langagières<sup>151</sup>. Ces discours *constituants* - dont la typologie reste à élaborer mais où la recherche actuelle semble classer d'emblée le religieux, le scientifique, le littéraire et le philosophique - manifestent, et c'est la condition *sine qua*

<sup>149</sup>. Ce qui d'ailleurs, tout à la fois le rapproche et l'éloigne de la parole saussurienne, qui oppose, on le sait, sa contingence à la nécessité de la langue : "En séparant la langue de la parole, on sépare du même coup : 1° ce qui est social de ce qui est individuel; 2° ce qui est essentiel de ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel", Saussure (1972 : 30).

<sup>150</sup>. Voir [20] 1998h. Texte d'une communication proposée en juin 1996, au colloque annuel du Groupe d'Études Sartriennes, organisé par l'Université Paris I. Cette étude est reprise, avec quelques variantes, dans [1] 1998b : 201-252. Le corpus sur lequel elle a porté est celui qui est indiqué *supra* à la note 118, p. 59.

<sup>151</sup>. Voir Maingueneau & Cossutta (1995 :112-113).

*non* de leur existence, une relation entre des opérations linguistiques et un espace institutionnel. Ces opérations ne sont pas seulement un véhicule notionnel, elles servent à inscrire l'institution dans le discours et construisent l'univers social où elles apparaissent, en lui conférant une légitimité.

Les textes du corpus nous ont semblé refléter cette situation langagière. Deux discours constituants (le littéraire et le philosophique) traversent ces oeuvres et les structurent en faisant peser sur elles des contraintes très différentes. Le littéraire est réalisé, entre autres, par des faits lexicosyntaxiques de reprises, d'oppositions et de parallélismes, imprimant dans l'énoncé des entrelacs sémantiques très marqués, et produisant une image actancielle instable, comme un ensemble de micro-portraits qui sont autant de saisies partielles du sujet<sup>152</sup>. Mais il est également réalisé par l'appartenance de ces textes à la catégorie générique du biographique (ou *récit de vie*), de première ou troisième personne. Le philosophique n'apparaît quant à lui qu'en filigrane. Il est réalisé par certains procédés linguistiques du discours phénoménologique et n'est perceptible qu'au plan microstructural<sup>153</sup>. Cette constitution discursive complexe et originale signale davantage une interférence qu'une superposition, le discours philosophique oeuvrant de manière quasi cryptée dans un cadre générique où il n'est pas attendu.

S'il n'y a pas de pensée sans langage, il n'y a pas de formation conceptuelle qui ne connaisse une résonance dans les structures de la langue. Et l'on peut sans risque formuler l'hypothèse que l'ontologie, qui fait l'objet de la recherche phénoménologique sartrienne, connaît au niveau linguistique une résonance particulière dans l'actance. Transposé au plan de la langue, le concept d'*être* relève tout à la fois de la substance et du procès, et, à ce titre, il se manifeste à travers deux phénomènes linguistiques distincts : la nomination et la prédication. En tant qu'il relève de la substance, l'être a pour support formel l'actant (forme nominale ou associée). Mais, en tant qu'il marque un *état* et donc, fût-elle minimale ou neutralisée, une *action*, il se trouve également engagé dans un procès (fonction prédicative). On retrouve dans cette configuration (support nominal, ou associé, et fonction prédicative) les caractéristiques formelles de certaines réalisations fonctionnelles, parmi lesquelles la structure appositive, qui marque une relation attributive elliptique.

---

<sup>152</sup>. Nous avons proposé une analyse détaillée de ces faits dans [20] 1998h (99-108). La pagination entre parenthèses accompagnant une référence de notre bibliographie personnelle est celle du recueil d'articles, et non la pagination originale du texte.

<sup>153</sup>. Ces procédés ont été étudiés par Gilles Philippe (1995), qui a montré quelle difficulté rencontre le phénoménologue, qui en permanence ferraille contre sa langue, et qui doit jouer sur le dépassement des contraintes linguistiques. Son discours témoigne nécessairement d'une créativité verbale, pour échapper aux *a priori* représentationnels de la langue. Ainsi, lorsque dans *L'Être et le Néant* Sartre traite de la conscience comme *présence à soi vécue sur le mode de l'absence*, il se trouve dans la nécessité de réinventer ses instruments d'écriture. Ce travail de la langue n'est pas la marque d'une résistance du discours à l'idée, ce qui indexerait l'antériorité et donc l'extériorité de la formation du concept sur son énoncé. Il est à prendre plutôt comme la marque d'une pensée en action dont la verbalisation conditionne l'existence. Les mots et leurs agencements, loin d'échouer ponctuellement devant l'expression de la pensée, sont ici la pensée même, en travail, qui vise à prendre forme et à se fixer. Dans ce cadre, il s'agit de construire le sens et non de le rapporter; il n'est pas donné *a priori*.

Ainsi, les appositions frontales, qui se trouvent par exemple en abondance dans *Les Mots*, et qui pourraient à ce titre être traitées comme des “faits de style”, sont en réalité des traces verbales d’une tension phénoménologique qui traverse toute l’oeuvre de Sartre (littéraire comme philosophique)<sup>154</sup>. En site (auto)biographique, le système appositif apparaît distinctement comme une zone anthropique de l’énoncé. Sa grande récurrence s’explique par le fait que ce discours est marqué par une forte uniformité thématique produite par la présence nécessairement proliférante de l’actant de premier rang *je*, difficilement reformulable - par opposition à l’actant de troisième rang-, sauf par des désignateurs obliques, relais métonymiques de la première personne (*mes yeux, mon imagination, etc.*). La variation des ouvertures phrastiques est donc un impératif pour le scripteur, et les appositions frontales offrent cette possibilité de dissimuler la répétition thématique.

Toutefois la valeur présuppositionnelle du thème révèle aussi l’importance stratégique du segment détaché placé en tête de séquence. Il permet de synthétiser des indices informatifs antécédents, et de développer une caractérisation actancielle au moyen d’une multitude de postures du héros, en “habillant” le thème principal *je*, faiblement chargé de densité sémantique et phonétique. Ce dispositif a pour effet de renforcer la dimension fictionnelle de la première personne, et de remettre en cause la synapse des trois instances énonciatives (auteur, narrateur, personnage) qui frappe ordinairement le discours autobiographique. Sartre affiche ainsi, avec beaucoup d’ostentation, en creusant la distance entre l’instance qui émet et le sujet de la narration, toute la facticité du discours sur soi. L’autobiographie n’est pour lui qu’une étape parmi d’autres dans son entreprise anthropologique. Comme l’avait révélé Philippe Lejeune dans *Le Pacte autobiographique*, elle est une enquête dialectique marquant non pas un ancrage dans un genre littéraire conventionnel, mais un retour critique sur la singularité de l’enquêteur. Ces constructions indiquent donc la permanence de la réflexion ontologique de l’énonciateur, qui trouve à la surface de la langue une structure actancielle qui lui est particulièrement adaptée, mais nullement spécifique. Elles révèlent aussi une réalité idiolectale perpétuellement débordée par les contraintes typologiques des morphologies discursives.

#### 4.2.2. Discontinuité thématique et descriptions d’actions dans le texte romanesque

L’examen des ouvertures phrastiques nous a également permis de faire apparaître la corrélation qui peut être établie entre les faits de discontinuité thématique interphrastique (glissements ou ruptures) et la description d’actions dans le roman<sup>155</sup>. L’objectif était ici, à partir d’un texte extrait de *La Condition*

<sup>154</sup>. Voir, par exemple, dans *Les Mots* : “Absorbant le Verbe, absorbé par l’image, je ne me savais, en somme, que par l’incompatibilité de ces deux périls simultanés”; “Vu, je me voyais: je me voyais lire comme on s’écoute parler”; “Tendre, elle m’apprit la tendresse (...)”; “Clandestin, je fus vrai”; “Insecticide, je prends la place de la victime et deviens insecte à mon tour”, etc.

<sup>155</sup>. Voir [11] 1995b. La notion de description d’actions, développée entre autres par J.-M. Adam, A. Petitjean et P. Hamon, désigne une séquence textuelle descriptive organisée par des prédicats actionnels, dénotant mouvements ou perceptions chez des actants, généralement anthropomorphes, pris comme éléments d’une situation. Cette notion repose sur le constat de l’irrecevabilité de

*humaine* d'André Malraux<sup>156</sup>, de donner une consistance factuelle et linguistique à ce qui est fréquemment présenté, dans cette oeuvre, par les spécialistes de l'écriture malrucienne, comme des effets de mobilité rapide des constituants du champ descriptif, et généralement interprété comme une transposition romanesque des techniques cinématographiques.

Dans le cadre de l'étude d'une des trois fonctions de la description représentative, la fonction sémiotique, destinée à dissimuler l'excroissance descriptive par divers procédés de motivation<sup>157</sup>, nous nous sommes attaché à rendre compte de certains domaines de point de vue. Plus particulièrement, il s'agissait de montrer l'alternance des perspectives : la perspective narratoriale, qui témoigne d'une connaissance illimitée de la vie du personnage (le lecteur apprend tout à la fois, et sans restrictions dans les domaines d'information, ce que fait et ce que ressent le personnage en situation); et la perspective actancielle, subordonnée au point de vue d'un personnage informateur en situation (ici Katow), qui met en oeuvre une perception forcément limitée du monde, le personnage en question étant incarcéré, et qui repose sur les deux phénomènes connexes de l'ocularisation et de l'auricularisation (le lecteur découvre le préau par ce qu'en voit l'actant descripteur et par ce qu'il entend). Système descriptif complexe donc reposant sur une habile fusion de l'actionnel et du statique.

L'analyse de quelques courtes séquences a donc été guidée par la recherche des marques linguistiques de ces effets de mobilité et de simultanéité actionnelle. Ainsi, dans :

(P1) *L'un des nouveaux arrivés*, couché sur le ventre, crista ses mains sur ses oreilles, et hurla. (P2) *Les autres* ne criaient pas, mais de nouveau la terreur était là, au ras du sol. (P3) *L'homme* releva la tête, se dressa sur les coudes.<sup>158</sup>

où la relation entre P1 et P2 est établie selon une progression à thèmes dérivés ("l'un des nouveaux arrivés"/"les autres") dont l'hyperthème est implicite, dans un environnement verbal restreint, mais aisément inférable à partir de la récurrence d'indications actanciennes fournies par le début de la scène : il s'agit des blessés qui attendent leur exécution (la mention "les autres" désigne en fait l'ensemble des prisonniers présents). Une plus grande hétérogénéité thématique affecte la relation entre P2 et P3, même si les deux thèmes appartiennent à la même sphère, car on enregistre surtout, au terme de P3, la chaîne référentielle et anaphorique qui, quoiqu'interrompue, relie "l'homme" à "l'un des nouveaux arrivés" selon une progression constante. La dépendance sémantique de ces groupes à l'égard d'un hyperthème ne gomme pas pour autant l'effet de déplacement du regard descripteur et de diversité des constituants de la description produit par l'alternance d'actants singuliers et collectifs. Le mouve-

---

l'opposition traditionnelle : description (*être* -> prédicats qualificatifs) vs narration (*faire* -> prédicats actionnels).

<sup>156</sup>. Il s'agit du célèbre passage de l'attente de Katow dans le préau où sont réunis les condamnés à mort.

<sup>157</sup>. Voir Adam & Petitjean (1989 : 25 et *sq.*).

<sup>158</sup>. (P1), (P2), etc. précisent l'ordre d'apparition des phrases. Nous indiquons en italique les principaux groupes thématiques.

ment d'élargissement et de resserrement de la perspective accentue l'impression de simultanéité des actions et de passage rapide des unes aux autres. On a donc affaire à une scène de groupe qui n'est pas figée, car l'essentiel ici n'est pas d'ordre physique. Il s'agit plutôt de saisir un ensemble de consciences qu'une même tragédie va anéantir.

Quant à l'enchaînement suivant, il a tout particulièrement illustré le caractère syncopé de ce système descriptif :

(P1) *Un officier kuomintang* entra seul. (P2) Bien qu'*il* ne vît plus que la masse des corps, *Katow* sentit que chaque homme se raidissait.

La rupture thématique entre P1 et P2 s'explique par le nécessaire passage de la perspective actancielle (point de vue de *Katow*, descripteur en situation) à la perspective narratoriale, laquelle réintroduit le personnage principal de la scène dans le champ descriptif. Mais cette réintroduction est pour le moins ambiguë puisque P2 met en place une relation cataphorique (*il/Katow*) alors que l'emploi du pronom représentant dans la concessive oriente plutôt le lecteur vers une relation anaphorique (*un officier kuomintang/il*). Rupture qu'une disposition plus conventionnelle des termes coréférentiels (l'enchaînement anaphorique de la concessive avec la principale : *Bien que Katow ne vît plus que la masse des corps, il sentit que...*) aurait probablement atténuée.

Ce subit glissement actanciel traduit une soudaine précipitation de l'action et l'imprévisibilité angoissante des faits dans la conscience du personnage. Il témoigne aussi (pourquoi pas) d'une esthétique du contraste et de la dissonance. Mais il est surtout déterminé par les normes discursives de la description actionnelle configurée selon plusieurs domaines de point de vue. La singularité linguistique qu'il manifeste à la surface de l'énoncé est certes idiolectale mais aucunement idiosyncrasique, et la notion vicariante de style ne saurait, sans remettre en cause la confusion dommageable qu'elle a suscitée entre *individuation* et *individualisation*, s'appliquer à un fait de cet ordre.

#### 4.2.3. Encadrement du discours et principe de véridiction dans le récit de voyage

Nous avons abordé un autre aspect de la question des ouvertures phrastiques en étudiant quelques procédés d'encadrement du discours dans un récit de voyage de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : *Histoire d'un voyage en terre de Brésil*, de Jean de Léry<sup>159</sup>. Il s'agissait pour nous dans cette étude, qui était destinée à des étudiants de littérature perplexes devant l'intérêt "littéraire" et "stylistique" du texte, de montrer grâce à ce corpus le caractère illusoirement explicatif de la notion de style - dans son acception individualisante, manifestement inapte à se saisir de la réalité de cette oeuvre<sup>160</sup> -, et la nécessité de lui substituer celle

<sup>159</sup>. Voir [23] 1999d. Texte d'une communication proposée en novembre 1999, à la journée d'étude "Jean de Léry : *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*", organisée par l'Université Paris VII-Denis Diderot.

<sup>160</sup>. Toutefois, les critiques ont souvent noté, en cela légitimement guidés par une approche comparative des récits de voyage, des marques d'une forme de "style" lérien : la fraîcheur de l'observation, une démarche descriptive donnant la primauté au vécu sur l'information, une saisie fortement

d'idiolecte pour se donner une chance d'approcher quelques-unes des principales caractéristiques sémantiques du texte.

Pour ce faire, nous avons tout d'abord posé très généralement l'idée que la référenciation devait être tenue pour une source d'information de première importance dans le genre du récit de voyage. S'il est bien sûr de multiples possibilités d'aborder la question référentielle dans un corpus<sup>161</sup>, il semble qu'*Histoire d'un voyage* appelle particulièrement un commentaire des expressions situées aux ouvertures phrastiques, qui jouent un rôle actif dans la cohésion du texte, et qui à ce titre peuvent être comptées au nombre des faits d'encadrement du discours. Ces expressions constituent, on le sait, un ensemble hétérogène, puisque l'on trouve aussi bien des termes qui ont vocation à signaler une relation entre des unités placées à proximité (expressions anaphoriques et connecteurs) et d'autres qui ont vocation à souligner la segmentation du texte en paragraphes ou sections diverses<sup>162</sup>.

Dans les faits d'encadrement du discours chez Léry, nous avons retenu deux cas récurrents, significatifs de la dominante descriptive de ce texte, et qui traduisent semble-t-il une volonté d'exercer en permanence un contrôle strict de la référence. Il s'agit d'une part des cadres qui marquent des espaces de discours, et qui portent sur les aspects métalinguistiques de l'énonciation ou de l'organisation du texte (gloses métadiscursives), et d'autre part des marqueurs de champs thématiques (*pour l'esgard de, quant à, touchant, etc.*), qui sont engagés comme sous-thèmes dans les progressions textuelles dérivées.

Pour ce qui est des gloses métadiscursives<sup>163</sup>, nous avons surtout insisté sur leur rôle de guidage référentiel, généralement souligné dans l'image textuelle par leur position en ouverture de paragraphes. Si elles peuvent servir à anticiper sur la matière d'un développement, le plus souvent elles sont utilisées, au terme d'un passage digressif, à commenter le retour au topique dominant du chapitre, de

---

égocentrée du réel prenant du champ par rapport aux pesanteurs explicatives du texte didactique, mais manifestant une tension critique qui interdit d'assimiler la simplicité et la clarté formelle à une forme de naïveté du discours, une organisation du récit, qui, loin de laisser proliférer anarchiquement les données recueillies, leur fournit un cadre rigoureux et systématique, sans réduire pour autant la relation à une simple succession de thèmes, etc.

<sup>161</sup>. Voir par exemple, appliquées à ce texte, les études de Guy Achard-Bayle (1999) et de Bernard Combettes (1999).

<sup>162</sup>. Voir M. Charolles (1997 : 4) : "Les marques de cohésion constituent un ensemble linguistiquement hétérogène. Lorsqu'on envisage cet ensemble à un niveau très général, on peut le décomposer grossièrement en deux sous-ensembles. D'un côté, on trouve une vaste gamme d'expressions signalant qu'une certaine relation doit être établie entre deux unités adjacentes ou proches. Cette classe comprend elle-même deux grandes sous-classes selon que la relation indiquée met en jeu des référents (anaphores) ou des énoncés avec leur valeur illocutionnaire et leur contenu propositionnel (connecteurs). D'un autre côté, on a toute une série d'expressions marquant que plusieurs unités doivent être traitées de la même manière relativement à un critère (plus ou moins) spécifié par ces expressions. Parmi ces marques on peut par exemple citer le découpage du texte en paragraphes, sections, parties, etc."

<sup>163</sup>. D'innombrables occurrences parsèment le texte. En voici quelques exemples : "Pour retourner à nos escumeurs de mer [...]"; "Premièrement à fin de commencer par le genre, les sauvages appellent tous poissons *Pira* [...]"; "Pour donc parachever ce que j'avois à dire touchant la pescherie de nos *Toioupinambaoults* [...]"; "Poursuyvant doncques à parler des arbres de ceste terre d'Amérique [...]", etc.

manière à atténuer l'effet de rupture nécessairement produit par cette rétroaction sémantique sur un référent placé à distance. Et, à cet égard, elles peuvent être commentées comme des auxiliaires de lisibilité, tels qu'il s'en trouve en abondance dans le discours didactique. Leur fonction textuelle est donc une fonction de transition, destinée à redimensionner la matière en créant des effets de resserrement, de réduction de l'empan textuel pour aider au parcours interprétatif. C'est bien là un aspect de la configuration standard du type textuel expositif.

Toutefois, ce qui frappe dans l'usage qu'en fait Léry c'est la systématique du procédé, qui semble excéder largement les nécessités de la stratégie didactique. Et c'est aussi le caractère exhibé de la glose, dilatée, abondante, renforçant, en des places qui peuvent être tenues pour cruciales, la profusion du métatexte sur l'ensemble de l'oeuvre<sup>164</sup>. Il y a donc à noter une forme d'emprise continue de l'énonciateur sur la matérialité du texte, emprise d'autant plus affichée qu'elle est supportée par une énonciation locutive. On peut même parler ici de deixisation du texte, lequel fait l'objet d'innombrables marques d'ostension de la part de l'instance énonciative. Le lecteur, enfermé dans l'univers clos du livre, est donc explicitement amené à prendre contact avec un monde, mais il s'agit finalement moins du monde nouveau de la terre du Brésil que de la *relation* qui est faite de ce monde par Léry (sa textualisation). Ce qui indique manifestement, chez l'auteur, l'assomption d'un projet scriptural.

L'autre aspect des ouvertures phrastiques engagées dans les faits d'encadrement du discours, et manifestant un contrôle strict de la référence, est représenté par les progressions à thèmes dérivés. Elles contribuent à créer des effets de liste, et forment l'armature principale d'un grand nombre de chapitres. Le sous-thème est généralement introduit, et donc souligné, par un marqueur de topicalisation comme *concernant, pour l'esgard de, quant à, touchant, etc.*, qui peut prendre, selon les chapitres, des valeurs sémantiques et pragmatiques assez variables, relativement à la connaissance supposée du lecteur sur le référent désigné<sup>165</sup>. Mais de par leur fonction de sous-thèmes, ces termes, qu'ils soient soulignés ou non par ces marqueurs, ont en commun de réactiver de manière oblique le topique principal antécédent dont ils dérivent. C'est ainsi qu'ils manifestent une relation sémantique de rappel, sans perdre pour autant de leur autonomie référentielle, contrairement aux expressions anaphoriques, nécessairement hétéronomes<sup>166</sup>. On pourrait ici encore invoquer la fonction d'aide à la lisibilité si la progression textuelle dérivée n'affectait à ce point

---

<sup>164</sup>. Par exemple : "Au reste j'ay refuté à la fin du huitiesme chapitre ce que quelques uns ont escrit, et d'autres pensé que la nudité des femmes et filles sauvages incite plus les hommes à paillardise que si elles estoyent habillées : comme aussi ayant là déclaré quelques autres poincts concernans la nourriture, moeurs et façons de vivre des enfans Ameriquains : à fin de suppleer à une plus ample deduction, que le lecteur pourroit requerir en ce lieu touchant ceste matiere, il faudra s'il luy plaist qu'il y ait recours".

<sup>165</sup>. Pour une grammaire des marqueurs de topicalisation dans ce texte, voir l'étude de Bernard Combettes (1999).

<sup>166</sup>. En voici quelques exemples : "Quant aux oiseaux sauvages [...]"; "Quant aux perroquets [...]"; "Touchant les cannes à sucre [...]"; "Quant aux plantes et herbes [...]"; "Pour l'esgard des simples [...]"; "Quant aux racines [...]", etc.



l'ensemble de l'oeuvre, et si elle n'était confirmée dans cette stratégie de contrôle de la référence par de multiples autres faits de surcharge informationnelle.

On peut établir une relation entre ces faits et le projet textuel de Léry tel qu'il est évoqué par exemple dans une de ses multiples occurrences :

Voilà, non pas tout ce qui se pourroit dire des arbres, herbes et fruicts de ceste terre du Bresil, mais ce que j'en ay remarqué durant environ un an que j'y ay demeuré.

Ce qui est énoncé ici c'est la singularisation de l'expérience, et le refus de la dilatation universelle du vécu. Il ne s'agit pas pour l'auteur de ce récit de voyage de rendre compte de "toute l'Amérique", mais seulement d'un point précis, bien déterminé dans l'espace et dans le temps. Le principe d'écriture de Léry est le principe de véridiction, qui s'accompagne nécessairement d'un refus de pindariser le réel. Au discours "cosmographique" l'auteur oppose un discours "topographique", dont la rhétorique se borne pour l'essentiel à ce contrôle permanent de la référence.

À la question, chargée d'un lourd anachronisme, que se posaient les étudiants inquiets d'avoir à commenter cette oeuvre : *comment parler du style de Léry?*, cette étude a finalement répondu, un peu obliquement : *en cherchant et décrivant quelques-unes des principales morphologies sémantiques du texte, et en les remplaçant dans leur histoire langagière.*

#### 4.3. Syntaxe et sémantique de l'évocation : un aspect de la modalité poétique

Comme en écho à cette question, nous pourrions placer la dernière section de cette partie sous le patronage problématique de celle-ci, que nous empruntons à Marc Dominicy (1994) : *comment parler du style en poésie ?*

Dans le dossier ici présenté, deux études, principalement, ont tenté, non pas d'y répondre, mais, plus modestement, d'aborder quelques aspects de la configuration syntacticosémantique du texte poétique, en appuyant la réflexion sur la notion d'évocation<sup>167</sup>. Nous préciserons rapidement leur orientation.

Dans un ouvrage récent, In-Ryeong Choi-Diel (2001 : 17-42) a rappelé quelques-unes des approches contemporaines de la notion d'évocation, et tout particulièrement la lecture cognitive qui en est faite dans les travaux de Dan Sperber, Nicolas Ruwet, et surtout Marc Dominicy<sup>168</sup>, où elle se trouve, explicitement ou non, mise en corrélation avec la notion de convocation :

Le couple convocation-évocation est lié à un autre couple du dispositif mental, et dépend en réalité de la mémoire encyclopédique dont l'individu dispose lors du traitement d'une information nouvelle. Si la convocation fait le lien avec le dispositif conceptuel qui permet de se représenter une

<sup>167</sup>. Voir [13] 1997a, et [29] 2001a. Cette dernière étude est le texte d'une communication proposée en janvier 2000, au colloque international "Approches linguistiques de la poésie", organisé par l'Université Libre de Bruxelles.

<sup>168</sup>. Voir Sperber (1974), Ruwet (1975a et b), Dominicy (1988, 1989, 1990, 1994, 1996).

information perçue dans la mémoire active, l'évocation fait, quant à elle, le lien avec le dispositif symbolique qui recourt à des informations conservées dans la mémoire à long terme. La représentation symbolique détermine donc l'évocation, qui relève d'un second mode d'accès à la mémoire et qui vient relayer la convocation directe de la représentation conceptuelle. (Choi-Diel, 2001 : 19)

Née en quelque sorte des insuffisances explicatives et descriptives de la poétique structurale de Jakobson, et de l'immanentisme radical des analyses littéraires auquel cette poétique a donné lieu, la théorie de l'évocation, dans son application à la poésie, repose sur l'existence postulée d'un processus très général de conceptualisation selon lequel les entités concrètes ou abstraites sont construites mentalement sur la base d'indices fragmentaires. Chez Marc Dominicy, elle est liée à des catégories discursives larges, qui sont décrites comme étant régies par diverses modalités sémantiques (empirique, rhétorique, poétique, logique) censées organiser les rapports entre le langage et le réel relativement à la question de l'indétermination du sens. Dans cette perspective, la spécificité de la modalité poétique est de présenter des marques d'une absence de contrôle de cette indétermination, suscitant par là même une interprétation plurivoque. Il est dès lors possible de dégager une intention communicationnelle propre à l'énoncé poétique, qui n'est pas de décrire le monde mais de formuler des représentations mentales préalables par l'évocation de prototypes relevant d'un savoir partagé, constitué d'entités préformées (ou présentées telles) et réactualisées par le texte<sup>169</sup>. Qu'il s'agisse de prototypes avérés, c'est-à-dire enracinés dans la mémoire, ou construits par le poème, ce qui doit retenir l'attention de l'analyste c'est le fait que le texte exhibe le prototype, donne à voir la prise en charge énonciative "universelle" du monde évoqué (universalité montrée), *comme si* la représentation poétique déplaçait des traits typiques de prototypes, même si factuellement ils n'existent pas. Le phénomène de présomption d'identification référentielle apparaît ainsi comme le trait rémanent, pour ne pas dire définitoire, du discours poétique, principalement dans sa réalisation lyrique. L'ouverture d'un poème n'est donc jamais son commencement, c'est plutôt un redéploiement discursif figuré, qui s'exerce, sur le mode de l'infinie variation, dans la différence (garantie par la singularité de chaque texte) et l'identité (l'archive symbolique commune, avérée ou présumée, dont chaque texte résulte). Ce que M. Dominicy appelle "l'hypostase du singulier à l'universel".

L'objectif des deux études mentionnées plus haut était de mettre en contact cette perspective théorique avec quelques données empiriques, sélectionnées dans l'ordre du lexique et de la syntaxe, de manière à en évaluer les difficultés

<sup>169</sup>. Voir Dominicy (1994 : 120-121) : "Dans les (fragments de) textes où prédomine soit la modalité empirique, soit la modalité rhétorique, l'indétermination sémantique se trouve gérée par des techniques qui ont pour but de se prémunir du vague ou de l'indécision [...]. Au contraire, les modalités poétique et logique se caractérisent, d'après moi, par l'absence de toute prise en charge de l'indétermination sémantique. Le résultat en est qu'un texte poétique ou logique offre dès l'abord, l'aspect d'un plus grand isolement par rapport au réel, et qu'il se prête, par conséquent, à un nombre beaucoup plus considérable d'interprétations. Si on accepte ce cadre typologique [...], on saisit bien, je crois, le fait que l'indétermination sémantique est, en même temps, une limite contre laquelle la communication vient toujours buter, et un élément dont l'être humain tient constamment compte quand il règle les relations qui doivent unir son langage au monde extérieur".

d'application, et à contribuer, fût-ce modestement, à l'élaboration d'une typologie des *morphologies sémantiques* du texte poétique.

Nous avons tout d'abord proposé des éléments d'analyse pour l'examen du fonctionnement référentiel de la première personne en poésie, à travers la réalisation particulière du phénomène dans l'oeuvre d'Apollinaire. Il s'agissait de faire ressortir, succinctement, l'originalité du contrat de communication lyrique dans *Alcools*.

Partant du caractère "insituable" du sujet lyrique, fréquemment souligné<sup>170</sup>, nous avons tenté d'explorer les états et fonctions du *je* dans le recueil, en distinguant deux types de scènes énonciatives<sup>171</sup> : (i) une scène spécifiée, produisant un effet d'embrayage actanciel et donc une apparente valeur référentielle du *je*; (ii) une scène non spécifiée, maintenant l'embrayage actanciel dans la virtualité, et marquant conséquemment une valeur non référentielle du *je*. Ce qui nous a permis d'ébaucher une classification des textes fondée sur la gradualité de l'embrayage.

Le cadre textuel de la non-spécification référentielle est ici celui de l'évocation. Il est globalement affecté par la présence d'énoncés "échoïques"<sup>172</sup>, repérables (i) à l'interjection lyrique et aux figures qui l'accompagnent ordinairement (allocution, interrogation oratoire, exclamation), (ii) aux effets de décontextualisation des emplois élargis du présent, des circonstants de référence floue, et des actualisateurs à valeur générique, (iii) aux énoncés ontologiques, qui par le biais de l'analogie (de type comparatif, métaphorique ou métonymique) orientent le texte vers l'évocation d'un univers de connaissances et de croyances partagées, nourri des stéréotypes du code symboliste, qui activent dans le poème un mécanisme intertextuel, (iv) à l'emploi de caractérisants non classifiants, qui confèrent au syntagme une valeur affective ou axiologique.

Quant au cadre textuel de la scène spécifiée, il est ici représenté par la narration/description, qui développe une impression référentielle suscitée par le caractère mimésique de la représentation, et qui privilégie le singulier sur l'universel : (i) une énonciation événementielle, qui inscrit le procès dans une temporalité empirique, (ii) une alternance symbiotique de prédicats actionnels et de prédicats qualificatifs, (iii) une logique narrative, où la cause est indexée par l'antécédence, (iv) une connexité spatio-temporelle et argumentative explicite, (v) des isotopies préférentiellement figuratives (dont les contenus sémantiques ont un correspondant dans le monde naturel).

---

<sup>170</sup>. Philippe Hamon (1989 : 185-200) évoque, par exemple, les sites précaires d'un moi oscillant entre localisation et délocalisation, centralisation et vaporisation, d'un moi qui, notamment dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, tend à s'identifier à des motifs architecturaux. Plus récemment, Jean-Michel Maulpoix (1996 : 147) a rappelé l'inexistence du sujet lyrique, être virtuel dépourvu d'identité stable, "cet *hyper* ou cet *infra* sujet que l'on appelle communément "le poète"".

<sup>171</sup>. À partir de la notion de scénographie, telle qu'a exposée Dominique Maingueneau (1991 : 112 et *sqq.*).

<sup>172</sup>. Dan Sperber et Deirdre Wilson (1989 : 357) appellent *échoïque* un énoncé dont l'interprétation doit sa pertinence "au fait que le locuteur se fait à sa façon l'écho des propos ou des pensées d'autrui".

La gradualité référentielle qui a pu être observée à l'intérieur d'un même texte, pour autant, n'a pas remis en cause la pertinence de cette opposition, dont l'intérêt essentiel était de faire ressortir le traitement particulier du lyrisme dans le texte apollinarien, et cette manifeste résistance du corpus à certains aspects du cadre théorique proposé par M. Dominicy.

La seconde étude était plus spécifiquement orientée vers les problèmes référentiels posés par certaines structures syntaxiques, mais son champ d'observation était étendu à un ensemble de textes empruntés aux oeuvres de Baudelaire, Mallarmé, Verlaine, Apollinaire, Segalen, Valéry, et Char.

Nous nous sommes intéressé à la fréquence des caractérisants détachés en début de poème, qui confirme la prégnance du phénomène de présomption d'identification référentielle dans le texte lyrique. Mais nous avons également dirigé l'attention vers les conflits d'incidences et les problèmes de portée des caractérisants (adjectifs, syntagmes prépositionnels, constructions absolues, substantifs à déterminant zéro en emploi non référentiel) susceptibles de prendre appui dans l'énoncé sur plusieurs supports. Ces cas d'indistinction incidentielle peuvent être parfois corrélés à l'ambivalence morphosyntaxique d'un constituant de l'énoncé, et donc à une plurivocité sémantique de nature lexicale. Par exemple, dans :

*Maraudeur étranger malheureux malhabile*  
 Voleur voleur que ne demandais-tu ces fruits  
 Mais puisque tu as faim que tu es en exil  
 Il pleure il est barbare et bon pardonnez-lui [...]

Guillaume Apollinaire, "Le larron", *Alcools*.

l'ambivalence morphosyntaxique, liée à l'absence de démarcation graphique des unités syntagmatiques à l'intérieur du vers, est perceptible à la classe grammaticale indéfinie des unités *étranger* et *malheureux* (adjectif vs substantif), ce qui permet des regroupements lexicaux d'étendue variable [*Maraudeur[étranger[malheureux malhabile]]*], [*Maraudeur étranger[malheureux malhabile]*], [*Maraudeur étranger/malheureux/malhabile*], etc. et par conséquent autant de coulissages interprétatifs à la lecture. Se rencontrent ainsi fréquemment des séquences qui laissent en suspens la nature désignative ou prédicative de certains constituants détachés. Dans :

*Atome égaré, arbrisseau,*  
 Tu grandis, j'ai droit de parcours. [...]

René Char, "D'un même lien", *Le Nu perdu*.

la question se pose, par exemple, du statut syntaxique qu'il convient de reconnaître aux groupes soulignés. Les constituants *Atome égaré* et *arbrisseau* doivent-ils être placés sur le même rang ? Et quelle fonction est la leur ? Faut-il privilégier la lecture vocative ou la lecture appositive ? De même, dans :

Vous, *géomanciens*, jaugez les filons fluides ! [...]

Victor Segalen, "Stèle quadrangulaire", *Stèles*.

on relève le cas, très répandu dans le texte poétique, où un élément détaché placé après un vocatif est susceptible de recevoir tout à la fois une interprétation allocutive, par redoublement et reformulation de l'appel, et une interprétation appositive, par caractérisation du référent actanciel énoncé par le vocatif.

Le problème linguistique posé par ce type de faits tient donc à un brouillage des indices de hiérarchie et de dépendance. Autrement dit, les formats syntaxiques de l'énoncé n'y apparaissent pas comme l'effet d'un dimensionnement préétabli (donc normé) du discours, mais comme une organisation formelle construite par le texte lui-même, comme une structure aux marges indéfinies dont seule la lecture, dans la singularité de son accomplissement, peut parvenir à définir les limites.

Nous avons pu trouver dans les phénomènes linguistiques abordés dans cette étude quelques données empiriques susceptibles d'illustrer une approche continuiste de la notion de modalité poétique. La non-spécification sémantique censée caractériser cette modalité n'est bien sûr pas bornée à ce que la tradition typologique appelle "poème". En cela la modalité dont il est ici question réactualise la distinction jakobsonienne entre poésie et fonction poétique, mais en subordonnant cette poéticité à une finalité communicationnelle particulière, et non pas à un régime prétendument autotélique des textes. Car les réalités langagières qui la constituent ne peuvent en aucun cas être imputées à un langage sui-référentiel dont l'autotélisme serait à chercher, comme le proposait Jakobson, dans la structure même du message. Les faits relatifs à ce que Marc Dominicy appelle "absence de contrôle de la détermination sémantique", et que nous appellerions plus volontiers "contrôle discontinu de la détermination du sens" doivent être corrélés à la problématique référentielle du discours *lyrique*, qui fournit l'essentiel des occurrences du texte évocatif. Ainsi, pour constituer un ordre de données linguistiques pertinentes, c'est-à-dire explicatives, le mode singulier de régulation du sens ici entrevu, grâce à l'examen de quelques problèmes de syntaxe et de référence, demande à être traité dans le cadre d'une sémantique des genres du discours.

## Conclusion

Le thème de cette première partie ne nous a pas seulement permis de fédérer des aspects très différents de nos activités en les inscrivant dans le cadre méthodologique d'une linguistique de corpus textuels. Il a également servi à définir un domaine de réflexion épistémologique et à circonscrire un champ d'expérimentation. Et si l'hypothèse forte qu'il formule sur l'observatoire textuel comme institution de la langue se trouve mise à contribution plus particulièrement dans le cas de la problématique idiolectale, ce n'est bien sûr pas indifférent, puisque l'idiolecte peut être tenu pour la réalisation linguistique singulière d'un univers de langue défini par un contexte générique. Ainsi, bien des prolongements aux études présentées ici mériteraient d'être envisagés. Par exemple, pour ce qui concerne les faits d'indistinctions syntacticosémantiques examinés dans la section précédente, il semble que l'on puisse légitimement leur

attribuer comme corollaire la recevabilité pour le moins délicate de la notion d'homonymie textuelle, qui suppose un invariant formel susceptible de se prêter à une diversité d'interprétations, en vertu du fait qu'un signifié textuel n'est pas immanent à son signifiant. Car les conflits d'incidences et les portées indistinctes visées plus haut font peser sur les constituants de l'énoncé des variations fonctionnelles et combinatoires qui appellent semble-t-il une ferme remise en question de cette invariance formelle, sauf bien sûr à considérer que les relations syntaxiques échappent à la matérialité linguistique du texte. C'est ici la matière même qui est variable, parce qu'elle est variante. Dans le domaine du langage, les réalités inertes sont des artefacts. Les deuxième et troisième parties vont nous donner l'occasion de revenir, par des chemins différents, sur ce thème.

**Deuxième partie**

*DES MARGES DE LA PHRASE  
AUX MARGES DE LA GRAMMAIRE  
SUR LA GRAMMATISATION  
DE QUELQUES NOTIONS RELATIVES  
AU DETACHEMENT EN LINGUISTIQUE FRANÇAISE*

### **Introduction - Rendement et limites de l'histoire des notions en grammaire**

Les termes de *grammaticalisation* et de *grammatisation* ont connu une brève concurrence dans la métalangue. Brève, en raison bien sûr de la création très récente du néologisme *grammatisation*. Comme nous l'avons rappelé dans l'introduction générale<sup>173</sup>, celui-ci a été forgé par Renée Balibar pour désigner le processus d'enseignement/apprentissage de la grammaire scolaire, autrement dit la formation grammaticale partagée (ou censée l'être) par tous les membres d'une même communauté linguistique<sup>174</sup>. Le terme a par la suite été employé en histoire des sciences du langage, particulièrement par Sylvain Auroux<sup>175</sup>, pour désigner le processus d'outillage métalinguistique d'une langue. Quant au terme de *grammaticalisation*, s'il a pu servir, jusqu'à une période récente, à identifier ce processus d'outillage métalinguistique, comme en témoigne par exemple l'étude de Danielle Trudeau sur l'histoire de la notion de bon usage<sup>176</sup>, il semble aujourd'hui à l'abri de l'ambivalence, puisqu'il s'est stabilisé dans la désignation, déjà ancienne, du processus diachronique de conversion des unités lexicales en morphèmes grammaticaux<sup>177</sup>. Deux mots, deux notions, deux rapports à l'histoire bien différents, et pourtant réunis dans une même discipline qui parfois les confond, ou les a confondus, tant restent délicats à démêler les liens étroits qui unissent la langue et la pensée de la langue, c'est-à-dire sa description, sa *grammaire*.

---

<sup>173</sup>. Voir *supra*, p. 13.

<sup>174</sup>. Balibar (1985 : 178).

<sup>175</sup>. Entre autres, dans Auroux (1992, 1994).

<sup>176</sup>. Trudeau (1992 : 26, 36, et *passim*).

<sup>177</sup>. Dans une récente livraison de la revue *Langue française*, Walter De Mulder (2001 : 3, 8-9) rappelle que c'est à Antoine Meillet que l'on doit l'introduction du mot *grammaticalisation* dans la métalangue, sans doute d'ailleurs plus vraisemblablement sa première définition opératoire : "passage d'un mot autonome au rôle d'élément grammatical" (Meillet, 1912 : 131), le mot ayant dû connaître de fréquents usages antérieurs.



L'acception qui sera la nôtre dans cette partie dérive de l'emploi de la notion de *grammatisation* en histoire de la linguistique. Acception destinée à rendre compte du parcours historique d'une notion grammaticale, donc destinée à décrire et à expliquer les étapes de son intégration à la métalangue, les concurrences qu'elle a subies, les extensions et restrictions d'emplois qui ont été les siennes, voire ses évictions.

Ainsi du groupe humain à la langue, et de la langue à la notion, les objets de la grammatisation, par leur diversité, témoignent-ils manifestement de la complexité des processus visés. Sans doute est-ce là le signe d'une probable opacification progressive de la notion, et de son éclatement prévisible en une multitude d'items explicatifs. Pour l'heure, il semble toutefois légitime de postuler son opérativité.

La perspective historique que nous adoptons ici, dont rendent compte quelques-uns de nos travaux, sera appliquée au traitement dans les grammaires de certains faits de syntaxe détachée (les constructions appositives, vocatives et disloquées). Ce qui conduira à examiner la place réservée à l'histoire des notions dans l'explication linguistique, et à souligner le rôle joué par l'argument de la "tradition grammaticale" dans les apories conceptuelles et descriptives du discours grammairien. L'idée de la relativité des concepts, et des domaines qu'ils peuvent servir à définir, doit ainsi être tenue pour un paramètre indispensable à l'élaboration des paradigmes de la connaissance linguistique. Mais cette relativité s'applique bien sûr aussi aux performances explicatives de l'histoire des notions elle-même, laquelle, à trop négliger le fait que l'archive, comme tout corpus, n'est pas un donné mais un construit, court le risque de borner sa contribution à une approche strictement cumulative, et scientifiquement circulaire des idées et des faits. C'est pourquoi, dans un second temps, sera adopté sur les constructions en question un point de vue typologique formulant, de façon synthétique, des hypothèses de description que nous avons exposées à plusieurs reprises dans nos publications.

### **1. L' "annexe syntaxique" : un indicateur de la réflexion sur les niveaux d'analyse linguistique**

Le premier aspect du volet de notre dossier consacré à la grammatisation de quelques types de constructions détachées s'intéresse au passage, dans le discours linguistique, de la notion de détachement à celle d' "annexe" syntaxique, ou si l'on veut de la notion de périphérie argumentale à celle de marginalité ou de secondarité grammaticale. Passage des marges de la phrase aux marges de la grammaire, qui a pu parfois effectivement conduire à tenir pour "asyntaxiques" ces types de constructions. Il s'agit là d'une manifestation tout à fait intéressante des approches de l'intégration syntaxique, et donc des représentations de la phrase, qui affectent la perspective logico-grammaticale en

sciences du langage<sup>178</sup>. Cette problématique est illustrée ici tout d’abord par un examen du traitement de la notion d’apposition dans quelques grammaires et nomenclatures récentes, puis par une étude des étapes de la grammatisation des constructions apposées, vocatives et disloquées.

### 1.1. Du “détachement” à l’ “annexe”, ou ce qu’il advient du discours dans la grammaire

La question ici traitée a été abordée de manière diffuse dans plusieurs de nos travaux, mais nous avons eu l’occasion de l’exposer plus précisément dans une étude<sup>179</sup> dont l’objectif était de souligner la diversité des approches de la catégorie appositive, et, par l’observation de quelques exemples empruntés à des grammaires des deux dernières décennies, de pointer sur ce qui peut faire problème au plan explicatif dans le discours grammatical, en adoptant le point de vue de l’utilisateur de ces ouvrages.

#### 1.1.1. Construction et déconstruction d’un objet de savoir : l’apposition dans tous ses états

Onze “grammaires” et deux nomenclatures ont ainsi été examinées.

La grammaire 1<sup>180</sup> ouvre la notion d’apposition au nom comme à l’adjectif :

[...] dans (a) : (a) Pierre, *un copain de ma soeur*, doit arriver ce soir, le groupe en apposition (ici, le SN souligné, mais cela peut être un groupe adjectival ou une relative) a la même fonction dans la phrase que le terme auquel il est apposé (ici *Pierre*, sujet).

Elle ne prend en compte que les cas de détachement, et ne mentionne donc pas le cas des constructions du type lié, que l’on va retrouver dans certaines autres descriptions (ex. *la ville de Paris*). Elle souligne l’alignement fonctionnel du groupe détaché sur le constituant qui lui sert d’appui (le groupe en apposition a la même fonction dans la phrase que le terme auquel il est apposé). Il s’agit donc d’une notion qui décrit non pas une fonction syntaxique mais un mode de construction syntaxique, qui peut être appelé “mise en position détachée”. Le terme d’*ajout* (“L’apposition est donc un simple “ajout” à la structure de la phrase, isolé par l’intonation”) marque assez le fait qu’on est ici aux frontières du grammatical et du rhétorique. Grammatisation faible, donc, de la notion. Dans cette perspective, qu’elle accueille les catégories nominale et adjectivale n’a pas de conséquence cruciale pour la typologie grammaticale.

La grammaire 2<sup>181</sup> développe une description qui adopte une perspective essentiellement nominale (“Le terme traditionnel d’*apposition* recouvre une série d’emplois du nom [...]”). Comme en 1 on insiste sur le rattachement de la notion

<sup>178</sup>. Voir *supra*, pp. 34-36, pour la distinction des traditions logico-grammaticale et rhétorico-herméneutique telles que les présente F. Rastier.

<sup>179</sup>. Voir [33] sous presse c. Texte d’une communication proposée en octobre 2000 au forum “Faire une grammaire/faire de la grammaire”, organisé par le CIEP.

<sup>180</sup>. Le classement est chronologique. Gary-Prieur (1985 : 99, chap. 6, “Les fonctions”, 2.6., “Les fonctions marginales”).

<sup>181</sup>. Arrivé & *alii* (1986 : art. “Apposition”).

à la tradition grammaticale, pour en justifier l'examen, tout en énonçant des réserves sur sa consistance. Il n'est pas précisé s'il s'agit d'une *fonction* syntaxique, mais le rappel des deux traits spécifiques de la notion

- a) Entre le nom en apposition et un autre syntagme nominal il existe une relation identique à celle qui lie l'attribut et le terme auquel il renvoie; c'est l'existence de cette relation qui distingue l'apposition des phénomènes de juxtaposition. b) Cette relation n'est pas établie par un verbe.

donne à comprendre que l'on a affaire à une catégorie fonctionnelle. Laquelle n'est d'ailleurs pas bornée au détachement, comme l'indiquent certains des exemples utilisés (ex. *le roi Louis XIV, un discours fleuve, le terme d'analogie*, etc.). Dans cette perspective fonctionnelle, le profil morphosyntaxique des constituants susceptibles d'être visés par la notion est important, c'est pourquoi l'adjectif, bien que mentionné, est présenté comme étranger à la catégorie :

[...] on parle également d'adjectif apposé dans les cas où l'épithète est séparée du reste de la phrase par une double pause : *cet élève, paresseux, a été renvoyé du lycée.*

On comprend à ce commentaire que l'adjectif détaché est une *épithète* qui a été placée dans une position disjointe. Dans le cadre du détachement, la catégorie adjectivale apparaît donc sous la juridiction fonctionnelle de l'épithète.

La grammaire 3<sup>182</sup> ouvre la notion non seulement au nom mais aussi à l'adjectif, et cela dans une perspective contrastive puisque épithète et apposition apparaissent dans un même paragraphe. On insiste surtout sur les différences sémantiques entre ces deux catégories fonctionnelles (restriction du champ référentiel du support pour l'épithète, non-restriction pour l'apposition). Par ailleurs, se trouve développée l'analogie de fonctionnement entre la relation appositive et la relation attributive. La référence aux constructions du type *le roi Louis XII, le mois de mai*, décrites dans d'autres grammaires, permet aux auteurs de souligner l'hétérogénéité sémantique et référentielle de la structure liée et de la structure détachée.

La grammaire 4<sup>183</sup> signale deux emplois de la notion d'apposition, dans le cas du détachement des adjectifs, et dans celui du détachement des noms. Les faits recouverts par la notion ne sont pas présentés comme étant de nature fonctionnelle. On se place plutôt ici dans la perspective d'un mode de construction ("la construction *en apposition*"). Le commentaire est de nature essentiellement sémantique, puisque par le biais une fois encore d'un rapprochement avec la relation attributive, on décrit le mécanisme de qualification et d'explication de ces tours.

182. Chiss & alii (1992 : 92, deuxième partie "Éléments de syntaxe", 2<sup>e</sup> section "Analyse des constituants majeurs de la phrase", "Le syntagme nominal"; 102-103, "Le syntagme verbal").

183. Charaudeau (1992 : 42-43, première partie, "Nommer", "Caractéristiques formelles des adjectifs qualificatifs"; 181, deuxième partie, "L'actualisation et l'article", "L'article zéro").

La grammaire 5<sup>184</sup> évoque l'apposition principalement dans le cadre de la caractérisation énonciative du sujet. Mais on note le recours à la notion d'épithète détachée pour décrire les faits d'adjectivation autonome et d'attribution accessoire, qui dans les grammaires précédentes sont identifiés dans leur ensemble par la notion d'apposition.

La grammaire 6<sup>185</sup> accueille tout à la fois les faits de syntaxe détachée et de syntaxe liée pour illustrer la catégorie fonctionnelle d'apposition. Les auteurs appuient la définition sur la notion de coréférence, ce qui justifie l'éviction de l'adjectif du champ de la fonction, puisqu'il n'est pas un désignateur et n'a donc aucune aptitude référentielle :

[...] les éléments apposés [...] sont des groupes nominaux qui réfèrent bien au même être que le terme auquel ils sont apposés. Au contraire, cette coréférence n'est pas à l'oeuvre dans les tours à base d'adjectifs [...].

C'est ici très nettement, en dehors du mécanisme prédicatif qui caractérise ces tours, la coréférence qui dessine le profil de la notion puisque les deux unités mises en contact sont réputées superposables.

La grammaire 7<sup>186</sup> propose une description principalement sémantique de la notion, axée sur l'effet du terme détaché sur l'extension du support. Les modificateurs appositifs du nom sont non restrictifs et ils manifestent par conséquent une caractérisation non identificatoire. On note ici que si dans un premier temps la notion semble s'ouvrir au nom comme à l'adjectif, la notion d'adjectif apposé est présentée comme difficilement recevable, en raison des faits de coréférence qui sont censés affecter le terme détaché et son support dans le système appositif. Quant aux constructions liées, elles sont rejetées en dehors de la catégorie appositive.

La grammaire 8<sup>187</sup> s'appuie sur la terminologie traditionnelle pour évoquer l'apposition à propos de faits qui sont décrits sous la rubrique fonctionnelle de l'épithète détachée (fonction secondaire). Notion d'épithète détachée qui s'applique ici tout à la fois au nom et à l'adjectif. Il n'est pas fait mention des constructions liées.

Les grammaires 9 et 11<sup>188</sup>, très différentes dans leur projet, puisque l'on a affaire d'une part à une syntaxe générale, d'autre part à une grammaire historique du français, ne recensent pas la notion.

La grammaire 10<sup>189</sup> propose, quant à elle, une approche très extensive de la notion, puisque celle-ci recouvre tout le champ de la prédication seconde :

<sup>184</sup>. Le Goffic (1993 : 74, § 41, "Limites entre les niveaux primaire et secondaire", "Adjectivation autonome"; 361, § 261 "Attribution accessoire"; 370, § 267 "Caractérisation énonciative du sujet : *Paul délire, ce fou*").

<sup>185</sup>. Denis & Sancier-Chateau (1994 : art. "Apposition").

<sup>186</sup>. Riegel & alii (1994 : 150, deuxième partie "Syntaxe de la phrase simple", chap. VI "Le groupe nominal", "Interprétation sémantique et usages communicatifs du groupe nominal"; 188, "Le groupe prépositionnel complément du nom"; 190-191, "Les modificateurs en position détachée").

<sup>187</sup>. Le Querler (1994 : 156-157, 159, troisième partie "Les fonctions secondaires", chap. VIII "Les expansions du nom et du pronom").

<sup>188</sup>. Creissels (1995), Fournier (1998).

Greffée sans copule sur un terme quelconque de la prédication première, la prédication seconde confère à son thème la fonction d'*apposé*, à son rhème la fonction d'*apposition*.

La présentation accueille tout à la fois les appositions canoniques, les épithètes détachées, les attributs du complément d'objet, les dislocations, les apostrophes, etc.

Du côté des nomenclatures grammaticales, on observe la même diversité, et la même instabilité conceptuelle. La nomenclature de 1975<sup>190</sup> propose une définition sémantique fondée sur la notion d'information supplémentaire et de spécification du support. Au plan syntaxique, il est précisé que l'apposition est intégrée au GN, sauf lorsqu'elle porte sur une phrase. Constructions liées, détachées, à tête nominale ou adjectivale, sont représentés par les exemples proposés. La terminologie de 1998<sup>191</sup> ne propose que des listes d'exemples, sans définitions. Le départ est nettement établi entre la fonction épithète, ouverte à l'adjectif comme au nom, qui accueille les constructions liées (épithètes directes, ex. *Le roi Louis XIV*; épithètes indirectes, ex. *La ville de Londres*), et la fonction apposition limitée aux constructions détachées, à tête nominale ou adjectivale. On notera pour finir que dans cette terminologie, l'épithète est décrite comme un constituant du GN, et l'apposition comme ne faisant pas partie du GN, contrairement à la présentation qui en est faite dans le texte officiel de 1975. Elle n'est donc pas une expansion du nom.

À la question *comment en est-on arrivé à de telles différences de traitement ?* nous avons tenté de faire apparaître, dans cette étude, à titre d'hypothèse explicative, l'importance du rôle joué par la référence fréquente à la "tradition" dans ces présentations de l'apposition. Elle s'exerce souvent de manière subreptice dans la description des faits, pour marquer la distance prise avec le terme lui-même (*ce que l'on appelle "apposition", ce que la tradition range sous le terme "apposition", etc.*) :

*Certaines grammaires font état d'autres fonctions, en signalant généralement qu'elles ne sont pas exactement sur le même plan que les précédentes : l'apposition, l'apostrophe. (Grammaire 1)*

*Le terme traditionnel d'apposition [...]. (Grammaire 2)*

*Il s'agit tout d'abord des GN apposés, traditionnellement appelés appositions. (Grammaire 7)*

*Cette fonction est appelée "apposé" ou "mis en apposition" ou "apposition" dans la terminologie traditionnelle. (Grammaire 8)*

ou pour formuler implicitement une réserve sur l'aptitude de tel ou tel type de constituant à entrer dans le champ de cette catégorie fonctionnelle (*on appelle*

<sup>189</sup>. Wilmet (1997b : 516-523, chapitre 9 "La phrase", section 3 "Énoncé", "Prédication seconde").

<sup>190</sup>. Ministère de l'Éducation (1975 : 10,16).

<sup>191</sup>. Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie (1998 : 18-19).

“*adjectif apposé*”, on dit du nom propre qu’il est “*en fonction d’apposition*”, etc.) :

[...] *on dit parfois* de l’adjectif qu’il est apposé dans les constructions du type [...]. (Grammaire 2)

[...] C.f. *l’analyse traditionnelle* de la ville de Paris [...]. (Grammaire 7), etc.

Cette référence à la tradition s’exerce aussi bien sûr, et plus généralement, par la simple indexation de l’apposition dans le répertoire des catégories grammaticales. Le lecteur est donc fréquemment amené à construire son jugement non sur la base de développements explicatifs, mais plutôt sur celle d’un discours d’apparence citationnelle, ou à tout le moins polyphonique, qui ne cesse de dénoncer allusivement les apories constitutives d’une notion qu’il entérine, et dont on justifie la présence dans la métalangue par le poids de la “tradition grammaticale”.

Il est assez paradoxal de voir se maintenir, en dépit des précautions oratoires, et des multiples mises à distance, une notion à ce point *inconsistante*. En fait, ce maintien est aussi une reconnaissance, mais implicite, de la nécessité de l’apposition pour la description syntaxique. Et si la “tradition” est un argument souvent employé lorsqu’il s’agit de cerner des contours notionnels qui s’obstinent à rester flous, pour se prémunir contre de probables objections, l’histoire de la grammaire, en revanche, est bien plus rarement convoquée dans l’explication. Toujours dénoncée mais généralement respectée, la “tradition”, qui se déploie en marge du factuel, manifeste dans le discours grammatical sa nature doxale, qu’explique en partie le caractère inévitablement compilatoire de l’activité grammairienne.

### 1.1.2. Historicisation et lisibilité des notions

L’approche historique de la notion, que nous avons développée dans plusieurs études<sup>192</sup> (nous y reviendrons en 1.2.) fournit des éléments de compréhension de ce désordre terminologique et méthodologique.

Nous avons montré en particulier comment, sur la base de contraintes morphosyntaxiques observées dans la langue latine, comme l’identité casuelle des noms dans *urbs Roma*, et sur la base d’une très intuitive coréférence entre deux segments nominaux, on en est venu à associer, par analogie, les tours détachés aux tours liés. Une même catégorie fonctionnelle servant à décrire des constructions aussi différentes que : *Paris, la capitale de la France; Rome, ville ouverte; le verbe coudre; la rue Descartes; la ville de Pontoise; le mois de décembre*, etc.

Largement informée pour ce qui concerne la naissance de la notion par les remarquables travaux de Bernard Colombat (1993), cette perspective historique, a ainsi aisément fait ressortir que ces regroupements hétéroclites la grammaire moderne les a reçus en héritage, et qu’ils se sont en fait transmis de siècle en

---

<sup>192</sup>. Voir, principalement, [12] 1996, [1] 1998b : 15-62, [24] 2000b.

siècle dès les origines de l'apposition. Conjonction directe ou indirecte de deux noms, l'apposition, dès l'époque médiévale, est décrite comme un complexe désignatif dont les deux items nominaux sont censés viser une même réalité extralinguistique. C'est cette "coréférence" qui, bien plus tard, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, se fixera comme le critère fondamental de l'apposition chez Du Marsais, un des premiers auteurs à proposer une description un peu substantielle de la notion en français : "le rapport d'identité est la raison de l'apposition"<sup>193</sup>. Observation qui sera reprise régulièrement par la suite. On ne s'est pourtant pas assez interrogé sur ce que Du Marsais entendait vraiment par "rapport d'identité". Car l'expression est étrangement floue. Il semble qu'il range dans ce rapport non seulement l'identité de référent entre deux noms, mais aussi l'identité rectionnelle, c'est-à-dire la concordance morphosyntaxique entre N<sub>1</sub> et N<sub>2</sub>. Ce qui permettrait de comprendre les confusions durables entre un niveau de fonctionnement de l'apposition de type sémantique et référentiel, et un niveau morphosyntaxique.

Pour ce qui concerne les constructions liées, et la place qui doit leur être réservée dans la grammaire, c'est chez Beauzée que l'on trouve les commentaires les plus pertinents<sup>194</sup>. Dans l'article "Génitif" de l'*Encyclopédie*, il démontre que les noms propres des tours *urbs Roma*, *flumen Sequana*, *mons Parnassus* doivent être tenus pour des segments adjectivaux à valeur déterminative, qui spécifient les "qualités individuelles" de leur support nominal, et qui permettent ainsi l'identification de leur référent. Nous avons montré que la référence exclusive au latin dans cet article est tout à fait significative de l'approche de Beauzée, qui ne considère pas l'apposition comme une notion opératoire en français pour l'analyse des tours liés. Car si l'*appositio* est née de l'observation d'une curiosité casuelle du latin qui la distingue morphologiquement de la structure génitive (*urbs Roma/amor virtutis*), c'est pourtant bien le mécanisme de détermination épithétique de la structure génitive qui s'impose aux grammairiens du français pour décrire le groupe prépositionnel dans *la ville de Rome*. Le latin offre en effet des critères morphosyntaxiques et sémantiques pour identifier l'apposition, alors que le français n'offre que des critères sémantiques pour opposer le tour dit "génitif" (*l'amour de la vertu*) au tour dit "appositif" (*la ville de Rome*). Autrement dit, pour Beauzée, la caractéristique casuelle qui s'observe dans le latin *urbs Roma* ne doit pas empêcher de voir dans cette construction un mécanisme déterminatif de N<sub>2</sub> sur N<sub>1</sub> identique à celui qu'illustrent les génitifs du type *amor virtutis*, même si les deux tours appellent des types de paraphrases différents. Ce que sous-entend Beauzée dans l'article "Génitif", et qu'il développera ailleurs, c'est que la notion d'apposition, pour être opératoire en grammaire du français, doit nécessairement s'affranchir du modèle d'explication des grammaires du latin. Il faut l'adapter, la reconstruire sur des bases nouvelles. Ces bases, ce sont pour l'essentiel les faits relatifs à la démarcation graphique des énoncés (la ponctuation), récemment introduits dans la description grammaticale. Beauzée oriente donc résolument

<sup>193</sup>. Du Marsais (1729-1756 : art. "Apposition").

<sup>194</sup>. Beauzée (1751-1772 : art. "Génitif").

son analyse vers les constructions détachées, intégrant bien sûr sans difficultés l'adjectif au champ d'application de l'apposition<sup>195</sup>. Il rompt ainsi avec la tradition latinisante des grammaires françaises, qui réunissent sous une même rubrique fonctionnelle des tours (*la ville de Rome/Paris, capitale de la France*) qui non seulement ne sont pas apparentés au plan morphosyntaxique, mais qui reçoivent un commentaire sémantique exactement contraire (restriction/non-restriction du champ référentiel du support).

Le point central de la problématique appositive, explicatif du désordre terminologique et méthodologique évoqué dans la section précédente, est bien la "coréférence", puisque c'est l'idée d'identité référentielle qui a présidé au regroupement des tours liés et détachés, comme, plus tard, à l'éviction de l'adjectif.

Historicisation et lisibilité des notions, disions-nous plus haut. L'apposition fournit en effet un exemple frappant de cette corrélation épistémologique. Et le tardif engouement, d'ailleurs très mesuré, pour l'histoire des métalangues grammaticales, permet de comprendre pourquoi la notion manifeste une telle opacité aux yeux des grammairiens contemporains. Elle est, de fait, nous l'avons vu plus haut, proprement illisible dans une perspective achronique.

Reste que la rétrospection ne saurait seule pourvoir à l'opérativité des concepts en linguistique. L'achronie n'est qu'un obstacle épistémologique parmi beaucoup d'autres, au nombre desquels doit être comptée la minimalité des observables, qui réduit l'empiricité, dans la science du langage, à une pétition de principe<sup>196</sup>. C'est pourquoi, nous y reviendrons en troisième partie, nous avons été amené à interroger la consistance de la notion de coréférence relativement à la problématique appositive<sup>197</sup>. Pour qu'il y ait coréférence, il faut nécessairement qu'il y ait référence, c'est-à-dire, à reprendre provisoirement la distinction de Jean-Claude Milner<sup>198</sup>, non pas seulement une référence virtuelle, définie par des propriétés lexicales, mais aussi une référence actuelle, définie par la relation entre une séquence linguistique et un segment de réalité, relation qui confère à l'expression sa capacité désignative. Or dans les constructions ici visées le terme réputé en apposition n'est pas dans une position qui lui permette de référer.

En effet, la description grammaticale minore très souvent le rôle de la syntaxe dans le phénomène référentiel, au prix d'une survalorisation de la structure morpholexicale des groupes et d'une décontextualisation des segments de discours. Ainsi, les noms propres et les syntagmes nominaux pourvus d'un actualisateur, dans le cadre de l'apposition, sont-ils systématiquement décrits comme coréférents à leur support, contrairement aux constructions adjectivales ou nominales sans actualisateur, qui, ne manifestant aucune autonomie référentielle, ne peuvent entrer dans le champ de la coréférence. Autrement dit, la référentialité des groupes détachés est établie exclusivement à partir de la

---

<sup>195</sup>. Voir Beauzée (1782 : art. "Apposition").

<sup>196</sup>. Voir *supra*, pp. 18-19.

<sup>197</sup>. Voir [24] 2000b et [25] 2000c.

<sup>198</sup>. Voir, entre autres, Milner (1982 : 9-17).



structure interne du syntagme, et non pas à partir de la position de ce syntagme dans la structure informationnelle de l'énoncé. Omettant de prendre en compte la virtualité de cette référence - qui n'est pas saisie dans un continuum discursif -, cette analyse aboutit invariablement à se satisfaire de l'idée d'une permutableté du groupe détaché et de son support, c'est-à-dire de l'équivalence sémantique des deux énoncés suivants : 1/ *M. Dumont, le directeur, est absent*; 2/ *Le directeur, M. Dumont, est absent*. S'il y a effectivement échange de fonctions syntaxiques des groupes appositifs de 1 à 2, cet échange ne saurait en aucune manière occulter la différence des visées informationnelles entre 1 et 2, ni permettre de conclure à une équivalence sémantique des deux énoncés. La permutableté évoquée est bien sûr incompatible avec l'analyse courante des détachements appositifs en termes de prédication seconde, puisque la prédication seconde est soumise à l'existence d'une prédication de rang supérieur, donc à une ordination, que cette description décontextualisante remet en cause<sup>199</sup>.

La présentation détaillée de certains de nos travaux dans la troisième partie nous conduira à revenir de manière plus précise sur ce que révèle l'examen de la structure informationnelle de tels énoncés. Contentons-nous de noter ici que la fonction générale du segment détaché, quel que soit le matériel qui le compose, est de prédiquer des propriétés du support, aucunement de désigner seul un référent. Autrement dit, le segment détaché participe au fonctionnement référentiel de l'ensemble de la construction, en formant *avec* le support une cellule informationnelle. Il n'a pas d'autre accès à la référence.

Dans la perspective logico-grammaticale dominante des études syntaxiques, comment penser le détachement, du moins dans le cas des constructions ici évoquées, autrement que sur le mode de l'annexe, de la secondarité et de la marginalité ? Par essence mal intégrés à la phrase, les faits de syntaxe détachée sont corollairement mal intégrés à la grammaire (de phrase). Le choix méthodologique, pour l'examen des structures syntaxiques, du seul recours à des formats de prédications décontextualisées et autonomes ne saurait en fait susciter des approches radicalement différentes. L'intégration, qui conditionne la fonction, suppose on le sait une complétude formelle et sémantique du format syntaxique, que mettent forcément à mal les segments de discours sujets à l'extraposition ou à l'incise<sup>200</sup>.

## 1.2. Grammaire ou rhétorique ? Aspects de la grammatisation de trois types de constructions détachées

Cette résistance du détachement à une approche microsyntaxique, l'histoire de la grammaire la fait clairement apparaître par la rémanence de cette problématique sans issue qui consiste à mettre en balance fonction syntaxique et mode de construction, et qui a conséquemment pour effet de conférer aux

<sup>199</sup>. Voir, entre autres, Forsgren (1988, 1991), Combettes (1998b). Et [14] 1997b, [1] 1998b : 66-68, 173-176, 1998g, 2000c.

<sup>200</sup>. Sur la question de l'intégration syntaxique, l'étude de Danièle Clément (1991) nous a été d'une grande utilité.

segments visés par la description un profil identitaire indistinct, entre le grammatical et le rhétorique<sup>201</sup>.

Mais décrire un fait de langue c'est toujours formuler des hypothèses explicatives plus générales sur la langue elle-même, et aussi sur la discipline qui la prend pour objet, hypothèses qui restent fréquemment implicites, par choix méthodologique, ou par inadvertance à l'égard de ces implications épistémologiques.

Or la grammatisation des constructions détachées révèle à chacune des principales étapes de son parcours l'idée d'un traitement spécifique devant être appliqué à ces segments, qui s'illustre entre autres par l'indistinction que nous venons d'évoquer. C'est là, nous semble-t-il, un des aspects les plus intéressants de la question du détachement. Ce moment d'aporie, que l'histoire semble donner à comprendre comme nécessaire à la cohésion du champ disciplinaire, où l'analyse, au lieu d'interroger les limites d'un domaine constitué, et sa pertinence, manifestement mise en défaut par une convergence de données empiriques, fait porter le remembrement sur les données elles-mêmes, soit dans une perspective d'intégration microsyntaxique inadaptée, soit, plus fréquemment, dans une perspective d'éviction, hors du domaine, de la problématique en question et des données qui la suscitent<sup>202</sup>. Moment décisif de l'élaboration du discours linguistique où le *factum linguae* se subordonne au *factum grammaticae*, et où ne reçoit plus d'existence grammaticale que ce qui est effectivement descriptible dans le cadre théorique et méthodologique où doit précisément s'exercer cette description.

### 1.2.1. Epexegeisis, appositio, adjonctif, addition explicative, apposition...

Une semblable circularité, dans le cas du détachement, est sans doute plus facilement acceptable si l'on prend toute la mesure de la complexité des opérations linguistiques en jeu dans ces constructions.

Complexité que pourrait seule suffire à illustrer, pour ce qui est de l'apposition, la concurrence possible entre les notions de détachement et d'ajout (adjonction, addition, etc.), qui supposent des visées radicalement différentes. Le détachement, d'usage récent dans la métalangue grammaticale, suppose *stricto sensu* une sortie du cadre propositionnel, c'est-à-dire, plus précisément, une situation interne donc locale du point d'observation. L'ajout, et ses multiples équivalents *adjonctifs* ou *additifs*, sont présents dans la description dès les origines de l'apposition, et supposent une entrée dans ce cadre, et donc une situation externe et globale du point d'observation. Si dans les deux cas l'opération est tardive, c'est-à-dire seconde, relativement à la base prédicative qui

<sup>201</sup>. "Fonction syntaxique ou mode de construction ?" La question fut posée en effet à de nombreuses reprises à propos de l'apposition, mais aussi à propos de l'apostrophe. Nous avons rendu compte de certaines de ces discussions dans [12] 1996, [1] 1998b : 44, 57-59, et [22] 1999c, en commentant tout particulièrement les travaux de Dessaintes (1966), Forsgren (1993), et Lago (1994).

<sup>202</sup>. Nous avons déjà évoqué ce phénomène à propos du vocatif. Voir *supra*, p. 58. Cette problématique nous a permis de déterminer le cadre de réflexion épistémologique dans lequel nous avons situé notre étude des appariements dans le système appositif, voir [25] 2000c.

permet d'établir la relation, il n'empêche que deux pensées syntaxiques et sémantiques semblent ici s'opposer.

Mais il faut relativiser cette opposition. Et c'est une fois de plus l'histoire de la grammaire qui nous permet de le faire. Puisque l'adjonction, l'addition, étiquettes à dominante sémantique, sont pour l'essentiel en usage à une époque où la notion de phrase n'est pas encore grammatisée, ou est en cours de grammatisation<sup>203</sup>. Situation bien sûr très différente pour le détachement, lequel toutefois borne sa contribution à une observation de surface des énoncés. À l'oral, comme à l'écrit, est détaché un constituant simple ou complexe marquant une segmentation de l'énoncé, sans autre forme d'hypothèse sur la nature exacte de l'opération linguistique à l'oeuvre. Autrement dit le sens strict de la notion de détachement ne s'applique pour ainsi dire jamais à ce que la grammaire vise par le terme de *construction détachée*<sup>204</sup>. L'essentiel en effet n'est pas là, et l'on ne saurait sérieusement réduire le problème linguistique posé par ces faits à un conflit d'arguments terminologiques.

Pour ce qui concerne la grammatisation de l'apposition, ses nombreuses étapes font apparaître que la notion d'ajout a longtemps été tenue pour un critère descriptif de première importance, voire pour un critère définitoire de la notion, et cela quelle qu'ait pu être sa formulation métalinguistique<sup>205</sup>.

Il suffit de rappeler par exemple le qualificatif d'*adjuncta* que les grammairiens latins des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles<sup>206</sup> appliquent déjà à l'apposition (*appositio*), définie comme une construction marquée par l'identité casuelle des

<sup>203</sup>. Voir entre autres Chevalier (1968), Marchello-Nizia (1979), Seguin (1993).

<sup>204</sup>. Ainsi, en phase avec l'usage standard du terme en linguistique descriptive, Bernard Combettes (1998b) présente les constructions *détachées* comme des constituants périphériques. Henri Bonnard (1972) ne formulait pas non plus d'hypothèses sur la nature des opérations linguistiques dans le détachement : "Le détachement est essentiellement marqué par une pause si le complément est en fin ou en début de phrase, ou par deux pauses s'il est inséré dans le cours de la phrase. [...] Sur le plan du sens, le seul point commun à tous les compléments détachés est qu'ils restent en dehors de la prédication principale". Norbert Dupont (1985 : 29) tient, quant à lui, le détachement pour "un terme commode qui subsume les phénomènes de syntaxe non liée". Dans cette perspective, le détachement apparaît comme une notion syntactico-prosodique : "[...] la notion de détachement est un point de vue phonétique sur la phrase, ou, plus précisément, un fait de syntaxe appréhendé au niveau du signifiant" (Dupont, 1985 : 309). Le détachement ne saurait donc marquer une identité fonctionnelle, dans la mesure où l'on ne peut pas faire correspondre au signifiant de détachement un ensemble constant de phénomènes syntaxiques : "On aperçoit donc, non pas une fonction de "détachement", mais une fonction "segmentation" qui ressortit à la solidarité et une fonction "apposition" qui s'apparente à la coordination. Mais la relation de solidarité et celle de coordination caractérisent chacune plusieurs phénomènes syntaxiques" (Dupont, 1985 : 322). Une approche semblable du détachement se retrouve chez Bernard Fradin (1988). Il est en effet impossible, le consensus s'établissant d'ailleurs aisément sur ce point, de faire correspondre au détachement un ensemble homogène de faits syntaxiques et sémantiques. Le terme, dans son usage actuel, sert bien à une observation de surface des énoncés, très générale. Et si l'on veut lui conférer quelque portée véritablement descriptive on est amené nécessairement à en restreindre l'étendue.

<sup>205</sup>. Nous l'avons montré à plusieurs reprises. Voir [16] 1996, [1] 1998b : 15-62, [24] 2000b, et [31] sous presse a, texte d'une communication proposée en juin 1999 au colloque "Formes d'ajout dans l'écrit - Langue et texte", organisé par l'Université Paris III.

<sup>206</sup>. Par exemple Charisius (*Grammatica Latina*, IV<sup>e</sup> siècle) qui présente l'apposition comme une espèce de l'antonomase, ou Priscien (*Institutiones Grammaticales*, fin V<sup>e</sup>/début VI<sup>e</sup> siècle). Voir Irène Rosier (1988), Marc Baratin (1989), Bernard Colombat (1993).

constituants, et formée d'un syntagme en appui à un support nominal ou pronominal, dont le sens se trouve ainsi complété ou déterminé.

Comme nous le précisions plus haut, les tours visés présentent dès cette époque une configuration très hétérogène. Et c'est un trait récurrent des grammaires de la latinité mais aussi des typologies médiévales des figures de construction, comme l'a montré B. Colombat (1993), que d'associer à l'opération d'adjonction syntaxique et sémantique manifestée par la figure de l'*appositio* tout à la fois des structures conjointes et des structures disjointes. Ce que dès le XIII<sup>e</sup> siècle (par exemple chez Roger Bacon, 1214-1292, *Summa Grammatica*) on appellera de manière très explicite l'apposition "immédiate", *appositio immediata* (ex. *animal homo*, "l'animal homme"), et l'apposition "médiante", *appositio mediata* (ex. *Homo currit, verbi gratia, Sor*, "un homme court, par exemple Socrate")<sup>207</sup>. L'absence de perspectives cohérentes et stables à cette époque sur les faits d'expansion et de complémentation, de détermination et de caractérisation, explique de tels regroupements, qui, avec quelques variantes, sévissent encore aujourd'hui dans la grammaire scolaire.

À cet égard, les études historiques que nous avons entreprises sur l'apposition ont permis de montrer que les incohérences de la notion ne sont pas à imputer à la frénésie d'étiquetage fonctionnel de la grammaire de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'a soutenu André Chervel. Elles sont bien antérieures, et témoignent non pas de la pression des Institutions sur la métalangue, mais bien d'un problème linguistique majeur dont la recherche actuelle tarde encore à donner des éléments d'explication satisfaisants. Toujours est-il que jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle on trouvera intégrés à la typologie des fonctions sémantiques de l'*appositio* des items aussi difficilement conciliables que la restriction sémantique d'un support actanciel (ex. *animal homo currit*, "l'animal homme court") et l'attribution d'une propriété accessoire (ex. *Caesar uir magno ingenio*, "César, homme de grand esprit").

Et l'on comprend mieux le développement que connaîtra dans la grammaire latine et française ce dernier type de construction (la construction disjointe) si l'on prend en compte le fait que la structure appositive peut être également désignée dès la latinité par le terme grec d'*epexegetis*, c'est-à-dire "explication ajoutée"<sup>208</sup>. Cette figure de construction, d'usage assez limité, connaîtra des emplois différents au cours de l'histoire. On la retrouve par exemple au XX<sup>e</sup> siècle chez Charles Bally, dans *Linguistique générale et linguistique française* (§ 75), qui la convoque pour désigner l'adjonction en fin de phrase d'un monorhème prépositionnel destiné à compléter, à expliquer après coup un premier énoncé. Il propose l'exemple suivant : *Venez chez moi demain, à cinq heures*. Mais dès le XVI<sup>e</sup> siècle, chez Thomas Linacre (*De emendata structura Latini sermonis libri sex*, 1524), ou au XVII<sup>e</sup> siècle chez Vossius (*Aristarchus siue de arte grammatica libri septem*, 1662) on rappelle systématiquement que

<sup>207</sup>. Les exemples latins et leur traduction sont empruntés à Colombat (1993 : 77-78).

<sup>208</sup>. Le terme d'*epexegetis* est attesté chez Servius (V<sup>e</sup> siècle), dans ses commentaires de l'*Enéide* (1, 12).

*l'appositio* est l'équivalent latin de *l'epexegetis*, ce qui tend à stabiliser le commentaire sémantique des constructions mais aussi à accroître le champ d'application de la notion. Dans le domaine français, c'est sans doute dans *La Logique ou l'art de penser*, au chapitre des termes complexes (chap. VIII, première partie), que l'on rencontre les développements les plus pertinents sur ces constructions bien que la notion n'y soit jamais nommée. Arnauld et Nicole y développent, on le sait, des commentaires sur l'addition déterminative et sur l'addition explicative, laquelle est illustrée par des segments appositifs, propositionnels ou syntagmatiques, et définie comme une addition qui "ne fait que développer, ou ce qui était enfermé dans la compréhension de l'idée du premier terme, ou du moins ce qui lui convient comme un de ses accidents".

De cette analyse de l'addition par explication sortira au siècle suivant la description sémantique des expansions accessoires du SN et donc de l'apposition. Tout d'abord la catégorie de *l'adjectif*, dernier item du système fonctionnel à sept entrées élaboré par l'abbé Girard en 1747 dans *Les Vrais Principes de la langue française*, catégorie présentée comme étant "ce qui est mis par addition, pour appuyer sur la chose ou pour énoncer le mouvement d'âme". Les faits syntaxiques variés que recouvre *l'adjectif* (apostrophe, proposition incise, apposition) ont en commun pour l'abbé Girard de n'être pas essentiels au sens de la phrase, d'être mobiles et de créer une rupture dans la chaîne phonique. Mais comme dans *La Logique ou l'art de penser*, la notion d'apposition n'a aucune existence dans la métalangue de l'abbé Girard. Comme nous l'avons déjà évoqué<sup>209</sup>, c'est Du Marsais qui en propose une des toutes premières définitions dans la grammaire française, entérinant ainsi la grammatisation de l'apposition - définition qui développe la notion de qualification adjectivale du terme apposé et celle de concordance morphosyntaxique et référentielle entre les constituants de la construction -, et c'est avec Beauzée et Fontanier, à la charnière des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles que se termine la période d'installation de la notion dans la grammaire française. La définition sémantique du mécanisme d'ajout appositif se stabilise autour de la notion d'addition à la prédication principale d'un sens accessoire purement explicatif. Approche qui, en dépit de l'évolution des typologies, servira de base aux descriptions de l'apposition dans la grammaire à visée pédagogique.

Si l'on veut résumer cette approche de l'ajout appositif durant la longue période de constitution de la notion, qui s'étend pour l'essentiel, du IV<sup>e</sup> siècle à la charnière des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles c'est en termes syntaxiques et sémantiques qu'il convient de le faire, puisque ce qui ressort de ces descriptions c'est d'une part la constatation de l'existence de groupes disjoints de la structure argumentale de l'énoncé, groupes susceptibles d'entretenir une relation de coréférence avec leur appui nominal ou pronominal, et d'autre part l'inaptitude du segment appositif à modifier les conditions de vérité de la prédication d'ancrage. Apparaît donc clairement toute l'importance de l'opération d'adjonction dans la problématique appositive.

---

<sup>209</sup>. Voir *supra*, p. 100-101.

Il ne saurait être question de développer davantage ce rapide survol de l'histoire de la notion, qui n'avait d'autre objectif que d'évoquer les origines de l'apposition, afin de faire ressortir un certain état de la réflexion linguistique antérieur au verrouillage épistémologique des "pédagogues" et aux errements modernes déjà mentionnés<sup>210</sup>. La période qui suit, en dépit de l'influence de Beauzée sur les développements de la grammaire générale, est en effet principalement marquée par l'installation - et l'importance grandissante - des grammaires scolaires dans la réflexion linguistique, représentées entre autres par les ouvrages de Noël et Chapsal (1823).

Trop tardivement grammatisée, et sans doute trop liée aux développements de la grammaire spéculative, l'apposition, sur le plan théorique, est très mal préparée à subir le nouvel ordre grammatical que l'Institution appelle de ses vœux, et son intégration au système fonctionnel ne cessera de poser problème. Après une période de déclin où elle disparaît au profit de notions plus vaporeuses que descriptives (*complément logique explicatif, complément qualificatif accessoire*, etc.), elle refait surface dans la seconde moitié du siècle, convoquée dans la métalangue pour régler les problèmes orthographiques liés à l'accord du verbe avec un sujet complexe<sup>211</sup>. Lorsque deux termes en position préverbale sont candidats à la fonction sujet, celui des deux qui est susceptible de disparaître sans nuire à la cohérence morphologique, syntaxique et sémantique de la phrase est déclaré *apposé*. Dans cette perspective, on comprend que l'apposition figure exclusivement parmi les fonctions nominales. Son ouverture à l'adjectif, proposée dans certains manuels dès les années 1880, ouverture qui n'est finalement qu'un retour aux analyses les plus abouties de la grammaire générale, va bien sûr bouleverser ce fragile jeu de construction grammaticale, et susciter des débats et des analyses qui se prolongeront jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>212</sup>. Les nomenclatures grammaticales, principalement celles de 1910, 1949, et 1975, pourtant censées refléter les courants de pensée dominants, en légiférant dans un domaine non finalisé au plan conceptuel, contribueront, par les critiques auxquelles elles s'exposent inévitablement, à maintenir la discussion sur le terrain pédagogique, du moins jusqu'aux années soixante-dix<sup>213</sup>. Il apparaît aujourd'hui clairement que, dans bien des cas, l'hostilité manifestée à l'égard de l'adjectif apposé était en fait surtout dirigée contre le texte officiel qui en avait préconisé la reconnaissance, c'est-à-dire contre l'intrusion de l'Institution dans les affaires linguistiques.

<sup>210</sup>. Voir [12] 1996, [1] 1998b : 29-62, et [24] 2000b.

<sup>211</sup>. Voir Chervel (1977/1981 : 189-192).

<sup>212</sup>. Voir entre autres Gaiffe & *alii* (1936 : 71-72, 91, 164-165, 227, 267), Dauzat (1947 : 402-404, 424-425), Imbs (1951), Lombard (1952), Galichet (1957, 1962), Pignon (1961, 1962), Arrivé (1962), Bonnard (1962, 1971, 1972a, 1972b), Chaurand (1962), Chevalier (1962), Chevallier (1962), Mouchet (1962), Bondy (1963), Glatigny (1966), Dessaintes (1966), Mitterand (1970), Rothenberg (1970), Aymard (1975), Mahmoudian (1976), Rioul (1983), Wilmet (1986, 1997a), Forsgren (1993), Lago (1994).

<sup>213</sup>. Dans la nomenclature de 1910, l'apposition n'est pas répertoriée dans les emplois de l'adjectif, contrairement aux nomenclatures de 1949 (publiée en 1959) et de 1975, où l'adjectif apposé fait officiellement son entrée dans le système fonctionnel. La *Terminologie grammaticale* de 1998 a reconduit cette analyse.

Quoi qu'il en soit, à l'ouverture accueillante de la notion à une grande variété typologique de détachements succède un minimalisme fonctionnel qui ne sait que faire de cette marge, fort mal dimensionnée à ses ambitions théoriques, et qui va trouver dans ce qui est tenu pour une promotion institutionnelle de l'apposition, par inadvertance à l'histoire, un facile argument à sa relégation aux confins rhétoriques de la grammaire<sup>214</sup>.

### 1.2.2. Vocatif, terminus excitationis, compellatif, apostrophe, terme d'adresse, appellatif, désignatif...

Ce que nous dissociions ici, en évoquant quelques aspects de la grammatisation de trois types de constructions détachées, dans une large mesure l'histoire en rend compte dans le cadre d'une même problématique, au simple motif que les constructions appositives, vocatives et disloquées ont fait l'objet d'une très durable indistinction syntaxique.

Nous avons déjà souligné, dans une autre perspective<sup>215</sup>, les problèmes d'analyse posés par le vocatif, qui occupe comme l'apposition, une place mal déterminée dans le système fonctionnel, particulièrement en raison de son fonctionnement énonciatif exophorique, tantôt décrit comme un geste vocal, comme un type de phrase marginal, à finalité interpellative, dont la position flottante dans l'énoncé lui confère généralement un rôle syntaxique de complément accessoire.

Dans cette même étude<sup>216</sup>, nous avons insisté sur le fait que cette difficulté de description, liée à la question de l'intégration syntaxique du vocatif, la grammaire française n'est bien sûr pas la seule à l'illustrer. Puisqu'en latin, par exemple, Arnould et Lancelot l'ont d'ailleurs rappelé dans la *Grammaire Générale et Raisonnée* (1660), l'instabilité du marquage casuel de la fonction vocative a conduit à sa disparition morphologique. On explique en général cette instabilité (concurrence dès le latin classique entre le vocatif et le nominatif) par la redondance du morphème flexionnel avec la configuration intonative du segment détaché interpellatif, qui forme le trait vraiment pertinent pour la reconnaissance de la construction<sup>217</sup>. On peut établir une relation entre cette

<sup>214</sup>. Ce qui n'empêche pas la recherche d'avancer sur le terrain du détachement et de l'apposition. Dans [24] 2000b : 9-11, nous avons proposé un classement thématique des principaux travaux réalisés dans ce domaine au XX<sup>e</sup>, classement que nous avons accompagné d'un certain nombre de références bibliographiques. Elles témoignent de l'intérêt suscité par cette problématique linguistique. Nous renvoyons à cette étude, pour plus de précisions.

<sup>215</sup>. Voir *supra* pp. 54-55, où nous rendons compte d'un aspect d'une étude portant sur les formats syntaxiques du vocatif.

<sup>216</sup>. Voir [22] 1999c.

<sup>217</sup>. Voir Arnould & Lancelot (1660/1846 : 59-60) : "Quand on nomme la personne à qui on parle, ou la chose à laquelle on s'adresse, comme si c'était une personne, ce nom acquiert par-là un nouveau rapport, qu'on a quelquefois marqué par une nouvelle terminaison qui s'appelle *vocatif*. Ainsi de *Dominus* au nominatif, on a fait *Domine* au vocatif; d'*Antonius*, *Antoni*. Mais comme cela n'était pas beaucoup nécessaire, et qu'on pouvait employer le nominatif à cet usage, de là il est arrivé : 1° Que cette terminaison différente du nominatif n'est point au pluriel. 2° Qu'au singulier même elle n'est en latin qu'en la seconde déclinaison. 3° Qu'en grec, où elle est plus commune, on la néglige souvent, et on se sert du nominatif au lieu du vocatif [...]. 4° Et qu'enfin on joint quelquefois des nominatifs avec des vocatifs : *Domine*, *Deus meus*; *nate*, *meae vires*, *mea magna potentia solus*.

faible individualité morphologique du vocatif liée à la centralité du paramètre prosodique et le fait que l'histoire de la grammaire décrit assez tôt la nature fondamentalement exophorique des tours (on parle de *terminus excitationis* dans les grammaires médiévales<sup>218</sup>) et leur autonomie syntaxique.

Un tel continuum historique dans l'analyse, qui suscite une approche finalement assez consensuelle du vocatif, ne s'observe pas, on vient de le voir, avec l'apposition, notion pour laquelle la grammaire française, trop dépendante du modèle latin, a longtemps tardé à comprendre que les tours *urbs Roma* et *la ville de Rome* n'appellent pas nécessairement le même type de commentaire syntaxique et sémantique, et que les structures liées et les structures détachées, qui relèvent de problématiques différentes, ne peuvent figurer dans une même rubrique fonctionnelle.

En fait la grammatisation du vocatif est bien plus tardive que celle de l'apposition, puisqu'il ne commence à être véritablement retenu comme fonction syntaxique dans la grammaire française qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Auparavant, sur le modèle des descriptions qu'on en trouve dans la grammaire de Port Royal, il est succinctement traité comme la simple transposition d'un type de construction latine dans les langues dites "vulgaires", sans variation grammaticale notable, à l'exception bien sûr de la morphologie.

Mais son lien historique avec l'apposition apparaît clairement dans la grammaire française. Non seulement, comme on l'a vu plus haut, parce qu'il est représenté, avec l'apposition et l'incise, parmi les exemples destinés à illustrer la catégorie d'adjectif de l'abbé Girard<sup>219</sup>. Mais surtout, parce que sa grammatisation s'élabore sur les mêmes bases, c'est-à-dire sur la marginalité syntaxique de la construction, et parce qu'il fera parfois l'objet d'analyses strictement analogues<sup>220</sup>. Tantôt sous la dénomination de *compellatif*, terme introduit par Silvestre de Sacy dès 1799, tantôt sous la dénomination d'*apostrophe*, employé avec la même valeur dès les années 1830, emprunté à la rhétorique, comme en témoigne l'analyse de Fontanier<sup>221</sup>, et adopté comme seul représentant de la fonction à partir de la fin du siècle. L'intérêt que les grammaires à visée pédagogique du XIX<sup>e</sup> siècle portent au vocatif, intérêt qui va, comme ce fut le cas pour l'apposition, accélérer de manière très artificielle sa grammatisation sans rien résoudre des problèmes posés par la construction, réside là encore dans le fait qu'il est censé permettre le contournement de quelques difficultés

---

[...] En notre langue, et dans les autres vulgaires, ce cas s'exprime dans les noms communs qui ont un article au nominatif, par la suppression de cet article : *le Seigneur est mon espérance; Seigneur, vous êtes mon espérance*". Un rapide exposé comparatif du vocatif en français, latin, grec et russe, est proposé par L. Tesnière (1959 : 168-172). Voir aussi Serbat (1980 : 67).

<sup>218</sup>. Martin le Danois, *De Modis significandi*. Voir Serbat (1981 : 29).

<sup>219</sup>. Girard (1747 : 92).

<sup>220</sup>. Chervel (1977/1981 : 191) rappelle par exemple les confusions descriptives de Poitevin (1856 : 229) sur certains segments détachés.

<sup>221</sup>. Fontanier (1821-1830/1968 : 371) : "L'Apostrophe, qu'accompagne assez ordinairement l'Exclamation, est cette diversion soudaine du discours par laquelle on se détourne d'un objet, pour s'adresser à un autre objet, naturel ou surnaturel, absent ou présent, vivant ou mort, animé ou inanimé, réel ou abstrait, ou pour s'adresser à soi-même". L'emploi grammatical de la notion d'*apostrophe* se trouve par exemple chez Landais (1835).



orthographiques de niveau élémentaire liées à l'accord du verbe avec un sujet complexe : celui des deux nominaux en position préverbale de sujet qui peut disparaître sans nuire à la grammaticalité de l'énoncé est réputé *compellatif* ou *mis en apostrophe*. De ce type d'explication naissent les durables confusions entre apostrophe et apposition dans la grammaire scolaire. Confusions le plus souvent neutralisées dans les applications descriptives de la recherche linguistique au XX<sup>e</sup>, même si l'on enregistre une certaine variabilité terminologique dans la désignation de ce type de détachement (*apostrophe*, *vocatif*, *terme d'adresse*, *appellatif*, *désignatif*, etc.)<sup>222</sup>.

### 1.2.3. Nominativus pendens, segmentation, projection des actants, dislocation, emphase, topicalisation, extraposition...

Le troisième type de construction détachée, à l'image des deux autres, fait bien sûr apparaître une grammatisation tardive, et complexe. Mais en dépit, ou peut-être à cause, de l'intérêt de la linguistique contemporaine pour les hétérogénéités du sens que sont censés indexer les faits de syntaxe énonciative, intérêt qui a eu pour corollaire un engouement massif pour la dislocation, et qui s'est traduit par une littérature diluvienne sur le sujet, ces constructions sont sans doute, de toutes celles qui ont été évoquées ici, celles qui présentent la plus manifeste instabilité terminologique. Il n'entre pas dans notre objectif de rendre compte de cette littérature sur la dislocation, mais, plus modestement, d'évoquer, ici encore, les origines rhétoriques de la notion, et la naissance difficile d'un métaterme. Difficulté qui s'explique finalement moins par la nature linguistique complexe de ces constructions, que par l'absence d'une métalangue spécifique issue des grammaires du latin, qui aurait, comme dans le cas de l'apposition et du vocatif, uniformisé quelque peu la désignation.

Comme l'a montré l'étude de Mylène Blasco-Dulbecco<sup>223</sup>, la description de ces constructions dans la grammaire française apparaît dans le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle figure dans des chapitres consacrés aux pronoms, chez Maupas, Chifflet, Arnauld & Lancelot, Pielat, ou dans des sections traitant des "tours irréguliers", chez Vaugelas, Bouhours, De Boisregard, La Touche. L'époque y voit finalement davantage une rupture avec l'ordre canonique de la construction verbale qu'un pléonisme syntaxique, pléonisme qui formera l'axe essentiel de l'explication à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans une perspective principalement rhétorique, et qui d'ailleurs fournira, avec *répétition*, le métaterme le plus usuel, entre autres chez Beauzée, Du Marsais, Condillac, Fontanier, Girault-Duvivier<sup>224</sup>. Cette vacuité de la métalangue laissera place une fois de

<sup>222</sup>. Comme en témoignent par exemple les travaux de Bally (1932 : § 59, 86), Tesnière (1959 : 168-172), Brown & Ford (1961), Schegloff (1968), Downing (1969), Zwicky (1974), Milner (1978 : 174-251), Woledge (1978), Serbat (1980 : 58-65, 67; 1981 : 27-36 et *passim*; 1987), Cerquiglini (1981), Ruwet (1982), Braun (1988), Fradin (1990), Pottier (1992), Perret (1995), Lambrecht (1998), Lagorgette (1998, 2000).

<sup>223</sup>. Blasco-Dulbecco (1999 : 24).

<sup>224</sup>. "Les données du français classique et leur exploitation sont sur nombre de points intéressantes pour le français moderne. Si les grammairiens de l'époque s'appuient sur la norme et attribuent à la dislocation des motivations purement rhétoriques, nous constatons aussi qu'ils ne remarquent là qu'un ordre original des mots, un "beau désordre" (Andry de Boisregard). Cependant, dans leur

plus, dans la grammaire scolaire qui s'élabore au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, à une confusion fonctionnelle avec les formes appositives et vocatives du détachement, en vertu de la règle réputée imparable, et déjà énoncée à deux reprises, de contournement des difficultés orthographiques du sujet complexe. Subsumant toutes les formes grammaticalement reconnues du détachement dans cette grammaire, l'apposition, corvéable à merci, sert aussi à traiter le cas de *Moi, je vous tromperais !*, où, comme le précise plaisamment A. Chervel (1977/1981 : 191), "il n'y a qu'un sujet, *je : moi* est une apposition"<sup>225</sup>.

C'est assez dire que, sur ce point, le discours grammatical cherche son langage. Il le cherchera longtemps. La notion de *nominativus pendens* (NP) a été principalement employée par les latinistes allemands<sup>226</sup> pour désigner une construction latine à tête nominale fléchie au nominatif, mais extraposée en ouverture de phrase, dont le rattachement syntaxique avec la prédication droite est très lâche, et qui est inapte à l'instanciation du poste sujet dont elle porte pourtant la marque flexionnelle : ex. "*Feminae quae non habent uiros, licent eis nubere*" (Augustin, *Sermones* 260), [Les femmes qui n'ont pas d'homme, il leur est loisible de se marier]<sup>227</sup>. Elle a été réintroduite en linguistique française par Bally (1932 : § 89) pour décrire certains cas de segmentation de la phrase ("*Cet élève, je l'aime bien*"), et elle a par la suite servi de terme générique pour désigner les constructions segmentées extraposées à gauche, sans distinction particulière sur la nature instanciée ou non du NP dans le segment prédicatif support<sup>228</sup>, alors que, comme on le constate à la lecture de l'exemple précédent, le *nominativus pendens*, même à distance, est toujours repris par un anaphorique (ici *eis*). C'est chez Bally que l'on trouve une des premières occurrences du terme *dislocation* appliqué aux constructions ici visées<sup>229</sup>, mais le mot y reste d'un usage limité. Bally développe principalement, on le sait, l'étude de la *segmentation*, qui lui permet de dissocier nettement détachement appositif et détachement segmenté. La relation appositive est une relation explicative, et à ce titre elle relève de la coordination, c'est-à-dire qu'elle est marquée par une pause et par une intonation particulière introduisant "une précision ajoutée après

---

refus de certaines dislocations du sujet, ils laissent entrevoir des pistes de description et de justification du phénomène exploitées par leurs successeurs. Néanmoins, s'il n'y a pas réellement de description, un classement des constructions disloquées prend forme dès le 19<sup>e</sup> siècle, quand les travaux sur la langue classique distinguent de façon implicite la dislocation des pronoms toniques et celle des syntagmes nominaux. La première est motivée encore par les besoins de la rhétorique, vraisemblablement à cause de la relation que le pronom tonique entretient avec le locuteur. La seconde, qui concerne plutôt les syntagmes sujets, est justifiée par l'éloignement du sujet et du verbe". (Blasco-Dulbecco, 1999 : 32-33)

<sup>225</sup>. Rétrospection qui permet sans doute de mieux comprendre le soin tout particulier avec lequel Lucien Tesnière, à la fin des années trente, traite, dans le cadre de l'étude du noeud substantival, les constructions appositives, vocatives et disloquées.

<sup>226</sup>. Voir Havers (1925, 1927).

<sup>227</sup>. Exemple et traduction sont empruntés à Serbat (1991 : 24). Voir [22] 1999c.

<sup>228</sup>. Voir entre autres Berrendonner & Reichler-Béguelin (1989, 1997), Berrendonner (1990).

<sup>229</sup>. "[...] la langue moderne use largement de la phrase segmentée, qui donne à la syntaxe une grande liberté d'allure; mais on observera que le ou les termes détachés sont repris le plus souvent par des représentants : "Cette lettre, je ne l'ai jamais reçue", "Moi, de l'argent, à ce filou, je ne lui en donnerai jamais". Cet artifice conserve à la phrase proprement dite son armature; la dislocation n'est que dans la périphérie" (Bally, 1932 : § 329). Voir également Bally (1909).

coup”<sup>230</sup> - c’est en quoi d’ailleurs elle diffère de la relation déterminative, qui témoigne d’un liage syntaxique<sup>231</sup>. Comme fait de coordination, l’apposition assemble donc deux énoncés qu’elle laisse relativement indépendants sur le plan sémantique, alors que la segmentation, bien que la soudure ne soit pas tout à fait réalisée, les unifie en établissant une relation de dépendance bilatérale entre ces énoncés. Elle condense deux énoncés en un seul<sup>232</sup>. La présence d’un pronom de reprise ou d’annonce dans la phrase segmentée renforce la thèse d’un conditionnement réciproque des éléments disjoints. Cette distinction ne sera reprise que beaucoup plus tard, en particulier par J.-C. Milner (1973, 1978) et N. Dupont (1985), lequel démontrera en outre l’impossibilité pour le terme disloqué d’être expansé au moyen d’un adverbe prädicatif, et la capacité des appositions d’intégrer ce type d’adverbe. Cette distinction sera également reprise dans certains analyses macrosyntaxiques de la relative appositive<sup>233</sup>.

L’approche de la construction segmentée, chez Bally, repose donc sur une structure bisegmentale constituée d’un élément A et d’un élément Z, dans laquelle A est extrait de Z, ou bien en position périphérique d’ajout mais néanmoins lié à Z, l’ordre de la séquence étant A/Z ou Z/A selon qu’il s’agit d’une extraposition gauche ou droite. C’est sur cette base descriptive, que L. Tesnière développera son analyse de la projection actancielle, où l’actant se trouve projeté en dehors du noeud verbal, acquérant du même coup une autonomie syntaxique d’apparence, par la rupture ainsi créée dans la linéarité de l’énoncé<sup>234</sup>.

En fait, en dépit d’une certaine variabilité terminologique, l’ordre de faits linguistiques visé par ces analyses est déjà bien circonscrit<sup>235</sup>. Et la prolifération ultérieure des métatermes - *dislocation*, *emphase*, *topicalisation*, *extraposition*, etc.<sup>236</sup> - n’a pas fait varier notablement la description des constructions. Elle a

<sup>230</sup>. Bally (1932 : § 73).

<sup>231</sup>. “On peut faire la même distinction entre l’apposition explicative (“Démosthène, l’orateur grec bien connu”) et l’apposition déterminative, issue de la précédente (“Démosthène orateur” par opposition à “homme politique”). L’explicative est au fond une coordonnée monorème: “l’orateur grec” est intercalé en manière d’explication et signifie “Je veux parler de l’orateur grec”. Là aussi, les pauses isolantes et l’intonation explicative prouvent la coordination. Même différence encore entre l’épithète explicative et la déterminative. Dans “L’écopier, attentif, buvait les paroles du maître”, *attentif* = “qui était attentif”, ou “il était attentif”. C’est une coordonnée incidente. Au contraire, “L’écopier attentif” s’oppose à celui qui ne l’est pas.” (Bally, 1932 : § 74)

<sup>232</sup>. “Nous appelons *phrase segmentée* une phrase unique issue de la condensation de deux coordonnées, mais où la soudure est imparfaite et permet de distinguer deux parties dont l’une (A) a la fonction de thème de l’énoncé, et l’autre (Z) celle de propos.” (Bally, 1932 § 79) “Ce qui distingue le mieux la segmentée de la coordonnée, c’est l’interdépendance, le conditionnement réciproque des segments A et Z.” (Bally, 1932 : § 90)

<sup>233</sup>. Voir Berrendonner & Reichler-Béguelin (1989, 1997), Berrendonner (1990).

<sup>234</sup>. Tesnière (1959 : 172-176). Sur ce point, voir [12] 1996 (36-38) et [1] 1998b : 38-40.

<sup>235</sup>. Bien des travaux du début du XX<sup>e</sup> siècle (Vendryès, 1920; Sechehaye, 1926; Blinkenberg, 1928, etc.) ont contribué à circonscrire avec précision le phénomène de la dislocation. Les oeuvres mentionnées plus haut ne sont finalement que la face la plus visible de cette réalité historique, et, disons-le, peut-être la version la plus aboutie sur le plan terminologique et théorique.

<sup>236</sup>. Voir : Dubois & Dubois-Charlier (1970), Hirschbüler (1974), Skårup (1975), Larsson (1979), Blumenthal (1980), Lambrecht (1981, 1996, 1998), Diller (1982), Kleiber (1986, 1992), Fradin (1988, 1990), Blanche-Benveniste & *alii* (1990), Delaveau (1991), Berthoud (1996), Nølke (1997), Touratier (1998), Blasco-Dulbecco (1999).

surtout indexé des problématiques linguistiques différentes, susceptibles d'être tout particulièrement illustrées par ce secteur de la syntaxe du français. On observe donc une relative stabilité conceptuelle, et un net désordre terminologique, contrairement au deux autres types de constructions détachées, davantage uniformisés sur le plan terminologique en dépit d'une histoire notionnelle plus longue, mais infiniment plus instables sur le plan conceptuel, du moins pour ce qui est de l'apposition. À cet égard, il est confirmé que si l'héritage métalinguistique peut attester de la prégnance d'une problématique grammaticale pour les observateurs d'une langue, problématique dont l'archive est un atout épistémologique certain, cet héritage ne saurait pour autant garantir la clarté des vues dans ce domaine, et peut même entraver la conceptualisation s'il est exploité comme seule ressource explicative. Rendement et limites de l'histoire des notions en grammaire, laquelle n'a pas vocation à se substituer à la créativité théorique et méthodologique.

La relative stabilité conceptuelle de la dislocation, que nous venons d'évoquer, pour être vraiment comprise, doit être mesurée au désordre linguistique de l'apposition, tel qu'il a été exposé succinctement en 1.1.1. Insistons donc sur le caractère relatif de cette stabilité, qu'un examen de quelques grammaires récentes rendrait tout à fait manifeste. En fait, la grammatisation de ces constructions, en dépit des différences qui les caractérisent, suit, on l'a bien compris, une même logique linguistique. Celle de la marginalisation, dans le domaine grammatical borné à la phrase, des formes détachées de la syntaxe. L'espace phrastique est un espace totalitaire et idéal, en ce que, comme le pensait Benveniste, la phrase est censée contenir des signes sans être elle-même un signe. Totalité de forme et de sens, elle se définit, nous l'avons vu, non pas comme un fragment de texte, mais comme une limite. Limite sur laquelle les capteurs contextuels que sont les constructions détachées viennent nécessairement buter.

## **2. La problématique actancielle du détachement : perspective typologique**

Les apparentes distinctions formelles et fonctionnelles entre les types de détachement que l'histoire de la grammaire permet d'enregistrer ne sauraient donc suffire à la compréhension et à la résolution du problème linguistique ici posé, même si l'apport de ces données joue un rôle crucial dans l'explication. C'est pourquoi il nous a semblé que l'exposé d'une perspective typologique sur le détachement devait trouver tout naturellement sa place dans une étude de la grammatisation des types de constructions détachées. Cette section rend compte des hypothèses de description qui ont été formulées dans plusieurs de nos travaux. Nous examinerons successivement, de manière synthétique, laissant à la troisième partie le soin de développer tel ou tel aspect de la question, les détachements par redoublement actanciel, par caractérisation actancielle, et par expansion de relation prédicative.

### **2.1. Une zone de l'énoncé disjointe de la structure argumentale : le rôle du point d'ancrage**

Comme nous l'avons vu plus haut<sup>237</sup>, sans avancer plus d'hypothèses sur la nature exacte des opérations linguistiques impliquées dans les constructions ici visées, force est de reconnaître que le détachement *a minima* induit l'existence d'un segment de discours servant de base, de support, de point d'ancrage.

Nous avons montré à plusieurs reprises<sup>238</sup> que, pour entreprendre une typologie des constructions à détachement, il convient de considérer non seulement la configuration du segment détaché lui-même, mais aussi, et peut-être surtout, la nature, le format, et la position de ce point d'ancrage. C'est même l'inadvertance à l'égard de cette dynamique complexe, qui préside à l'organisation des systèmes détachés en syntaxe, qui a abouti aux développements aporétiques sur l'apposition, l'apostrophe, et la dislocation dans de nombreuses grammaires. Mais qu'on ne s'y trompe pas, l'inadvertance en question reste un danger permanent pour l'analyse linguistique, et ne saurait être mise au seul compte des errements des grammaires de l'Ancien Régime, de la grammaire générale, de la grammaire scolaire, disons plus généralement des analyses préthéoriques de la langue. La raison en est principalement que penser la dynamique des systèmes détachés en syntaxe est une activité difficile, et relativement étrangère à la perspective logico-grammaticale, dominante dans ce domaine, laquelle promeut généralement la structure au détriment des processus. Une manifestation de cette inadvertance, d'ordre terminologique, à laquelle nous-même n'avons pas toujours échappé, est la dénomination de *constituants extraposés* ou *périphériques* (à la structure prédicative) appliquée uniformément aux constructions susceptibles de se laisser identifier par la notion de détachement. Abusive *périphérie*, qui semble ignorer le fait que le constituant détaché (appositif, vocatif, disloqué) manifeste une grande mobilité, et qu'il est susceptible de venir sectionner un segment prédicatif, qui se trouve lui-même en position *périphérique* à l'égard de ce groupe. L'intégration microsyntactique contre quoi se heurte le détachement conduit ainsi à rejeter ces segments, par un examen sans doute hâtif du contexte verbal, ou par excès de généralité, dans les zones polaires de la phrase. C'est pourquoi, il semble préférable de s'en tenir à une terminologie descriptive, qui ne préjuge pas de la position des constructions. Nous préférons donc parler d'une zone *disjointe* de la structure argumentale.

Pour élaborer cette typologie des grands types de détachement, nous avons proposé de rapporter les constructions à la question de l'actance prise très généralement au sens que lui a donné Gilbert Lazard (1994), qui la définit comme l'ensemble des relations grammaticales établies entre un prédicat verbal et les constituants nominaux qui en dépendent.

## 2.2. Détachements par redoublement actanciel

Cela nous a conduit à affronter la rude problématique de la correspondance syntacticosémantique des opérands du verbe, et surtout les difficultés terminologiques qui en résultent.

---

<sup>237</sup>. Voir *supra*, p. 104.

<sup>238</sup>. Voir [14] 1997b, [1] 1998b, [22] 1999c, [25] 2000c, [28] 2000h.

### 2.2.1. Sur les notions d'actant, d'argument et d'instanciation

Car on le sait la notion d'actant est loin d'offrir des contours parfaitement distincts. L'isomorphisme fréquemment dénoncé entre participant du procès et constituant nominal d'une relation prédicative saturant une des positions syntaxiques définies par la structure du verbe remonte à Tesnière (1959). En dépit de son apparente limpidité, la notion d'actant telle qu'elle est définie dans les *Éléments de syntaxe structurale* pose en effet de sérieux problèmes de frontière entre le niveau syntaxique et le niveau sémantique<sup>239</sup>. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'en réorienter l'usage, et de lui opposer une notion qui permette de faire clairement le départ entre l'ordre syntaxique et l'ordre sémantique. Or, la métalangue n'offre pas grand choix dans ce domaine. Les résultantes terminologiques de la syntaxe de dépendance développée par Tesnière posent d'autres problèmes de frontière. Ainsi, la proposition formulée par G. Lazard (1999) d'établir une correspondance entre la triade morphosyntaxique (*actants, circonstants, verbe*) et la triade sémantique (*participants, circonstances, procès*) semble difficile à faire assimiler par l'analyse, du moins pour ce qui concerne le premier constituant de chacune des deux séries. On voit mal comment éviter la confusion, suscitée par le terme de *participant*, entre perspective sémantique et perspective référentielle. Sur ce point, nous nous sommes rangé à la proposition d'Alain Berrendonner (1995 : 216), qui suggère entre autres d'en revenir à l'usage du terme d'*argument* pour la désignation des opérands syntaxiques, par distinction avec le terme d'*actant* réservé à la désignation des opérands sémantiques<sup>240</sup> :

[...] au plan syntaxique, les constituants sur lesquels opère un *verbe* (SN régimes ou sujet) seront appelés *arguments*, conformément à la tradition des grammaires catégorielles; au plan sémantique, chaque verbe a pour contenu un *prédicat* complexe, dont les opérands seront nommés *actants*; les référents cognitifs qui correspondent à ces entités sont des *procès* reliant entre eux des *objets-de-discours*. (Un actant peut donc être sommairement caractérisé comme la représentation linguistique d'un objet-de-discours).

<sup>239</sup>. Voir Tesnière (1959 : 102, § 1, 2, 3, 4) : “1. Le noeud verbal, que l'on trouve au centre de la plupart de nos langues européennes, exprime tout un petit drame. Comme un drame en effet, il comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances. 2. Transposés du plan de la réalité dramatique sur celui de la syntaxe structurale, le procès, les acteurs et les circonstances deviennent respectivement le verbe, les actants et les circonstants. 3. Le verbe exprime le procès [...]. 4. Les actants sont les êtres ou les choses qui, à un titre quelconque et de quelque façon que ce soit, même au titre de simples figurants et de la façon la plus passive, participent au procès”. G. Lazard (1999 : 114-122) examine en détail les problèmes posés par la terminologie adoptée par Tesnière, qui mêle indistinctement d'un paragraphe à l'autre constituant de la phrase et entité référentielle.

<sup>240</sup>. L'origine logique du terme d'*argument* ne nous semble pouvoir poser problème que si elle est effectivement exploitée dans l'analyse, puisqu'elle suggère un parallélisme que nous récusons entre l'ordre de la logique et celui de la langue. Si tel n'est pas le cas, et que la notion reçoit explicitement sa définition de l'usage qui est le sien dans le seul champ linguistique, le terme pourra être tenu pour opératoire, et ne manifestera que l'opacité commune des unités de la métalangue, liée à leur inévitable polysémie.

Proposition qui présente l'intérêt de faciliter le traitement du constituant zéro, qui fournit une des configurations les plus délicates et les plus intéressantes des faits de syntaxe détachée.

La typologie que nous proposons dans cette section repose, partiellement, sur l'opération linguistique d'instanciation, que nous définissons sommairement, relativement à notre cadre d'étude, comme la saturation d'une fonction argumentale par un constituant syntaxique désignant un référent actanciel, lequel est également désigné par la tête nominale d'un segment détaché, la relation entre ces deux expressions désignatives pouvant donc être dite *de coréférence*.

### 2.2.2. Constructions vocatives et constructions disloquées instanciées

La parenté formelle des constructions vocatives et disloquées a été étudiée de manière approfondie par Knud Lambrecht (1998)<sup>241</sup>. Elle est établie principalement par le redoublement actanciel qui affecte la plupart des tours exemplifiant chacun des deux types de construction.

Dans la dislocation, le référent actanciel du segment détaché est instancié dans la prédication principale sous une forme nominale ou pronominale, selon les cas (ex. *Le bordaux*, Paul ne le supporte pas; *Il m'énerve*, ce gamin<sup>242</sup>). Comme c'est le cas pour le vocatif, mais aussi pour l'apposition, même si celle-ci présente un fonctionnement très différent, la connexité entre les deux indices actanciels peut être toutefois sémantiquement oblique, lorsque le référent du relais syntaxique en position argumentale ne couvre, au moyen d'un déterminant personnel, qu'une partie de la référence du terme détaché (ex. *Lui*, son histoire est intéressante). Le redoublement actanciel illustre ici, quelle que soit la nature de la coréférence, un type de connexité entre le segment détaché et le reste de la séquence qui est tout à la fois sémantique et syntaxique, ce qui fait toute la différence de fonctionnement avec les types qui seront examinés en 2.4.

Cette connexité est aussi celle des vocatifs, dans leur configuration la plus couramment observée en corpus. Contrairement à ce que donnent à penser un grand nombre de descriptions grammaticales<sup>243</sup>, la présence dans l'énoncé du vocatif instancié ne saurait être subordonnée à la seule modalité injonctive. Il est certes avéré, et la défektivité syntaxique de l'impératif, marquée par le sujet zéro, en fournit une explication, que l'injonction, quel que soit le contexte de l'allocution (*in praesentia* ou *in absentia*), appelle souvent le vocatif afin d'optimiser la désignation au moyen d'un ajustement référentiel que l'encodeur croit pertinent de mettre en oeuvre. La fréquence du phénomène a d'ailleurs donné lieu à des analyses qui voient dans l'attelage vocatif + impératif un ensemble prédicatif fini et donc une manifestation de la possible complétude propositionnelle de l'impératif, dans laquelle le vocatif, explicitant le référent actanciel du lexème verbal, viendrait saturer une position de sujet pourtant réputée indisponible.

<sup>241</sup>. Nous l'avons déjà évoquée en première partie, voir *supra* p. 39. Cette courte section s'appuie sur les études référencées [22] 1999c (exploitée dans une autre perspective pp. 54-58) et [25] 2000c.

<sup>242</sup>. Exemples empruntés à Clément (1991).

<sup>243</sup>. On a d'ailleurs souvent parlé d'impératif nominal à propos du vocatif.

Nous avons pu illustrer cette perspective par la séquence suivante, empruntée à l'oeuvre de Segalen : “Quand tu renaîtras, *Tch'en Houo-chang* fais-nous l'honneur de renaître chez nous”, séquence dans laquelle la segmentation graphique des constituants syntaxiques semble plaider en faveur d'une intégration du vocatif à la valence du verbe à l'impératif, reversant nécessairement du même coup le segment désignatif formé par le nom propre dans une structure de type argumental. Mais, que l'on tienne le phénomène pour un simple effet de la diffraction interprétative suscitée par le texte, qui se joue de la démarcation standard des groupes, ou bien que l'on y décèle la marque d'une forme d'identité fonctionnelle du segment, et donc l'indice de son intégration syntaxique, cela ne doit pas occulter la remarquable adaptabilité modale du vocatif, qui prend place avec la même aisance dans l'énoncé injonctif, interrogatif et assertif, comme en témoignent ces trois séquences empruntées au même auteur : “*Ami, ami*, j'ai couché ton corps dans un cercueil au beau vernis rouge qui m'a coûté beaucoup d'argent [...]”; “*Vous, ô vous*, ne traduisez-vous pas ?”.

À comparer le vocatif et la dislocation, on observe aisément que la différence réside pour l'essentiel dans une plus large amplitude référentielle des constructions disloquées, qui agissent aussi bien dans le cadre de l'endophere (personne délocutive) que dans celui de l'exophere (personnes locutive et allocutive), alors que la fonction vocative est nécessairement restreinte à ce dernier mode de référence. À cet égard, nous avons montré que l'on doit tenir l'emploi exophorique de la dislocation pour une source majeure de difficultés interprétatives dans la reconnaissance des deux structures<sup>244</sup>, que peut par exemple résoudre à l'écrit, au profit de la lecture vocative, en contexte poétique, l'usage de l'interjection lyrique (*ô*), véritable marqueur diacritique de l'appel invocatoire<sup>245</sup>.

Les vocatifs présentent en outre la singularité tout à fait intéressante d'accepter des noms nus sans pour autant modifier leur capacité référentielle (voir un des exemples précédents : “*Ami, ami*, j'ai couché [...]”). Comme l'observe K. Lambrecht (1998 : 36), si l'usage du nom nu se rencontre dans bien d'autres configurations syntaxiques (on pensera par exemple aux structures attributives et appositives), seul le vocatif, de par son fonctionnement exophorique, leur assure une valeur pleinement désignative. Ce qui renseigne sur la présomption d'identification référentielle manifestée par la construction, ainsi que sûr sa nécessaire accessibilité pragmatique, la condition discursive de l'appel étant déterminée minimalement par le fait que le locuteur doit tenir pour donné l'allocataire, et qu'il doit le supposer apte à accéder situationnellement au message et à s'interpréter comme référent. Cette définitude permet en outre de mieux comprendre pourquoi le nom vocatif pourvu d'un actualisateur, du moins lorsque son référent se trouve instancié par un argument dans la prédication

<sup>244</sup>. Par exemple : “J'en perdrai la valeur enfouie et le secret, mais *ô toi*, tu radieras, mémoire solide, dur moment pétrifié, gardienne haute [...]” (Segalen).

<sup>245</sup>. Jacqueline Pinchon (1986 : 282) rappelle ainsi l'analyse de J. Dubois et F. Dubois-Charlier (1970) qui voient dans le fait que l'impératif peut s'appliquer à une phrase emphatisée l'origine de l'apostrophe. Mais elle précise : “Il semble cependant que l'on ne puisse pas assimiler complètement, dans ce cas précis, emphase et apostrophe, l'apostrophe peut en effet avoir une valeur distinctive qui n'appartient pas à l'emphase”.



principale, refuse un déterminant indéfini<sup>246</sup>. À l'inverse, la dislocation, on le sait, autorise la représentation d'un SN indéfini au moyen de *ça*. Si l'écrit modifie nécessairement les données du fonctionnement référentiel des vocatifs, la présomption d'identification et d'accessibilité qui les caractérise n'en est pas moins active.

### 2.3. Détachements par caractérisation actancielle : l'apposition

Comparativement aux types de détachements qui viennent d'être évoqués, l'apposition présente un mode de fonctionnement très différent<sup>247</sup>. Nous l'avons qualifié de *détachement par caractérisation actancielle* pour rendre compte de plusieurs phénomènes syntaxiques et sémantiques : (i) comme dans le cas des vocatifs et des dislocations, le segment détaché évolue dans une zone de l'énoncé disjointe des zones d'arguments; il n'exerce par conséquent aucune fonction argumentale; (ii) mais il borne sa participation, quelle que soit la nature morphosyntaxique de sa tête, à une expansion de rôle actanciel, il n'a donc pas vocation *stricto sensu* à jouer lui-même un rôle actanciel, et c'est la raison pour laquelle il n'y a dans cette forme de détachement aucun redoublement d'actant, c'est-à-dire aucune forme de pléonasme; (iii) le comportement référentiel du segment détaché est bien sûr aligné sur son comportement syntaxique et sémantique; le groupe appositif disjoint est donc contrôlé par le référent actanciel de son support grammatical, dont, en tant que terme descripteur, il prédique des propriétés; ainsi ce segment ne jouit d'aucune forme d'autonomie syntacticosémantique ou référentielle, mais participe de manière active au déploiement des informations dans l'énoncé en enrichissant les mécanismes désignatifs.

Relativement à la question actancielle, plusieurs ordres de faits, étroitement liés, illustrent selon nous la spécificité du détachement appositif : l'appariement support/apport, le rapport de dépendance unilatérale et la coalescence des constituants.

#### 2.3.1. Incidence et prédication seconde

Nous avons ainsi défini l'apposition, devancé sur ce point par les précieuses analyses d'Irène Tamba et de Mats Forsgren, développées dans un contexte théorique et méthodologique toutefois très différent du nôtre<sup>248</sup>, comme un type de construction complexe articulant nécessairement deux constituants, un segment support et un segment apport. C'est à I. Tamba que l'on doit une des

<sup>246</sup>. Voir Lambrecht (1998 : 36) : "Étant donné le type de situation communicative dans lequel les vocatifs sont utilisés, on suppose nécessairement que les référents des SN vocatifs sont identifiables de façon unique : on ne s'adresse pas à quelqu'un sans supposer que l'interlocuteur est capable de s'identifier comme la personne à laquelle on s'adresse. La présence d'un déterminant défini, dont le but est de rendre un référent identifiable de façon unique, est donc du point de vue fonctionnel inutile".

<sup>247</sup>. Ce fonctionnement a été étudié en détail, principalement dans [14] 1997b, [1] 1998b : 66-89, 169-199, [19] 1998g, [25] 2000c, [28] 2000h, [30] 2001b, [32] sous presse b. Dans cette section consacrée à la typologie des principaux types de détachements, nous nous contentons d'un rapide survol de la problématique appositive. Nous y reviendrons en troisième partie.

<sup>248</sup>. Voir particulièrement Tamba-Mecz (1975), Forsgren (1988).

premières approches de l'apposition comme système dynamique à deux items<sup>249</sup>, approche qui a permis de sortir progressivement de la conception étroitement fonctionnelle et analytique de la description grammaticale pour ouvrir la réflexion à des perspectives sémantiques et informationnelles.

La spécificité de notre travail s'est manifestée tout d'abord dans notre tentative de décrire au moyen de la notion d'incidence la relation syntacticosémantique entre les deux constituants de la construction appositive, sans préjuger pour autant de la validité des postulats de la systématique guillaumienne. L'incidence, chez G. Guillaume, est définie comme la mise en rapport d'un apport de signification et d'un support de signification<sup>250</sup>. Dans cette perspective, une unité linguistique est incidente à une autre si le contenu de la première doit être rapporté au contenu de la seconde, l'inverse n'étant pas vrai. Ainsi, chez Guillaume, l'adjectif est-il décrit comme incident au substantif, et le substantif incident à lui-même, en ce sens qu'il qualifie seulement l'objet qu'il désigne et non l'objet désigné par un autre mot. Or, comme l'observait déjà Forsgren (1988), syntaxiquement l'apposition (le segment détaché) présuppose la base, sans réciprocité. En tant qu'elle constitue un apport de signification dirigé sur un support, elle formule une prédication qui s'applique à ce constituant<sup>251</sup>. Il est indéniable que les notions de prédication et d'incidence manifestent une grande proximité conceptuelle. L'incidence est une opération linguistique qui établit le rapport de dépendance syntaxique entre les constituants du discours<sup>252</sup>. Proche de la relation attributive<sup>253</sup>, l'apposition manifeste un fonctionnement incidentiel de type attributif, mais discontinu par absence de médiation verbale<sup>254</sup>. Ce que marque le détachement, indiquant par là même une incomplétude syntaxique, sémantique et informationnelle, et donc une situation de dépendance à l'égard d'un autre segment linguistique, analysée en termes de

---

<sup>249</sup>. Nous en avons rendu compte dans [1] 1998b : 49-50.

<sup>250</sup>. Guillaume (1971 : 137) : "Le mouvement d'incidence a trait au mouvement, absolument général dans le langage, selon lequel, partout et toujours, il y a apport de signification et référence de l'apport à un support".

<sup>251</sup>. Voir André Joly (1993 : 93), qui définit la prédication comme "l'opération de référence (= incidence) de quelque chose qui est dit, ou prédiqué (= apport de signification) à quelque chose dont cela est dit (= support de signification)".

<sup>252</sup>. Chez Guillaume, elle règle dès la langue la façon dont les mots prennent support dans la réalité du discours. Dans ce cadre théorique, l'incidence est un avant de la prédication, puisque le prédicat c'est ce qui est rapporté en phrase (en discours) à un support. C'est au niveau de la visée phrastique (ou dire puissanciel) que se forment les liens incidentiels entre constituants, mais c'est lors de la production de la chaîne parlée (ou dire effectif) que se réalise la linéarisation, c'est-à-dire l'agencement des constituants. Selon Claude Guimier (1993: 128), la linéarisation ne peut pas modifier les résultats de la visée phrastique, mais elle peut les affiner, car elle est "un moyen pour l'énonciateur de manifester sa stratégie discursive".

<sup>253</sup>. Voir Forsgren (1991 : 603) : "La parenté fonctionnelle entre l'apposition et l'attribut est évidente [...] : dans les deux cas, il y a assertion d'un prédicat [...]".

<sup>254</sup>. C. Guimier (1991) a fait apparaître le fait que la construction attributive comporte deux mouvements incidentiels profonds : "[...] (i) incidence du complément à la copule (relation attributive : être<— complément); (ii) incidence du prédicat ainsi construit au SN sujet (relation prédictive: SN<— être<— complément)".

prédication seconde. La formule prédicative de l'apposition rend donc le segment détaché manifestement inapte à constituer un énoncé autonome<sup>255</sup>.

### 2.3.2. La sphère actancielle

Bien sûr, la dépendance sémantique du prédicat second à l'égard de la prédication première n'est pas susceptible de contredire le mécanisme d'incidence du segment apposé vers son seul support. Ainsi, par exemple, dans la séquence extraite des *Mots*, de J.-P. Sartre, "Clandestin, je fus vrai", nous avons montré que deux relations prédicatives, bâties autour d'un même support (le constituant *je*, pivot argumental interprédicatif), coexistent dans un même cadre phrastique. La complétude syntacticosémantique de la prédication principale fait tenir à celle-ci le rôle de matrice. Et la portée sémantique du prédicat second vers la prédication première permet de définir une valeur de sens (valeur circonstancielle, ici causale par paradoxisme), évidemment fort variable selon les configurations. Cette valeur est suscitée non par la dépendance *stricto sensu* du segment apposé (*Clandestin*) à l'égard du prédicat premier (*fus vrai*) - paraphrase possible: *je fus vrai parce que j'étais clandestin* -, mais par la coexistence, c'est-à-dire le rapprochement discursif, des deux relations prédicatives de niveau hiérarchique différent : (i) *clandestin, je*, (ii) *je fus vrai*. Si bien que cette valeur de sens, qui semble sélectionnée par le SV de la prédication principale (puisque dans certains cas l'interprétation du terme détaché est effectivement subordonnée à la nature modale et temporelle du SV), n'est en réalité qu'un effet de sens fort instable. La portée sémantique du prédicat second, qui définit sa valeur, est d'ailleurs plurivoque, et peut s'exercer, dans un cas comme celui-ci par coulissage interprétatif simultanément vers la droite et vers la gauche, s'il existe un contexte verbal antécédent et si celui-ci s'y prête<sup>256</sup>.

Ainsi, le noyau dur de cette notion d'appariement est-il constitué par une forme de coalescence des appositifs, qui définit la *sphère actancielle*. L'hypothèse formulée étant que l'incidence de l'apport au support fait nécessairement groupe, et que le segment détaché évolue, par contrainte d'interprétabilité, dans la zone de localité de son support actanciel, qui en commande le fonctionnement aux différents niveaux de réalisation du sens, et cela dans un espace linguistique étroit. Option explicative qui permet de considérer, dans une perspective communicationnelle, que c'est le groupe qui est activé dans le discours, et non le seul apport.

## 2.4. Détachements par expansion de relation prédicative

Pour clore cette perspective typologique sur les principaux types de détachements, développée dans plusieurs de nos études sur les faits de syntaxe détachée, nous évoquerons le cas des constructions qui sont non seulement disjointes des zones argumentales mais qui, dans la plupart des cas, sont

<sup>255</sup>. Sur la notion de prédication seconde, nous nous sommes appuyé principalement sur les travaux de L. Mélis (1988), N. Furukawa (1996), et B. Combettes (1998b). Nous reviendrons en troisième partie sur les implications référentielles de ce dispositif syntaxique et sémantique.

<sup>256</sup>. Nous avons déjà observé le phénomène, dans un autre cadre. Voir *supra*, p. 89.

extraposées, et pour lesquelles la dénomination de *constituants périphériques* semble adéquate.

Dans cette configuration, aucun constituant en fonction argumentale n'instancie le référent actanciel contrôlant le segment détaché dans la phrase graphique où il se trouve logé à l'écrit, et, plus généralement, dans la prédication principale. Ce qui ne décrit qu'en apparence une assez grande diversité de constructions, puisque ne sont considérés dans cette typologie que les segments détachés susceptibles d'être associés aux constructions appositives, vocatives et disloquées, l'extraposition des circonstants et des modalisateurs étant exclue du domaine d'observation.

#### 2.4.1. Constructions vocatives et constructions disloquées non instanciées

Prennent place ici des séquences qui manifestent une connexité exclusivement sémantique entre les deux segments principaux de l'énoncé, puisqu'aucune forme de dépendance rectionnelle n'est à relever : ex. "*Monsieur*, je vois de l'eau", "*La mer*, tu vois de l'eau" (exemples empruntés à Lambrecht, 1998 : 42)<sup>257</sup>. La réunion de ces deux fragments discursifs s'établit sur la base d'une assertion qui porte implicitement sur un objet de discours immédiatement antécédent, et qui délimite par conséquent un domaine d'interprétation pour la prédication droite. Comme l'observe Lambrecht (1998 : 42), la comparaison formelle entre les vocatifs non instanciés et ce type de dislocations<sup>258</sup> fait clairement ressortir toute la souplesse positionnelle des premiers, qui leur est conférée par leur nature exophorique et par leur accessibilité référentielle, avérée ou présumée : ex. "*La mer*, tu vois de l'eau"/"\*Tu vois de l'eau, *la mer*"; "*Monsieur*, je vois de l'eau"/"Je vois de l'eau, *Monsieur*". Pour reprendre le mode de description de Bally, on peut dire ainsi que la pertinence pragmatique de la relation A/Z, lorsqu'il s'agit d'extraposition sans instanciation, est établie, dans l'agencement linéaire de la phrase, de manière unilatérale (fixe) pour les dislocations, et de manière bilatérale (mobile) pour les vocatifs. Le niveau de contextualité de ces derniers, c'est-à-dire leur degré d'intégration discursive, est donc infiniment supérieur.

#### 2.4.2. Autres constructions, associées au système appositif

Nous évoquerons rapidement ici deux types de constructions, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir en troisième partie, à propos de la sémantique des caractérisants détachés.

Il s'agit d'une part des constructions à tête nominale (généralement un nom de procès au comportement massif), d'extraposition gauche ou droite, qui semblent

<sup>257</sup>. Autres exemples de ce que Fradin (1990) appelle *constructions détachées sans rappel* et Lambrecht (1998) *constructions à topique non lié* : "alors la roulade arrière ce que vous faites souvent de faux c'est qu'au moment où vous partez vous oubliez de placer vos mains"; "de toutes façons le poulet moi j'mets toujours un plat" (exemples empruntés à Berrendonner, 1990 : 31, et à Berrendonner & Reichler-Béguelin, 1997 : 7 : corpus oral).

<sup>258</sup>. Il serait sans doute souhaitable, comme le suggère Dominique Willems (à paraître), de renoncer ici au terme de *dislocation*, afin de réserver cette notion aux constructions instanciées, qui sont effectivement disloquées.

exercer un mécanisme incidentiel sur une relation prédicative : ex. “*Chose frappante*, aucune question ne fut faite, aucune autorité n’intervint” (V. Hugo)<sup>259</sup>. Mais, eu égard à l’absence de contrainte rectionnelle entre les deux segments réunis dans la phrase graphique, et donc à l’absence de toute forme de dépendance morphosyntaxique, ce type de configuration permet légitimement de douter du caractère explicatif de la notion d’incidence pour décrire la relation. La relation entre les deux segments de discours apparaît davantage comme une relation de portée, de nature sémantique et pragmatique.

Il s’agit d’autre part des constructions à tête participiale ou adjectivale, le plus souvent en position frontale, dont le référent actanciel est généralement instancié en dehors de la phrase graphique, dans le contexte verbal immédiatement antécédent : ex. “Ils s’attaquent alors à une première voiture et trouvent à l’intérieur un porte-monnaie. *Pas entièrement satisfaits*, le coffre d’un second véhicule est forcé” (exemple emprunté à Marie-José Reichler-Béguelin, 1995)<sup>260</sup>.

Nous verrons par la suite que ces deux types de détachements, conformément à ce qui a été défini plus haut en 2.3., sont susceptibles de recevoir une analyse qui les place en dehors du système appositif. Mais quelle que soit l’étiquette grammaticale proposée, ils sont du plus haut intérêt pour l’analyse macrosyntaxique.

Le développement de la problématique actancielle du détachement dans nos travaux, en dépit de son caractère partiel et forcément incomplet, puisque nous n’avons retenu que certains types de configuration, nous a permis de formuler des hypothèses de description dont l’intérêt essentiel, dans notre perspective de recherche, est d’aider à déterminer la spécificité du système appositif. Spécificité largement établie par des faits de dépendance microsyntaxique, que les mécanismes incidentiels constitutifs de l’apposition rendent apparents, et par un comportement sémantique du segment détaché globalement qualificatif qui conduit à explorer la piste de ce que nous pourrions appeler son *adjectivité*.

## Conclusion

Rétrospectivement, il apparaît que les travaux dont nous avons proposé une synthèse dans cette partie ont joué un rôle crucial dans notre recherche, en ce qu’ils nous ont renseigné sur la nature de quelques-unes des diverses orientations épistémologiques de la discipline.

Outre qu’elle fait saillir le caractère durablement sous-conceptualisé des catégories fonctionnelles afférentes à cet ordre de faits syntaxiques, et qu’elle révèle la fragilité de quelques piliers notionnels de l’explication linguistique

<sup>259</sup>. Voir [1] 1998b, [19] 1998g, [25] 2000c, [32] sous presse b. Ces constructions ont fait l’objet d’une étude détaillée (Van den Bussche, 1988).

<sup>260</sup>. Voir [25] 2000c, [32] sous presse b. Constructions étudiées par M.-J. Reichler-Béguelin (1995). Voir également Combettes (1998b).

(tout particulièrement l'intégration, la hiérarchie, la dépendance), l'étude de la grammatisation du détachement est en effet un préalable indispensable à la question des représentations conceptuelles de la phrase, et plus largement de la segmentation du discours.

Nous l'avons vu à plusieurs reprises, l'instabilité terminologique et la relative opacité des notions traduisent, au-delà des errements d'une grammaire en formation, la difficile conciliation de l'instance de normalisation qu'est nécessairement la terminologie avec la précarité des hypothèses descriptives visant la dynamique des systèmes détachés. Mais le vaste champ d'observation ouvert par le développement récent des recherches en macrosyntaxe a permis de limiter les spéculations et d'étayer notablement la réflexion dans ce domaine. C'est ce que la présentation des analyses que nous proposons dans la troisième partie souhaiterait faire apparaître.

## **Troisième partie**

*PLACE, POSITION, INFORMATION*

*LE SYSTEME APPOSITIF*

*ET LA QUESTION DES FORMATS SYNTAXIQUES*

### **Introduction - *Espaces phrastiques et formats syntaxiques***

La question soulevée par la notion de formats syntaxiques, que nous avons déjà croisée dans les précédents parcours<sup>261</sup>, formule une hypothèse structurale, celle de l'existence d'au moins deux ordres distincts, voire hétérogènes, de dépendance des unités syntagmatiques, correspondant à au moins deux niveaux de combinatoire. (i) Un niveau défini par le domaine des relations syntaxiques qui sont gouvernées par les contraintes locales, de type réactionnel, niveau lié à la mise en discours des catégories grammaticales, à leur compatibilité, à leur position, c'est-à-dire à la co-occurrence des constituants. (ii) D'autre part, un niveau défini par le domaine des relations sémantiques et pragmatiques, autrement dit le domaine des contraintes globales, de type informationnel, c'est-à-dire celui des dépendances manifestées dans des zones de localité d'étendue variable, non dimensionnées *a priori*, dépendances qui ne sont pas aléatoires puisqu'elles sont engagées par la structure lexicale et syntagmatique, mais qui ne sont pas pour autant réductibles à cet ordre de faits linguistiques. Il s'agit donc d'un domaine ouvert aux dépendances non marquées des constituants syntaxiques, aux préconstruits cognitifs qu'elles impliquent, et dont l'étude a d'ailleurs permis de notables avancées dans la compréhension du fonctionnement des pronoms "de rappel", qui opèrent sur une représentation et non pas sur un segment textuel, et qui à cet égard ne peuvent être considérés comme subordonnés à la co-occurrence d'un constituant syntagmatique antécédent<sup>262</sup>.

Cette hypothèse se retrouve, formulée de diverses manières, dans les études macrosyntaxiques contemporaines, mais elle résulte en fait d'une intuition lin-

<sup>261</sup>. En particulier, au cours de la présentation didactique des problèmes de segmentation du discours posés par la notion de phrase. Voir *supra*, pp. 48-58.

<sup>262</sup>. Voir, entre autres, les travaux d'Alain Berrendonner et de Marie-José Reichler-Béguelin (Berrendonner, 1990; Berrendonner & Reichler-Béguelin, 1989, 1995; Reichler-Béguelin, 1995), de Georges Kleiber (1994), et de Denis Apothéloz (1995).



guistique qui s'est manifestée tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, et qui a trouvé à s'employer à maintes reprises dans les analyses de la phrase appuyées sur l'idée d'une double structuration.

(i) Une structuration à dominante morphosyntaxique : la phrase est décrite comme un synthétiseur grammatical, de l'ordre de la *sentence*, c'est-à-dire comme un ensemble d'articulations liées entre elles par des rapports exclusivement grammaticaux.

(ii) Une structuration à dominante informationnelle : la phrase est décrite comme une unité de communication, de l'ordre du message, structurant un apport d'information.

Deux ordres de structuration non coïncidents dont on a souligné, nous l'avons vu, les "fallacieuses équipollences"<sup>263</sup>, et qui, en dépit du fait qu'on s'accorde à en reconnaître la pertinence pour traiter la problématique phrastique, se trouvent généralement disjoints dans la description linguistique. Comme si la co-présence conceptuelle de ces deux ordres de paramètres devait fatalement faire obstacle à l'analyse approfondie du discours. Deux niveaux de dépendance (local/global, micro/macrosyntaxique, etc.), qui d'ailleurs, souvent pensés comme des types de combinatoire spécifiques, irréductibles l'un à l'autre, conceptuellement superposés, peuvent donner lieu à une approche fortement dichotomique. Ce qui, devant certaines séquences, place l'observateur dans une situation d'alternative méthodologique qui est préjudiciable à l'analyse. Dans bien des cas, en effet, un même segment de discours occupe une fonction à la fois dans un ordre de dépendance et dans l'autre, il est donc descriptible à la fois dans un cadre et dans l'autre.

Notre dernier parcours reprend cette problématique en l'appliquant globalement au système appositif. Nous rendons compte ainsi de quelques-uns de nos travaux, qui ont porté sur les problèmes épistémologiques de l'éviction du critère graphique dans l'analyse de la phrase, et qui ont formulé des propositions pour une étude sémantique des caractérisants détachés<sup>264</sup>.

## **1. La notion de phrase graphique dans le discours linguistique : maniérisme et stéréotypie**

Les recherches que nous avons entreprises sur le détachement appositif, et tout particulièrement, sur le détachement frontal, nous ont conduit, de manière prévisible, vers une réflexion sur la phrase graphique. La frontalité d'un segment est en effet nécessairement déterminée par une frontière graphique. Cette notion de frontalité ne saurait donc recevoir une définition fondée sur des caractéristiques homologues de celles de la notion de place. Car la frontalité ne marque pas un avant, mais un début, contrairement à la place, qui ne reflète qu'une ordination d'ordre séquentiel, conditionnée par la linéarité du discours, et

<sup>263</sup>. Zemb (1978). Voir *supra*, pp. 37-38.

<sup>264</sup>. Voir [19] 1998g, [25] 2000c, [26] 2000d, [28] 2000h, [30] 2001b, [32] sous presse b.

qui à ce titre ne peut fournir aucun marquage d'ouverture ou de clôture<sup>265</sup>. Cette problématique est abordée ici par la question de la disqualification du critère graphique de la phrase dans le discours linguistique, et par l'examen des conditions de validité de cette disqualification dans l'analyse.

### 1.1. Disqualification du critère graphique dans l'étude de la phrase : un aspect du rejet de l'écrit dans la description de la langue

Dans le cadre d'études ayant porté d'une part sur la sémantique de l'image textuelle et d'autre part sur quelques problèmes de macrosyntaxe en français contemporain, nous avons interrogé la place de la ponctuation dans la description linguistique et le rôle qui est le sien dans la segmentation de la chaîne verbale et dans la spatialisation du discours<sup>266</sup>. Plus précisément, l'étendue de la problématique requérant une investigation d'une plus large amplitude, nous avons tenté d'intégrer à des analyses de détachements une réflexion sur les articulations graphiques marquées par les usages de la ponctuation, en examinant en particulier le traitement qui leur est généralement réservé dans les études de la phrase.

#### 1.1.1. La démarcation graphique comme mode aléatoire de segmentation du discours

Il suffirait d'un rapide tour d'horizon des principales grammaires du français de ces vingt dernières années pour montrer à quel point la phrase graphique a mauvaise presse. Le critère de la segmentation graphique exploité à des fins de reconnaissance des unités linguistiques, lorsqu'il est évoqué dans ces ouvrages, est en effet systématiquement disqualifié. Nous nous contenterons sur ce point, de convoquer l'article de synthèse sur la notion de phrase dans la grammaire française proposé il y a une vingtaine d'années par Christiane Marchello-Nizia, article qui a su conserver tout son intérêt méthodologique, où étaient rappelés les principaux critères entrant dans la définition de la phrase, au premier rang desquels figure le critère graphique, qui détermine l'unité phrastique en la plaçant "entre deux signes de ponctuation forte" (Marchello-Nizia, 1979 : 42) :

Cette définition se heurte à trois difficultés : comment analyser les textes non ponctués (et pourtant tout à fait compréhensibles) ? Combien faut-il voir de phrases dans un énoncé comme : *Des Chinois arrivèrent aussi. Si bien qu'au bout de quelques mois Cox-City comptait près de cinq mille habitants* (Apollinaire, cité par GLFC [Grammaire Larousse du français contemporain], § 7) ? Enfin, peut-on ou non appeler "phrase" une reprise du

<sup>265</sup>. Distinction que nous avons déjà mise en oeuvre dans notre étude de corpus des appositions, voir [1] 1998b, en soulignant l'insuffisance descriptive du couple antéposition/postposition, qui ne prend pas en compte la situation réelle du segment détaché dans l'énoncé, et qui à cet égard ne saurait autoriser une analyse informationnelle des constructions. À cette opposition, conforme au standard des études grammaticales portant sur l'apposition, mais peu compatible avec notre perspective d'étude, nous avons substitué un paradigme de détachement à trois items : (i) détachement du pôle d'ouverture (ou frontal), (ii) détachement du pôle de clôture (ou caudal), (iii) détachement non polaire (ou médian).

<sup>266</sup>. Voir [26] 2000d, et [30] 2001b, texte d'une conférence proposée en février 2000 à la journée scientifique "Les phrases dans les textes", organisée par l'Université de Reims (CIRLEP). Nous reprenons ici quelques-unes des orientations suivies dans ces études.

type : “*Ils sont très riches, n’est-ce pas ? - Oh ! très riches !*” (Flaubert, cité par les auteurs de la *GFCM [Grammaire du français classique et moderne]*, pour qui ce n’est pas une phrase.)

Pour autant, aucun des cinq autres critères d’identification de la phrase (celui de la prosodie, de la complétude sémantique, de la structure thème/propos, de l’autonomie grammaticale et de la structure sujet/prédicat) ne présentait selon l’auteur plus de fiabilité.

En fait, cette disqualification du critère graphique dans l’étude de la phrase s’est fréquemment accompagnée d’un rejet plus global de l’écrit dans la description de la langue, plus particulièrement dans le cadre de l’examen des niveaux d’analyse linguistique. L’écrit est suspecté, implicitement ou non, soit de se prêter à une forme de maniérisme langagier renvoyant de la langue une image déformée par des usages idiolectaux, soit de révéler un fort conditionnement des scripteurs, les unités graphiques étant décrites comme des unités à finalités strictement utilitaires, fondées sur des normes sociales, et résultant des prescriptions arbitraires de la grammaire scolaire. Ce que confirme, par exemple, la présentation des critères graphiques de la phrase proposée par André Martinet et son équipe :

Les limites de la phrase, dans l’écriture, sont indiquées par une majuscule à l’initiale et un point à la finale. Mais on trouve aussi d’autres marques de ponctuation que le point, comme le point et virgule, voire les deux points. Dans l’usage des auteurs contemporains, on trouve d’ailleurs de grandes libertés dans l’emploi de la ponctuation et des majuscules. Il est clair, en tout cas, que nous ne saurions faire intervenir les caprices des auteurs en matière de ponctuation dans notre identification de ce qui est ou n’est pas une phrase. (Martinet & *alii*, 1979 : 17)

Ou bien encore, dans une perspective fort différente, l’approche macrosyntaxique de la question :

Le mode particulier de spatialisation de la chaîne auquel contraint l’écriture s’accompagne toujours d’une proposition d’analyse qui, dans d’autres conditions, n’aurait peut-être pas trouvé à s’exprimer. L’articulation “naturelle” ainsi assumée par les démarcations de l’écrit conditionne profondément la connaissance spontanée des structures linguistiques par les sujets parlants : elle remplit une fonction dérivée de nature quasi épistémologique. [...] Ainsi, en procédant à une confrontation systématique des deux articulations linguistique et graphique, on constate qu’il existe entre elles un décalage relativement régulier, les unités graphiques correspondant toujours équivoquement à (au moins) deux niveaux contigus de la hiérarchie linguistique. L’observation de ces déphasages au niveau de la lettre et du mot, et l’élucidation de leur principe, permet d’esquisser une pragmatique des unités naturelles, sans laquelle la grammaire de texte ne saurait maîtriser ses procédures de segmentation. Elle conduit d’autre part à mettre en cause l’importation inconsidérée des entités orthographiques dans le discours théorique; il reste notamment à définir, en regard de la phrase graphique, des unités véritablement formelles, dont l’identification repose sur des procédures consistantes et reproductibles. C’est à ce prix que se fera

l'intégration, à notre avis indispensable, de la syntaxe et de la grammaire de texte. (Berrendonner & Reichler-Béguelin, 1989 : 99-100)<sup>267</sup>

Cette orientation, partant d'une critique des représentations du fonctionnement de la langue fournies par le texte écrit, et de la grammaire implicite et parfois scientifiquement inconséquente qu'il suscite, pose, pour bâtir l'étude de ces "déphasages", une radicale étrangeté entre l'articulation linguistique (les unités de langue) et l'articulation graphique (les unités d'écriture). Dans cette perspective, l'écrit est présenté comme une réalisation dérivée et surnormée de la langue, accréditant des principes de segmentation flous et manifestant un excès d'empirisme à finalité strictement utilitaire. Les catégorisations pratiques de la démarcation graphique - réputées emprunter à une doxa linguistique des schèmes cognitifs stéréotypés, délimitant des unités formellement et sémantiquement instables donc structurellement inopposables -, sont par conséquent discordantes avec le principe de pertinence sémiotique censé guider la démarche linguistique.

On reconnaît ici quelques-unes des thèses de Saussure sur "le prestige de l'écriture" développées dans le *Cours*, où cette confusion entre un mode de réalisation de la langue et les options métalinguistiques non raisonnées qu'il peut engendrer prend sa source :

Langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier; l'objet linguistique n'est pas défini par la combinaison du mot écrit et du mot parlé; ce dernier constitue à lui seul cet objet. Mais le mot écrit se mêle si intimement au mot parlé dont il est l'image, qu'il finit par usurper le rôle principal; on en vient à donner autant et plus d'importance à la représentation du signe vocal qu'à ce signe lui-même. C'est comme si l'on croyait que, pour connaître quelqu'un, il vaut mieux regarder sa photographie que son visage. [...]

Mais comment s'explique ce prestige de l'écriture ?

1° D'abord l'image graphique des mots nous frappe comme un objet permanent et solide, plus propre que le son à constituer l'unité de la langue à travers le temps. Ce lien a beau être superficiel et créer une unité purement factice : il est beaucoup plus facile à saisir que le lien naturel, le seul véritable, celui du son.

2° Chez la plupart des individus les impressions visuelles sont plus nettes et plus durables que les impressions acoustiques; aussi s'attachent-ils de préférence aux premières. L'image graphique finit par s'imposer aux dépens du son.

3° La langue littéraire accroît encore l'importance imméritée de l'écriture. Elle a ses dictionnaires, ses grammaires; c'est d'après le livre et par le livre qu'on enseigne à l'école; la langue apparaît réglée par un code; or ce code est lui-même une règle écrite, soumise à un usage rigoureux : l'orthographe, et voilà ce qui confère à l'écriture une importance primordiale. On finit par oublier qu'on apprend à parler avant d'apprendre à écrire, et le rapport naturel est renversé.

4° Enfin, quand il y a désaccord entre la langue et l'orthographe, le débat est toujours difficile à trancher pour tout autre que le linguiste; mais comme celui-ci n'a pas voix au chapitre, la forme écrite a presque fatalement le

---

<sup>267</sup>. Voir également Berrendonner (1990), et Berrendonner & Reichler-Béguelin (1997).

dessus, parce que toute solution qui se réclame d'elle est plus aisée; l'écriture s'arroge de ce chef une importance à laquelle elle n'a pas droit. (Saussure, 1972 : 45-47)<sup>268</sup>

Même s'il y a lieu de s'interroger sur la pertinence de la thèse saussurienne relative aux impressions visuelles, plus nettes et plus durables que les impressions acoustiques, un consensus s'établit aisément sur la question orthographique, voire sur le "déphasage" prosodico-graphique de l'unité lexicale, implicitement formulé ici. Plus difficile à opérer est, selon nous, l'extension de cette problématique à l'unité phrastique, dont Saussure d'ailleurs ne dit rien dans ce paragraphe du *Cours*, bornant au mot sa théorie du prestige scriptural. Car seule une très superficielle approche de la question des unités du discours peut dissimuler la véritable solution de continuité dans l'ordre des faits linguistiques entre la réalité des frontières lexicales et celle des frontières phrastiques à l'écrit. Un empirisme de bon aloi, sans doute inspiré par les développements de la philologie numérique, suffirait à suggérer l'incommensurabilité des deux types d'unités, relativement au paramètre des choix énonciatifs. À ne considérer même que les langues analytiques, force est de constater que le dimensionnement de l'unité lexicale à l'écrit n'est en effet que très exceptionnellement soumis aux seules déterminations fixées par l'énonciateur.

Cependant, du mot à la phrase, le pas a été vite franchi dans l'analyse macrosyntaxique, qui trouve on le sait son origine dans l'étude de la langue parlée. Car la disqualification saussurienne de la démarcation graphique y a servi à mieux faire apparaître la facticité du cadre phrastique. Prenant principalement en considération les signes marquant les frontières des ensembles syntaxiques (majuscule/point), cette analyse s'est souvent attachée à l'examen des groupes disjoints, convoqués pour illustrer une forme de diffraction attentionnelle et interprétative d'un niveau de syntaxe vers un autre : (i) le niveau au bénéfice duquel s'exerce la diffraction, qui est graphiquement réalisé, celui de la microsyntaxe (intégration phrastique du groupe disjoint marquant une apparente dépendance d'ordre morphosyntaxique); (ii) le niveau au détriment duquel s'exerce la diffraction, qui est obvie mais sans réalisation graphique, celui de la macrosyntaxe (dépendance extraphrastique, d'ordre informationnel, de ce même groupe).

Nous avons insisté sur le fait que pour conférer à cette diffraction une réalité factuelle aisément perceptible, l'analyse macrosyntaxique donne fréquemment la primauté aux structures dites "variantes" de la langue<sup>269</sup>, ce qui présente bien sûr l'avantage d'orienter, en intention, la description linguistique dans une perspective polylectale, et celui d'appuyer les investigations sur des performances effectives, mais ce qui a pour inconvénient de réduire les structures standard à une existence quasi théorique, voire de minorer la fréquence de leur représentation lorsqu'elles font l'objet d'une approche en discours. Pour

<sup>268</sup>. Cette secondarisation de l'écriture dans l'épistémologie saussurienne a été étudiée en profondeur par J.-L. Chiss et C. Puech (1987 : 85-121).

<sup>269</sup>. Voir entre autres Berrendonner (1990), Berrendonner & Reichler-Béguelin (1989, 1997).

informatives que puissent être les structures “variantes” sur le fonctionnement de la langue, leur étude ne peut avoir pour ambition de refléter fidèlement *toute* la langue, ni d’ailleurs celle de borner l’explication des structures standard à la seule normativité d’une grammaire d’école. Sur ce point, se manifeste encore largement le saussurienisme de la linguistique contemporaine. Les analyses de corpus numérisés permettent d’ailleurs d’y voir un plus clair, puisque la norme (ou standard) ne fait qu’y indexer un aspect de l’usage, certes quantitativement dominant, et non pas nécessairement la prescription, moins encore, cela va sans dire, le type décontextualisé des grammaires, qui semble pourtant très souvent apparaître derrière la dénomination de “structure standard”.

Il apparaît clairement que la référence fréquente à la distinction radicale de la langue et de l’écriture, décrites comme deux systèmes distincts, explique la persistance d’une linguistique dans laquelle la phrase (*vs* l’énoncé) est présentée comme une entité langagière non actualisée, sorte de matrice formelle idéalisée (et imaginaire), nécessairement antécédente à toute forme de réalisation dans le discours, construite et non pas donnée, et dont le caractère axiomatique (qui lui est conféré par son existence *a priori*) sert à mesurer l’action transformatrice des mécanismes discursifs sur ce qu’on estime être les structures de la langue.

Nous en prendrons pour illustration cette observation de Salem Chaker, citée par Jack Feuillet (1994 : 138) :

Or on ne dira jamais assez combien la linguistique occidentale [...] est centrée sur l’écrit, sur du discours fortement normé et très ‘élaboré’; sur une langue qui a subi un long processus d’*épuration* par la norme, par l’*écrit* et par l’usage *hors-situation* [...]. (Chaker, 1985 : 122-123)

Derrière une légitime position méthodologique d’ensemble sur la discipline, s’exprime ici une redoutable assimilation de l’énoncé écrit à l’énoncé forgé, soumis aux jugements d’acceptabilité, et donc une approche de l’écrit comme usage de la langue “hors situation” qui semble tout à fait significative de la difficulté de la linguistique restreinte à traiter les faits de langue dans leur diversité sémiologique.

Dans cette perspective, l’écrit n’est qu’une reconstruction décontextualisée de la langue. On sait pourtant qu’à l’écrit la deixis est médiatisée, voire différée, mais qu’elle n’est pas neutralisée (comment le serait-elle ?), et que la situation est déterminée par le contexte linguistique, alors qu’à l’oral c’est le contexte linguistique qui est déterminé par la situation<sup>270</sup>. Comme sont connues, et retenues dans l’analyse sémantique l’inscription cruciale du paramètre temporel dans la mise en discours de la langue à l’oral, et celle du paramètre spatial dans la mise en discours de la langue à l’écrit. Que deux ordres de phénomènes linguistiques aux implications structurales aussi distinctes aient pu donner lieu à des approches comparées mettant au jour des différences de degré entre les deux systèmes sémiologiques relativement au concept de langue (le signe linguistique

---

<sup>270</sup>. Voir F. Rastier (1998, 106) : “Retenons une sorte d’inversion des rapports entre contexte et situation. À l’oral, la situation domine le contexte (ou le supplée), alors qu’à l’écrit, c’est le contexte (intra- et inter-textuel) qui domine la situation - ou la supplée.”

est une sorte de donnée brute et pure à l'oral, il est dérivé et chargé de scories à l'écrit), voilà qui peut être tenu pour un problème épistémologique majeur dans la science du langage au XX<sup>e</sup> siècle. Problème dont d'ailleurs la pragmatique et, d'une façon générale, les linguistiques énonciatives jusqu'ici n'ont pas permis de révéler le caractère amplement aporétique.

Pour autant, il ne saurait être question de remettre en cause la variabilité de la segmentation graphique. Marc Wilmet<sup>271</sup> a récemment évoqué ce test, proposé à 162 étudiants, dont l'objectif consistait à restituer la ponctuation d'un texte de Simenon, pourtant sans grande originalité. Aucun des étudiants n'est parvenu à restituer le découpage original des énoncés. On observe toutefois à ce simple fait que si les unités graphiques n'étaient que des unités pratiques, fondées sur des critères de pertinence utilitaires et reposant sur des schèmes cognitifs stéréotypés, la ponctuation d'un texte manifesterait un consensus plus large. Loin de prouver l'irrecevabilité de la démarcation graphique dans l'analyse linguistique en raison de son caractère hautement aléatoire, cette anecdote semble plutôt traduire sa nécessaire corrélation à l'herméneutique, et, d'une façon générale, le rôle crucial qui est le sien dans le sens textuel.

### 1.1.2. Sur l'auxiliarité et la secondarité de la ponctuation

C'est là, nous l'avons évoqué au début de la première partie, une réalité à laquelle la psycholinguistique a su donner une consistance factuelle<sup>272</sup>, et c'est ce que nous avons tenté de montrer, dans ces deux études, en limitant l'analyse à la question des prédicats détachés<sup>273</sup>.

Nous avons ainsi rappelé que la thèse de l'auxiliarité et de la secondarité de la ponctuation repose largement sur la notion d'aide à la lisibilité<sup>274</sup>. Lisibilité-visibilité, c'est-à-dire perception visuelle des caractères, et déchiffrement. Lisibilité-compréhension, car écrire c'est produire du sens, et la lecture est la recherche de ce sens nécessairement induit par le signe graphique. Lisibilité-interprétation, car la compositionnalité du discours génère une stratification du sens, c'est-à-dire une complexité arithmétique, qui requiert de la part du décodeur des sommations. Si celles-ci sont déterminées par la structure formelle du discours, elles sont aussi une intervention du lecteur, qui en assume seul la pertinence, et qui fixe lui-même les conditions de réalisation de ces sommations en fonction de sa capacité personnelle à gérer la mémoire discursive. Ce système "de renfort" qu'est la ponctuation, pour reprendre l'expression de Nina Catach, doit être ainsi nécessairement mis en relation avec les mécanismes interprétatifs :

Selon les théories anciennes, d'Aristote à Cicéron et aux grammairiens latins, la ponctuation constitue avant tout une *aide à l'oralisation* et à *l'interprétation* des textes à lire. Longtemps, elle a été placée aux endroits où le *lector* pouvait s'arrêter à bon escient, reprendre son souffle, et où il *devait* le faire pour la meilleure expression possible du sens. (Catach, 1998 : 34)

<sup>271</sup>. Wilmet (1997b : 438-439).

<sup>272</sup>. Voir entre autres Fayol (1989), Coirier & alii (1996).

<sup>273</sup>. Nous reviendrons sur cette analyse dans la section suivante, voir *infra* 2.

<sup>274</sup>. Voir entre autres l'étude de N. Catach (1998).

L'évolution historique de la ponctuation et celle de son analyse, des théories de Beauzée au modèle *L Prime* de N. Catach, n'ont pas fondamentalement remis en cause cette corrélation. Au plan syntaxique, l'optimisation du décodage par la ponctuation se manifeste par la fonction de contrôle de l'incidence et de la portée des constituants de l'énoncé, et par la régulation du sens qui en résulte. Nous l'avons vu à plusieurs reprises<sup>275</sup>, dans le texte littéraire, régi par la modalité poétique, cette régulation répond à des objectifs de communication qui lui sont propres, et elle peut exercer à cet égard un contrôle incidenciel moins serré.

Mais les séquences sous-ponctuées ne sont bien sûr pas le seul fait de la textualité littéraire. Étudiant le fonctionnement des circonstants dans les textes de presse, C. Fuchs a montré par exemple que lorsque l'adverbe *encore* est inséré entre un prédicat verbal ou adjectival et un circonstant temporel (ou inversement), son incidence, plurivoque, élargit le champ de sa portée sémantique. Ainsi, dans : “[...] Hess *s’occupe encore aujourd’hui* de sciences ésotériques” (in Fuchs, 1993 : 282) deux regroupements sont possibles : (i) [*s’occupe [encore aujourd’hui]*], qui manifeste la valeur temporelle de l'adverbe *encore*, (ii) [*[s’occupe encore] aujourd’hui*], qui manifeste sa valeur aspectuelle. Lorsque la ponctuation intervient dans de telles configurations, elle circonscrit très précisément l'incidence du circonstant ainsi que sa portée sémantique, et marque par conséquent l'univocité du tour, quelle que soit sa place dans l'énoncé : ex. “*Ce soir (jeudi) encore*, je tiens à mettre en garde la population [...]” (in Fuchs, 1993 : 261). Inséré seul entre un lexème verbal et son régime, et encadré par les virgules, l'adverbe fonctionne comme un opérateur temporel, et se comporte comme un circonstant équivalant à *encore maintenant*. L'absence de virgules révèle plutôt son fonctionnement comme opérateur aspectuel équivalant à *continuer à/de*.

On infère légitimement de ces faits syntacticosémantiques qu'à l'écrit, la mise en discours de la langue (sa linéarisation) ne saurait à elle seule produire des énoncés univoques. Les typographèmes lui fournissent, au niveau microsyntaxique, les moyens d'un ajustement sémantique des plus opératoires.

Cela signale l'irrecevabilité d'une approche de la ponctuation bornée à un surcodage aléatoire. Les faits ici rappelés de désambiguïsation de l'énoncé par les signes ponctuels ne sont pas réductibles à la seule optimisation du décodage *stricto sensu* car ils ne peuvent s'inscrire dans une stratégie de confort interprétatif du lecteur sans porter témoignage de l'activité cognitive du scripteur, qui sélectionne dans les systèmes sémiologiques qu'il a à sa disposition les items les plus appropriés à l'expression de sa pensée. À l'écrit, la fonction d'encodage est indissociable de la fonction de décodage, le scripteur étant comme on sait le premier lecteur du message. Pas d'écriture sans lecture simultanée, assumée par la même instance. Cette relativisation de l'allocentrisme de la communication écrite doit conduire à réviser le jugement sévère de la science du langage sur la segmentation graphique, qui dispose d'un mode spécifique mais non pas secondaire de production de sens.

---

<sup>275</sup>. Voir *supra*, entre autres pp. 89-90.



## 1.2. Conditions de l'éviction du critère graphique dans l'analyse de la phrase : retour sur une contradiction et sur son enseignement épistémologique

C'est pourquoi nous avons plaidé en faveur du statut d'observable linguistique pouvant être conféré à la phrase graphique, sans préjuger pour autant de la forme des signes de démarcation, susceptibles de variation historique et contextuelle. Condition première, selon nous, d'une étude sémantique des détachements, intégrant le paramètre de la position informationnelle - partiellement exemplifié par la notion de frontalité -, et non pas exclusivement celui de la place des constituants. Ce statut d'observable linguistique appelle toutefois un retour sur ce qui apparaît comme une contradiction dans l'éviction du critère graphique de la phrase, et finalement comme une illusion explicative.

### 1.2.1. La phrase comme synthétiseur grammatical : non-pertinence du critère graphique

Dans la problématique phrastique, l'éviction du critère graphique semble acceptable si, et seulement si, on s'appuie sur une définition de la *phrase* fondée sur la notion de dépendance morphosyntaxique (dans la perspective d'une syntaxe rectionnelle). Autrement dit si l'on donne le primat à une analyse syntaxique orientée vers l'examen des relations entre le prédicat et les constituants qui en dépendent, c'est-à-dire, par exemple, vers ce que l'on appelle *sentence* dans la tradition anglo-saxonne (c'est-à-dire une structure syntaxique qui comprend au moins un verbe à une forme conjuguée constituant un prédicat, des syntagmes nominaux renvoyant aux arguments de ce prédicat, et optionnellement des syntagmes prépositionnels), ou bien vers ce que dans la tradition grammaticale française on a parfois appelé *énoncé*, ce qui correspond à une unité d'énonciation (donc nécessairement modalisée), constituée d'éléments engagés dans des relations qui correspondent à autant de positions syntaxiques. L'éviction du critère graphique est donc acceptable si la phrase est exclusivement pensée comme un "synthétiseur grammatical", pour reprendre un terme de Guy Serbat, c'est-à-dire comme un ensemble d'articulations liées entre elles par des rapports grammaticaux, rapports qui, grammaticalement, ne dépendent d'aucun autre ensemble<sup>276</sup>.

### 1.2.2. La phrase comme synthétiseur grammatical et informationnel - La spatialisation du discours : un paramètre crucial de l'explication linguistique

On a infiniment plus de mal à concevoir cette éviction du critère graphique si, comme c'est aujourd'hui le plus souvent le cas, on développe une analyse de la phrase fondée sur une double structuration, fréquemment en situation de conflit, celle de la structure syntaxique telle qu'elle vient d'être rappelée, quel qu'en soit l'étiqetage conceptuel, et celle de la structure informationnelle, c'est-à-dire "du

---

<sup>276</sup>. Voir Serbat (1983 : 50) : "Il conviendrait, nous semble-t-il, d'insister en priorité sur les vertus propres de ce moule syntaxique qu'est la "phrase" : entité hiérarchiquement supérieure à ses membres, et dont le rôle de *synthétiseur* se reconnaît à une foule de traits [...]. Car la syntaxe est d'abord synthèse, et le mot de "phrase" nous paraît plus propre à rendre compte du phénomène que celui, trop élastique, d' "énoncé" ".

message comme unité de communication structurant l'apport d'information"<sup>277</sup>, où jouent les oppositions thème/rhème, topique/commentaire, donné/nouveau, etc. Car dans cette perspective, il faut tenir la spatialisation du discours comme une donnée cruciale de l'explication linguistique, dans laquelle, à l'écrit, entrent nécessairement en jeu les marqueurs de frontières graphiques, dans leur très grande diversité. On a déjà évoqué le prix qu'attachent les analyses macrosyntaxiques à la question des ouvertures de phrases, dont elles se servent pour décrire les procédés d'encadrement du discours, ou pour dénoncer la fausse discontinuité de la phrase au texte, particulièrement par l'examen des constituants extraposés.

Ainsi, la phrase graphique est-elle le plus souvent disqualifiée dans l'analyse micro ou macrosyntaxique, dans la mesure où elle fait apparaître un format non dimensionné *a priori*, donc aléatoire, c'est-à-dire variable selon les réalisations textuelles. Dans cette perspective, la notion de frontalité n'a aucune pertinence, subordonnée qu'elle est aux frontières graphiques. Puisqu'ouvrir et fermer graphiquement un segment de chaîne c'est découper arbitrairement un fragment de texte, il semble que dans l'approche syntaxique de la spatialisation du discours, seuls puissent être reçus comme pertinents dans l'analyse les faits touchant à la place occupée par un constituant relativement à son entourage verbal immédiat. Ce qui réduit l'ordonnancement iconique du discours à fort peu de choses, et justifierait peut-être par là même que l'on délaisse cette question dans l'analyse linguistique.

Les travaux que nous allons présenter à présent, qui ont porté sur la frontalité des caractérisants détachés, sont, nous semble-t-il, susceptibles de contredire cette perspective.

## **2. Sémantique des caractérisants détachés : de la place à la position informationnelle**

Dans les dernières analyses que nous avons proposées du système appositif, nous nous sommes principalement attaché (i) à interroger la pertinence du critère de la coréférence, réputé, comme nous l'avons vu à de multiples reprises, définitoire de la notion, (ii) à décrire les types d'appariement des constituants du système, et leur fonction informationnelle<sup>278</sup>. Cette ultime section souhaiterait proposer une synthèse de ces analyses. Nous aborderons successivement la question du contrôle référentiel du terme descripteur détaché, la question du format syntaxique de ce terme descripteur, et la fonction de sa place dans l'énoncé.

### **2.1. Sur le contrôle référentiel du terme descripteur détaché du système appositif: retour sur le critère de la coréférence**

---

<sup>277</sup>. Voir Perrot (1978 : 85).

<sup>278</sup>. Voir [24] 2000b, [25] 2000c, [28] 2000h, [30] 2001b, [32] sous presse b.

Héritage des grammaires du latin, l'analyse coréférentielle des constructions associées à l'apposition a, selon nous, durablement mis en échec la description des tours liés et celle des tours détachés. Cette analyse résulte, nous l'avons vu, d'une confusion méthodologique entre la perspective morphosyntaxique et la perspective sémantique, et, plus généralement, elle signale une approche à dominante morpholexicale et non pas discursive et contextuelle de la référence.

Dans différents travaux sur le sujet, nous avons en effet fréquemment formulé l'idée que l'échec en question n'est pas seulement imputable à la difficulté d'analyse du système appositif, il doit être également mis au compte d'une sous-estimation du paramètre syntaxique dans l'exercice de la référence. Or, il se trouve que cette sous-estimation a frappé aussi bien les syntagmes binominaux  $N_1$  (*de*)  $N_2$  que les constructions détachées.

### 2.1.1. Le cas des syntagmes binominaux $N_1$ (*de*) $N_2$

L'éviction des tours liés de la catégorie appositive ne saurait bien sûr s'expliquer par une stratégie de simplification méthodologique de la problématique. Elle marque la dissociation de deux objets linguistiques que nous tenons, à la suite de bien d'autres observateurs, pour distincts et hétérogènes, le segment (*de*)  $N_2$  relevant du mécanisme déterminatif de l'épithèse<sup>279</sup>. Qu'il s'agisse d'une épithète de complémentation, de sens relationnel (avec ou sans discordance de nombre) où  $N_2$  figure comme la réduction nominale d'un syntagme prépositionnel<sup>280</sup> :

- (1) un régime sandwiches
- (2) le gouvernement Jospin
- (3) le trafic marchandises, etc.

ou qu'il s'agisse d'une épithète de qualification avec ou sans ligateur graphique se prêtant à la paraphrase  $N_1$  *qui est un*  $N_2$ <sup>281</sup> :

- (4) un débat marathon
- (5) un livre témoignage
- (6) un remède miracle
- (7) des classes passerelles, etc.

Tours que l'on peut rapprocher de créations plus nettement idiolectales :

- (8) le rocher-hydre
- (9) le torrent-reptile
- (10) les hommes-musiques

qui sont des constructions empruntées à Hugo et Michelet, citées par Brunot (1922) dans *La Pensée et la langue*, et qui, très marquées par la littérature

<sup>279</sup>. Voir entre autres Pignon (1961), Kleiber (1985), Wilmet (1986), Noailly (1990, 2000), Forsgren (1991, 2000).

<sup>280</sup>. Sur la notion d'épithète de complémentation, voir Michèle Noailly (1990 : 94-131).

<sup>281</sup>. Sur la notion d'épithète de qualification, voir M. Noailly (1990 : 35-64).

romantique, ont d'ailleurs longtemps figuré dans les grammaires du premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle comme des exemples canoniques d'appositions liées.

Le fonctionnement sémantique de (8), (9), (10) est toutefois assez différent de celui des séquences (4) à (7), puisqu'elles se présentent comme des unités polylexicales métaphoriques (avec ligateur graphique) subordonnées à une contextualité poétique, donc expressivement marquées, et à cet égard, difficilement isolables de leur environnement discursif. Elles sont la trace lexicale d'un régime et d'un contrat interprétatifs spécifiques<sup>282</sup>. On observe ainsi un blocage du mécanisme de l'épithèse, donc un blocage du mécanisme déterminatif. Ici N<sub>2</sub> n'a pas vocation à qualifier ou à compléter N<sub>1</sub>. Il forme avec N<sub>1</sub> un entier conceptuel insécable. On a donc affaire, avec (8)-(10), à des expressions qui se prêtent difficilement à une lecture compositionnelle en dehors de leur environnement discursif. On aura ainsi plus de mal à déduire le sens de ces tours à partir de leurs constituants.

L'inaptitude référentielle de N<sub>2</sub> s'observe tout à la fois dans des syntagmes binominaux à détermination synthétique (N<sub>1</sub>N<sub>2</sub>) ou analytique (N<sub>1</sub> de N<sub>2</sub>), qui forment des épithètes de dénomination (ou descriptions dénominatives) :

- (11) l'écrivain Sartre
- (12) la rue Descartes
- (13) le verbe *coudre*
- (14) la ville de Pontoise
- (15) le mois de décembre, etc.

Le type (12), a été étudié par Georges Kleiber<sup>283</sup>, qui a montré que certaines catégories de lieux comme les rues, les places, etc., ne prennent pas de Np intégral, à la différence d'autres entités spatiales comme les pays, les villes. L'opposition de (12) et de (14) permet de noter que, pour le N<sub>1</sub> locatif de (12), la dénomination qui lui est conférée par N<sub>2</sub> n'est pas effectuée de façon totale. Cette dénomination n'est que partielle, ce qui n'est pas le cas de (14) : \*Descartes est illuminée vs Pontoise est illuminée. Si l'on met à part le cas de dénomination partielle représenté par (12), dont N<sub>2</sub> n'a pas d'autonomie référentielle dans l'ordre locatif, on a affaire pour (11)-(15) à des constructions nominales complexes, qui présentent en N<sub>1</sub> une description de propriété et en N<sub>2</sub> un terme dénominatif Nc ou Np, lequel, en dépit de sa capacité à désigner, ne fait ici que contribuer à la référentialité de l'entier de l'expression, mais ne l'énonce pas seul<sup>284</sup>.

<sup>282</sup>. Nous entendons *polylexicalité* au sens de Gaston Gross (entre autres 1990), pour désigner des unités lexicales complexes dont les éléments lexicaux constitutifs ne jouent pas de rôle extérieur à la séquence.

<sup>283</sup>. Voir Kleiber (1981, 1985 : 8).

<sup>284</sup>. Georges Kleiber (1985 : 7-9) a en outre fort bien dégagé le fonctionnement sémantique et pragmatique des types (2) et (11). En (2) la dénomination est partielle. On a affaire à une dénomination descriptive, de caractère appellatif mixte : un prédicat descriptif formé par le Nc en N<sub>1</sub>, et un prédicat de dénomination formé par le Np. Chacun des deux constituants a un rôle de dénomination, mais le Nc en N<sub>1</sub>, en même temps qu'il sert dans l'appellation effective du référent, indique à quelle catégorie référentielle il appartient. Ces dénominations cumulent donc l'avantage

Ce qui fait dire à Mats Forsgren, fort justement, que dans *le capitaine Dreyfus*, canon de l'exemple appositif dans les grammaires, les deux N ne sont nullement coréférentiels et substituables. L'unité *Dreyfus* n'est ni appositive, ni référentielle,

c'est un prédicat attributif de dénomination, fonctionnant comme une épithète vis-à-vis du nom *capitaine*. Ce qui est référentiel, c'est le syntagme entier, *le capitaine Dreyfus*. Le test de substitution est donc inutilisable. Au niveau fonctionnel, celui de la structure syntactico-sémantique, il n'y a ainsi aucune différence entre un syntagme comme *le capitaine Dreyfus* et, par exemple, *le chien noir*, à cette exception près que le désignateur rigide *Dreyfus* peut, dans un autre contexte, être référentiel, alors que *noir* ne le peut pas. (Forsgren, 1991 : 604-605)

Les séquences qui viennent d'être évoquées montrent qu'elles affichent un mode de fixation de la référence qui se présente sous la forme du compactage. La structure syntaxique vient ici bloquer le mécanisme référentiel de N<sub>2</sub>.

Paradoxalement, au terme d'une littérature si abondante sur le sujet, on en revient sur ces constructions à ce qu'avait remarquablement fait apparaître Beauzée, dans l'article "Génitif" de l'*Encyclopédie*.

C'est un phénomène assez semblable que nous avons pu observer dans le cas des constructions détachées, dont le fonctionnement sémantique explicatif, et non plus déterminatif, interdit bien sûr toute assimilation au mécanisme épithétique que nous venons de décrire.

### 2.1.2. Constructions détachées

L'hypothèse que nous avons formulée, à partir de l'observation des appositions nominales pourvues d'un actualisateur<sup>285</sup>, qui, selon la plupart des grammaires, sont les seules à pouvoir entrer sans difficultés dans le champ d'application de la notion de coréférence, a donc consisté à tenir le détachement et la prédication seconde pour responsables d'un blocage de tout mécanisme référentiel du segment apport. Notre travail a ainsi tenté de faire ressortir la fonction générale du segment détaché, qui est de prédiquer les propriétés de son support et non pas de désigner un référent.

---

de la transparence des descriptions définies (qui décrivent une propriété du référent, sa classe) et l'avantage de la désignation directe ou rigide des Np. En outre elles ne présentent pas le caractère accidentel des descriptions définies (qui sont liées aux situations passagères d'un individu). Elles permettent donc de référer de façon constante à un même individu dans tous les mondes possibles. Et elles ne manifestent pas l'opacité des Np puisqu'elles indiquent toujours la classe référentielle de l'individu visé. En (11), la dénomination est totale. On a affaire à une description dénominative. La fonction première n'est plus la dénomination mais la description. Ces constructions décrivent un référent qui se trouve précisément être celui qui porte le Np de la séquence. Elles héritent également du prédicat descriptif et du prédicat dénominatif; mais elles se distinguent du seul Np avec lequel elles commutent (*l'écrivain Sartre/Sartre*) en ce que la présence du prédicat descriptif en N<sub>1</sub> rend inutile (ou annule) la présomption de connaissances référentielles inhérentes à l'emploi des Np.

<sup>285</sup>. Voir *supra*, pp. 100-102, où la question a déjà été évoquée dans la perspective de la grammatisation de la notion.

La valeur dite “identifiante” des prédicats de dénomination (ex. *Le directeur, M. Dumont, est absent*), fréquemment convoquée pour illustrer le fonctionnement coréférentiel des constructions, doit ainsi être tenue pour un effet de sens résultant le plus souvent de l’abstraction du terme détaché de son environnement<sup>286</sup>. Elle n’est nullement une constante, et si elle apparaît dans certaines configurations discursives, elle ne peut être pour autant posée *a priori*, ni d’ailleurs bornée à ce seul type de prédicat, puisqu’elle est largement donnée par l’orientation pragmatique du discours.

Ce qui est généralement analysé comme un acte de référence au sens d’une relation mots/monde, c’est-à-dire comme la désignation d’une entité extralinguistique, semble devoir être décrit plus justement, dans le cas de ces constructions actualisées, comme un *renvoi* (au sens que Francis Corblin, 1995 : 15, a donné à ce terme) - non par pointage<sup>287</sup>, mais par assignation prédicative - à un référent déjà verbalisé, autrement dit introduit en discours, soit par le support contrôleur, si le support est un terme référentiellement autonome, soit par un autre constituant dont le support se fait alors le relais, si ce dernier est un anaphorique.

Ainsi, à l’explication coréférentielle courante des appositions déterminées, qui postule, comme nous l’avons vu, une symétrie entre deux éléments de référence actuelle (coréférence actuelle selon J.-C. Milner<sup>288</sup>), et qui bloque toute ordination entre les appositifs et donc toute partition du système en termes de support et d’apport, réduisant la construction à la formule du pléonasma, nous avons substitué une explication fondée sur une triple hétéronomie de l’appositif détaché : syntaxique, sémantique, référentielle.

Nous avons ainsi été amené à retrouver dans ces constructions certaines caractéristiques des phénomènes endophoriques, en particulier celles qui sont liées à la dépendance référentielle et interprétative d’un segment de discours à l’égard de sa source, tout en notant bien sûr qu’à la différence du terme anaphorisant, le segment détaché de l’apposition ne peut recevoir de tête clitique en raison des particularités positionnelles qui sont les siennes.

Dans le cas de l’apposition déterminée, il est donc toujours pourvu d’un descripteur nominal sémantiquement actualisé, qui a la charge de prédiquer les propriétés de son référenciateur (contrôleur référentiel)<sup>289</sup>. Cette prédication se fait par l’extraction d’un rôle actanciel, qui prend *ipso facto*, par cette mise en retrait spécifique de la structure argumentale de l’énoncé, une valeur qualifica-

---

<sup>286</sup>. Une typologie sémantique des prédicats appositifs a été élaborée par Mats Forsgren (1988, 1991). Nous l’avons discutée dans [1] 1998b : 72-86.

<sup>287</sup>. Nous empruntons la notion de *pointage* à A. Berrendonner (1990 : 29), qui la définit comme une relation présuppositionnelle établie entre une forme de rappel et une information présente dans la mémoire discursive.

<sup>288</sup>. Voir Milner (1982 : 11).

<sup>289</sup>. La notion de contrôle est issue des travaux de la grammaire générative sur les faits de gouvernement et de liage. Elle est utilisée en macrosyntaxe, où elle désigne les relations qui s’établissent entre deux signes linguistiques désignant dans deux clauses différentes un même référent de discours. C’est entre autres le cas de la relation anaphorique. Voir entre autres Berrendonner & Reichler-Béguelin (1989).

tive. L'effet référentiel provient précisément de cette apparente duplication actancielle, qui, par le jeu des déterminants, permet en outre à des mécanismes endophoriques de se développer à l'intérieur de la construction, sans pour autant modifier la hiérarchie des deux constituants. L'existence de prédications "inverses" dans les constructions métaphoriques du type support *ce N*, apport *Le N* : ex. "Il se sentit enseveli à la fois par *ces deux infinis, l'océan et le ciel*" (V. Hugo) n'est pas de nature à remettre en cause cette hiérarchie, qui est fondée sur une ordination prédicative repérable à l'échelle de l'énoncé, et déterminée par l'orientation pragmatique du discours. L'apparente valeur prédicative du syntagme démonstratif dans cet exemple n'est nullement incompatible avec la fonction de référenciateur, et n'annule pas la prédication de propriétés fournie par l'apport. Elle souligne toutefois, du point de vue de l'encodeur, le caractère non fini du support appositif au plan informationnel<sup>290</sup>.

Pour les constructions sans actualisateur, la prédication des propriétés du contrôleur se fait par l'extraction directe d'une qualification actancielle. D'un type à l'autre, l'apport ne révèle bien sûr pas le même degré de dépendance syntacticosémantique à l'égard du support, mais la dépendance référentielle à l'égard du contrôleur est du même ordre, et la caractérisation actancielle est active dans tous les cas.

Cette perspective générale sur le terme descripteur détaché de l'apposition nous a ainsi permis d'ouvrir la notion à des constituants de nature variée, mais nécessairement compatibles avec la caractérisation actancielle : descripteur adjectival, participial, nominal déterminé, nominal non déterminé, nominal absolu, nominal prépositionnel. Les liens établis entre ce terme descripteur et son support définissent son fonctionnement comme étant assimilable à un phénomène d'adjectivité de discours<sup>291</sup>.

## 2.2. Format syntaxique du terme descripteur détaché : position du problème

Une des plus redoutables difficultés que nous ayant eu à affronter dans nos recherches sur le système appositif est certainement celle du format syntaxique de l'apport, qui détermine bien sûr le type de syntaxe de l'apposition, et qui à ce titre concentre une part importante des problèmes linguistiques posés par ces constructions. Nous ne saurions sur ce point nous départir d'une certaine forme d'humilité scientifique, eu égard à l'étendue de la question. Car nous sommes bien conscient de la modeste lueur que notre travail a pu projeter sur ces zones d'ombre. Nous avons toutefois traité cette problématique, à plusieurs reprises, en tentant à chaque fois d'enrichir la description des constructions soumises à l'étude. C'est principalement à l'occasion d'une communication faite au colloque *Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ?*, organisé à l'Université Paris

<sup>290</sup>. Ces constructions ont été étudiées de manière approfondie par Irène Tamba-Mecz (1975) et par Michèle Noailly (2000). Sur la distinction entre les types déterminés et non déterminés, nous renvoyons également à ces travaux, ainsi qu'à ceux de Lélia Picabia (1991, 1992, 2000).

<sup>291</sup>. Un essai de définition de l'apposition est proposé en conclusion, dans [25] 2000c : 120-122. On notera toutefois qu'un chantier important reste ouvert sur la question, et que bien des divergences demeurent. Danielle Leeman (2000), dans le cadre d'une étude comparée avec les compléments circonstanciels, a ainsi développé la thèse d'un retour du critère de la coréférence pour définir l'apposition, réaffirmant sa pertinence, et sa nécessité dans la description grammaticale. Comme on le voit, la communauté des linguistes est loin d'avoir épuisé le débat.

III en septembre 2000, que nous avons formulé des propositions sur ce thème, propositions largement étayées par le travail d'analyse de Bernard Combettes sur les constructions détachées, par le modèle d'analyse macrosyntaxique d'Alain Berrendonner, et préalablement ébauchées dans notre contribution au numéro de *Langue française*, "Nouvelles recherches sur l'apposition".

Nous sommes parti des hypothèses théoriques et explicatives les plus couramment formulées à l'égard des appositions concernant le rang syntaxique qu'elles occupent : prédicat second/clause. Nous prenons la notion de rang au sens qui est le sien en linguistique structurale, c'est-à-dire celui de niveau formant un palier dans la structure hiérarchiquement ordonnée de la langue. L'unité supérieure de cette hiérarchie n'est toutefois pas à chercher, selon nous, dans l'énoncé, ni dans la phrase, mais dans le texte.

### 2.2.1. Sur le rang de prédicat second

Les nombreux travaux sur la prédication seconde<sup>292</sup>, en dépit de leur diversité, et parfois de leurs divergences, permettent d'établir une corrélation des faits entrant dans le champ d'application de la notion avec le niveau d'analyse microsyntaxique, principalement par le lien de solidarité entre sujet et prédicat, qui, comme le rappelle Ludo Mélis forme le fondement de la conception syntaxique de la relation prédicative. Solidarité qui peut être décrite comme une présupposition réciproque du sujet et du prédicat, et qui se trouve marquée dans les formes de l'accord qui les lient :

La reconnaissance d'une prédication seconde est donc liée à celle d'une relation entre sujet et prédicat. Elle devrait être évidente chaque fois qu'on pourra constater l'intégration d'une structure propositionnelle dans l'énoncé, comme dans les propositions subordonnées et peut-être également dans les constructions infinitives. Ces cas-là ne sont toutefois pas cités comme exemples d'une prédication intégrée et la notion s'utilisera préférentiellement dans les cas où la composante verbale du prédicat, absente de l'énoncé, peut être reconstituée. (Mélis, 1988 : 9)

Cette idée d'une prédication intégrée, enchâssée, et donc subordonnée à une prédication principale se retrouve chez N. Furukawa, qui définit la notion ainsi :

Par prédication seconde, on entend un type de séquence qui, malgré son statut syntaxiquement intégré, exprime sémantiquement un contenu phrastique à l'intérieur même d'une phrase. (Furukawa, 1996 : 7)<sup>293</sup>

Nous avons insisté sur le problème posé par la notion d'intégration, dans ces définitions de la prédication seconde. Puisqu'en tout état de cause l'intégration *phrastique*, au sens graphique, n'engage nullement l'intégration *syntaxique* au sens de l'intégration à la structure *propositionnelle*, ce qu'illustrent précisément les constructions détachées - qu'il s'agisse des appositions, des dislocations, ou

<sup>292</sup>. Voir entre autres Mélis (1988), Furukawa (1996), Cadiot & Furukawa (2000). À quoi il convient d'ajouter les travaux de Mats Forsgren sur l'apposition (1988, 1991, 1993, 2000), et de Bernard Combettes sur les constructions détachées (entre autres, 1998b, 2000).

<sup>293</sup>. Définition maintenue avec quelques variantes dans Cadiot & Furukawa (2000).



des vocatifs -, qui sont intégrées à la phrase graphique, mais disjointes de la structure argumentale de l'énoncé, et parfois même périphériques.

Quant à l'approche sémantique de la notion de prédication seconde, elle semble se définir par l'application à un constituant argumental de la prédication première d'une expansion, simple ou complexe, qui n'est pas de nature à modifier les conditions de vérité de cette prédication. Autrement dit, détachée ou pas, la prédication seconde laisse inchangée l'extension de son support.

Dans le cas des constructions associées à l'apposition la reconnaissance de la prédication seconde est réputée impliquer une paraphrase et une reconstitution de l'énoncé pour suppléer l'opérateur verbal, absent en surface. La pause, comme l'a montré Forsgren (1993) est dans ces constructions un marqueur explicite de relation prédicative. Le détachement, nous l'avons vu<sup>294</sup>, marque donc l'absence de verbe médiateur et indique conséquemment une incomplétude sémantique et informationnelle du segment détaché, analysée en termes de dépendance à l'égard d'une prédication première. Le mécanisme incidentiel traduit ce rapport de dépendance syntaxique.

### 2.2.2. Sur le rang de clause

Relativement à la question ici traitée, la notion a été employée pour décrire deux types de faits. (i) Des participes, adjectifs, ou noms en position détachée, et présentant des cas de "désaccords" avec la base et d'accords associatifs avec un référent non représenté linguistiquement dans la phrase, cas souvent décrit comme illustrant une forme de disconnexion syntaxique<sup>295</sup>. (ii) Les relatives appositives. Le relatif *y* est en effet analysé comme un anaphorique sous-jacent, donc comme un pointeur. Ce qu'indiquent (i) sa capacité à réaliser des anaphores associatives lorsqu'il pointe sur un objet implicite construit par inférence, (ii) sa capacité à se voir substituer un SN (type *lequel* + N), (iii) la souplesse de placement de la relative appositive, qui peut ne pas être en contiguïté avec son support, (iv) l'autonomie graphique possible des relatives introduites par le relatif de liaison (*à quoi, sur quoi, dont, ce dont, etc.*). Autant d'indices permettant de concevoir ces relatives comme des énonciations indépendantes, et non pas comme des structures propositionnelles enchâssées dans une matrice régissante.

### 2.2.3. Quelle connexité pour les constituants du système appositif ?

Dans cette perspective, la question était donc pour nous de savoir (i) si le segment détaché de la construction appositive et le reste de la séquence constituent deux clauses distinctes, donc deux segments de discours formant deux énonciations indépendantes au plan morphosyntaxique (aucune dépendance rectionnelle), et n'entretenant entre elles qu'une relation de présupposition - dans cette hypothèse, la connexité, qui est exclusivement sémanticopragmatique, réunit les deux segments dans une même macro-unité de discours (une période binaire); (ii) ou bien si l'on a affaire, pour le segment détaché à un constituant en

<sup>294</sup>. Voir *supra*, pp. 119-122.

<sup>295</sup>. Voir entre autres Berrendonner & Reichler-Béguelin (1989, 1995).

situation de connexité morphosyntaxique avec le reste de la séquence, autrement dit s'il forme un constituant intra-clausal rectionnellement dépendant.

Dans le premier cas, ni la notion de détachement, ni celle de prédicat second ne semblent susceptibles d'être appropriées au phénomène. Le détachement induit en effet, nous l'avons vu, l'existence d'un énoncé comme support, qui lui sert de matrice. Quant à la notion de prédication seconde, elle n'est pas davantage opératoire en raison de l'idée d'ordination prédicative qui la fonde et qui se trouve mise en défaut par la structure syntaxique et sémantique de ces énoncés.

Notre travail, comme nous allons le voir, nous a amené à considérer que dans la plupart des cas, il n'y a guère de légitimité à promouvoir, à propos de ces faits de syntaxe détachée, un niveau de combinatoire au détriment de l'autre, c'est-à-dire à traiter chaque occurrence dans le cadre d'une semblable alternative. Ces niveaux jouent conjointement un rôle actif dans la formation du discours. Sauf, bien sûr, à poser arbitrairement comme préalable à l'analyse linguistique la pertinence d'une syntaxe débarrassée des contingences référentielles, autrement dit la pertinence d'un discours sans sujet ni objet. L'opposition prédicat second/clause fait clairement apparaître, dans le domaine du détachement, la porosité de la frontière qui est censée délimiter la connexité morphosyntaxique et la connexité sémantico-pragmatique.

### 2.3. Fonction de la place des segments détachés dans l'énoncé

Nous évoquerons ici les principaux types de constructions détachées sur lesquels nous avons travaillé, en prenant en considération le double problème du format syntaxique du segment et son fonctionnement informationnel.

#### 2.3.1. Les constructions à "incidence" relationnelle

Elles ont déjà fait l'objet d'un rapide commentaire<sup>296</sup>. Les séquences (1) et (2), et leur paraphrase en prime, illustrent des constructions qui sont des expansions de relations prédicatives, et qui manifestent par là même une "incidence" relationnelle, par distinction avec les constructions qui sont en incidence à un constituant occupant une fonction argumentale dans la prédication principale :

- (1) Jacques Chirac aura 62 ans, mardi. Ou plutôt, il n'aura que 62 ans mardi, *considération sur l'âge du capitaine qui n'est pas sans importance et qu'il convenait de souligner à diverses intentions.* (*Le Monde*, 29/11/1994)
- (2) Suite de quoi, *routine administrative*, Pastor demande par téléphone à un certain Caregga d'aller appréhender le nommé Arnaud Le Capelier. (D. Pennac, *La Fée carabine*)
- (1') Jacques Chirac aura 62 ans, mardi. *Ou plutôt, il n'aura que 62 ans mardi. Considération sur l'âge du capitaine qui n'est pas sans importance et qu'il convenait de souligner à diverses intentions.*

---

<sup>296</sup>. Voir *supra*, pp. 123-124.

- (2') [ [...] suite de quoi/Suite de quoi,] *routine administrative*. Pastor demande par téléphone à un certain Caregga d'aller appréhender le nommé Arnaud Le Capelier.

Il s'agit de constructions très mobiles, décrites, selon les approches, comme *adpropositionnelles*, *exophrastiques*, ou encore *incidentes à la phrase*. H. Van den Bussche<sup>297</sup> a ainsi fait apparaître que le degré d'intégration syntaxique des segments détachés est ici plus faible que celui des constructions à support actanciel : (i) ces segments ne peuvent occuper la position de foyer d'une phrase clivée, (ii) ils ne sont pas affectés par la portée de la négation du verbe principal, (iii) ils sont régis par la modalité assertive et ne sont pas compatibles avec l'injonction ou l'interrogation.

Nous avons montré à plusieurs reprises<sup>298</sup> qu'en position frontale le segment détaché, qui révèle une analogie de fonctionnement avec les adverbes de phrase, ne présente pas, contrairement aux constructions à support actanciel, le comportement thématique de point d'ancrage informationnel ouvert sur le contexte verbal antécédent, car il ne véhicule aucune information donnée. Il s'agit d'un segment assertif, thétique, opérant dans le texte un décrochage métadiscursif, et qui n'est bien sûr pas sélectionné par le groupe thématique de la phrase où il apparaît.

La structure quasi autonome de tels segments, autrement dit leur dimension propositionnelle, est en outre confirmée par leur très accessible réécriture phrastique et par la segmentation graphique isolante à laquelle ils se prêtent, comme l'indiquent les paraphrases en prime. Manifestement, on a quitté le terrain de la prédication seconde pour entrer dans un autre espace syntaxique.

### 2.3.2. Les constructions sans instanciation du référenciateur dans la phrase graphique

La séquence (3), empruntée à M.-J. Reichler-Béguelin (1995), illustre un des cas où aucun morphème ne vient instancier dans la phrase le référenciateur (ou contrôleur référentiel) du segment détaché<sup>299</sup>. Il s'agit d'une configuration qui présente l'intérêt de souligner les problèmes posés par la notion de phrase graphique. Cette organisation syntaxique se signale entre autres par la présence d'une tête participiale, et adopte d'ailleurs un mode de fonctionnement informationnel identique à celui des subordonnées participiales placées en position frontale :

- (3) Lorsque nous lui avons proposé de se laver, elle est entrée sous la douche avec ses habits comme si elle n'en avait jamais pris! *Une fois déshabillée*, nous avons été choqués. (*L'Illustré*, 11/11/ 1992)

Si aucune instanciation du référenciateur ne s'observe dans la phrase graphique, l'instanciation est toutefois réalisée en amont par les pronoms et déterminants personnels. Ce qui fait une notable différence avec les séquences

<sup>297</sup>. Van den Bussche (1988, 118-120).

<sup>298</sup>. Voir entre autres [1] 1998b : 197-198.

<sup>299</sup>. Voir *supra*, p. 124.

(1) et (2), et semble réduire d'autant l'autonomie prédicative du segment détaché, car une forme de dépendance morphosyntaxique apparaît bel et bien dans ces tours.

Le fait que le référenciateur ne soit pas représenté dans le groupe souligné accroît donc la dépendance du segment à l'égard du contexte d'amont, mais sans autoriser pour autant un rattachement graphique à ce contexte. Il n'y a donc pas ici, à proprement parler, de neutralisation du mécanisme d'incidence. On observe seulement qu'il ne coïncide pas avec la phrase graphique.

Plus que d'une forme de disconnexité syntaxique entre les deux groupes constitutifs de l'énoncé, ce que fait apparaître le segment détaché si on l'isole c'est une forme de désactancialisation d'un prédicat, ce qui réduit son rôle à celui d'un circonstant. Aboutissement finalement prévisible du phénomène de condensation syntacticosémantique et de compactage référentiel qui s'observe fréquemment en français contemporain.

Qu'un tel agencement du discours manifeste une tension entre deux ordres de dépendance des unités syntagmatiques apparaît clairement. On a là un phénomène linguistique qui s'impose par son ambivalence syntaxique et sémantique, et qui résiste à la segmentation univoque que produisent nécessairement les signes conventionnels des frontières graphiques.

On ne peut envisager ici, semble-t-il, une segmentation qui ferait du groupe détaché un isolat, pas plus qu'on ne peut envisager une intégration graphique de ce groupe au contexte de gauche. Manifestement, les notions linguistiques servant à décrire le niveau d'analyse des constructions détachées (prédication seconde/clause) ne permettent pas de rendre compte du fonctionnement de ces tours. Ce qu'illustre cette séquence, c'est un phénomène de diffraction d'un niveau de dépendance de type macrosyntaxique vers un niveau de type microsyntaxique<sup>300</sup>. Autrement dit, le lecteur est amené par la segmentation graphique à lire le segment détaché comme un constituant de la phrase, tout en lui conférant interprétativement un tout autre statut.

### 2.3.3. Les constructions obliques

Nous avons appelé *obliques* des constructions appositives qui, contrairement aux configurations les plus répandues, dites *standard*<sup>301</sup>, présentent une asymétrie produisant un compactage référentiel avec la séquence qui précède, ou plus largement avec l'environnement contextuel.

<sup>300</sup>. Voir *supra*, pp. 132-133.

<sup>301</sup>. Voir [1] 1998b : 188-195, et [25] 2000c. Dans la structure standard, le référenciateur du segment détaché est intégralement couvert par la référence du segment support, c'est-à-dire, dans le cas des constructions frontales, par le groupe sujet. Dans la structure oblique ou asymétrique (généralement en position frontale), le référenciateur du segment détaché, soit n'est que partiellement couvert par la référence du constituant sujet (l'instanciation se fait par un déterminant personnel), soit n'est que partiellement couvert par la référence du segment objet, voire par un groupe circonstanciel (l'instanciation se fait par un déterminant ou un pronom personnels).

Le référenciateur du terme détaché est de ce fait rendu implicite. Ce que l'on observe, par exemple, dans le cas des détachements manifestant des "accords associatifs" (Berrendonner & Reichler-Béguelin, 1995). Constructions qui ont fait l'objet d'analyses approfondies, et que nous ne ferons qu'évoquer. Dans les constructions appositives, le phénomène apparaît, entre autres, lorsqu'il y a un conflit d'incidences entre plusieurs unités à l'intérieur d'un groupe détaché en position frontale, généralement participial, ce que marquent les morphèmes flexionnels. Par exemple, une première unité est incidente à un constituant du contexte gauche, extérieur à la phrase graphique, tandis que la ou les autres unités du segment détaché manifestent une incidence commune à un constituant intégré à la phrase graphique :

- (4) Ils s'en allèrent par les allées où le corbillard avait passé. *Arrivés devant la grille fermée et le pavillon du portier*, Fauchelevent, qui tenait à sa main la carte du fossoyeur, la jeta dans la boîte, le portier tira le cordon, la porte s'ouvrit, ils sortirent (V. Hugo, *Les Misérables*).
- (5) Pour moi, j'étais le commencement, le milieu et la fin ramassés en un tout petit garçon déjà vieux, déjà mort, *ici*, dans l'ombre, entre des piles d'assiettes plus hautes que lui et *dehors*, très loin, au grand soleil funèbre de la gloire. J'étais le corpuscule au début de sa trajectoire et le train d'ondes qui reflue sur lui après s'être heurté au butoir d'arrivée. *Rassemblés, resserré, touchant d'une main ma tombe et de l'autre mon berceau*, je me sentais bref et splendide, un coup de foudre effacé par les ténèbres (J.-P. Sartre, *Les Mots*).<sup>302</sup>

On a donc affaire à un segment rectionnellement disparate, ce qui contrevient à l'usage du traitement morphosyntaxique unitaire des constituants du segment détaché de l'apposition. Mais l'intérêt du phénomène réside surtout dans le fait que les frontières graphiques de la phrase ne sont pas en coïncidence avec le fonctionnement référentiel et l'organisation périodique de l'énoncé.

Phénomène également observable dans ces trois séquences :

- (6) *Arrivée à son apogée*, Napoléon n'y fit pas même une halte; ce fut pendant les deux années que je passai en dehors des affaires que le principe de son déclin, d'abord inaperçu, se décéla. (J. Fouché, *Mémoires*)
- (7) Non loin de la lisière le berger, son livre sur les genoux, relève parfois le nez pour surveiller son troupeau et faire un signe au chien puis se replonge dans sa lecture. *Vieux livre trouvé chez un brocanteur*, un cerveau d'aujourd'hui y serait mal à l'aise tant les matières s'entremêlent, commentaires sur telle oeuvre de Virgile, développements sur les travaux agrestes, rapports plus ou moins obscurs avec tel passage des Évangiles, considérations sur la physique, la médecine et la philosophie de l'époque, citations en latin que le berger ne saurait traduire. (R. Pinget, *L'Apocryphe*)

---

<sup>302</sup>. Sur ces deux séquences, voir [26] 2000d (143).

- (8) *Ingénieur*, votre connaissance des protocoles GSM/GPRS et du monde des mobiles (développement - intégration), votre pratique de la langue anglaise, accompagnent votre souhait d'avoir une vue globale du produit. (*Le Point*, 2/6/2000)

L'obliquité de la construction en (6) résulte d'une configuration textuelle gouvernée par ce que la rhétorique classique appelait l'*expolition*, c'est-à-dire, ici, une information redondante, que divers prédicats ont la charge de maintenir active sur plusieurs paragraphes, et qui peut être ainsi résumée : *une fois parvenu au sommet de sa puissance, Napoléon, dévoré d'une rage de conquêtes, ne sut pas mettre un terme à sa volonté de domination, ce qui provoqua le déclin de l'Empire*. Le prédicat détaché *Arrivée à son apogée* est donc contrôlé par un référenciateur saillant dans la mémoire discursive (la puissance de Napoléon), qu'un clitique en position de circonstant ("n'y fit pas même") suffit à instancier dans la prédication principale. Obliquité du même ordre en (7), séquence dans laquelle l'instanciation du référenciateur du groupe détaché est réalisée dans les mêmes conditions morphosyntaxiques ("y serait mal à l'aise"). On note toutefois ici que le prédicat second, à tête nominale, marque une redénomination caractérisante d'un segment antécédent ("son livre sur les genoux"), et qu'il manifeste tout à la fois une aptitude au rattachement (après virgule) à la phrase graphique précédente, et une aptitude à la segmentation isolante (entre points). Quant à (8), structure fréquente dans les annonces d'emplois, il s'agit d'un cas où l'asymétrie entre l'apport et le support (lequel n'est qu'un relais du référenciateur du segment détaché) semble facilitée par la présence antécédente de la mention du profil du poste ("INGÉNIEURS VALIDATION [REF. VAL]"). Mention qui révèle, avec une signalétique particulière, un fonctionnement iconique d'étiquette référentielle introduisant un espace d'interprétation.

Nous avons noté ici que, même en cas d'obliquité, l'instanciation du référenciateur dans la phrase graphique peut être tenue pour un indice fort de dépendance entre apport et support. Si les faits liés à la possible autonomie prédicative de certains groupes - ce qui semble être le cas de (7) -, et si la cellule informationnelle formée par le groupe détaché et un référent (explicite ou non) actualisé par le contexte d'amont plaident en faveur d'un fonctionnement macrosyntaxique, cette dimension macrosyntaxique des tours ne saurait pour autant induire un décrochage radical d'avec les dépendances microsyntaxiques.

#### 2.3.4. Les constructions standard

En fait, l'observation des constructions standard ne permet pas de résoudre plus facilement ce problème. Nécessairement, on retrouve à l'oeuvre dans cette configuration la connexité morphosyntaxique entre les constituants du système, laquelle est établie par un mécanisme d'incidence marqué par une dépendance rectionnelle du segment détaché à l'égard de son support. Ce qui confère à ce segment le rôle de prédicat second. Toutefois, outre la prédication des propriétés de son support, le terme descripteur détaché, comme c'était le cas dans les exemples précédents, exerce ici pleinement une fonction informationnelle, dans la mesure où sa position est toujours à corrélérer au degré d'accessibilité

référentielle de son contrôleur. Ce que donnent à comprendre les exemples qui suivent :

- (9) ROGER DUROURE, *ancien député (PS) des Landes*, est mort dimanche 31 décembre 2000 à l'hôpital de Dax. (*Le Monde*, 5/1/2001)
- (10) TANAQUIL LE CLERCQ, *ancienne danseuse étoile américaine*, est morte dimanche 31 décembre 2000 dans un hôpital new-yorkais. (*Le Monde*, 5/1/2001)
- (11) JULIUS EPSTEIN, *scénariste américain*, coauteur de Casablanca, de Michael Curtiz, est mort samedi 30 décembre 2000 à Los Angeles. (*Le Monde*, 5/1/2001)

La position droite du descripteur révèle ici clairement une accessibilité référentielle du contrôleur qui est pensée comme réduite par l'énonciateur, quel que puisse être par ailleurs le degré de notoriété du défunt. Notoriété nécessairement induite par la simple mention du décès dans une rubrique nécrologique. Le référent du nom propre en majuscules (en gras, dans le quotidien) n'a fait l'objet d'aucune introduction préalable dans le discours. Un carré ouvrant la séquence vient d'ailleurs généralement signaler au lecteur qu'il n'a pas à chercher une quelconque antécédence de ce référent dans l'environnement linguistique.

Cette fonction informationnelle de la place du groupe descripteur est largement corroborée par d'autres configurations. Ainsi, en (12) et (13), la position frontale du segment détaché marque une forte accessibilité référentielle, donnée à comprendre par la présence d'un anaphorique en fonction de support (*il*), qui sert de relais au référenciateur du segment en question :

- (12) Paul Broca (1824-1880) et l'anthropologie physique. *Fondateur de l'Ecole d'anthropologie de Paris*, il s'appuie sur l'analyse des races et sur la craniologie. (*Sciences humaines*, déc. 2000, janv.- fév. 2001)
- (13) Théodule Ribot (1839-1916). *Professeur au Collège de France*, il fonde la psychopathologie en France [...]. (*Sciences humaines*, déc. 2000, janv. - fév. 2001)

L'identité du référent est dans les deux cas fournie en début de séquence par la mention titre du nom propre.

Quant à la séquence (14), elle affiche un détachement frontal associé à un support référentiellement autonome ("Robert Crumb"). Ce qui réunit dans un même énoncé et dans une même sphère actancielle un marquage de forte accessibilité référentielle (la position frontale du segment détaché) et un marquage d'accessibilité faible (le support formé d'un nom propre) :

- (14) Tapis rouge à Crumb et Uderzo. *Surnommé le "Bruegel de la bulle" par le Times, créateur de Fritz The Cat et de Mr Natural*, Robert Crumb est le président du XXVII<sup>e</sup> Festival de la BD. (*Le Figaro*, 26/1/2000)

Dans ce type de séquence, très répandu dans les textes de presse, on observe en fait que le référenciateur du segment détaché, bien qu'en fonctionnement autonome dans sa position de support, a déjà été introduit textuellement dans un titre, qu'accompagne parfois une représentation iconographique. Se confirme ainsi nettement l'évitement systématique de la frontalité en cas de saillance nulle du contrôleur du système. Se confirme également la corrélation entre le placement d'un terme descripteur en position frontale et la volonté de l'énonciateur d'inscrire dans le discours une présomption de notoriété du référent.

Ce que cette séquence fait encore mieux ressortir :

(15) Otan : de la patience et des bombes

[...]

*Chassé de Pristina*, le quotidien "Koha Ditore" renaît en Macédoine (*Le Monde*, 27/4/99 : titres de première page)

Il s'agit d'un titre de première page, situé au-dessous d'un article intitulé "Otan : de la patience et des bombes", où se manifeste une tension entre deux univers de connaissance, fréquente dans l'écrit journalistique contemporain. La frontalité de l'apport indexe l'univers du connu ("on en parle") : le segment détaché évoque la guerre au Kosovo, qui fait l'essentiel de l'actualité du quotidien, et qui est introduite dans la mémoire discursive par le titre principal de la première page. La présomption d'accessibilité du référenciateur est donc ici marquée tout à la fois par antécédence et par connaissance partagée. Le segment support indexe, quant à lui, l'ajustement informatif indispensable à ces représentations mentales préalables, et la nécessité d'un référenciateur explicite et non ambigu. Si l'on en vient ainsi à introduire dans le discours comme connu, un actant qui pour la grande majorité des lecteurs français ne l'est vraisemblablement pas ("le quotidien "Koha Ditore" ") c'est qu'il s'agit moins, au plan communicationnel, de pointer sur un référent que d'évoquer, voire de construire, un espace cognitif consensuel.

Enfin, cette dernière séquence, nous permettra de prendre toute la mesure des faits relatifs au fonctionnement iconique du système appositif :

(16) *Hospitalisé à Broussais pour un oedème pulmonaire, il avait soixante-quinze ans*

J e a n - P a u l S a r t r e e s t m o r t

(*France-Soir*, 16/4/80 : gros titre en une, illustré par une photo de Sartre)

L'originalité de (16) est de présenter une apparente inversion de la relation entre la source référentielle et son relais. Mais il apparaît difficile pour ne pas dire impossible, en raison même de la frontalité du descripteur en italique, d'envisager une relation de type cataphorique, pourtant induite par la disposition du texte. Rien n'empêchait sans doute, à la mise en page, d'inverser cette disposition afin d'appuyer l'interprétation du message par le lecteur sur une structure anaphorique (*Hospitalisé à Broussais... Jean-Paul Sartre est mort. Il avait soixante-quinze ans*). Si l'option n'a pas été retenue, c'est en raison d'un fonctionnement ici exophorique et non pas endophorique du morphème *il*.



Fonctionnement courant dans le texte journalistique à gros tirages, du type tabloïd, où le pointage pronominal n'est pas linguistique mais iconique, puisqu'il s'exerce en direction d'une image (ici, la photo de Sartre), manifestant par là même la connivence culturelle et langagière indispensable à tout discours reposant sur des stratégies de proximité avec le lectorat. À cet égard, cette séquence permet de déceler l'ambivalence virtuelle du pointeur *il* lorsque l'énoncé où il figure s'accompagne d'une illustration. Il peut être interprété en effet tout à la fois comme un pronom de rappel et comme un instrument de fléchage dont le mécanisme d'ostension sur lequel il repose en fait un signe indexical. Enfin, l'illustration photographique étant déterminante dans ce type de publication, il est clair que le texte joue ici un rôle d'encadrement, d'accompagnement de l'image, qui est, elle, le véritable attracteur attentionnel. Elle est donc nécessairement pensée comme première dans l'activité de lecture par les rédacteurs. Cette secondarité du texte n'est pas seulement le fait d'un espace plus important réservé à l'image. Elle est marquée linguistiquement, comme on vient de le voir, par des phénomènes référentiels spécifiques.

### 2.3.5. Appariement des appositifs et normativité grammaticale

Nos travaux ont fait ressortir le fait que la concurrence entre les deux types d'appariement des appositifs en position frontale (standard/oblique) ne saurait aisément recevoir une explication d'ordre épistémologique, fondée sur l'opposition de deux grammaires<sup>303</sup> : (i) une grammaire de phrase, installée tardivement dans l'histoire, prescrivant le mode standard et censurant les constructions obliques au motif de leur configuration "anacoluthique"; (ii) une grammaire énonciative, ou textuelle, voyant dans l'asymétrie un des nombreux arguments de la facticité du cadre phrastique, c'est-à-dire en fait du cadre graphique de la phrase.

S'il est sans doute légitime et cohérent d'associer à cette grammaire de phrase des prescriptions pédagogiques arbitraires, et de dénoncer leur influence néfaste sur le développement des pratiques syntaxiques en français contemporain, on ne peut pour autant justifier par la normativité de la grammaire scolaire la fréquence du mode standard. L'histoire de la langue, les études de Bernard Combettes sur l'évolution des constructions détachées l'ont montré avec clarté, signale un resserrement du schéma syntaxique et un affaiblissement du rôle de marqueurs de cohésion textuelle des segments disjoints coïncidant avec l'émergence de la notion de phrase.

Toutefois, rendre cette réalité historique explicative des tendances de l'usage, c'est, nous semble-t-il, faire une place excessive au poids de la doxa grammaticale, particulièrement en français contemporain. Car, dans cette perspective, seule l'allégeance à la norme expliquerait l'hégémonie du mode standard aujourd'hui, constatée en corpus, alors que sur ce type de faits l'état pédagogique s'est depuis bien longtemps desserré. Et comment expliquer la

---

<sup>303</sup>. Position développée entre autres par A. Berrendonner et M.-J. Reichler-Béguelin (voir par exemple, Berrendonner & Reichler-Béguelin, 1989; Berrendonner, 1990).

présence même très déséquilibrée dans un même idiolecte des deux types de constructions sans tenir la norme justement pour faiblement opérante ?

- (17) On a dit qu'il [Baudelaire] était attiré par les ressemblances troublantes que la vie du poète américain offrait avec la sienne. Cela est vrai. Mais cette identité de destin n'avait d'intérêt pour lui que parce Poe était mort. *Vivant*, l'auteur d'*Eurêka* n'eût été qu'une chair vague comme la sienne : comment accoter l'une contre l'autre deux injustifiables gratuités ? *Mort*, au contraire, sa figure s'achève et se précise, les noms de poète et de martyr s'appliquent à lui tout naturellement, son existence est un destin, ses malheurs semblent l'effet d'une prédestination (J.-P. Sartre, *Baudelaire*).

Peut-on se contenter de noter ici une simple manifestation idiosyncrasique, susceptible de ne recevoir, en raison de son caractère apparemment aléatoire, qu'une explication d'ordre rhétoricostylistique ?

En outre, l'argument de la normativité grammaticale présente l'inconvénient de borner la description des constructions au niveau formel, et de négliger l'économie sémantique et pragmatique qui gère respectivement, comme nous avons essayé de le montrer, le tour standard et le tour asymétrique. Car si la frontalité du système appositif est un marquage de continuité référentielle, continuité avérée ou présumée, l'étude des appariements fait ressortir la gradualité de cette continuité. Le compactage référentiel des appariements obliques, on l'a vu, traduit en effet une stratégie plus nettement présuppositionnelle.

Quant à la diffraction des niveaux syntaxiques susceptible d'être révélée par certaines configurations, elle varie en fait considérablement selon l'intention de communication. Ainsi, la structure périodique d'un énoncé, présumée cryptée par les unités graphiques, du moins en français moderne, peut au contraire être soulignée par cette segmentation. C'est ce que l'on observe, par exemple, dans des séquences appositives bisegmentales :

- (18) *Hachée*, l'ortie est bonne pour la volaille; *broyée*, elle est bonne pour les bêtes à cornes (V. Hugo, *Les Misérables*).
- (19) *Humaniste*, mon grand-père tenait les romans en petite estime; *professeur*, il les prisait fort à cause du vocabulaire (J.-P. Sartre, *Les Mots*).

La relation sémantique d'opposition qui unit les deux clauses constitutives de chacune de ces séquences est donnée à comprendre par la structure d'ensemble de l'énoncé. L'effet de rétroaction et de clôture de la seconde clause est clairement marqué par la présence de l'anaphorique (*elle*, *il*), qui trouve sa résolution référentielle dans le syntagme sujet de la clause qui le précède (*l'ortie*, *mon grand-père*), donc dans la même macro-unité graphique de segmentation syntaxique. Si le système de signes servant à la démarcation des grandes unités de syntaxe peut toujours faire l'objet d'une réforme, il n'empêche que la segmentation ici adoptée ne témoigne d'aucun déphasage et d'aucune diffraction. La description macrosyntaxique identifiera dans ces séquences deux

périodes binaires, c'est-à-dire formées de deux clauses. La non-pertinence linguistique ne concerne donc pas, dans de tels cas, le mode de segmentation propre à l'écrit mais bien la *notion* de phrase, c'est-à-dire le concept de totalité structurale et sémantique sur laquelle elle repose, inapte à décrire la complexité des dépendances syntactico-référentielles, et proprement inapplicable à la matérialité du discours.

Les différentes études que nous avons menées sur le fonctionnement sémantique des caractérisants détachés en position frontale nous a ainsi permis de considérer autrement la question des frontières graphiques.

Ponctuer c'est déterminer un cadre linguistique à l'intérieur d'un espace textuel. Il s'agit donc d'une opération de dimensionnement des unités informationnelles, dans laquelle le placement d'un constituant en position d'ouverture ne saurait être tenu pour aléatoire.

Pour ce qui est du système appositif, la place du terme descripteur dans la séquence constitue un indice iconique du domaine d'interprétation de son référenciateur. À ce titre, la localisation du segment détaché est réglée par deux ordres de paramètres, celui de la place, évaluée relativement au microcontexte, c'est-à-dire à l'environnement immédiat, et celui de la position informationnelle, évaluée relativement à l'environnement textuel.

## Conclusion

Si l'on fait retour sur la question des formats syntaxiques du système appositif, dans la perspective herméneutique que nous avons essayé de mettre en place, on peut dire que plaident en faveur d'un fonctionnement microsyntaxique : le mécanisme incidentiel qui le régit, les faits rectionnels qui y sont associés, et leur dépendance à l'égard d'une prédication d'ancrage qui leur fournit leur support actanciel, nécessairement instancié. Le choix d'une description de l'apport en termes de prédicat second non fini implique donc un renoncement à toute analyse clausale du segment détaché, et par conséquent un traitement distinct de certaines constructions traditionnellement associées à l'apposition (le type *chose étrange*, mais également les relatives non restrictives), qui peuvent manifester une autonomie syntacticosémantique.

Plaident en faveur d'un fonctionnement macrosyntaxique des constructions : la formation d'une cellule référentielle et informationnelle de l'apport avec son support actanciel, la fonction iconique de la place du système appositif dans l'énoncé, le niveau d'accessibilité du référenciateur, présupposé par cette place, et la structure fortement compactée des constructions obliques.

Une approche des niveaux de syntaxe renonçant à une opposition structurale stricte des combinatoires micro et macrosyntaxique au profit de leur complémentarité, manifeste donc, sur la question de l'apposition, un meilleur rendement explicatif.

Si bien des recherches restent à entreprendre sur les constructions qui ont fait l'objet de nos travaux, on peut considérer que leur apport à la description linguistique ne sera effectif que si elles parviennent à s'émanciper d'un cadre

d'analyse aveugle aux faits de spatialisation du discours et à leur portée pragmatique.

## PERSPECTIVES

Comme nous le précisons en introduction générale (p. 9), le thème sur lequel a porté cette synthèse de nos travaux doit, à court terme, faire l'objet de nouvelles investigations, dans le cadre d'un programme de recherche développé au sein de l'UMR 8503 du CNRS (ENS LSH-Lyon), pour l'année 2001-2002 : *Les constructions référentielles détachées en français moderne*.

La recherche que nous avons entreprise sur le détachement appositif, à partir de petits corpus, et que nous avons conduite selon une approche synchronique, s'est certes révélée fructueuse sur le plan descriptif dans la mesure où elle a permis de faire saillir quelques faits d'importance concernant le fonctionnement sémantique des constructions. Toutefois, un constat s'impose, celui de l'insuffisance explicative de l'approche synchronique, qui juxtapose des faits sans établir nécessairement entre eux de relations, et donc sans les hiérarchiser. Seule la perspective diachronique, qui définit une successivité dans la formation des systèmes linguistiques, peut ici contribuer efficacement à l'explication des phénomènes. C'est dans cette direction que nous souhaitons orienter nos efforts.

Sont essentiellement visés par la notion d'*expressions référentielles* les désignateurs nominaux. Il s'agit donc de noms communs ou de noms propres formant la tête lexicale d'une unité syntagmatique détachée, et qui, pris isolément, c'est-à-dire décontextualisés, sont susceptibles de permettre la réalisation d'un acte de désignation dans certaines conditions d'organisation syntaxique.

L'éviction provisoire des constructions adjectivales, participiales et prépositionnelles dans cette enquête sur le détachement se comprend par la nécessité de mettre en concurrence dans l'analyse des structures formellement similaires mais au comportement syntaxique, sémantique et informationnel tout à fait distinct : vocatifs, dislocations, appositions. Si, comme nous l'avons vu, la fréquente confusion de ces faits dans l'analyse linguistique, et dans les applications descriptives qu'elle génère (par exemple, la nomenclature grammaticale) suffit à elle seule à justifier la nécessité d'une telle recherche conduite dans de gros

corpus, c'est surtout la question de la consistance explicative de la notion de référence ici posée qui peut donner à cette recherche toute sa pertinence.

En ne retenant, pour déterminer les observables, que deux des trois types de configuration actancielle exposés dans la deuxième partie de ce mémoire - (i) détachements par redoublement actanciel (les vocatifs et les dislocations dont le référent est instancié dans la prédication principale), (ii) détachements par caractérisation actancielle (le système appositif) -, nous aborderons les problèmes suivants.

Dans le type (i) la coréférence marque-t-elle un même mode de connexité entre les deux unités actanciennes dans le cas des vocatifs et dans celui des dislocations ? Quel est l'effet des variations de position du segment détaché dans la séquence (extraposition gauche ou droite, détachement non polaire, détachement frontal, détachement caudal) sur la référentialité des constructions ?

Dans le type (ii), la cellule référentielle et informationnelle formée par l'appariement du support et de l'apport est-elle susceptible de voir son degré de coalescence varier en fonction du nombre et du volume des expansions ? Y a-t-il des configurations qui présentent un degré d'intégration discursive supérieur à d'autres, et si oui pourquoi ? Comment se trouve textualisé le référenciateur du segment détaché ? Cette textualisation répond-elle à des stratégies communicationnelles spécifiques, variables selon les genres de discours ? Observe-t-on des variations diachroniques dans cette textualisation du référenciateur ? L'histoire de la langue nous permet-elle d'observer des fréquences significatives à telle ou telle période, dans tel ou tel genre de discours, du mode de fonctionnement standard ou du mode de fonctionnement oblique ?

Quelles informations la perspective diachronique adoptée sur le détachement nous permet-elle d'enregistrer concernant la phrase graphique et ses évolutions ? L'intégration phrastique des segments détachés est-elle sujette à variation en français moderne ?

Au-delà du traitement de cette problématique, ce travail souhaiterait fixer des bases méthodologiques d'un cadre d'étude permettant de décrire la configuration des segments syntaxiques comme la résultante de déterminations d'ordre textuel.

## **BIBLIOGRAPHIE PERSONNELLE**

**DE 1991 À 2001**

### **OUVRAGES**

- [1] **1998b** : *Études sur l'apposition - Aspects du détachement nominal et adjectival en français contemporain dans un corpus de textes de J.-P. Sartre*, Paris, Honoré Champion, coll. "Grammaire et linguistique", 286 pages.
- [2] **2000e** : *Lexique des notions linguistiques*, Paris, Nathan, coll. "128", 128 pages.

#### **DIRECTION D'OUVRAGES COLLECTIFS ET DE NUMÉRO DE REVUE**

- [3] **1998d** : *Faits de langue et sens des textes* (actes du colloque organisé à l'Université Paris VII-Denis Diderot les 23 et 24 novembre 1998), Paris, SEDES, 302 pages.
- [4] **1999a** : *Phrases - Syntaxe, rythme, cohésion du texte* (actes du colloque organisé à l'Université Paris VII-Denis Diderot les 22 et 23 novembre 1999), Paris, SEDES, 302 pages.
- [5] **2000a** : *Langue Française*, n° 125, février, "Nouvelles recherches sur l'apposition", Paris, Larousse, 128 pages.
- [6] **2000f** : *Des Noms - Nomination, désignation, interprétations* (actes du colloque organisé à l'Université Paris VII-Denis Diderot les 20 et 21 novembre 2000), Paris, SEDES, 224 pages.

#### **CO-DIRECTION D'OUVRAGES COLLECTIFS**

- [7] **1991** : *Vers la maîtrise du texte - Seconde (Initiation aux exercices écrits du baccalauréat, orthographe, syntaxe, lexicologie)*, avec la collaboration de D. Lemaître, Paris, Hachette, 256 pages (nouvelle édition adaptée pour l'enseignement modulaire en 1993).

Contribution personnelle : conception de la collection, conception du plan des ouvrages en collaboration, rédaction de toutes les leçons, rédaction des travaux dirigés : A, C, D du chap. 1; C, D du chap. 2; B, D du chap. 3; A, B du chap. 4; B, D du chap. 5; A, B du chap. 6; B, C, D du chap. 7; A, C du chap. 8; A, C, D du chap. 9; A, B, D du chap. 10; A, B du chap 11; A, B, C, D du chap. 12; C, D du chap. 13; A, B du chap. 14; A,B du chap. 15; rédaction des annexes.

- [8] **1992** : *Vers la maîtrise du texte - Première/Terminale (Préparation aux exercices écrits et oraux du baccalauréat, langue, rhétorique, stylistique)*, avec la collaboration de D. Lemaître, Paris, Hachette, 272 pages.

Contribution personnelle : conception de la collection, conception du plan des ouvrages en collaboration, rédaction de toutes les leçons, rédaction des travaux dirigés : A du chap. 1; A, C du chap. 2; A, B, C du chap. 3; A, B, C du chap. 4; A, B, C du chap 11; A, B, C du chap. 12; A, B, C du chap. 13; B, C du chap. 14; A du chap. 15; C du chap. 16; C du chap. 17; rédaction des annexes.

## ARTICLES PUBLIÉS

- [9] **1994** : “Syntaxe et pensée - Les constructions appositives détachées dans certaines oeuvres biographiques et autobiographiques de J.-P. Sartre. Présentation de thèse”, *L’Information grammaticale*, 60, janvier : 38-41.
- [10] **1995a** : “De la phrase au texte - Les constructions appositives détachées et la structure informationnelle de l’énoncé dans *Les Misérables*”, *L’Information grammaticale*, 64, janvier : 23-26.
- [11] **1995b** : “Progressions et ruptures thématiques - Aspects de la technique descriptive dans *La Condition humaine*”, *L’Information grammaticale*, 67, octobre : 35-38.
- [12] **1996** : “La notion d’apposition en linguistique française : perspective historique”, *Le français moderne*, 1, t. LXIV : 1-27.
- [13] **1997a** : “Poétique de la première personne - Gradualité de l’embrayage dans *Alcools*”, *L’Information grammaticale*, 72, janvier : 32-35.
- [14] **1997b** : “Prédication seconde, zones actancielles et niveau macrosémantique - Le cas des appositions asymétriques”, in B. Caron (éd.), *Proceedings of the XVI<sup>th</sup> International Congress of Linguists, 20-25 July 1997*, Pergamon, Oxford, Elsevier Science Ltd. (CD Rom, paper 0237, 12 pages).
- [15] **1998a** : “Macrosyntaxe - Le problème des niveaux de l’analyse syntaxique dans *La Route des Flandres*”, *L’Information grammaticale*, 76, janvier : 38-41.
- [16] **1998c** : “Comment ça se joue, ou l’insituable référence dans *Fin de partie*”, *L’Information grammaticale*, 79, octobre : 8-11.
- [17] **1998e** : “Etats de langue - Présentation”, in F. Neveu (éd.), *Faits de langue et sens des textes* (actes du colloque organisé à l’Université Paris VII-Denis Diderot les 23 et 24 novembre 1998), Paris, SEDES : 3-5.
- [18] **1998f** : “Sur la relation partie/tout et la désignation indistincte dans *Fin de partie* - Référence et contexte au théâtre”, in F. Neveu (éd.), *Faits de langue et sens des textes* (actes du colloque organisé à l’Université Paris VII-Denis Diderot les 23 et 24 novembre 1998), Paris, SEDES : 277-296.
- [19] **1998g** : “Les constructions appositives frontales et la structure informationnelle de l’énoncé”, in M. Forsgren, K. Jonasson, H. Kronning (éds), *Prédication, assertion, information, Actes du Colloque d’Uppsala en Linguistique française, 6-9 juin 1996*, Acta Universitatis Upsaliensis, Studia Romanica Upsaliensia, Uppsala : 367-375.
- [20] **1998h** : “Syntaxe et pensée - Structure de la phrase sartrienne dans le discours biographique”, in G. Idt (éd.), *Recherches Interdisciplinaires sur les Textes Modernes - Etudes Sartriennes VII*, “Sartre : trois lectures - Philosophie,

Linguistique, Littérature” (actes du colloque du Groupe d’Études Sartriennes qui s’est tenu à l’Université Paris I le 23 juin 1996), Université Paris X-Nanterre : 137-155.

- [21] **1999b** : “Dedans/dehors - Présentation”, in F. Neveu (éd.), *Phrases - Syntaxe, rythme, cohésion du texte* (actes du colloque organisé à l’Université Paris VII-Denis Diderot les 22 et 23 novembre 1999), Paris, SEDES : 5-7.
- [22] **1999c** : “Vocatifs et formats syntaxiques dans *Stèles*”, in F. Neveu (éd.), *Phrases : syntaxe, rythme, cohésion du texte* (actes du colloque organisé à l’Université Paris VII-Denis Diderot les 22 et 23 novembre 1999), Paris, SEDES : 277-295.
- [23] **1999d** : “Les ouvertures phrastiques et la construction de la référence dans *Histoire d’un voyage en terre de Brésil*”, in G. Mathieu-Castellani, *Cahiers Textuel*, 21, “Jean de Léry, *Histoire d’un voyage fait en la terre du Brésil*” (actes de la journée d’étude sur Jean de Léry organisée à l’Université Paris VII-Denis Diderot), équipe Tradition Antique et Modernités, UFR *Sciences des Textes et Documents*, Université Paris VII-Denis Diderot : 55-64.
- [24] **2000b** : “L’apposition : concepts, niveaux, domaines - Présentation”, in F. Neveu (éd.), *Langue française*, 125, “Nouvelles recherches sur l’apposition” : 3-17.
- [25] **2000c** : “Quelle syntaxe pour l’apposition ? Les types d’appariement des appositions frontales et la continuité référentielle”, in F. Neveu (éd.), *Langue française*, 125, “Nouvelles recherches sur l’apposition” : 106-124.
- [26] **2000d** : “De la syntaxe à l’image textuelle - Ponctuation et niveaux d’analyse linguistique”, *La Licorne*, 52, “La ponctuation”, Université de Poitiers : 201-215.
- [27] **2000g** : “Présentation”, in F. Neveu (éd.), *Des Noms - Nomination, désignation, interprétations* (actes du colloque organisé à l’Université Paris VII-Denis Diderot les 20 et 21 novembre 2000), Paris, SEDES : 5-6.
- [28] **2000h** : “Les détachements gauches asymétriques, entre microsyntaxe et macrosyntaxe”, in A. Englebert, M. Pierrard, L. Rosier, D. Van Raemdonck (éds), *Actes du XXIIe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, volume VI, De la grammaire des formes à la grammaire du sens*, Bruxelles, Niemeyer : 371-377.
- [29] **2001a** : “Conflits d’incidences et portées indistinctes - Problèmes de syntaxe et de référence dans le texte poétique”, Actes du colloque international “Approches linguistiques de la poésie”, 13-15 janvier 2000, Université Libre de Bruxelles, in *Degrés*, 104, hiver 2000, “Approches linguistiques de la poésie” : 1-14.
- [30] **2001b** : “Place, position, information : quelques problèmes de macrosyntaxe en français contemporain”, in H. Dupuy-Engelhardt, S. Palma, J.-E. Tyvaert (eds), *Actes des Journées Scientifiques 2000*, Reims, PUReims, CIRLEP, *Recherches en Linguistique et Psychologie cognitive*, 16 : 57-73.



## ARTICLES À PARAÎTRE

- [31] **sous presse a** : “L’ajout et la problématique appositive - Détachement, espace phrastique, contextualité”, in J. Authier-Revuz (éd), *Actes du colloque “Formes d’ajout dans l’écrit - Langue et texte”*, 4-5 juin 1999, RES-SYLED, Université Paris III, *Presses Universitaires de La Sorbonne nouvelle* (à paraître en 2001-2002).
- [32] **sous presse b** : “Du prédicat second à la clause - Sur le rang syntaxique de quelques types de détachements”, in M. Charolles, P. Le Goffic, M.-A. Morel (éds), *Actes du colloque international “Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ?”*, 21-22 septembre 2000, Université Paris III, *Verbum* (à paraître en 2001-2002).
- [33] **sous presse c** : “Des marges de la phrase aux marges de la grammaire - Sur la grammatisation de “l’annexe syntaxique” en français”, in J. Rousseau (éd.), *Actes du forum “Faire une grammaire/faire de la grammaire”*, 9-10 octobre 2000, Centre International d’Études Pédagogiques, *Les Cahiers du CIEP* (à paraître en 2001-2002).
- [34] **à paraître** : “La langue singulière - Sartre et la question du style”, *L’Information grammaticale*.

## ARTICLES ET OUVRAGES EN PRÉPARATION

- [35] **en préparation a** : “Support et référenciateur de l’adjectif dans le système appositif - Sur l’interprétation des prédicats détachés”, texte de communication en séance plénière au colloque international *L’adjectif en français et à travers les langues*, 28-30 juin 2001, Université de Caen/CNRS, Centre de Recherches Inter-Langues sur la Signification en Contexte.
- [36] **en préparation b** : *Styles - Langue, Histoire, Littérature*, ouvrage collectif, sous la direction de Franck Neveu, à paraître chez SEDES. Contributeurs : Arnaud Bernadet, Catherine Détrie, Jacques Dürrenmatt, Violaine Géraud, Élisabeth Grimaldi, Stéphane Macé, Anne-Marie Paillet, Catherine Rannoux, Jacques-Philippe Saint-Gérand, Isabelle Turcan, Chantal Wionet.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES DES TRAVAUX CITES

- ABEILLÉ, A., 1998 : "Grammaires génératives et grammaires d'unification", *Langages*, 129, pp. 24-36.
- ACHARD-BAYLE, G., 1999 : "Dénominations, cohésion et point de vue dans *Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil*", in F. Neveu, *Phrases : syntaxe, rythme, cohésion du texte*, Sedes, pp. 61-77.
- ADAM, J.-M., 1987 : "Textualité et séquentialité. L'exemple de la description", *Langue française*, 74, pp. 51-72.
- ADAM, J.-M., 1989 : "Pour une pragmatique linguistique et textuelle", in C. Reichler, *L'Interprétation des textes*, Paris, Minit, pp. 183-222.
- ADAM, J.-M., 1990 : *Éléments de linguistique textuelle - Théorie et pratique de l'analyse textuelle*, Liège, Mardaga.
- ADAM, J.-M., 1992 : *Les Textes : types et prototypes*, Paris, Nathan.
- ADAM, J.-M., PETITJEAN, A., REVAZ, F., 1989 : *Le Texte descriptif*, Paris, Nathan.
- AGAMBEN, G., 1989 : "Experimentum linguae", préface à l'édition française de *Enfance et histoire*, Paris, Payot, coll. "Petite Bibliothèque Payot".
- ANSCOMBRE, J.-C., & ZACCARIA, G., 1990 : *Fonctionnalisme et pragmatique - A propos de la notion de thème*, Milan, Unicopli.
- APOTHÉLOZ, D., 1995 : *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève, Droz.
- ARNAULD, A., & NICOLE, P., 1662/1970 : *La Logique ou l'art de penser*, Paris, Flammarion, coll. "Champs".
- ARNAULD, A., & LANCELOT, C., 1660/1846 : *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, édition présentée par M.-A. Bailly, Genève, Slatkine Reprints, 1993.
- ARRIVÉ, M., BONNARD, H., CHAURAND, J., CHEVALIER, J.-C., CHEVALLIER, A., MOUCHET, J.-P., PIGNON, J., 1962 : "Discussion : l'apposition", *Le français moderne*, 3, juillet, pp. 172-192.
- ARRIVÉ, M., GADET, F., GALMICHE, M., 1986 : *La Grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- ATTAL, P., 1994 : *Questions de sémantique - Une approche comportementaliste du langage*, Louvain-Paris, Peeters.
- AUROUX, S. (dir.), 1992 : *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, *Le développement de la grammaire occidentale*, Liège, Mardaga.
- AUROUX, S., 1994 : *La Révolution technologique de la grammatisation - Introduction à l'histoire des sciences du langage*, Liège, Mardaga.
- AUROUX, S., 1998 : *La Raison, le langage et les normes*, Paris, PUF.

- AYMARD, C., 1975 : "L'apposition", *Actes du deuxième colloque de linguistique fonctionnelle*, Clermont-Ferrand, 22-25 juillet, CRDP, pp. 133-143.
- BACHELARD, G., 1938/1977 : *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin.
- BAKHTINE, M., 1979 : *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard.
- BALIBAR, R., 1985 : *L'Institution du français - Essai sur le colingisme des carolingiens à la République*, Paris, PUF.
- BALLY, C., 1909 : *Traité de stylistique française*, Genève, Georg et Cie.
- BALLY, C., 1921 : "Langage naturel et langage artificiel", *Journal de Psychologie*, 18, Paris, Alcan.
- BALLY, C., 1930 : *La Crise du français*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé.
- BALLY, C., 1932 : *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke.
- BARATIN, M., 1989 : *Naissance de la syntaxe à Rome*, Paris, Minuit.
- BARTHES, R., 1969/1984 : "Le style et son image", *Le Bruissement de la langue*, Paris, Le Seuil.
- BARTHES, R., 1974/1994 : "Étude des problèmes relatifs à la constitution d'un lexique d'auteur (idiolecte) - Travail collectif sur la biographie - La voix", Le Seuil, in *Oeuvres Complètes*, tome 3, édition E. Marty, p. 55.
- BAUDRY, J., 1989 : "Lire en seconde : la coréférenciation comme instruction de lecture", *Le français aujourd'hui*, 86, pp. 66-72.
- BEAUZÉE, N., 1751-1772 : article "Génitif", *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, Paris, Briasson, David, Le Breton et Durand, tome VII.
- BEAUZÉE, N., 1782 : article "Apposition", *Encyclopédie méthodique - Grammaire et Littérature*, Paris, Panckoucke, tome premier; *Archives de la linguistique française*, Centre d'étude du français moderne et contemporain - CNRS.
- BENOÎT, J. & FAYOL, M., 1989 : "Le développement de la caractérisation des types de textes", *Pratiques*, 62, pp. 71-85.
- BENVENISTE, E., 1966 : *Problèmes de linguistique générale*, I, Paris, Gallimard.
- BERRENDONNER, A., 1990 : "Pour une macro-syntaxe", *Travaux de Linguistique*, 21, pp. 25-36.
- BERRENDONNER, A., 1994 : "Anaphores obscures et objets indiscrets", in C. Schneckeder, M. Charolles, G. Kleiber, J. David, *L'Anaphore associative (Aspects linguistiques, psycholinguistiques et automatiques)*, Paris, Klincksieck, pp. 209-230.
- BERRENDONNER, A., 1995 : "Redoublement actanciel et nominalisations", *Scolia*, 5, pp. 215-244.
- BERRENDONNER, A., LE GUERN, M., PUECH, G., 1983 : *Principes de grammaire polylectale*, Lyon, PULyon.
- BERRENDONNER, A., & REICHLER-BÉGUELIN, M.-J., 1989 : "Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique", *Langue française*, 81, pp. 99-124.
- BERRENDONNER, A., & REICHLER-BÉGUELIN, M.-J., 1995 : "Accords associatifs", *Cahiers de praxématique*, 24, pp. 1-25.
- BERRENDONNER, A., & REICHLER-BÉGUELIN, M.-J., 1997 : "Left dislocation in French : varieties, use and norm", in J. Cheschire & D. Stein (eds), *The Grammar of non-standard language*, London, Longman.
- BERTHOUD, A.-C., 1996 : *Paroles à propos - Approche énonciative et interactive du topic*, Paris, Ophrys.
- BESLAIS, A. (ed.), 1959 : *La Grammaire à l'école primaire, nomenclature et progression*, I.P.N., Paris, brochure 141 EP.
- BIBER, D., 1988 : *Variation accross speech and writing*, Cambridge, Cambridge University Press.

- BLANCHE-BENVENISTE, C. DEULOFEU, J., STEFANINI, J., VAN DEN EYNDE, K., 1984 : *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*, Paris, SELAF, AELIA, CNRS.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1997 : *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., BILGER, M., ROUGET, C., VAN DEN EYNDE, K., 1990, *Le français parlé, études grammaticales*, Paris, Éditions du CNRS.
- BLASCO-DULBECCO, M., 1999 : *Les Dislocations en français contemporain - Étude syntaxique*, Paris, Champion.
- BLINKENBERG, P., 1928 : *L'Ordre des mots en français moderne*, Copenhague.
- BLUMENTHAL, P., 1980 : *La Syntaxe du message : application au français moderne*, Tübingen, Niemeyer.
- BONDY, L., 1963 : "Discussion : l'apposition", *Le français moderne*, 1, janvier, pp. 50-54.
- BONNARD, H., 1971 : article "Apposition", *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse.
- BONNARD, H., 1972a : article "Détachement", *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse.
- BONNARD, H., 1972b : article "L'épithète", *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse.
- BONNARD, H., 1981a : *Code du français courant*, Paris, Magnard.
- BONNARD, H., 1981b : *Procédés annexes d'expression*, Paris, Magnard.
- BOSREDON, B., 1997 : *Les Titres de tableaux*, Paris PUF.
- BOUQUET, S. (ed.), 1998 : "Diversité de la (des) science(s) du langage aujourd'hui", *Langages*, 129, Paris, Larousse.
- BRAUN, F., 1988 : *Terms of address. Problems of Patterns and Usage in various Languages and Cultures*, Berlin, Walter de Gruyter & Co.
- BROWN, R., & FORD, M., 1961 : "Address in american english", in D. Hymes, *Language in Culture and Society*, New York, Harper and Row, pp. 234-244.
- BRUNOT, F., 1922/1965 : *La Pensée et la langue*, Paris, Masson.
- CADIOT, P., & FRADIN, B. (eds), 1988 : "Le thème en perspective", *Langue française*, 78, Paris, Larousse.
- CADIOT, P., & FURUKAWA, N. (eds), 2000 : "La prédication seconde", *Langue française*, 127, Paris, Larousse.
- CADIOT, P., 1988 : "De quoi ça parle ? À propos de la référence de ça, pronom-sujet", *Le français moderne*, 3/4, pp. 174-192.
- CATACH, N., 1998 : "La ponctuation et les systèmes d'écriture : dedans ou dehors ?", in J.-M. Defays, L. Rosier, F. Tilkin, *À qui appartient la ponctuation ?*, Paris, Bruxelles, De Boeck-Duculot pp. 31-43.
- CERQUIGLINI, B., 1981 : *La Parole médiévale*, Paris, Minuit.
- CHAFE, W., 1987 : "Cognitive constraints on information flow", in R. Tomlin, *Coherence and Grounding in Discourse*, Amsterdam, Benjamins.
- CHAKER, S., 1985 : "Syntaxe de la langue - Syntaxe de la parole ?", *Travaux 3 du Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence*, pp. 121-139.
- CHARAUDEAU, P., 1992 : *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- CHAROLLES, M., 1978 : "Introduction aux problèmes de la cohérence verbale", *Langue française*, 38, pp. 7-42.
- CHAROLLES, M., 1983 : "Coherence as a Principle in the Interpretation of Discourse", *Text*, 3, 1, pp. 71-99.
- CHAROLLES, M., 1986 : "La gestion des orientations argumentatives dans une activité rédactionnelle", *Pratiques*, 49, pp. 87-99.

- CHAROLLES, M., 1988 : “Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité textuelles depuis la fin des années 1960”, *Modèles linguistiques*, X, 2, pp. 45-66.
- CHAROLLES, M., 1989 : “Analyse du discours, grammaire de texte et approche grammaticale des faits de textualité”, *Le français aujourd’hui*, 86, pp. 6-15.
- CHAROLLES, M., 1995 : “Cohésion, cohérence et pertinence du discours”, *Travaux de Linguistique*, 29, pp. 125-151.
- CHAROLLES, M., 1997 : “L’encadrement du discours - Univers, champs, domaines et espaces”, *Cahier de Recherche Linguistique*, n° 6, LANDISCO, URA-CNRS 1035, Université Nancy II.
- CHAROLLES, M., & COMBETTES, B., 1999 : “Contribution pour une histoire récente de l’analyse du discours”, *Langue française*, 121, pp. 76-116.
- CHERVEL, A., 1977/1981 : *Histoire de la grammaire scolaire, ...et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, coll. “Petite bibliothèque Payot”, 394.
- CHEVALIER, J.-C., 1968 : *Histoire de la syntaxe, naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève, Droz.
- CHEVALIER, J.-C., 1994 : *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF, “Que sais-je?”, 2904.
- CHEVALLARD, Y., 1986 : *La Transposition didactique*, Paris, La Pensée sauvage.
- CHISS, J.-L., & PUECH, C., 1987 : *Fondations de la linguistique - Études d’histoire et d’épistémologie*, Bruxelles, De Boeck.
- CHISS, J.-L., & PUECH, C., 1999 : *Le Langage et ses disciplines - XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris-Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- CHISS, J.-L., 1987a : “Malaise dans la classification”, *Langue française*, 74, pp. 10-28.
- CHISS, J.-L., 1987b : “Les types de textes et l’enseignement du français”, *Le français aujourd’hui*, 79, pp. 7-12.
- CHISS, J.-L., 2000 : “Syntaxe, énonciation et spécificité du français : la place de Charles Bally”, in H. Meschonnic, *Et le génie des langues ?*, Vincennes, PUVincennes, pp. 67-77.
- CHISS, J.-L., FILLIOLET, J., & MAINGUENEAU, D., 1992 : *Linguistique française - Communication, syntaxe, poétique*, Paris, Hachette.
- CHOI-DIEL, I.-R., 2001 : *Évocation et cognition - Reflets dans l’eau*, Vincennes, PUVincennes.
- CHOMSKY, N., 1957 : *Syntactic Structures*, La Haye, Mouton.
- CLÉMENT, D., 1991 : “Réflexions sur la notion d’intégration en syntaxe, ou : qu’entend-on par ‘l’expression X est plus ou moins ‘intégrée’ à la phrase’?”, *Langages*, 104, pp. 7-21.
- COIRIER, P., GAONAC’H, D., PASSERAULT, J.-P., 1996 : *Psycholinguistique textuelle - Approche cognitive de la compréhension et de la production des textes*, Paris, Colin.
- COLOMBAT, B., 1993 : *Les Figures de construction dans la syntaxe latine (1500-1780)*, Louvain-Paris, Peeters, BIG.
- COMBETTES, B., 1983 : *Pour une grammaire textuelle - La Progression thématique*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- COMBETTES, B., 1987 : “Types de textes et faits de langue”, *Pratiques*, 56, pp. 5-17.
- COMBETTES, B., 1988 : “Fonctionnement des nominalisations et des appositions dans le texte explicatif”, *Pratiques*, 58, pp. 107-119.
- COMBETTES, B., 1991a : “Cohérence textuelle et évolution de l’ordre des mots”, *Actes du XVIII<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Université de Trèves 1986, pp. 167-175.

- COMBETTES, B., 1991b : "Hiérarchie et dépendance au niveau "informationnel": la perspective fonctionnelle de la phrase", *L'Information grammaticale*, 50, pp. 48-51.
- COMBETTES, B., 1992a : "Hiérarchie des référents et connaissance partagée: les degrés dans l'opposition connu/nouveau", *L'Information grammaticale*, 54, juin, pp. 11-13.
- COMBETTES, B., 1992b : *L'Organisation du texte*, Metz, Université de Metz.
- COMBETTES, B., 1993 : "Grammaire de phrase et cohérence textuelle: le traitement des constructions détachées", *Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur*, CIII, 3, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, pp. 223-230.
- COMBETTES, B., 1995 : "La construction détachée portant sur l'objet du verbe: évolution syntaxique et textuelle", *Champs du signe*, pp. 271-283.
- COMBETTES, B., 1996 : "Facteurs textuels et facteurs sémantiques dans la problématique de l'ordre des mots: le cas des constructions détachées", *Langue française*, 111, pp. 83-96.
- COMBETTES, B., 1998a : "Thématisation, topicalisation, et éléments non référentiels : le cas de l'adjectif détaché", *Cahiers de praxématique*, 30, pp. 133-159.
- COMBETTES, B., 1998b : *Les Constructions détachées en français*, Paris-Gap, Ophrys.
- COMBETTES, B., 1999 : "Les marqueurs de topicalisation dans *Histoire d'un voyage en terre de Brésil* de Jean de Léry", in F. Neveu, *Phrases : syntaxe, rythme, cohésion du texte*, Sedes, pp. 25-40.
- COMBETTES, B., 2000 : "L'apposition comme unité textuelle et constituant phrastique : approche diachronique", *Langue française*, 125, pp. 90-105.
- COMBETTES, B., FRESSON, J., TOMASSONE, R., 1977-1980 : *De la phrase au texte*, Paris, Delagrave.
- COMBETTES, B., & TOMASSONE, R., 1988 : *Le Texte informatif, aspects linguistiques*, Bruxelles, De Boeck.
- COMPAGNON, A., 1999 : "Pourquoi le français devient une langue comme les autres", *Le Débat*, 104.
- COMPAGNON, A., 2000a : "Après la littérature", *Le Débat*, 110.
- COMPAGNON, A., 2000b : "Où va le français ?", *Le Débat*, 112.
- CORBLIN, F., 1995 : *Les Formes de reprise dans le discours - Anaphores et chaînes de référence*, Rennes, PURennes.
- CORNULIER, B. de, 1979 : "Remarques sur la perspective sémantique (thème, propos, etc.)", *Langue française*, 42, pp. 60-68.
- COSTE, D. (ed.), 1994 : *Vingt ans dans l'évolution de la didactique des langues (1968-1988)*, Paris, Hatier-Didier.
- CREISSELS, D. 1995 : *Éléments de syntaxe générale*, Paris, PUF.
- CULIOLI, A., 1968 : "La formalisation en linguistique", *Cahiers pour l'analyse*, t. 9, Paris, Le Seuil.
- CULIOLI, A., 1973 : "Sur quelques contradictions en linguistique", *Communications*, 20, pp. 83-91.
- CULIOLI, A., 1982 : "Rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe", ERA 642, DRL, Université Paris 7, 30 pages.
- CULIOLI, A., 1990 : *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 1, *Opérations et représentations*, Paris, Ophrys.
- CULIOLI, A., 1995 : "Qu'est-ce qu'un problème en linguistique ? Étude de cas", in M. Mahmoudian, *Fondements de la recherche en linguistique - Perspectives épistémologiques*, cahiers de l'ILSL, Université de Lausanne, 6, pp. 7-16.
- DANES, F. (ed.), 1974 : *Papers of Functional Sentence Perspective*, La Haye, Mouton.

- DANON-BOILEAU, L., 1992 : “Ce que “ça” veut dire : les enseignements de l’observation clinique”, in M.-A. Morel & L. Danon-Boileau, *La Deixis*, Paris, PUF, pp. 415-425.
- DAUZAT, A., 1947 : *Grammaire raisonnée de la langue française*, Lyon.
- DAVID, J., 1989 : “Revue de quelques notions de linguistique textuelle”, *Le français aujourd’hui*, 86, pp. 27-39.
- DE MULDER, W., & VANDERHEYDEN, A. (eds), 2001 : “La linguistique diachronique : grammaticalisation et sémantique du prototype”, *Langue française*, 130, Paris, Larousse.
- DELACROIX, H., 1926 : “L’analyse psychologique de la fonction linguistique”, *The Zaharoff Lecture*, Oxford, Clarendon Press.
- DELAVEAU, A., 1991 : “La structure de la phrase française : le témoignage des formes disloquées”, *Linx*, numéro spécial, *Études de linguistique française à la mémoire d’Alain Lerond*.
- DELESALLE, S., & CHEVALIER, J.-C., 1986 : *La linguistique, la grammaire et l’école 1750-1914*, Paris, Colin.
- DELEUZE, G., 1993 : *Critique et clinique*, Paris, Éditions de Minuit.
- DENIS, D., & SANCIER-CHATEAU, A., 1994 : *Grammaire du français*, Paris, Livre de poche.
- DESSAINTE, M., 1966 : “L’apposition : une fonction ou un mode de construction asyndétique?”, in *Mélanges de grammaire française offerts à M. Maurice Grevisse*, Gembloux, Duculot, pp. 69-104.
- DEULOFEU, J., 1991 : “La notion de dépendance syntaxique dans l’approche pronominale”, *L’Information grammaticale*, 50, pp. 19-23.
- DIK, S., 1978 : *Functional Grammar*, Amsterdam, North-Holland.
- DIK, S., 1989 : *The Theory of Functional Grammar*, I, Dordrecht, Foris.
- DILLER, A.-M., 1982 : “Analyse sémantique et pragmatique des phrases disloquées”, *Semantikos*, 6, 1-2, pp. 17-26.
- DOMINICY, M., 1985 : *La Naissance de la grammaire moderne : langage, logique et philosophie à Port-Royal*, Liège, Mardaga.
- DOMINICY, M., 1988 : “Y a-t-il une rhétorique de la poésie ?”, *Langue française*, 79, pp. 51-63.
- DOMINICY, M., 1989 : “De la pluralité sémantique du langage. Rhétorique et poétique”, *Poétique*, 80, pp. 499-514.
- DOMINICY, M., 1990 : “Prolégomènes à une théorie générale de l’évocation”, in M. Vanhelleputte & L. Somville, *Sémantique textuelle et évocation*, Louvain, Peeters, pp. 9-37.
- DOMINICY, M., 1994 : “Du Style en poésie”, in G. Molinié & P. Cahné, *Qu’est-ce que le style ?*, Paris, PUF, 115-137.
- DOMINICY, M., 1996 : “La fabrique textuelle de l’évocation. Sur quelques variantes des *Fleurs du Mal*”, *Langue française*, 110, pp. 35-47.
- DOWNING, B.-T., 1969 : “Vocatives and Third-Person Imperatives in English”, *Papers Linguistics*, 1/3, pp. 570-592.
- DU MARSAIS, C. C., 1729-1756/1987 : *Les Véritables principes de la grammaire et autres textes*, Paris, Fayard.
- DUBOIS, J., & DUBOIS-CHARLIER, F., 1970 : *Éléments de linguistique française-Syntaxe*, Paris, Larousse.
- DUBOIS, J., GIACOMO, M., GUESPIN, L., MARCELLESI, C. & J.-B., MÉVEL, J.-P., 1973 : *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- DUCROT, O., & SCHAEFFER, J.-M., 1995 : *Nouveau Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Le Seuil.

- DUCROT, O., 1980 : *Les Échelles argumentatives*, Paris, Minuit.
- DUPONT, D., FAUVAUX, T., GHENET, M., 1994 : *La Dynamique de l'information - Éléments de grammaire textuelle*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- DUPONT, N., 1985 : *Linguistique du détachement en français*, Berne, Peter Lang.
- ETERSTEIN, C., & LESOT, A., 1986 : *Pratique du français*, Paris, Hatier.
- FAYOL, M., 1989 : "Une approche psycholinguistique de la ponctuation : étude en production et en compréhension", *Langue française*, 81, pp. 21-39.
- FEUILLET, J., 1994 : "Problèmes terminologiques et typologiques des unités supérieures d'analyse linguistique", *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, tome II, Paris, Klincksieck, pp. 131-147.
- FIRBAS, J., 1964 : "On Defining the Theme in Functional Sentence Analysis", *Travaux linguistiques de Prague*, 1.
- FOLEY, W., & VAN VALIN, R., 1984 : *Functional Syntax and Universal Grammar*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FONTANIER, P., 1821-1830/1968, *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion, coll. "Champs".
- FORSGREN, M., 1981 : "Mercredi 17 octobre - le mercredi 17 octobre", *Studia Neophilologica*, vol. 53, pp. 329-346.
- FORSGREN, M., 1988 : "Apposition adnominale : déterminants et ordre des constituants", *Travaux de linguistique*, 17, pp. 137-157.
- FORSGREN, M., 1991 : "Éléments pour une typologie de l'apposition en linguistique française", in *Actes du XVIII<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Université de Trèves 1986, II, Linguistique théorique et linguistique synchronique, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 597-612.
- FORSGREN, M., 1993 : "L'adjectif et la fonction d'apposition : observations syntaxiques, sémantiques et pragmatiques", *L'Information grammaticale*, 58, pp. 15-22.
- FORSGREN, M., 1995 : "Nom propre, référence, prédication et fonction grammaticale", in M. Noailly, *Nom propre et nomination - Actes du colloque de Brest: 21-24 avril 1994*, Paris, Klincksieck, pp. 95-105.
- FORSGREN, M., 2000 : "Apposition, attribut, épithète : même combat prédicatif ?", *Langue française*, 125, pp. 30-45.
- FOURNIER, N., 1998 : *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.
- FRADIN, B., 1980 : "Les phrases à adjectif frontal", *Linguisticae Investigationes*, IV.
- FRADIN, B., 1988 : "Approche des constructions à détachement - La reprise interne", *Langue française*, 78, pp. 26-56.
- FRADIN, B., 1990 : "Approche des constructions à détachement. Inventaire", *Revue romane*, 52, 1, p. 3-34.
- FUCHS, C., 1993 : "Position, portée et interprétation des circonstants - Encore et les circonstants de localisation temporelle", in C. Guimier, *1001 circonstants*, Caen, PUCaen, pp. 253-283.
- FUMAROLI, M., 2001 : "Les humanités ou la critique des spécialités", in Y. Michaud (dir.), *Qu'est-ce que la culture ?*, Université de tous les savoirs, vol. 6, Paris, O. Jacob, pp. 287-298.
- FURUKAWA, N., 1996 : *Grammaire de la prédication seconde - Forme, sens et contraintes*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GAIFFE, F., MAILLE, E., BREUIL, E., JAHAN, S., WAGNER, L., MARIJON, M., 1936 : *Grammaire Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse.
- GALICHET, G., 1957 : "L'adjectif peut-il exercer la fonction apposition ?", *Le français moderne*, 3, juillet, pp. 181-185.
- GALICHET, G., 1962 : "Qu'est-ce que l'apposition ?", *Le français dans le monde*, 7.



- GALMICHE, M., 1992 : "Au carrefour des malentendus: le thème", *L'Information grammaticale*, 54, pp. 3-10.
- GARCIA-DEBANC, C., 1986 : "Processus rédactionnels et pédagogie de l'écriture", *Pratiques*, 49, pp. 23-49.
- GARCIA-DEBANC, C., 1989 : "Le tri de textes : modes d'emploi", *Pratiques*, 62, pp. 3-51.
- GARY-PRIEUR, M.-N., 1985 : *De la grammaire à la linguistique - L'étude de la phrase*, Paris, Colin.
- GENETTE, G., 1991 : *Fiction et diction*, Paris, Le Seuil.
- GENETTE, G., 1997 : *La Relation esthétique, L'Oeuvre de l'art*, tome II, Paris, Le Seuil.
- GIRARD, abbé G., 1747 : *Les Vrais Principes de la langue française*, Paris, réédition en fac-similé, Genève, Droz.
- GIVÓN, T. 1983 : *Topic Continuity in Discourse*, Amsterdam, Benjamins.
- GIVÓN, T. 1984 : *Syntax : a functional-typological introduction*, 1, Amsterdam, Benjamins.
- GIVÓN, T. 1990 : *Syntax : a functional-typological introduction*, 2, Amsterdam, Benjamins.
- GIVÓN, T. 1992 : "The grammar of referential coherence as mental processing instructions", *Linguistics*, 30, pp. 5-55.
- GLATIGNY, M., 1966 : "L'adjectif en apposition se rapporte-t-il au nom ?", *Le français moderne*, 4, octobre, pp. 264-279.
- GRICE, P., 1975/1979 : "Logique et conversation", *Communications*, 30, pp. 57-72.
- GROSS, G., 1990 : "Définition des noms composés dans un lexique-grammaire", *Langue française*, 87, pp. 84-90.
- GUILLAUME, G., 1938-1939/1993 : *Leçons de linguistique, 1938-39*, volume 12, Lille, PULille.
- GUILLAUME, G., 1971 : *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-49, série B, Psycho-systématique du langage - Principes et applications I*, R. Valin, éd., Québec, Paris, P.U.Laval, Klincksieck.
- GUIMIER, C., 1991 : "La fonction "attribut du sujet": approche psychomécanique" in M. M. de Gaulmyn, S. Rémi-Giraud, *À la recherche de l'attribut*, Lyon, PULyon.
- GUIMIER, C., 1993 : "Les circonstants en phrase attributive" in *1001 circonstants*, P.U.Caen, Caen, pp. 127-157.
- HAIMAN, J., 1978 : "Conditionals as topics", *Language*, 54, pp. 564-589.
- HAIMAN, J., 1985 : *Natural syntax : iconicity and erosion*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HALLIDAY, M.-A.-K., & HASAN, R., 1976 : *Cohesion in English*, London, Longman.
- HALLIDAY, M.-A.-K., 1985 : *Introduction to Functional Grammar*, London, Arnold.
- HAMON, P., 1989 : *Expositions - Littérature et architecture au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, José Corti.
- HAMON, P., 1993 : *Du Descriptif*, Paris, Ha-chette.
- HARRIS, Z.-S., 1952 : "Discours analysis", *Language*, 28, pp. 1-30.
- HARRIS, Z.-S., 1954 : "Distributional Structure", *Word*, 2-3, pp. 146-162.
- HAVERS, W., 1925 : "Der sogenannte Nominativus pendens", *I.F.*, 43, pp. 207 et sqq.
- HAVERS, W., 1927 : "Zur syntax des Nominativus", *Glotta*, 16, pp. 105 et sqq.
- HENRY, V., 1896 : *Antinomies linguistiques*, Paris, Alcan.
- HIRSCHBÜLER, P., 1974 : "La dislocation à gauche comme construction basique du français", in C. Roher & N. Ruwet, *Actes du colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle I. Études de syntaxe*, Tübingen, pp. 9-17.

- HOCKETT, C.-F., 1952 : compte rendu de "Recherches structurales", *International Journal of American Linguistics*, 18.
- HOCKETT, C.-F., 1958 : *A Course in Modern Linguistics*, New York.
- IMBS, P., 1951 : "Remarques sur la fonction épithète en français", *Mélanges de linguistique offerts à A. Dauzat*, Paris, d'Artrey, pp. 147-166.
- JAKOBSON, R., 1963 : *Essais de linguistique générale - I. Les fondations du langage*, trad. N. Ruwet, Paris, Minuit.
- JOLY, A., 1993 : "Thématisation et focalisation - Fondements d'une syntaxe énonciative", *Modèles linguistiques*, t. XIV, fasc. 1, pp. 87-98.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., 1980 : *L'Énonciation - De la subjectivité dans le langage*, Paris, Colin.
- KLEIBER, G., 1981 : *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.
- KLEIBER, G., 1985 : "Sur la sémantique et pragmatique des SN - Le projet Delors, La camarade Catherine", *L'Information grammaticale*, 27, pp. 3-9.
- KLEIBER, G., 1986 : "Pour une explication du paradoxe de la reprise immédiate", *Langue française*, 72, pp. 54-79.
- KLEIBER, G., 1992 : "Cap sur les topiques avec le pronom *il*", *L'Information grammaticale*, 54, pp. 15-26.
- KLEIBER, G., 1994 : *Nominales - Essais de sémantique référentielle*, Paris, Colin.
- KLEIBER, G., 1997 : "Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ?", *Langages*, 127, pp. 9-37.
- KUMMER, W., 1972 : "Outlines of a model for a grammar of discourse", *Poetics*, 3.
- LABOV, W., 1976 : *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- LAGO, J., 1994 : "L'apposition est-elle une fonction ou un mode de construction?", *L'Information grammaticale*, 63, pp. 12-17.
- LAGORGETTE, D., 1998 : *Désignatifs et termes d'adresse dans quelques textes en moyen français*, Thèse de doctorat, Paris X-Nanterre.
- LAGORGETTE, D., 2000 : "Les termes d'adresse dans le *Merlin* de Robert de Boron", in F. Neveu, *Des Noms - Nomination, désignation, interprétations*, Paris, SEDES, pp. 27-42.
- LAMBRECHT, K., 1981 : *Topic, Antitopic and Verb-Agreement in Non-Standard French*, Amsterdam, Benjamins.
- LAMBRECHT, K., 1994 : *Information Structure and Sentence Form. A Theory of Topic, Focus, and the Mental Representations of Discourse Referents*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LAMBRECHT, K., 1996 : "On the formal and functional relationship between topics and vocatives. Evidence from French", in A. Goldman, *Conceptual Structure, Discourse and Language*, Stanford, CSLI, pp. 267-288.
- LAMBRECHT, K., 1998 : "Sur la relation formelle et fonctionnelle entre topiques et vocatifs", *Langues*, 1, p. 34-45.
- LANDAIS, N., 1835/1839 : *Grammaire générale ou résumé de toutes les grammaires françaises*, Paris, Didier.
- LARSSON, E., 1979 : *La Dislocation en français - Étude de syntaxe générative*, Lund, Gleerup.
- LAZARD G., 1999 : "Pour une terminologie rigoureuse", *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, tome VI, "La terminologie linguistique", Paris, Peeters, pp. 111-133.
- LAZARD, G., 1994 : *L'Actance*, Paris, PUF.
- LE GOFFIC, P., 1993 : *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- LE QUERLER, N., 1994 : *Précis de syntaxe française*, Caen, PUCaen.

- LEEMAN, D. (ed.), 1979 : “Sur la grammaire traditionnelle”, *Langue française*, 41, Paris, Larousse.
- LEEMAN, D., 1988 : “Les difficultés ? Quelles difficultés ?”, *Le français aujourd’hui*, 83, pp. 7-18.
- LEEMAN, D., 1993 : *La Grammaire ou la galère ?*, Paris, Bertrand Lacoste.
- LEEMAN, D., 1994 : *Les Fautes de français existent-elles ?*, Paris, Le Seuil.
- LEEMAN, D., 1998 : *Les Circonstants en question(s)*, Paris, Kimé.
- LEEMAN, D., 2000 : “Compléments circonstanciels ou appositions ?”, *Langue française*, 125, pp. 18-29.
- LOMBARD, A., 1952 : “L’apposition dans le français d’aujourd’hui”, in *Mélanges de philologie romane offerts à M. Karl Michaelsson par ses amis et ses élèves*, Göteborg, Bergendahls, pp. 322-350.
- LOUETTE, J.-F., 1996 : “Écrire l’universel singulier”, in M. Contat, *Pourquoi et comment Sartre a écrit “Les Mots”*, PUF, pp. 373-416.
- LUNDQUIST, L., 1980 : *La Cohérence textuelle : syntaxe, sémantique, pragmatique*, Copenhague, Nyt Nordisk Forlag Arnold Busck.
- MAHMOUDIAN, M., 1976 : *Pour enseigner le français, présentation fonctionnelle de la langue*, Paris, PUF.
- MAILLARD, M., 1994 : “Concurrence et complémentarité de *il* et *ça* devant les prédicats impersonnels en français contemporain, ou Comment distinguer une phrase *asubjectale* d’une phrase à sujet *indistinct* ?”, *L’Information grammaticale*, 62, pp. 48-52.
- MAINGUENEAU, D., 1991 : *L’Analyse du discours - Introduction aux lectures de l’archive*, Paris, Hachette.
- MAINGUENEAU, D., & COSSUTTA, F., 1995, “L’analyse des discours constituants”, *Langages*, 117, pp. 112-125.
- MALAURIE, G., 1992 : *La France, elle a besoin de tout ces idées que j’ai écrit*, Robert Laffont.
- MARCHELLO-NIZIA, C., 1979 : “La notion de ‘phrase’ dans la grammaire”, *Langue française*, 41, pp. 35-48.
- MARTIN, R., 1983/1992 : *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- MARTIN, R., 1994 : “Préliminaire”, in G. Molinié, P. Cahné, *Qu’est-ce que le style ?*, Paris, PUF.
- MARTINET, A., & alii, 1979 : *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier.
- MAULPOIX, J.-M., 1996 : “La quatrième personne du singulier”, in D. Rabaté, *Figures du sujet lyrique*, Paris, PUF, pp. 147-160.
- MEILLET, A., 1912 : “L’évolution des formes grammaticales”, in A. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, pp. 131-148.
- MÉLIS, L., 1988 : “La prédication seconde: présentation”, *Travaux de Linguistique*, 17, Paris-Gembloux, Duculot, pp. 7-12.
- MESCHONNIC, H., 1979 : “Situation de Sartre dans le langage”, *Obliques*, “Sartre”, Paris.
- MESCHONNIC, H., 1997 : *De la langue française*, Paris, Hachette.
- MILNER, J.-C., 1973 : *Arguments linguistiques*, Paris, Mame.
- MILNER, J.-C., 1978 : *De la syntaxe à l’interprétation - Quantités, insultes, exclamations*, Paris, Le Seuil.
- MILNER, J.-C., 1982 : *Ordres et raisons de langue*, Paris, Le Seuil.
- MILNER, J.-C., 1989/1995 : *Introduction à une science du langage*, Paris, Le Seuil.
- MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE, 1998 : *Terminologie grammaticale*, Paris, CNDP.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, 1975 : *Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français dans le second degré*, Paris, INDP, brochure 6082.
- MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, 1910 : *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique*, n° 1948, 1<sup>er</sup> octobre, Paris .
- MITTERAND, H., 1970 : "Retour sur l'épithète et l'apposition en français", in *Mélanges Marcel Cohen*, Paris, pp. 181-184.
- MOESCHLER, J., & REBOUL, A., 1994 : *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Le Seuil.
- MOUNIN, G. (dir.), 1974 : *Dictionnaire de linguistique*, Paris, PUF.
- NOAILLY, M. (ed.), 1995 : *Nom propre et nomination*, Paris, Klincksieck.
- NOAILLY, M., 1990 : *Le Substantif épithète*, Paris, PUF.
- NOAILLY, M., 1999 : *L'Adjectif en français*, Paris-Gap, Ophrys.
- NOAILLY, M., 2000 : "Apposition, coordination, reformulation dans les suites de deux GN juxtaposés", *Langue française*, 125, pp. 46-59.
- NØLKE, H., 1997 : "Note sur la dislocation du sujet : thématization ou focalisation ?", in G. Kleiber & M. Riegel, *Les Formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- PAGÈS, A., & PAGÈS-LINDON, J., 1981 : *Le français au lycée - Manuel des études françaises*, Paris, Nathan.
- PERRET, M., 1995 : "Histoire, nomination, référence", *Linx*, 32, pp. 173-188.
- PERROT, J., 1978 : "Fonctions syntaxiques, énonciation, information", *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, LXXIII, 1, Paris, Klincksieck, pp. 85-101.
- PETITJEAN, A., 1987 : "Les faits divers : polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle", *Langue française*, 74, pp. 73-96.
- PETITJEAN, A., 1989 : "Les typologies textuelles", *Pratiques*, 62, pp. 86-125.
- PETÖFI, J.-S., & REISER, H., 1973 : *Studies in Text Grammar*, Dordrecht, D. Reidel Publishing Company.
- PHILIPPE, G., 1995, "Embrayage énonciatif et théorie de la conscience : à propos de *L'Etre et le Néant*", *Langages*, 119, pp. 95-108.
- PICABIA, L., 1991 : "Article zéro et structures apposées", *Langages*, 102, pp. 88-102.
- PICABIA, L., 1992 : "Apposition droite - apposition gauche/Apposition circonstancielle - apposition attributive", in L. Tasmowski & A. Zribi-Hertz, *De la musique à la linguistique. Hommages à Nicolas Ruwet*, Gand, Communication et Cognition, pp. 426-439.
- PICABIA, L., 2000 : "Appositions nominales et déterminant zéro : le cas des appositions frontales", *Langue française*, 125, pp. 71-89.
- PIGNON, J., 1961 : "L'apposition", *Le français moderne*, 4, octobre, pp. 252-257.
- PINCHON, J., 1986 : *Morphosyntaxe du français - Étude de cas*, Paris, Hachette.
- POTTIER, B. (dir.), 1973 : *Le Langage*, Paris, Centre d'étude et de promotion de la lecture.
- POTTIER, B., 1992 : *Sémantique générale*, Paris, PUF.
- PRINCE, E., 1981 : "Toward a taxonomy of given-new information", in P. Cole, *Radical Pragmatics*, New York, Academic Press, pp. 223-255.
- RASTIER, F., 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, PUF.
- RASTIER, F., 1989 : *Sens et textualité*, Paris, Hachette.
- RASTIER, F., 1991 : *Sémantique et recherches cognitives*, Paris, PUF.
- RASTIER, F., 1996a : "Représentation ou interprétation ? - Une perspective herméneutique sur la médiation sémiotique", in, V. Rialle & D. Fiset, *Penser l'esprit : des sciences de la cognition à une philosophie cognitive*, Grenoble, PUGrenoble, pp. 219-239.

- RASTIER, F., 1996b : “La sémantique des textes : concepts et applications”, *Hermès*, 16, pp. 15-37.
- RASTIER, F., 1996c : “Pour une sémantique des textes - Questions d'épistémologie”, in, F. Rastier, *Textes et sens*, Paris, Didier, pp. 9-38.
- RASTIER, F., 1996d : “Problématiques du signe et du texte”, *Intellectica*, 23, 11-52.
- RASTIER, F., 1998 : “Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage”, *Langages*, 129, p. 97-111.
- RASTIER, F., 2000 : “Débats et points de vue”, listes électroniques *Sémantique des textes* et *LaLiF*, décembre 2000.
- RASTIER, F., 2001 : *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF.
- RASTIER, F., CAVAZZA, M., ABEILLÉ, A., 1994 : *Sémantique pour l'analyse - De la linguistique à l'informatique*, Paris, Masson.
- REICHLER-BÉGUÉLIN, M.-J., 1988 : “Anaphore, cataphore et mémoire discursive”, *Pratiques*, 57, pp. 15-43.
- REICHLER-BÉGUÉLIN, M.-J., 1995 : “Les problèmes d'emploi du gérondif et des participiales en français contemporain”, in K. Zaleska & A. Cataldi, *Le Français Langue Etrangère à l'Université : théorie et pratique*, Varsovie, Uniwersytet Warszawski, Instytut Romanistyki, pp. 243-260.
- REICHLER-BÉGUÉLIN, M.-J., & alii, 1988 : *Écrire en français - Cohésion textuelle et apprentissage de l'expression écrite*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé.
- RIEGEL, M., 1985 : *L'Adjectif attribut*, Paris, PUF.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C., RIOUL, R. : 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- RIFFATERRE, M., 1971 : *Essais de stylistique structurale*, Paris, Flammarion.
- RIOUL, R., 1983 : “Les appositions dans la grammaire française”, *L'Information grammaticale*, 18, pp. 21-29.
- ROBINS, R., 1975 : “Theory-orientation vs data-orientation, recurrent theme in linguistics”, *Historiographie, Linguistica*, I/1, pp. 1-17.
- ROSIER, I. (ed.), 1988 : *L'Héritage des grammairiens latins, de l'Antiquité aux Lumières, Actes du colloque de Chantilly, 2-4 sept. 1987*, Louvain-Paris, Peeters, BIG.
- ROTHENBERG, M., 1970 : “Quelques remarques sur les relations syntaxiques de l'adjectif qualificatif en français contemporain”, *Folia Linguistica*, 4, pp. 229-268.
- RUWET, N., 1975a : “Parallélismes et déviations en poésie”, in J. Kristeva, J.-C. Milner, N. Ruwet, *Langue, discours, société. Pour Emile Benveniste*, Paris, Le Seuil, pp. 307-351.
- RUWET, N., 1975b, : “Théorie et méthodes dans les études musicales : quelques remarques rétrospectives et préliminaires”, *Musique en jeu*, 17, pp. 11-35.
- RUWET, N., 1982 : *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Le Seuil.
- SAINT-GÉRAND, J.-P., 1988 : *L'Intelligence et l'émotion - Fragments d'une esthétique vignyenne*, Paris, Peeters, BIG
- SAINT-GÉRAND, J.-P., 1995 : “Styles, apories et impostures”, *Langages*, 118, pp. 8-30.
- SARTRE, J.-P., 1944/1947 : “Aller et retour”, *Situations, I*, Paris, Gallimard.
- SARTRE, J.-P., 1966/1972 : “L'anthropologie”, entretien, *Cahiers de philosophie, Situations, IX*, Paris, Gallimard.
- SARTRE, J.-P., 1972/1978 : “Plaidoyer pour les intellectuels”, *Situations, VIII*, Paris, Gallimard.
- SAUSSURE, F. de, 1972 : *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

- SAVATOVSKY, D. (ed.), 1995 : “Les savoirs de la langue : histoire et disciplinarité, *Langages*, 120, Paris, Larousse.
- SCHAEFFER, J.-M., 1997 : “La stylistique littéraire et son objet”, *Littérature*, 105, pp. 14-23.
- SCHEGLOFF, E.-A., 1968 : “Sequencing in Conversational Openings”, *American Anthropologist*, 70, 6, pp. 1075-1095.
- SCHNEUWLY, B. & alii, 1989 : “Les organisateurs textuels dans quatre types de textes écrits (élèves de 10, 12 et 14 ans)”, *Langue française*, 81, pp. 40-58.
- SECHEHAYE, A., 1908 : *Programme et méthodes de la linguistique théorique. Psychologie du langage*, Paris, Champion.
- SECHEHAYE, A., 1926 : *Essai sur la structure logique de la phrase*, Paris, Champion.
- SEGUIN, J.-P., 1993 : *L'Invention de la phrase au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Louvain-Paris, Peeters, BIG.
- SERBAT, G., 1980 : *Les Structures du latin*, Paris, Picard.
- SERBAT, G., 1981 : *Cas et fonctions*, Paris, PUF.
- SERBAT, G., 1983 : “Compte rendu de *La Structure des langues* de Claude Hagège”, *L'Information grammaticale*, 17, p. 50.
- SERBAT, G., 1987 : “Sur le Vocatif. Le vocatif : un acte de parole”, *Vita Latina*, 106, pp. 7-13.
- SERBAT, G., 1991 : “Intégration à la phrase latine d'un groupe nominal sans fonction syntaxique (le “nominativus pendens””, *Langages*, 104, pp. 22-32.
- SILVESTRE DE SACY, A.-I., 1799 : *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, Paris, Hachette.
- SKÅRUP, P., 1975 : *Les Premières zones de la proposition en ancien français - Essai de syntaxe de position*, Études romanes de l'Université de Copenhague 6, Copenhague, Akademisk Forlag.
- SPERBER, D., 1974 : *Le Symbolisme en général*, Paris, Hermann.
- SPERBER, D., & WILSON, D., 1986/1989, *La Pertinence*, Paris, Minuit.
- SWIGGERS, P., 1997 : *Histoire de la pensée linguistique*, Paris, PUF.
- TAMBA-MECZ, I., 1975 : “Système de l'identification métaphorique dans la construction appositive”, *Le français moderne*, 3, pp. 234-255.
- TESNIÈRE, L., 1959 : *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TOURATIER, C., 1998 : “Extraposition et structuration informative”, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. XCIII, fasc. 1, pp. 59-76.
- TRUDEAU, D., 1992 : *Les Inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Minuit.
- VAN DEN BUSSCHE, H., 1988 : “Typologie des constructions appositives”, *Travaux de linguistique*, 17, Paris-Gembloux, Duculot, pp. 117-135.
- VAN DIJK, T.-A., 1972 : *Some aspects of text-grammars. A study in theoretical linguistics and poetics*, La Haye, Mouton.
- VAN DIJK, T.-A., 1973 : “Modèles génératifs en théorie littéraire”, in Bouazis & alii, *Essais de la théorie du texte*, Paris, Galilée.
- VAN DIJK, T.-A. (ed.), 1985 : *Handbook of Discourse Analysis*, Orlando, Academic Press.
- VAN DIJK, T.-A., & KINTSCH, W., 1983 : *Strategies of Discourse Comprehension*, New York, Academic Press.
- VENDRYES, J., 1920 : *Le Langage*, Paris, Albin Michel.
- WEINRICH, H., 1973 : *Le Temps*, Paris, Le Seuil.
- WHITNEY, W.-D., 1875 : *La Vie du langage*, Paris, Germer Baillière et Cie.
- WILMET, M., 1986 : “Apposition, épithète détachée et attribut”, *Enjeux*, 10, pp.65-69.

- WILMET, M., 1997a: "L'apposition : une fonction à réestimer", in G. Kleiber & M. Riegel, *Les Formes du sens. Etudes de linguistique française, médiévale et générales offertes à Robert Martin*, Louvain-La-Neuve, Duculot, pp. 413-422.
- WILMET, M., 1997b : *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot-Hachette.
- WOLEDGE, B., 1978 : "Apostrophe et déclinaison chez Chrestien de Troyes", *Mélanges Jeanne Lods. Du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, ENS de Jeunes Filles, t. I, pp. 588-603.
- ZEMB, J.-M., 1978 : "La fallacieuse équipollence du "sujet" et du "thème"", *Le français moderne*, 4, octobre, pp. 333-346.
- ZWICKY, A.-M., 1974 : "Hey, Whatsyourname !", in M.-W. La Galy & alii (eds), *Papers from the Tenth Regional Meeting*, Chicago Linguistic Society, Chicago, Illinois, pp. 787-801.

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	2
De l'enseignement et de la recherche	2
Deux aspects du travail universitaire	2
La paradigmatization des connaissances comme étape du processus scientifique	3
Le problème de la spécification linguistique du français à l'Université	5
Linguistique et didactique	7
Domaines et thèmes de recherche	7
Recherche personnelle, recherche institutionnelle	8
Les problèmes syntaxiques et sémantiques du détachement en français comme axe principal de la recherche	9
Organisation du mémoire	10
Premier parcours	10
Deuxième parcours	13
Troisième parcours	14
“Détachement et construction de la référence”	15
 Première partie	
LE TEXTE COMME OBSERVATOIRE ET INSTITUTION DE LA LANGUE	17
 Introduction - <i>Points de vue sur l'observatoire</i>	18
 1. Vers la maîtrise de la production et de l'interprétation des textes : un exemple de manuélisation des processus rédactionnels pour les classes de lycée	20
1.1. Retour sur une expérience éditoriale de transposition didactique	21



1.2. L'objet texte et son hétérogénéité langagière	22
1.3. Le rôle de la typologie des textes dans l'apprentissage avancé des activités de lecture et d'écriture	27
1.4. Corréler l'analyse et la mise en oeuvre des processus rédactionnels aux contraintes institutionnelles des exercices du baccalauréat	29
1.4.1. L'organisation des manuels et ses implications	29
1.4.2. Les supports de l'information linguistique	30
1.4.3. Le traitement de la conception et de l'organisation des textes	31
1.4.4. Le décloisonnement des activités linguistiques : ce que la langue dit du texte, ce que le texte dit de la langue	31
2. Pour une description contextuelle de la langue	33
2.1. La problématique du contexte	34
2.1.1. Le contexte dans les traditions logico-grammaticale et rhétorico-herméneutique	34
2.1.2. Contexte et institution des unités de langue	35
2.2. Structure informationnelle de l'énoncé et description syntaxique	35
2.2.1. L'équipollence illusoire entre prédicat et rhème secondaires	36
2.2.2. L'apport des analyses informationnelles au traitement des faits de syntaxe détachée	38
2.2.3. Que faire de l'opposition thème/rhème en grammaire ?	39
2.3. Référence et interprétation	40
2.3.1. Le problème de l'extralinguistique	40
2.3.2. De la quantité au comptable et du massif à l'indistinct	41
2.4. La phrase et le problème de la segmentation du discours	47
2.4.1. Une syntaxe sans phrase ?	48
2.4.2. Le vocatif et l'analyse macrosyntaxique	52
3. Typologie textuelle et description syntaxique	56
3.1. L'étiquetage de l'information sémantique	57
3.1.1. Une description sémantique unifiant les paliers du mot, de la phrase et du texte	57
3.1.2. Typologie microsémantique et mésosémantique	57
3.1.3. Normes et régularités macrosémantiques - Comment décrire les orientations communicationnelles du discours ?	59
3.2. Apport de la typologie textuelle à l'analyse syntaxique : bilan critique d'une étude quantitative	65
4. Singularités linguistiques du discours et normes génériques : la notion d'idiolecte et son rendement dans les sciences du langage	68
4.1. L'idiolecte : fiction ou réalité linguistique ?	68
4.1.1. L'idiolecte et l'approche polylectale de la langue	69
4.1.2. Idiolecte et style	70
4.1.3. Sur la "langue singulière"	72

4.2. Sur les ouvertures phrastiques	75
4.2.1. Une zone anthropique de l'énoncé : du biographique au phénoménologique, ou les métamorphoses du sujet	75
4.2.2. Discontinuité thématique et descriptions d'actions dans le texte romanesque	77
4.2.3. Encadrement du discours et principe de véridiction dans le récit de voyage	79
4.3. Syntaxe et sémantique de l'évocation : un aspect de la modalité poétique	82
Conclusion	86
Deuxième partie	
<i>DES MARGES DE LA PHRASE AUX MARGES DE LA GRAMMAIRE - SUR LA GRAMMATISATION DE QUELQUES NOTIONS RELATIVES AU DETACHEMENT EN LINGUISTIQUE FRANÇAISE</i>	
	88
Introduction - <i>Rendement et limites de l'histoire des notions en grammaire</i>	
	89
1. L' "annexe syntaxique" : un indicateur de la réflexion sur les niveaux d'analyse linguistique	90
1.1. Du "détachement" à l' "annexe", ou ce qu'il advient du discours dans la grammaire	91
1.1.1. Construction et déconstruction d'un objet de savoir : l'apposition dans tous ses états	91
1.1.2. Historicisation et lisibilité des notions	95
1.2. Grammaire ou rhétorique ? Aspects de la grammatisation de trois types de constructions détachées	98
1.2.1. Epexegesis, appositio, adjonctif, addition explicative, apposition	99
1.2.2. Vocatif, terminus excitationis, compellatif, apostrophe, terme d'adresse, appellatif, désignatif	104
1.2.3. Nominativus pendens, segmentation, projection des actants, dislocation, emphase, topicalisation, extraposition	106
2. La problématique actancielle du détachement : perspective typologique	109
2.1. Une zone de l'énoncé disjointe de la structure argumentale : le rôle du point d'ancrage	110
2.2. Détachements par redoublement actanciel	111
2.2.1. Sur les notions d'actant, d'argument et d'instanciation	111
2.2.2. Constructions vocatives et constructions disloquées instanciées	112
2.3. Détachements par caractérisation actancielle : l'apposition	114
2.3.1. Incidence et prédication seconde	115
2.3.2. La sphère actancielle	116
2.4. Détachements par expansion de relation prédicative	117
2.4.1. Constructions vocatives et constructions disloquées	

non instanciées	117
2.4.2. Autres constructions, associées au système appositif	118
Conclusion	119
Troisième partie	
<i>PLACE, POSITION, INFORMATION -</i>	
<i>LE SYSTEME APPOSITIF ET LA QUESTION DES FORMATS SYNTAXIQUES.</i>	
Introduction - <i>Espaces phrastiques et formats syntaxiques</i>	120
1. La notion de phrase graphique dans le discours linguistique : maniérisme et stéréotypie	121
1.1. Disqualification du critère graphique dans l'étude de la phrase : un aspect du rejet de l'écrit dans la description de la langue	122
1.1.1. La démarcation graphique comme mode aléatoire de segmentation du discours	123
1.1.2. Sur l'auxiliarité et la secondarité de la ponctuation	128
1.2. Conditions de l'éviction du critère graphique dans l'analyse de la phrase : retour sur une contradiction et sur son enseignement épistémologique	130
1.2.1. La phrase comme synthétiseur grammatical : non-pertinence du critère graphique	130
1.2.2. La phrase comme synthétiseur grammatical et informationnel - La spatialisation du discours : un paramètre crucial de l'explication linguistique	131
2. Sémantique des caractérisants détachés : de la place à la position informationnelle	131
2.1. Sur le contrôle référentiel du terme descripteur détaché du système appositif : retour sur le critère de la coréférence	132
2.1.1. Le cas des syntagmes binominaux N <sub>1</sub> ( <i>de</i> ) N <sub>2</sub>	132
2.1.2. Constructions détachées	135
2.2. Format syntaxique du terme descripteur détaché : position du problème	137
2.2.1. Sur le rang de prédicat second	137
2.2.2. Sur le rang de clause	138
2.2.3. Quelle connexité pour les constituants du système appositif ?	139
2.3. Fonction de la place des segments détachés dans l'énoncé	139
2.3.1. Les constructions à "incidence" relationnelle	139
2.3.2. Les constructions sans instantiation du référenciateur dans la phrase graphique	140
2.3.3. Les constructions obliques	142
2.3.4. Les constructions standard	144
2.3.5. Appariement des appositifs et normativité grammaticale	146
Conclusion	148

Perspectives	149
Bibliographie personnelle de 1991 à 2001	151
Références bibliographiques des travaux cités	156